

**Dix-neuvième session**

New York, 7-17 décembre 2020

Rapport sur les activités et sur l'exécution des programmes de la Cour pénale internationale pour l'année 2019

Table des matières

I.	Introduction.....	3
II.	Principales activités réalisées dans le cadre des grands programmes	3
	A. Grand programme I – Branche Judiciaire	3
	B. Grand programme II – Bureau du Procureur	9
	C. Grand programme III – Greffe	18
	D. Grand programme IV – Secrétariat de l'Assemblée des États Parties.....	42
	E. Grand programme VI – Secrétariat du Fonds au profit des victimes.....	44
	F. Grand programme VII-5 – Mécanisme de Contrôle Indépendant.....	51
	G. Grand programme VII-6 – Bureau de l'Audit interne.....	52
III.	Questions intéressant l'ensemble des programmes	53
IV.	Exécution du budget de 2019.....	55
	Annexe I : Grand Programme I – Objectifs stratégiques de la branche judiciaire	75
	Annexe II : Grand Programme II – Bureau du Procureur.....	77
	Annexe III : Bureau du Procureur : synthèse du nombre de missions, de documents et de pages versées aux dossiers en 2019.....	88
	Annexe IV : Grand Programme III – Greffe.....	91
	Annexe V : Greffe- Synthèse du nombre d'accusés, de demandes de participation des victimes, de la durée du séjour par témoin au siège de la Cour.....	100
	Annexe VI : Grand Programme IV – Secrétariat de l'Assemblée des États Parties.....	102
	Annexe VII : Grand Programme VI – Secrétariat du Fonds au profit des victimes... ..	104
	Annexe VIII: Grand Programme VII-5 – Mécanisme de contrôle indépendant.....	109
	Annexe IX : Grand Programme VII-6 – Bureau de l'audit interne.....	109
	Annexe X : Passation des marchés.....	110
	Annexe XI : Liquidités.....	113
	Annexe XII : Situations du Fonds de roulement et du Fonds en cas d'imprévu – chiffres provisoires non vérifiés au 31 décembre 2019.....	114
	Annexe XIII : Réalisation des hypothèses, Bureau du Procureur (2005-2019).....	115
	Annexe XIV : Engagements non acquittés.....	126
	Annexe XV : Décisions judiciaires ayant des incidences financières significatives en 2019	128

Annexe XVI : Exécution du budget 2019 par sous-programme, programme et grand programme et par poste budgétaire (montants en milliers d'euros)..... 129

I. Introduction

1. Le présent rapport expose les principales activités réalisées par la Cour pénale internationale (ci-après « la Cour ») au cours de l'exercice 2019 et offre une vue d'ensemble de l'exécution du budget pour le même exercice. Les annexes I à XVI offrent un examen détaillé, notamment de l'exécution du budget par grand programme et de la réalisation des hypothèses budgétaires, ainsi qu'une synthèse relative aux accusés, aux victimes et aux témoins gérés par le Greffe, aux missions, et aux documents et pages versés aux dossiers par le Bureau du Procureur (ci-après « le Bureau »).

2. Comme l'indiquent les descriptions détaillées des activités figurant dans la première section du rapport, la Cour a entrepris non seulement toutes les activités qu'elle avait prévues pour 2019, mais aussi diverses activités non prévues, pour lesquelles elle avait initialement fait appel au Fonds en cas d'imprévus, mais qui ont été finalement en partie absorbées par le budget ordinaire, conséquence d'une maîtrise budgétaire stricte et d'une réévaluation constante des priorités, comme il est expliqué à la section IV du présent rapport.

II. Principales activités réalisées dans le cadre des grands programmes

A. Grand Programme I – Branche judiciaire

1. La Présidence

3. En 2019, la Présidence a continué à mener ses activités dans ses trois principaux domaines de responsabilité : tâches juridiques et judiciaires ; relations extérieures et administration.

4. L'Unité chargée des questions juridiques et de l'exécution des décisions de la Présidence a poursuivi ses diverses activités en matière juridique et judiciaire, appuyant les fonctions administratives de la Présidence dans le cadre des consultations du Groupe de travail de La Haye, Groupe d'étude sur la gouvernance, Catégorie I, « Accélération de la procédure judiciaire ». L'Unité a appuyé les travaux des juges réunis en retraite, dont la mise à jour conséquente du Guide pratique de procédure pour les Chambres, qui vise notamment à rehausser l'efficacité et la célérité de la procédure de la Cour en y intégrant un système cohérent, constant et prévisible d'échéanciers gouvernant les travaux aux étapes préliminaire, de première instance et d'appel. De plus, l'Unité a participé à de nombreuses réunions formelles et informelles avec le Groupe d'étude sur la gouvernance sur la Catégorie I. Par ailleurs, l'Unité a poursuivi son travail d'exécution des décisions préparées par la Présidence relatives aux requêtes, la plupart étant confidentielles ; participé à la constitution des Chambres et assuré l'appui aux réunions et aux plénières des juges ; et entrepris l'examen d'un nombre croissant de projets de textes administratifs interorganes. Au niveau interorganes, l'Unité a collaboré avec les autres organes de la Cour et conclu avec succès la négociation de plusieurs instruments de coopération intéressant l'ensemble de la Cour, sous l'autorité du Président. Dans le domaine de l'exécution des peines, l'Unité a conclu avec succès la négociation d'un accord sur l'exécution des décisions et est en cours de négociation de plusieurs autres accords. La charge de travail de l'Unité s'est considérablement alourdie en 2019 en raison de l'augmentation des travaux liés à l'exécution des peines. En 2019, l'Unité a appuyé la toute première exécution d'une amende imposée par la Cour et a continué à superviser l'exécution de plusieurs peines d'emprisonnement de personnes déclarées coupables par la Cour. L'Unité a aussi continué à fournir un appui administratif et juridique au Comité consultatif chargé de la révision des textes juridiques.

5. S'agissant des relations extérieures, la Présidence a travaillé avec les États, dont de hauts représentants d'administrations nationales, l'Assemblée des États Parties (ci-après « l'Assemblée ») et ses organes subsidiaires, des organisations intergouvernementales et régionales et la société civile afin d'intensifier la coopération avec la Cour, de mieux la faire connaître et de renforcer le soutien qu'elle reçoit. En tant que visage public de la Cour, le Président (ou l'un des vice-présidents agissant en son nom) a tenu des réunions officielles

avec de nombreux hauts représentants des États, de l'Assemblée, d'organisations internationales et régionales, de la société civile et d'associations professionnelles, au siège de la Cour pour recevoir les délégations en visite ou dans le cadre de missions officielles. Le Président a prononcé plusieurs discours publics, accordé des entrevues aux médias et émis des déclarations publiques concernant tout particulièrement des aspects précis de la perception et du soutien externe pour les travaux de la Cour. La Présidence a dirigé la coordination interorganes des questions relatives aux relations extérieures intéressant l'ensemble de la Cour, telles que l'adoption d'objectifs et de stratégies généraux, la planification de séminaires sur la coopération et d'autres événements visant à resserrer la coopération avec les intervenants externes, la préparation de déclarations et de rapports officiels, la coopération et la communication avec d'autres parties du système du Statut de Rome, et la représentation de la Cour dans différents forums. La Présidence a contribué aux efforts de la Cour visant à promouvoir l'universalité du Statut de Rome en collaboration avec les points focaux de l'Assemblée pour le Plan d'action pour parvenir à l'universalité et à la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome, le Président de l'Assemblée, les organisations non gouvernementales et les organisations régionales. Le Président a tenu des discussions de haut niveau avec divers États non Parties pour encourager l'adhésion au Statut de Rome. Les échanges ciblés de la Présidence menés depuis 2018 avec la République de Kiribati aux niveaux du chef d'État et du ministre, y compris des communications abordant précisément les obstacles à l'adhésion au Statut de Rome invoqués par la Kiribati, ont porté fruit, puisque la Kiribati a accédé au Statut le 26 novembre 2019.

6. S'agissant de l'administration, la Présidence a poursuivi, avec les autres organes de la Cour, ses efforts de rationalisation de la gouvernance et de la structure de contrôle de la Cour. Ces efforts ont consisté à améliorer encore davantage le processus de planification stratégique de la Cour (dont l'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau Plan stratégique pour la Cour) ; affiner et faire rapport sur les indicateurs de résultats ; et poursuivre les travaux de repérage et d'élaboration de nouvelles propositions de politiques, de projets ou de processus s'appliquant à l'ensemble de la Cour, notamment dans les domaines de la planification stratégique et de l'administration globale de la Cour. La Présidence a également poursuivi sa collaboration avec les organes de contrôle de la Cour, dont le Comité du budget et des finances (ci-après « le Comité »), le Comité d'audit et les vérificateurs externes, l'Assemblée et le Groupe de travail de La Haye, sur des questions administratives, politiques et stratégiques. Pour ce qui concerne la supervision stratégique du Greffe et la coordination des questions interorganes, la Présidence a continué à travailler avec le Bureau du Procureur et le Greffe sur des domaines communs, dont la gestion des risques. La Présidence a représenté la Cour lors de nombreux événements de facilitation au sein du Groupe de travail de La Haye de l'Assemblée. De concert avec les autres organes, elle a fait rapport sur les initiatives liées aux synergies et efficacies de la Cour. Comme les années précédentes, dans le cadre du Groupe de travail sur le budget de la Cour, la Présidence a été étroitement associée aux questions interorganes, telles que la préparation du budget-programme de la Cour et de nombreux rapports et documents connexes, ainsi que d'autres questions budgétaires. Cette association incluait la coopération avec le Comité et le facilitateur pour le budget de l'Assemblée. Enfin, la Présidence a animé les réunions mensuelles du Comité de coordination et travaillé sur une grande diversité de dossiers intéressant l'ensemble de la Cour.

2. Section préliminaire

7. L'on compte trois Chambres préliminaires composées de six juges affectés à la Section préliminaire. Étant donné la charge de travail actuelle de la Cour, trois juges de la Section de première instance sont également affectés temporairement à la Section préliminaire. Pour ces mêmes raisons, cinq des six juges de la Section préliminaire sont également affectés temporairement à la Section de première instance et participent aux audiences de première instance et de réparations.

8. Les trois Chambres préliminaires sont saisies de 17 situations¹, dont une situation nouvelle assignée par la Présidence à la Chambre préliminaire III le 25 juin 2019 : la République populaire du Bangladesh/l'Union du Myanmar.

¹ Ouganda ; République démocratique du Congo ; Darfour/Soudan ; République centrafricaine ; République du Kenya ; Libye ; République de Côte d'Ivoire ; République du Mali ; navires battant pavillon de l'Union des

Situation en République centrafricaine : Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo

9. Le 8 mars 2019, M. Jean-Pierre Bemba Gombo a déposé une demande de compensation et dommages devant la Chambre préliminaire II. M. Bemba demande une compensation à la suite de son acquittement par la Chambre d'appel. Dans l'alternative, il demande une compensation pour les dommages causés à ses biens du fait de la saisie et du gel de ses biens. À défaut, il demande que sa demande d'indemnisation pour pertes financières soit soumise à l'arbitrage exécutoire en vertu des règles de la CNUDCI. Le 9 mai 2019, la Chambre préliminaire II a tenu une audience au cours de laquelle les parties ont présenté des observations orales concernant la demande de compensation et de dommages de M. Bemba. La demande est en instance devant la Chambre.

Situation en Libye : Le Procureur c. Saif Al-Islam Qadhafi

10. Le 5 avril 2019, la Chambre préliminaire I a rendu sa décision sur la contestation, par M. Saif Al-Islam Qadhafi, de la recevabilité de l'affaire le concernant, déposée le 5 juin 2018 en vertu des articles 17-1-c, 19 et 20-3 du Statut de Rome. La Chambre préliminaire I était convaincue, à la majorité, que M. Qadhafi avait la qualité pour déposer une contestation de recevabilité, mais a rejeté cette contestation pour les motifs suivants : i) la décision de la Cour criminelle de Tripoli du 28 juillet 2015 à l'encontre de M. Qadhafi n'était pas finale et n'avait pas autorité de chose jugée ; ii) M. Qadhafi était exclu de l'amnistie ou de la grâce offertes par la Loi n° 6 de 2015 ; et iii) l'octroi d'amnisties ou de grâces pour des crimes graves comme les meurtres constituant des crimes contre l'humanité est incompatible avec les principes de droits de la personne reconnus internationalement. La Chambre préliminaire I a jugé, à la majorité, que l'affaire pesant contre M. Qadhafi était recevable, le juge Marc Perrin de Brichambaut déposant une opinion concordante distincte.

11. Le 10 avril 2019, la Défense de M. Qadhafi a interjeté appel de la décision de la Chambre préliminaire I, qui est maintenant en instance devant la Chambre d'appel.

Situation en République du Mali : Le Procureur c. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud

12. Le 4 juillet 2019, M. Al Hassan a déposé une contestation quant à la recevabilité de l'affaire le concernant, estimant que les faits qui lui étaient reprochés n'étaient pas suffisamment graves pour justifier l'intervention de la Cour. La Chambre préliminaire I a rejeté la contestation de recevabilité le 27 septembre 2019.

13. Le 30 septembre 2019, la Chambre préliminaire I a confirmé les charges portées par le Procureur contre M. Al Hassan et a renvoyé celui-ci en jugement. La Chambre préliminaire I a déterminé qu'il existait des preuves suffisantes donnant des motifs substantiels de croire que M. Al Hassan est responsable : a) des crimes contre l'humanité que sont la torture, le viol, l'esclavage sexuel, la persécution et d'autres actes inhumains (dont les mariages forcés) ; et b) des crimes de guerre que sont la torture, les traitements cruels, les atteintes à la dignité de la personne, les condamnations prononcées sans un jugement préalable rendu par un tribunal régulièrement constitué, assorti de toutes les garanties juridictionnelles généralement reconnues comme indispensables, le lancement d'attaques contre des bâtiments consacrés à la religion ou des monuments historiques, et le viol et l'esclavage sexuel, qui auraient été commis à Tombouctou, au Mali, entre le 1^{er} avril 2012 et le 28 janvier 2013.

14. Le 18 novembre 2019, la Chambre a rejeté la requête de la Défense d'en appeler de la décision de la confirmation des charges, clôturant ainsi définitivement la procédure pour cette affaire devant la Chambre préliminaire I. Le 21 novembre 2019, la Présidence créait la Chambre de première instance X et lui renvoyait l'affaire contre M. Al Hassan.

Situation en République centrafricaine II : Le Procureur c. Alfred Yekatom et Patrice-Edouard Ngaïssona

15. Le 20 février 2019, en vue de favoriser l'équité et la rapidité de la procédure, la Chambre préliminaire II a fusionné les affaires pesant contre M. Alfred Yekatom (remis à la Cour le 17 novembre 2018 par les autorités de la République centrafricaine) et contre

Comores, de la République hellénique et du Royaume du Cambodge ; République centrafricaine II ; Géorgie ; République du Gabon ; République du Burundi ; République islamique d'Afghanistan ; État de Palestine ; République bolivarienne du Venezuela et République populaire du Bangladesh/République de l'Union du Myanmar.

M. Patrice-Edouard Ngaïssona (remis à la Cour le 23 janvier 2019 par les autorités de la République française).

16. Le 11 décembre 2019, au terme des audiences de confirmation des charges tenues entre le 19 septembre et le 11 octobre 2019, la Chambre préliminaire II a confirmé toutes les charges portées par le Procureur contre M. Yekatom (21 chefs d'accusation) et une partie des charges portées contre M. Ngaïssona (33 chefs d'accusation sur 111), et a renvoyé les deux hommes en jugement.

17. La Chambre préliminaire II a conclu qu'il existait des preuves suffisantes donnant des motifs substantiels de croire que M. Yekatom est responsable : a) des crimes de guerre que sont le meurtre, les traitements cruels, la torture, le lancement d'attaques contre la population civile, le lancement d'attaques contre des bâtiments consacrés à la religion, la conscription, l'enrôlement et l'utilisation d'enfants de moins de 15 ans pour les faire participer activement aux hostilités, et le déplacement ; et b) des crimes contre l'humanité que sont le meurtre, la déportation, les transferts forcés de populations, l'emprisonnement et d'autres formes de privation grave de liberté physique, la torture, la persécution et d'autres actes inhumains, qui auraient été commis à divers endroits en République centrafricaine entre le 5 décembre 2013 et août 2014.

18. La Chambre a conclu qu'il existait des preuves suffisantes donnant des motifs substantiels de croire que M. Ngaïssona est responsable : a) des crimes de guerre que sont le lancement d'attaques contre la population civile, le meurtre, la torture, les traitements cruels, le viol, le lancement d'attaques contre des bâtiments consacrés à la religion, le déplacement de la population civile, la destruction des biens d'un adversaire, et le pillage ; et b) des crimes contre l'humanité que sont le meurtre, la déportation, les transferts forcés de populations, l'emprisonnement et d'autres formes de privation grave de liberté physique, la torture, le viol, la persécution et d'autres actes inhumains, qui auraient été commis à divers endroits en République centrafricaine entre le 5 décembre 2013 et avril 2014. La Chambre a refusé de confirmer les autres charges de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre pesant contre M. Ngaïssona.

Situation en République islamique d'Afghanistan

19. Le 12 avril 2019, la Chambre préliminaire II a rejeté la demande du Procureur sollicitant l'autorisation d'ouvrir une enquête sur la situation en République islamique d'Afghanistan, estimant qu'une enquête « ne servirait pas l'intérêt de la justice à ce stade ». Les 7 et 10 juin 2019, le Procureur et les représentants légaux de 82 victimes et de deux organisations ont demandé l'autorisation de la Chambre préliminaire II d'en appeler de cette décision. Le 17 septembre 2019, la Chambre préliminaire II a accédé en partie à la demande du Procureur d'en appeler et a rejeté in limine, à la majorité, la demande des victimes. L'appel est en instance devant la Chambre d'appel.

Situation dans l'État de Palestine

20. Le 20 décembre 2019, le Procureur a demandé une décision de la Chambre préliminaire I en vertu de l'article 19-3 du Statut de Rome sur la portée de la compétence territoriale de la Cour pour ce qui est de la situation en Palestine, ainsi qu'une confirmation que le « territoire » sur lequel la Cour peut exercer sa compétence en vertu de l'article 12-2-a du Statut de Rome inclut la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est et Gaza. La demande est en instance devant la Chambre préliminaire I.

Situation en République populaire du Bangladesh/République de l'Union du Myanmar

21. Le 4 juillet 2019, le Procureur a déposé une demande d'autorisation d'ouvrir une enquête concernant les crimes qui auraient été commis contre le peuple rohingya depuis le 9 octobre 2016, dans le cadre de deux vagues de violence dans l'état de Rakhine, au Myanmar. À la suite d'une décision antérieure de la Chambre préliminaire I, le Procureur a avancé qu'alors que le Myanmar n'est pas un État Partie au Statut de Rome, la Cour peut néanmoins exercer sa compétence territoriale puisqu'au moins un élément d'un crime relevant de la compétence de la Cour a été commis sur le territoire du Bangladesh, qui est un État Partie au Statut de Rome.

22. Le 14 novembre 2019, la Chambre préliminaire III a statué sur la demande du Procureur. La Chambre a convenu que la Cour peut exercer sa compétence territoriale

lorsqu'au moins un élément d'un crime relevant de la compétence de la Cour, ou une partie d'un tel crime, est commis sur le territoire d'un État Partie au Statut de Rome. La Chambre a conclu qu'il existe des motifs raisonnables de croire que les crimes contre l'humanité de déportation et de persécution (fondés sur une base ethnique ou religieuse) ont été commis contre la population civile rohingya sur le territoire du Bangladesh en partie et ce, depuis au moins le 9 octobre 2016. La Chambre a donc autorisé le Procureur à ouvrir une enquête en vertu de l'article 15 du Statut de Rome.

3. Section de première instance

Affaires

Le Procureur c. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud

23. Le 21 novembre 2019, la Présidence a renvoyé l'affaire *Al Hassan* à la Chambre de première instance X. Une première conférence de mise en état s'est tenue le 12 décembre 2019 pour fixer la date d'ouverture des audiences, qui a été fixée au 14 juillet 2020.

Le Procureur c. Dominic Ongwen

24. Les audiences dans l'affaire *Ongwen* se sont poursuivies tout au long de 2019, la clôture officielle de la présentation de la preuve ayant lieu le 12 décembre 2019. Les déclarations finales auront lieu en mars 2020, après quoi la Chambre se retirera pour délibérer et rendre son jugement.

Le Procureur c. Bosco Ntaganda

25. La Chambre a rendu son jugement dans l'affaire *Ntaganda* le 8 juillet 2019, trouvant M. Ntaganda coupable de 18 chefs de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Le 7 novembre 2019, la Chambre a condamné M. Ntaganda à une peine globale de 30 ans d'emprisonnement. L'étape des réparations a commencé immédiatement et les parties et les participants ont déjà présenté leurs soumissions initiales concernant la procédure.

Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Blé Goudé

26. Les audiences dans l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé* ont conclu en 2019. Le 15 janvier 2019, la Chambre, à la majorité et par voie de décision orale, a acquitté M. Gbagbo et M. Blé Goudé de toutes les charges. Les raisons de la décision d'acquiescement, ainsi qu'une opinion dissidente, ont été déposées au dossier le 16 juillet 2019.

Réparations

Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo

27. Le 7 février 2019, dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, la Chambre de première instance II a approuvé les propositions du Fonds au profit des victimes pour trouver de nouveaux demandeurs aux réparations collectives et pour décider de leur admissibilité. La mise en œuvre de l'ordonnance de réparations est en cours.

Le Procureur c. Germain Katanga

28. Dans l'affaire *Le Procureur c. Germain Katanga*, la mise en œuvre de l'ordonnance de réparations individuelles et collectives est toujours en cours.

Le Procureur c. Ahmad Al Faqi Al Mahdi

29. Le 4 mars 2019, dans l'affaire *Le Procureur c. Ahmad Al Faqi Al Mahdi*, la Chambre a approuvé douze projets proposés par le Fonds au profit des victimes dans le cadre de son nouveau plan de mise en œuvre (un plan de réparations individuelles, neuf plans de réparations collectives et deux plans de réparations symboliques). Le Fonds au profit des victimes s'est vu accorder un délai de mise en œuvre global de trois ans, sous réserve d'autres délais pour ce qui est de certaines questions précisées dans la décision. La mise en œuvre de l'ordonnance des réparations est toujours en cours.

4. Section des appels

30. En 2019, la Section des appels a été saisie de sept appels contre des décisions finales, dont trois étaient en instance à la fin de la période de référence précédente (2018), à savoir :

- deux appels contre des décisions finales émanant de l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, M. Lubanga et le représentant légal du groupe de victimes V01 en appelant de l'ordonnance de réparations ;
- un appel contre une décision finale émanant de l'affaire *Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé*, le Procureur en appelant de la décision de la Chambre de première instance I d'acquitter M. Gbagbo et M. Blé Goudé ;
- un appel contre une décision finale dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo et consorts*, M. Bemba en appelant de la nouvelle décision de la Chambre de première instance VII concernant la peine ; et
- trois appels dans l'affaire *Le Procureur c. Bosco Ntaganda*, M. Ntaganda et le Procureur en appelant la décision de culpabilité de la Chambre de première instance VI, et M. Ntaganda en appelant également de la peine.

31. De plus, la Section des appels a été saisie de six appels interlocutoires.

Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo

32. Le 18 juillet 2019, la Chambre d'appel a rendu son jugement concernant deux appels en vertu de l'article 82-4 du Statut, déposés par M. Lubanga et le groupe de victimes V01, contre la « Décision fixant le montant des réparations auxquelles Thomas Lubanga Dyilo est tenu » de la Chambre de première instance II du 15 décembre 2017. La Chambre d'appel a essentiellement confirmé la décision contestée.

Le Procureur c. Omar Hassan Ahmad Al Bashir

33. Le 6 mai 2019, la Chambre d'appel a confirmé, à l'unanimité, la décision de la Chambre préliminaire II du 11 décembre 2017, dans la mesure où elle avait conclu que la Jordanie, État Partie au Statut de Rome, avait manqué aux obligations que lui impose le Statut en n'exécutant pas la demande d'arrestation et de remise à la Cour de M. Omar Al Bashir (Président de la République du Soudan pendant toute la période en cause) alors que celui-ci se trouvait sur le territoire de la Jordanie pour assister à un sommet de la Ligue des États arabes le 29 mars 2017. Notant les circonstances particulières de cette affaire, la Chambre d'appel a décidé, à la majorité, de renverser la décision contestée dans la mesure où la Chambre préliminaire avait décidé de renvoyer la question du manquement de la Jordanie à l'Assemblée des États Parties et au Conseil de sécurité des Nations Unies.

Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé

34. Le 1^{er} février 2019, à la suite de l'acquiescement de M. Laurent Gbagbo et de M. Charles Blé Goudé par la Chambre de première instance I, la Chambre d'appel a décidé, à l'unanimité, que ces deux hommes devaient être libérés avec des conditions et remis à un État prêt à les accepter sur son territoire et disposé et capable de faire respecter les conditions stipulées par la Chambre d'appel. À la suite d'une demande de révision de cette décision, déposée par M. Gbagbo, la Chambre d'appel a prévu d'entamer une audience sur cette question le 6 février 2020.

35. Le 16 septembre 2019, le Procureur a déposé un avis d'appel contre la décision d'acquiescement majoritaire de la Chambre de première instance I concernant M. Laurent Gbagbo et M. Charles Blé Goudé. L'appel est en instance devant la Chambre d'appel.

Situation des navires battant pavillon de l'Union des Comores, de la République hellénique et du Royaume du Cambodge

36. Le 2 septembre 2019, la Chambre d'appel a confirmé la décision de la Chambre préliminaire I du 15 novembre 2018 concernant la révision de la décision, par le Procureur, de ne pas ouvrir d'enquête sur la situation à la suite du renvoi par l'Union des Comores, à la lumière des instructions dans la décision du 16 juillet 2015 de la Chambre préliminaire et des instructions de la Chambre d'appel dans son jugement. La Chambre d'appel a conclu que le Procureur devait revoir sa décision avant le 2 décembre 2019. La Chambre d'appel a

néanmoins estimé, avec dissidence des juges Eboe-Osuji et Ibáñez, que « la décision finale » concernant l'ouverture ou non d'une enquête incombait au Procureur.

Le Procureur c. Saif Al-Islam Qadhafi

37. Le 11 avril 2019, M. Qadhafi a interjeté appel de la décision de la Chambre préliminaire I, dans laquelle celle-ci rejetait la contestation de recevabilité qu'il avait déposée. Les 11 et 12 novembre 2019, la Chambre d'appel a tenu une audience sur l'appel, qui est en instance.

Le Procureur c. Dominic Ongwen

38. Le 17 juillet 2019, la Chambre d'appel a rejeté l'appel de M. Dominic Ongwen contre la décision de la Chambre de première instance IX du 7 mars 2019, dans laquelle celle-ci rejetait les motions de M. Ongwen alléguant des vices dans la décision de confirmation des charges.

Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo, Aimé Kilolo Musamba, Jean-Jacques Mangenda Kabongo, Fidèle Babala Wandu et Narcisse Arido

39. Le 27 novembre 2019, la Chambre d'appel a rejeté l'appel déposé par M. Bemba contre la décision portant fixation d'une nouvelle peine rendue par la Chambre de première instance VII. La Chambre d'appel a confirmé la peine imposée, à savoir un an d'emprisonnement et une amende de 300 000 euros.

Situation en République islamique d'Afghanistan

40. Entre juin et septembre 2019, les victimes et le Procureur ont déposé des appels contre la décision rendue par la Chambre préliminaire II rejetant la demande du Procureur d'ouvrir une enquête. La Chambre d'appel a entendu les appels les 4, 5 et 6 décembre 2019. Au cours de l'audience, la Chambre d'appel a décidé à la majorité que les appels déposés par les victimes étaient irrecevables, et les a donc rejetés. L'appel du Procureur est en instance devant la Chambre d'appel.

Le Procureur c. Bosco Ntaganda

41. Le 9 septembre 2019, le Procureur et M. Bosco Ntaganda ont déposé des appels contre la décision de culpabilité émise par la Chambre de première instance VI le 8 juillet 2019. Le 9 décembre 2019, M. Ntaganda a déposé un appel contre la décision concernant la peine émise par la Chambre de première instance VI le 7 novembre 2019. Ces appels sont en instance devant la Chambre d'appel.

Le Procureur c. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud

42. Le 4 octobre 2019, M. Al Hassan a déposé un avis d'appel contre la décision de la Chambre préliminaire I dans laquelle celle-ci rejetait la contestation de recevabilité de l'affaire le concernant. L'appel est en instance devant la Chambre d'appel.

B. Grand Programme II – Bureau du Procureur²

1. Examens préliminaires

43. Le Bureau du Procureur (ci-après « le Bureau ») a terminé et clos un examen préliminaire durant la période considérée dans le présent rapport. Le 4 juillet 2019, le Bureau a demandé à la Chambre préliminaire III l'autorisation d'ouvrir une enquête dans la situation relative à la déportation présumée du peuple rohingya de la République de l'Union du Myanmar en République populaire du Bangladesh. Cette autorisation lui a été accordée le 14 novembre 2019. S'agissant de la Palestine, le Procureur a terminé son examen préliminaire, en déterminant que tous les critères statutaires requis par le Statut de Rome pour l'ouverture d'une enquête étaient réunis. En raison des caractéristiques juridiques et factuelles du territoire sur lequel cette enquête sera conduite, l'Accusation a, le

² Les informations sur le nombre de missions, les documents et les pages déposés par le Procureur dans ces affaires en 2019 sont présentées à l'annexe III.

20 décembre 2019, demandé à la Chambre préliminaire I de se prononcer sur « la compétence territoriale de la Cour en Palestine » comme le prévoit l'article 19-3.

44. Le Bureau a accompli d'importantes avancées dans les examens préliminaires qu'il conduit sur les situations en Colombie, en Guinée, en Irak/Royaume-Uni, au Nigéria, aux Philippines, en Ukraine et au Venezuela. Le Bureau a également répondu aux communications reçues en vertu de l'article 15 du Statut de Rome au sujet des quatre situations ayant fait l'objet d'une analyse approfondie durant la période considérée dans le présent rapport, à savoir les situations en Corée du Nord (ouvriers possédant une double nationalité ou étrangers vivant sur le territoire d'un État Partie), aux Philippines (mer de Chine méridionale) et au Yémen (ressortissants mercenaires de l'État Partie).

45. Le Rapport sur les activités menées en 2019 en matière d'examen préliminaire¹ a été publié le 5 décembre 2019 et lancé le 6 décembre 2019 dans le cadre d'un événement organisé par le Bureau du Procureur en marge de la dix-huitième session de l'Assemblée des États Parties (ci-après « l'Assemblée ») à La Haye. Ce rapport présente une vue détaillée des activités et réalisations du Bureau dans chaque situation faisant l'objet d'un examen préliminaire durant la période considérée.

46. Deux situations continuent de faire l'objet de procédures d'appel. Le 12 avril 2019, la Chambre préliminaire II a rejeté la requête présentée par le Procureur pour ouvrir une enquête sur la situation en République islamique d'Afghanistan. Le Procureur a interjeté appel contre cette décision le 30 septembre 2019 et exposé ses arguments devant la Chambre d'appel du 4 au 6 décembre 2019. S'agissant de la situation des navires battant pavillon de l'Union des Comores (ci-après « les Comores »), de la République hellénique et du Royaume du Cambodge, la Chambre d'appel a, le 2 septembre 2019, rejeté l'appel interjeté par le Procureur contre la décision rendue par la Chambre préliminaire I, qui annulait le réexamen conduit par le Procureur conformément à la règle 108-3 du Règlement de procédure et de preuve, au motif qu'il n'existe aucune base raisonnable pour conduire un examen judiciaire dans la situation déferée par les Comores. La Chambre d'appel a prié le Procureur de mettre en application les interprétations juridiques de la majorité des juges de la Chambre préliminaire I, telle qu'elle était composée en 2015, et de présenter à la Chambre ses raisons et ses conclusions d'ici au 2 décembre 2019. Ces présentations ont été versées aux dossiers depuis cette date.

47. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, le Bureau a reçu 814 communications relatives à l'article 15 du Statut de Rome : 602 d'entre elles ne relevaient manifestement pas de la compétence de la Cour ; 64 supposaient une analyse approfondie ; 119 étaient liées à une situation en cours d'examen ; et 29 étaient liées à une enquête ou à des poursuites. Le Bureau a également reçu 5 842 documents à l'appui de communications. Il a reçu un total de 14 094 communications relatives à l'article 15 depuis juillet 2002.

2. Enquêtes et poursuites

Enquêtes et poursuites devant les Chambres préliminaires et de première instance

(a) *Situations en République centrafricaine (RCA)*

48. Le Bureau du Procureur a poursuivi l'enquête active qu'il avait initiée le 24 septembre 2014 sur la situation en République centrafricaine II. Son attention a été centrée sur les crimes qui auraient été commis durant le regain de violence causé dans le pays depuis 2012 par des entités gouvernementales et divers groupes, tels que les *Séléka* (présumés coupables pour l'ensemble de la période, indépendamment de la composition actuelle des groupes qui revendiquent cette appellation), d'une part, et les *anti-Balaka* (idem), d'autre part.

49. Deux équipes d'enquêteurs ont été chargées de faire avancer les enquêtes. Si un climat constructif de coopération a aidé le Bureau à accomplir d'importants progrès dans ses enquêtes, en permettant notamment l'arrestation de MM. Yekatom et Ngaïssona en 2018, l'environnement sécuritaire est resté extrêmement précaire, posant de nombreuses difficultés au Bureau dans le cadre de ses activités. Le Bureau a néanmoins effectué plusieurs missions en République centrafricaine et dans l'ensemble de la région en 2019, afin de recueillir des éléments de preuve et de sélectionner et interroger les témoins identifiés dans le cadre des enquêtes actives parmi les deux groupes opposés par le conflit.

50. Le Bureau du Procureur a renforcé la coopération nouée avec les autorités centrafricaines et les responsables des autres pays de la région, en particulier des pays limitrophes. La consolidation de la coopération établie avec les organisations internationales et régionales, les organisations non gouvernementales et les entités compétentes reste prioritaire.

51. Le Bureau du Procureur a continué de suivre et d'encourager la mise en œuvre de procédures nationales. Conformément à son Objectif stratégique 6, le Bureau a fait profiter des intervenants judiciaires de ces pays de ses compétences et de ses pratiques exemplaires, notamment les fonctionnaires de la Cour pénale spéciale pour la République centrafricaine.

(b) *Situations en République de Côte d'Ivoire (RCI)*

52. Le 15 janvier 2019, la Chambre de première instance I a acquitté Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé de toutes les charges retenues à leur encontre, et ordonné leur libération immédiate. Suite à l'appel interjeté par l'Accusation contre cette décision, la Chambre d'appel a imposé plusieurs conditions à la libération de MM. Gbagbo et Blé Goudé. Le 16 juillet 2019, la Chambre de première instance I a délivré les raisons de sa décision sous forme écrite. Le 16 septembre 2019, l'Accusation a présenté l'avis de l'appel qu'il a interjeté contre cette décision d'acquiescement, et exposé les raisons de la motion d'acquiescement et de libération immédiate, ainsi que de la motion de non-lieu de la Défense, écrites suite à l'annonce de son appel. Le 15 octobre 2019, l'Accusation a déposé l'appel qu'il a interjeté pour annuler les décisions d'acquiescement et les jugements rendus.

53. Parallèlement, le 1^{er} février 2019, à la demande du Procureur, la Chambre d'appel a fixé les conditions qui seront imposées à MM. Gbagbo et Blé Goudé à leur libération par les États ayant accepté de les accueillir sur leur territoire et ayant les capacités de mettre en œuvre ces conditions.

54. De même, tout au long de 2019, le Bureau du Procureur a poursuivi activement son enquête sur la situation en Côte d'Ivoire II, concernant des crimes qui auraient été commis par les adversaires de M. Gbagbo dans le contexte des violences post-électorales.

(c) *Situation au Darfour (Soudan)*

55. Comme l'indiquent les rapports du 19 juin et du 18 décembre 2019 au Conseil de sécurité des Nations Unies, en application de la résolution 1593 (2005) du Conseil de sécurité, le Bureau du Procureur a poursuivi ses enquêtes en vue de rendre justice aux victimes de crimes relevant du Statut de Rome qui auraient été commis au Darfour. Le Bureau a effectué de nombreuses missions pour recueillir des éléments de preuve et mener des entrevues de témoins. Le Bureau continue de suivre les événements qui pourraient constituer des crimes en vertu du Statut de Rome tout en maintenant et renforçant les affaires en cours.

56. Dans ses rapports au Conseil de sécurité, le Procureur plaide en faveur de la coopération du nouveau Gouvernement du Soudan avec la Cour pénale internationale (ci-après « la Cour »), et d'un renouvellement des efforts déployés collectivement pour assurer l'exécution des mandats d'arrêt restés sans effet. Le Bureau a continué d'accomplir d'importants progrès dans ses enquêtes malgré les limites posées à ses ressources et à sa coopération et l'interdiction qui lui est faite d'entrer sur le territoire soudanais.

(d) *Situation en République démocratique du Congo (RDC)*

57. Durant la période considérée dans le présent rapport, le Bureau du Procureur a continué de travailler avec les autorités de la République démocratique du Congo, afin notamment d'encadrer la coopération nouée dans le contexte des procédures en cours devant la Cour, d'encourager la conduite d'enquêtes nationales et de suivre les faits concernant M. Sylvestre Mudacumura qui fait l'objet d'un mandat d'arrêt et aurait été tué. En parallèle, le Bureau a continué de surveiller avec inquiétude la situation générale en République démocratique du Congo, y compris les crimes qui auraient été commis sur son territoire. Le Bureau continue d'analyser et de suivre la situation sur le terrain de façon approfondie.

(e) *Situation en Libye*

58. Le Bureau du Procureur a effectué de nombreuses missions pour recueillir des preuves notamment documentaires et mener des entrevues de témoins. Comme l'indiquent les rapports du Procureur au Conseil de sécurité du 8 mai et du 6 novembre 2019, le Bureau a poursuivi ses enquêtes sur les affaires en cours et celles qui pourraient être portées devant la Cour, et plaidé en faveur d'un appui de l'État dans l'exécution des mandats d'arrêt restés sans effet. Dans le cadre de ses activités d'enquêtes, le Bureau a bénéficié d'une bonne coopération des États compétents, ainsi que de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et d'autres organisations internationales. Afin de mettre un terme à l'impunité et en application de son Plan stratégique, le Bureau a également poursuivi sa stratégie de coopération avec de nombreux États et organisations, dans l'objectif d'aider les enquêtes et les poursuites conduites à l'échelon national sur la traite d'êtres humains et les trafics en territoire libyen.

(f) *Situation au Mali*

59. À la suite de l'affaire *Al Mahdi*, la première dans la situation au Mali, et compte tenu, entre autres, de la forte demande qui pèse de façon continue sur lui, afin qu'il intervienne, mette en évidence des possibilités d'enquêtes imprévues et établisse la gravité de crimes allégués, le Bureau du Procureur a continué de mener des enquêtes sur une plus vaste gamme de crimes de guerre au Mali. Il a effectué plusieurs missions pour collecter des éléments de preuve, sélectionner et interroger les témoins, et sécuriser la coopération établie avec ses partenaires, notamment les États de la région sahélienne.

60. L'audience de confirmation des charges portées contre M. Al Hassan a eu lieu du 8 au 17 juillet 2019. Le 30 septembre 2019, la Chambre préliminaire I a décidé de façon confidentielle de confirmer les charges de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité retenues par le Procureur à l'encontre de M. Al Hassan, et l'a déféré à la Section de première instance. Le 12 décembre 2019, une conférence faisant le point de la situation a été organisée par la Chambre de première instance X en préparation du calendrier applicable au procès. Ce dernier s'ouvrira le 14 juillet 2020 et l'Accusation commencera à présenter ses éléments de preuve le 25 août 2020.

(g) *Situation en Ouganda*

61. Le 12 décembre 2019, à la suite de la présentation finale des éléments de preuve apportés par la Défense le 29 novembre 2019, le Président du tribunal a déclaré close la soumission des preuves soumises dans l'affaire. Il est prévu que les mémoires en clôture soient déposés d'ici au 19 février 2020 pour cette affaire et que les plaidoiries finales commenceront le 10 mars 2020.

62. Dans le contexte des enquêtes qu'il conduit sur l'Armée de résistance du Seigneur et de l'affaire engagée contre M. Ongwen, le Bureau du Procureur a effectué plusieurs missions, notamment à des fins d'appuis aux procès en cours, et encouragé la tenue de procédures nationales dans la mesure du possible.

(h) *Situation en Géorgie*

63. Le Bureau du Procureur poursuit ses enquêtes sur les crimes qui auraient été commis dans la situation en Géorgie. Il continue d'appeler l'ensemble des parties à coopérer à ses enquêtes, notamment la Fédération de Russie et l'Ossétie du Sud, et se félicite des efforts accomplis par les parties qui coopèrent avec la Cour.

64. Du 6 au 10 mai 2019, le Greffier, le Bureau du Procureur et le Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes ont effectué une mission de sensibilisation conjointe en Géorgie. La délégation a rencontré des représentants de la société civile, des victimes, des membres de collectivités touchées, des autorités locales, des diplomates, des praticiens de la justice, des universitaires et des représentants des médias. La mission avait pour objectif principal d'améliorer les connaissances sur les enquêtes conduites en Géorgie et, plus généralement les travaux de la Cour, et de mieux les faire comprendre auprès des interlocuteurs mentionnés précédemment.

(i) Situation au Burundi

65. En 2019, le Bureau du Procureur a effectué une série de missions relativement aux enquêtes conduites pour les crimes qui auraient été commis dans la situation au Burundi, et centré son attention sur l'établissement et la continuité de réseaux de coopération compétents.

66. Si le retrait du Burundi du Statut de Rome a pris effet le 27 octobre 2017, ce pays conserve néanmoins l'obligation de coopérer avec la Cour. Cette situation pose toutefois des difficultés pratiques en matière d'enquêtes. Dans ce contexte, le Bureau du Procureur a centré son attention sur la rapide satisfaction des besoins opérationnels, tels que la sécurité, l'appui opérationnel, la protection des témoins et les impératifs linguistiques.

(j) Situation au Kenya

67. Le Bureau du Procureur a continué de recevoir des informations sur les crimes allégués qui relèvent de la compétence de la Cour, et demandé l'arrestation et le transfert à la Cour des individus ayant fait l'objet d'un mandat d'arrêt délivré par la Cour dans la situation au Kenya au titre d'atteintes présumées à l'administration de la justice visées à l'article 70 du Statut de Rome.

(k) Situation au Bangladesh/Myanmar

68. Le 14 novembre 2019, après que la Chambre préliminaire III lui a accordé son autorisation, le Bureau du Procureur a ouvert une enquête sur les crimes relevant de la compétence de la Cour qui auraient été commis dans la situation au Bangladesh/Myanmar. La décision rendue par la Chambre préliminaire III a été fondée sur la demande d'autorisation qui a été présentée pour l'ouverture d'une enquête en vertu de l'article 15 du Statut de Rome le 4 juillet 2019. L'enquête ouverte par le Procureur est en cours.

(h) Section des appels

69. La Section des appels de la Division des poursuites a été particulièrement occupée tout au long de 2019. Ses principales activités sont résumées ci-après pour l'ensemble de l'année.

70. En 2019, l'Accusation a présenté des déclarations orales dans le cadre de cinq procédures d'appel engagées devant la Chambre d'appel et d'une procédure d'indemnisation engagée devant la Chambre préliminaire. Plusieurs décisions ont été rendues par les Chambres d'appel relativement aux appels qui étaient en instance en 2018 et 2019.

71. Dans l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé*, à la suite de la décision orale prise par la majorité des juges de la Chambre de première instance en janvier 2019 pour acquitter les deux accusés et les remettre en liberté sans condition, l'Accusation a interjeté appel contre cette décision en vertu de l'alinéa c-ii de l'article 81-3 du Statut de Rome. Une audience s'est tenue devant la Chambre d'appel en février 2019, durant laquelle l'Accusation a demandé que la décision rendue par la Chambre de première instance en faveur de la libération de MM. Gbagbo et Blé Goudé soit annulée sans condition et que les deux hommes fassent l'objet d'une libération conditionnelle. L'Accusation a présenté plusieurs mémoires relativement à sa demande dans le cadre de cette audience. La Chambre d'appel a rendu sa décision le même jour que l'audience. Elle a modifié la décision prise par la Chambre de première instance et ordonné la libération conditionnelle des deux hommes.

72. En mai 2019, la Chambre d'appel a rendu sa décision sur l'appel interjeté par la Jordanie contre les conclusions établies par la Chambre préliminaire, affirmant que la Jordanie n'avait pas respecté son obligation d'arrêter Omar Al-Bashir, et que l'affaire devait être déférée à l'Assemblée des États Parties et au Conseil de sécurité (les faits ont été argumentés devant la Chambre d'appel en septembre 2018). En prenant cette décision historique, la Chambre d'appel a déclaré que la Jordanie avait manqué à l'obligation qui lui était faite de remettre le Président soudanais (alors en exercice), M. Al-Bashir, à la Cour, et que les fonctions officielles de ce dernier ne pouvaient être qualifiées d'obstacles à sa remise à la Cour, ni justifier son immunité contre toute poursuite engagée devant la Cour. La Chambre d'appel a toutefois rendu une décision à la majorité de trois juges contre deux,

en annulant la décision de la Chambre préliminaire qui ordonnait que l'affaire impliquant la Jordanie soit déférée à l'Assemblée et au Conseil de sécurité.

73. Dans la situation aux Comores, le Procureur a, en 2018, demandé l'autorisation d'en appeler de la décision de la Chambre préliminaire, qui l'avait priée, en vertu de l'article 53-3, de revoir (à nouveau) sa décision de ne pas ouvrir une enquête dans la situation de l'attaque menée par les Forces de défense israéliennes contre la flottille Mavi Marmara. Dans ses décisions prises en 2015 et 2017, le Procureur avait conclu que, si des crimes de guerre avaient été commis lors de l'attaque menée contre cette flottille, l'affaire n'atteignait pas le seuil de gravité requis par le Statut de Rome pour l'ouverture d'une enquête. Elle avait ainsi renoncé à le faire. L'autorisation d'en appeler de cette décision lui ayant été accordée, le Procureur a déposé son mémoire d'appel en février 2019. En mai 2019, une audience d'une journée s'est tenue devant la Chambre d'appel. Le Procureur et des représentants des deux groupes de victimes ont exposé leurs observations et répondu à plusieurs questions posées par la Chambre d'appel avant la tenue de l'audience (par écrit) et durant l'audience. En septembre 2019, la Chambre d'appel a rendu sa décision rejetant l'appel interjeté par le Procureur et prié cette dernière de revoir une fois encore sa décision. Le Procureur a reconsidéré sa décision en décembre 2019 et établi, une fois encore, que la situation n'atteignait pas le seuil de gravité requis pour justifier l'ouverture d'une enquête.

74. S'agissant de la preuve principale dans l'affaire *Bemba*, l'Accusation a déposé sa réponse à la demande formulée par M. Bemba pour obtenir une indemnisation et des dommages et intérêts à la suite de son acquittement prononcé en 2018, et participé à une audience tenue devant la Chambre préliminaire, durant laquelle la Défense et plusieurs représentants du Greffe ont également présenté des observations.

75. Dans l'affaire *Bemba et consorts* (procédure en vertu de l'article 70), M. Bemba a interjeté appel contre la décision rendue en 2018 par la Chambre de première instance, qui confirmait sa condamnation pour atteintes à l'administration de la justice. L'Accusation a, en février 2019, déposé son mémoire en réponse et donné suite à la requête demandant de nouveaux éléments de preuve. En août 2019, la Chambre d'appel a rejeté la demande formulée par M. Bemba pour que l'affaire soit rouverte en vue d'annuler sa condamnation, et programmé une audience pour septembre 2019. À cette audience, l'Accusation et la Défense de M. Bemba ont présenté leurs observations. L'Accusation a répondu à une série de questions posées par la Chambre d'appel avant et durant l'audience. En novembre 2019, la Chambre d'appel a délivré son jugement final, en rejetant tous les motifs de l'appel de M. Bemba et en confirmant la décision de la Chambre de première instance de le condamner de nouveau.

76. Dans l'affaire *Saif Al-Islam Qadhafi*, la Défense a interjeté appel contre la décision rendue par la Chambre préliminaire, qui a estimé que l'affaire engagée contre lui devant la Cour continuait d'être recevable en raison de la tenue de son procès en contumace dans son pays et de la mise en œuvre d'une loi d'amnistie en Libye. L'Accusation, la Défense de M. Qadhafi, les représentants de l'État libyen et deux parties non contestantes ont présenté leurs observations à la Chambre d'appel lors d'une audience tenue sur deux journées en novembre 2019. L'Accusation et les autres participants ont répondu à une série de questions posées par la Chambre d'appel avant et durant l'audience d'appel. L'Accusation avait déposé son mémoire en réponse en avril 2019, avant l'audience, et a présenté plusieurs autres mémoires relativement au litige concernant cette affaire durant l'année.

77. En avril 2019, la Chambre préliminaire a rendu sa décision sur la requête présentée par l'Accusation pour ouvrir une enquête sur la situation en Afghanistan en vertu de l'article 15. Elle a constaté que, s'il existait une base raisonnable pour déterminer que des crimes relevant de la compétence de la Cour ont été commis, et si les affaires étaient recevables en ce qui concerne les trois pistes potentielles d'enquête envisagées (talibans, Gouvernement afghan et États-Unis), l'ouverture d'une enquête ne servait pas les intérêts de la justice. L'Accusation a demandé l'autorisation d'en appeler de la décision rendue en vertu de l'article 82-1-d en juin 2019, et obtenu cette autorisation en septembre 2019. Plusieurs groupes de victimes ont également demandé l'autorisation d'en appeler de la décision rendue par la Chambre préliminaire en vertu de l'article 82-1-d et 82-1-a. L'Accusation a donné suite à plusieurs mémoires et documents adressés par ces groupes durant l'année. La Chambre d'appel a permis aux groupes de victimes, ainsi qu'à 16 personnes ou groupes de personnes, de participer aux procédures d'appel en qualité de

parties non contestantes. La moitié de ces 16 personnes et groupes de personnes a choisi de présenter des déclarations écrites, et l'autre moitié a présenté des déclarations orales devant la Chambre d'appel. Une audience d'une durée de trois jours s'est tenue devant la Chambre d'appel en décembre 2019, durant laquelle l'Accusation, plusieurs groupes de victimes, un groupe de parties non contestantes et des représentants du Bureau du conseil public pour les victimes ont présenté des observations et répondu aux questions posées par la Chambre d'appel. À cette audience, la Chambre d'appel a également rendu oralement une décision qui approuve la position de l'Accusation, selon laquelle les victimes n'ont pas le droit d'interjeter appel contre la décision de la Chambre préliminaire. Il est prévu qu'une décision soit délivrée sur les autres aspects de l'appel en 2020.

78. En 2019, l'Accusation a demandé l'autorisation d'interjeter appel dans la situation en Afghanistan et, comme indiqué précédemment, obtenu cette autorisation. Durant l'année, l'Accusation a répondu à 33 requêtes adressées par la Défense pour faire appel de décisions, 32 d'entre elles ayant été rejetées et l'une d'entre elles, acceptée (ce qui représente un taux d'aboutissement de 97 pour cent). La Section des appels a aidé les équipes affectées aux procès à répondre aux demandes d'autorisation dans les affaires suivantes : neuf demandes dans l'affaire *Ngaiissona et Yekatom* ; 18 demandes dans l'affaire *Ongwen* ; et cinq demandes dans l'affaire *Al Hassan*. Ces équipes ont soigneusement examiné les différentes questions qui concernent les procédures préliminaires et de première instance, telles que la jonction des demandes, la divulgation des informations, les compétences linguistiques, les procédures de confirmation des charges, la charge de la preuve et le degré de preuve, le régime applicable aux éléments de preuve, les problématiques relatives aux témoins et les examens médicaux.

79. Dans l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé*, la Chambre de première instance a oralement rendu sa décision en janvier 2019, en acquittant les accusés comme indiqué précédemment. Les délais applicables aux appels n'ont pas commencé à courir avant la présentation de la décision écrite ayant eu lieu en juillet. L'Accusation a présenté l'avis de l'appel qu'elle a interjeté contre cette décision en septembre, et déposé son mémoire d'appel en octobre 2019. Elle a justifié son appel interjeté contre la décision prise à la majorité des juges d'acquitter MM. Gbagbo et Blé Goudé, par deux motifs. Elle s'efforce de faire annuler la décision d'acquittement ainsi que les jugements rendus. Il est prévu que la Défense dépose son mémoire en réponse au début de 2020, et que l'Accusation entreprenne ensuite de demander l'autorisation d'y répondre.

80. Dans l'affaire *Ntaganda*, la Chambre de première instance a, en juillet 2019, déclaré l'accusé coupable des 18 chefs d'accusation de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre portés contre lui. L'accusé a été condamné à 30 ans d'emprisonnement. L'Accusation a fait appel de cette décision en se fondant sur deux motifs de droit relatifs à la destruction de bâtiments protégés (un hôpital et une église). La Défense a présenté son avis d'appel en invoquant 15 motifs d'appel contre les condamnations. La Défense a également présenté un avis d'appel contre les peines en invoquant 13 motifs d'appel. Cet avis d'appel concerne notamment la condamnation prononcée contre M. Ntaganda pour laquelle l'Accusation présentera sa réponse à la fin de janvier 2020.

81. Dans l'affaire *Ongwen*, la Chambre de première instance a, comme précédemment indiqué, autorisé la Défense à interjeter appel contre une décision, en faisant état de requêtes que la Défense a adressées au sujet d'irrégularités commises dans la décision de confirmation des charges. L'Accusation a répondu à l'appel interjeté par la Défense et formulé de nouvelles observations à la demande de la Chambre d'appel. La Chambre d'appel a rejeté l'appel de M. Ongwen en juillet 2019.

82. Dans l'affaire *Al Hassan*, la Défense a déposé un appel interlocutoire contre la décision rendue par la Chambre préliminaire statuant que l'affaire n'était pas irrecevable pour des raisons relatives à sa gravité et l'Accusation y a répondu en novembre 2019. L'appel est en instance devant la Chambre d'appel.

83. Tout au long de l'année, en plus de s'acquitter de son mandat principal, qui est d'appuyer les procédures d'appel, la Section des appels a fourni plusieurs dizaines de mémoires d'avis juridiques, ainsi qu'un appui juridique en continu aux équipes affectées aux procès sur des questions légales et procédurales complexes, dont : *Al Hassan* (aide à la rédaction des documents de notification des charges, aide à la préparation de l'audience de

confirmation des charges, rédaction des mémoires relatifs à la requête formulée par la Défense pour récuser les juges) ; *Ntaganda* (rédaction des mémoires relatifs à la demande de récusation d'un juge, présentation des observations concernant les peines, réparations) ; *Ongwen* (diverses questions relatives aux procès) ; République centrafricaine IIB (documents de notification des charges, rédaction de mémoires, préparation des audiences de confirmation des charges, examen des décisions rendues lors de la confirmation des charges) ; et dans les situations en Colombie, en Géorgie, en Libye et au Burundi (diverses questions juridiques et questions relatives aux éléments de preuve).

84. La Section des appels a également concouru à la rédaction de la requête présentée à la Chambre préliminaire en vertu de l'article 15 et de plusieurs mémoires relatifs à cette requête dans la situation au Bangladesh/Myanmar. La Chambre préliminaire a répondu favorablement à la demande présentée par l'Accusation pour ouvrir une enquête en novembre 2019.

85. La Section des appels a également continué de concourir à plusieurs examens préliminaires en cours.

86. Tout au long de l'année, les fonctionnaires de la Section ont tenu à jour le recueil d'affaires du Bureau du Procureur, en ce qui concerne les questions de droit matériel et procédural, et participé à plusieurs groupes de travail relevant de la Division des poursuites/du Bureau du Procureur. Ils ont également contribué à la rédaction de directives sur les mises en accusation pour le Bureau.

87. À la fin de l'année, le Procureur a autorisé que le nom de la Section des appels soit changé en « Section de la coordination juridique des appels et des poursuites ». Ce changement a été effectué, afin de mieux rendre compte des travaux et des responsabilités de la Section, de ceux de son chef ainsi que des activités de la Section qui dépassent le cadre des seuls appels et litiges relatifs à ces appels, principalement les tâches essentielles garantissant la cohérence et le bien-fondé des positions juridiques formulées par les équipes de la Division des poursuites, ainsi que la fourniture d'avis juridiques à toutes les équipes en ce qui concerne le droit matériel et procédural.

3. Coopération internationale et aide judiciaire

88. En 2019, dans le cadre de ses activités d'enquêtes et de poursuites, le Bureau du Procureur a signifié un total de 555 demandes d'assistance, ce qui équivaut au total de la précédente période considérée (-1,59 pour cent) à plus de 83 partenaires, dont 52 États Parties, cinq États non parties et 26 organisations internationales, régionales et non gouvernementales, ainsi qu'à des institutions privées, en plus d'assurer un suivi de l'exécution des demandes en instance, ce qui représente une augmentation de 7,80 pour cent du nombre de demandes signifiées à un réseau de partenaires, lequel ne cesse de croître.

89. Le Bureau du Procureur a entretenu et développé son réseau de partenaires de coopération judiciaire – incluant des unités chargées des crimes de guerre, des unités d'enquêtes financières et d'autres intervenants judiciaires ou chargés de l'application des lois à l'échelon national, régional et international. De nouveaux progrès ont été accomplis en vue d'élargir ce réseau aux autorités nationales et régionales chargées de l'immigration et de l'instruction des demandes d'asile ; aux responsables du recouvrement et du suivi des avoirs ; ainsi qu'aux experts nationaux des médias sociaux et des cyber-enquêtes.

90. En application de son Objectif stratégique 9 (Objectif stratégique 6 de son plan pour 2019-2021), le Bureau du Procureur a continué d'encourager les autorités judiciaires nationales à mettre un terme à l'impunité, en accompagnant les efforts judiciaires déployés à l'échelon national, dans la mesure du possible, notamment en ayant recours à des partenaires régionaux et à des réseaux de praticiens.

91. En 2019, le Bureau a traité un grand nombre de demandes qui lui ont été signifiées par les autorités nationales relativement à l'article 93-10, et continué d'encourager l'ouverture d'affaires et d'aider les autorités judiciaires nationales avec leurs propres enquêtes, lorsque cela était opportun. Le Bureau a continué de rappeler aux États et aux autres partenaires l'importance des réponses promptes et positives à ses demandes d'assistance en vue de la préparation des enquêtes et des procédures. Le Bureau note également l'effet néfaste sur son efficacité et son efficience des réponses tardives ou incomplètes à ses demandes d'assistance, et rappelle les difficultés particulières de

l'identification des lieux où se trouvent ses suspects et de l'organisation de leur remise à la Cour. Le Bureau a continué de concourir activement à la gestion et à la consolidation d'un réseau de partenaires judiciaires, incluant des points focaux et des points centraux de contact pour assurer le prompt traitement et le suivi de ses demandes, y compris relativement aux enquêtes financières. Le Bureau rappelle en outre que le défaut d'exécution des mandats d'arrêt de la Cour, certains desquels demeurent non exécutés depuis plus de 10 ans, porte atteinte à la légitimité et à la crédibilité de la Cour, et donc de la communauté internationale dans son ensemble.

4. Coopération générale et relations externes

92. Tout au long de l'année et, dans la mesure du possible en coopération avec d'autres organes de la Cour, le Bureau du Procureur a organisé et coordonné des activités de relations externes, et y a pris part, afin de favoriser l'appui de tous à son mandat et à ses activités.

93. Dans ce contexte, le Bureau a activement participé à des réunions et à des consultations tenues dans le cadre de l'Assemblée des États Parties. Il a ainsi assisté à plus de 30 réunions du Groupe de travail de La Haye, afin de fournir des informations sur le Bureau et de faire connaître ses messages clés, ou d'aider le travail des facilitateurs, par exemple dans le contexte de discussions sur l'examen de la Cour et du système du Statut de Rome, de négociations budgétaires ou de facilitations sur la planification stratégique, la coopération et la complémentarité. S'agissant de cette dernière, un séminaire a été organisé en coopération avec la Cour sur les stratégies de finalisation avec la participation du Bureau. Ce dernier a également pris part aux sessions plénières et à plusieurs événements tenus en marge de la dix-huitième session de l'Assemblée, et organisé à cette occasion le lancement de son Rapport annuel sur les activités menées en 2019 en matière d'examen préliminaire.

94. Durant la période considérée dans le présent rapport, le Bureau a organisé des séances d'information diplomatiques pour tous les groupes régionaux, à l'intention des ambassadeurs et des représentants d'États Parties à La Haye, ainsi qu'une réunion avec le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique à Bruxelles. Le Bureau a également participé à une séance d'orientation pour les nouveaux diplomates, et organisé des réunions en table ronde avec la société civile, en y prenant part.

95. Le Procureur et de hauts représentants de son Bureau ont participé à des réunions bilatérales avec des acteurs de gouvernements et d'organisations régionales et internationales à La Haye et ailleurs, en vue de promouvoir le mandat et le travail du Bureau, conformément aux discussions opérationnelles tenues sur ses activités d'enquêtes et de poursuites. Le Bureau a préparé et accueilli 53 visites de haut niveau dans les locaux de la Cour.

96. Le Procureur et de hauts représentants de son Bureau ont participé à divers forums et événements multilatéraux, dont la Conférence de Munich sur la sécurité, le débat de haut niveau de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et les exposés semestriels au Conseil de sécurité de l'ONU. Cette activité a permis de créer et de renforcer des contacts stratégiques et opérationnels, d'améliorer la coopération grâce à des réunions bilatérales, d'accroître les connaissances sur le travail du Bureau du Procureur, de fournir des informations actualisées et de diffuser les messages clés du Bureau. Plus de 30 discours ont été préparés pour les différents événements auxquels ont participé le Procureur et de hauts représentants de son Bureau.

97. Le Bureau du Procureur a également organisé une première table ronde d'experts réunissant les principaux intervenants de la conservation des éléments de preuve, ainsi que trois séminaires régionaux sur la coopération et la gestion et la sécurité des témoins. Il a participé à des séminaires co-organisés avec d'autres organes de la Cour, tels que la retraite annuelle organisée à Addis-Abeba.

98. Enfin, le Bureau du Procureur a fourni des conférenciers pour 95 visites de délégations composées de juges, de procureurs, de diplomates de haut rang, de parlementaires, de défenseurs des droits de la personne, de membres de la société civile, d'avocats, de fonctionnaires et d'autres professions, à la Cour, en lien et coordination avec le Greffe, selon le cas, et coordonné et fourni des conseils sur les 200 invitations d'allocation reçues par le Bureau.

C. Grand Programme III – Greffe

99. Le Greffe a continué à appuyer les parties et participants aux procédures devant la Cour aux étapes préliminaire, de première instance, d'appel et de réparations. Le Greffe a notamment continué à fournir un appui et une aide aux procédures de première instance dans les affaires *Ongwen* et *Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé*, ainsi que dans les procédures de réparations dans le cadre de plusieurs affaires. En janvier 2019, le Greffe a facilité le transfert d'un suspect, M. Patrice-Edouard Ngaïssona, à La Haye.

1. Administration judiciaire

(a) Activité judiciaire

100. En 2019, 6 539 documents et 675 transcriptions ont été enregistrés et notifiés. Ces chiffres comprennent les documents enregistrés et/ou notifiés dans le cadre de l'ensemble des affaires et situations déclinées ci-dessous, et 94 documents enregistrés et/ou notifiés conformément au Règlement de la Cour ou au Règlement du Greffe (lesquels ne portent pas nécessairement sur une situation ou une affaire donnée).

101. Dans la situation en Ouganda, 759 documents et 442 transcriptions ont été enregistrés et notifiés. Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour 58 audiences dans l'affaire *Ongwen*.

102. Dans la situation en République démocratique du Congo, 421 documents et 19 transcriptions ont été enregistrés et notifiés. Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour cinq audiences : quatre audiences dans l'affaire *Ntaganda* et une dans l'affaire *Lubanga*.

103. Dans la situation en République centrafricaine I, 192 documents et 9 transcriptions ont été enregistrés et notifiés. Une audience a été tenue dans l'affaire *Bemba* et deux dans l'affaire *Bemba et consorts*.

104. Dans la situation au Darfour, 54 documents et 10 transcriptions ont été enregistrés et notifiés. Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour une audience.

105. Dans la situation au Kenya, 22 documents ont été enregistrés et notifiés.

106. Dans la situation en Libye, 140 documents et 5 transcriptions ont été enregistrés et notifiés. Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour deux audiences intéressant des participants externes, comme des *amicus curiae*.

107. Dans la situation en République de Côte d'Ivoire, 225 documents et 112 transcriptions ont été enregistrés et notifiés. Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour trois audiences dans l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé*.

108. Dans la situation au Mali, 1 816 documents et 26 transcriptions ont été enregistrés et notifiés. Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour huit audiences dans l'affaire *Al Hassan*.

109. Dans la situation des navires battant pavillon de l'Union des Comores, la République hellénique et le Royaume du Cambodge, 42 documents et 5 transcriptions ont été enregistrés et notifiés. Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour deux audiences.

110. Dans la situation en République centrafricaine II, 2 130 documents et 41 transcriptions ont été enregistrés et notifiés. Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour une audience dans l'affaire *Ngaïssona* et sept dans l'affaire *Yekatim et Ngaïssona*.

111. Dans la situation en Géorgie, 88 documents ont été enregistrés et notifiés.

112. Dans la situation au Gabon, un document a été enregistré et notifié.

113. Dans la situation au Burundi, aucun document n'a été enregistré ou notifié.

114. Dans la situation en Afghanistan, 166 documents et 6 transcriptions ont été enregistrés et notifiés.

115. Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour une audience dans une affaire relevant de la norme 46-3 du Règlement de la Cour.

116. Dans la situation en Palestine, 13 documents ont été enregistrés et notifiés.

117. Dans la situation en République bolivarienne du Venezuela, aucun document n'a été enregistré ou notifié.

118. Dans la situation en République populaire du Bangladesh/République de l'Union du Myanmar, 376 documents ont été enregistrés et notifiés.

119. En 2019, le nombre de documents a augmenté de 44,30 pour cent par rapport à 2018, tandis que le nombre de transcriptions enregistrées et notifiées toutes situations et affaires confondues a diminué de 49,77 pour cent.

120. Le recours à la liaison audio ou vidéo pour faciliter les dépositions de témoins a continué tout au long de 2019. Deux juristes adjoints/fonctionnaires chargés de l'appui technique aux audiences sont nécessaires pour organiser des liaisons vidéo pour les audiences : l'un dans la salle d'audience à La Haye et l'autre au lieu où se trouve le témoin. Des 41 témoins entendus dans l'affaire *Ongwen*, dix-sept ont été entendus par liaison vidéo pendant un total de vingt-quatre jours. Un des deux témoins entendus dans l'affaire *Ntaganda* a été entendu par liaison vidéo pendant un jour.

121. Pour supporter la charge de travail de trois affaires actives à l'étape de première instance et deux audiences en parallèle, un minimum de trois juristes adjoints/fonctionnaires chargés de l'appui technique aux audiences est nécessaire. En plus d'appuyer les témoignages par liaison vidéo, ces fonctionnaires assument également d'autres tâches pour assurer le bon déroulement des audiences.

122. Tout au long de 2019, les coordonnateurs de transcriptions et les assistants aux dossiers de la Cour ont travaillé sur la reclassification et la correction de transcriptions. Des transcriptions énumérées ci-dessus, 128 étaient corrigées et 193 reclassées. Cette tâche représente un travail extrêmement difficile qui exige un haut degré de précision en raison de lourdes conséquences que pourraient entraîner d'hypothétiques erreurs. Au total, 12 transcriptions d'événements autres que des audiences ont été produites, enregistrées et notifiées.

123. En marge des activités habituelles liées aux audiences et à l'enregistrement, la Section de l'administration judiciaire continue de participer activement au projet de flux des activités judiciaires (*Judicial Workflow Platform*). De plus, en vue de renforcer la Section et d'atténuer le risque de pénuries de personnel, le personnel de la Section a reçu une formation poussée dans domaines d'expertise particuliers à la Section, de sorte que 60 pour cent du personnel est maintenant à même d'assumer plusieurs fonctions différentes.

(b) *Cour électronique*

124. **Améliorations apportées aux systèmes existants de Cour électronique**

- *Preuve* : afin d'améliorer continuellement les processus de gestion de preuve, le personnel de la Section de l'administration judiciaire pertinent a reçu une formation et certification en gestion de la chambre forte de preuves. L'équipe de Cour électronique est également investie de la tâche de téléchargement de preuves numériques au système de cour électronique (Ringtail) afin d'assurer la normalisation des métadonnées dans toutes les situations et affaires et de rehausser la conformité aux protocoles de Cour électronique. En 2019, la Section a téléchargé 220 lots contenant 46 889 pièces. Dans le cadre d'une deuxième initiative de la Section, le processus de dépôt de preuves sera rationalisé encore davantage de sorte que toutes les équipes pourront soumettre des preuves sans avoir recours à des disques externes. L'analyse et l'examen des métadonnées contenues dans Ringtail a déjà commencé. Il s'agit là d'une condition préalable à la migration de données historiques après la mise en œuvre du projet de flux des activités judiciaires.
- *Présentation d'éléments de preuve dans les salles d'audience* : de nouveaux outils de présentation d'éléments de preuve ont été déployés dans les salles d'audience afin de permettre aux parties de visionner du matériel audio-visuel (y compris des prises

de vue à 360°) qui sera contrôlé depuis le poste du chargé de cas désigné dans chacune des salles. À la demande des parties, les systèmes ont été rigoureusement testés pour donner une évaluation préliminaire de la possibilité d'offrir des formats de présentation encore plus robustes, dont la 3D.

- *Transcriptions* : le poste des assistants aux dossiers dans la cabine de chacune des trois salles d'audience a été mis à niveau, configuré et testé en vertu d'un plan de déploiement exhaustif conçu à cet effet. Le Module de vérification des transcriptions, système centralisé pour la soumission, la réception, le traitement et l'exécution des demandes de correction de transcriptions, a été mis en service. Plusieurs équipes du Bureau du Procureur, de la Défense et du Greffe ont été formés sur son utilisation.
- *Audio-visuel* : Base de données audio-visuelle de la Section de l'administration judiciaire : les mises à niveau/adaptations sont maintenant terminées et le système est maintenant prêt à être mis en service et intégré au projet de flux des activités judiciaires. Enregistrement/archivage numérique IPV : la phase de mise en œuvre de ce projet n'est pas encore terminée ; des tests exhaustifs de différentes applications IPV ont été menés, et des impressions reçues ; l'intégration IPV Crestron est partiellement achevée ; le module de rédaction et d'édition IPV/Adobe Post-Facto a été partiellement livré et est en cours de mises à l'essai ; des réactions sont renvoyées au fournisseur et à la Section des services de gestion de l'information en continu ; et les exigences du système IPV pour ce qui est des métadonnées et de l'intégration ont été analysées, consolidées et communiquées. Des améliorations ont été apportées à l'accessibilité et à la capacité de stockage de l'archive des dossiers de la cour ICC-FTR (la dernière copie intégrale remontant à 2005). Les équipements et l'infrastructure du centre d'édition et de copie audio-visuelle de la Section de l'administration judiciaire ont été mis à niveau et un ordinateur d'édition audio-visuelle de grande capacité tournant sur Windows 10/Adobe Creative Cloud a été installé, testé et mis en service.
- *Formation, présentations et appui aux utilisateurs* : des formations de base et avancées ont été fournies à une centaine de membres des équipes de la Défense, des victimes et du Bureau du Procureur dans l'utilisation des systèmes de gestion des transcriptions et des preuves, ainsi que dans le nouveau Module de vérification des transcriptions. Les manuels des utilisateurs existants ont été mis à jour et de nouveaux manuels ont été produits pour les nouveaux systèmes améliorés. Des séances de familiarisation avec les salles d'audience ont été organisées pour les nouvelles équipes, et des présentations et un soutien ciblés ont été fournis aux équipes du Bureau du Procureur et de la Défense en réponse à des demandes en ce sens. La formation et les présentations favorisent une utilisation efficace des applications judiciaires.
- *Accès aux dossiers* : le processus interne de la Section de l'administration judiciaire pour ce qui est des demandes d'accès des utilisateurs a été allégé encore davantage et documenté pour une meilleure gestion des accès. Un appariement bisannuel des comptes des utilisateurs (en juin et en décembre), en collaboration avec le point focal de chacune des équipes, assure la légitimité continue des comptes d'accès aux applications judiciaires. En parallèle, la Section continue de travailler pour se doter d'un outil de gestion des accès centralisé. En 2019, 1 512 demandes d'accès des utilisateurs ont été traitées (256 demandes SolvIT, 426 tâches SolvIT, 50 demandes courriel, et 780 demandes ECOS). Une demande d'accès d'utilisateur inclut toute demande adressée à la Section pour faire octroyer ou retirer l'accès d'une personne ou d'un groupe à toute application judiciaire, y compris les documents. De plus, la Section a traité de nombreuses demandes d'appui aux utilisateurs reçues par courriel portant sur l'utilisation des applications judiciaires, les problèmes rencontrés et les demandes d'adaptation.

125. **Projet de flux des activités judiciaires**

Le projet de flux des activités judiciaires (*Judicial Workflow Platform*) vise à remplacer la multiplicité de systèmes judiciaires actuellement employés à la Cour (Cour électronique) par un seul système intégré de traitement, gestion, échange, analyse et présentation du

matériel constituant un dossier de situation ou d'affaire. Pendant la période de référence, en prévision de la nomination d'une équipe de projet, la Section de l'administration judiciaire a lancé les travaux préparatoires en rédigeant les exigences fonctionnelles de base de ses processus. La sélection du nouveau chef de projet est terminée et une entente inter-organisations avec le Tribunal spécial pour le Liban a été conclue pour l'achat de son système de flux des activités judiciaires, qui sera adapté pour répondre aux besoins particuliers de la Cour. La Section des services de gestion de l'information a terminé le processus d'approvisionnement pour l'obtention de services-conseils externes pour ce qui est de l'aspect TI du projet. Une équipe chargée du projet a été créée ; elle est présidée par le Directeur de la Section de l'administration judiciaire.

2. Détention

126. Tout au long de 2019, le quartier pénitentiaire a hébergé sept détenus (M. Ntaganda, M. Gbagbo, M. Blé Goudé, M. Ongwen, M. Al Hassan, M. Yekatom, et M. Ngaïssona). La Cour avait demandé des crédits pour six cellules en 2019. Toutefois, il a été nécessaire de louer une cellule de plus pendant une période limitée pour héberger un septième détenu.

127. En 2019, environ 13 000 euros ont été prélevés du fonds consacré au financement des visites familiales pour organiser une visite familiale pour cinq personnes au total.

128. En 2019, sept dons totalisant 20 481 euros ont été versés au fonds : deux d'États et cinq de trois membres du personnel.

129. Ainsi, à la fin de 2019, le fonds contenait environ 16 900 euros pour les visites aux détenus indigents.

3. Traduction et interprétation

a) Traduction

130. En 2019, l'Unité de traduction française a supporté une charge de travail particulièrement lourde et urgente. À compter de juillet 2019, des progrès dans l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé*, ainsi que le jugement définitif dans l'affaire *Ntaganda*, ont produit des milliers de pages supplémentaires à traduire, que l'Unité a dû assumer en plus de sa charge de travail normale de traduction judiciaire et administrative, et ce, dans un contexte de ressources limitées qui interdisait l'embauche de personnel temporaire externe pour faire face aux échéances.

131. L'Unité de traduction anglaise a traduit un grand nombre de documents et décisions liés à l'affaire *Al Hassan*, divers documents d'appel concernant les réparations dans l'affaire *Lubanga*, et des documents et décisions concernant la motion de non-lieu dans l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé*. L'Unité a également révisé l'opinion dissidente de 300 pages du juge Herrera Carbucciona relativement à la décision de la Chambre de première instance sur la motion de non-lieu de la Défense dans l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé*. La traduction de la décision de confirmation des charges dans l'affaire *Al Hassan* est en cours. De plus, l'Unité a répondu à de nombreuses demandes de traduction dans d'autres langues, comme le néerlandais ou l'espagnol, dont la décision de la Cour inter-américaine des droits de l'homme, ainsi que des demandes de nature non judiciaire, comme des documents relatifs à des procédures disciplinaires. Comme chaque année, le gros de la charge de travail de révision de l'Unité concernait les documents budgétaires de la Cour et les rapports au Comité d'audit et au Comité du budget et des finances. Des services de révision ont également été fournis à la Section de l'information et de la sensibilisation, au Fonds au profit des victimes, à la Section de l'administration judiciaire, à la Section de la sécurité et à la Section des ressources humaines.

132. L'Unité de traduction des langues de situation a fourni des services de traduction en dix langues de situation : arabe, bambara, bangla, birman, dari, kinyarwanda, pachtoui, rohingya, sango et tamasheq. L'Unité offre des services de traduction en temps utile aux clients de la Section des services linguistiques, pour laquelle elle trouve des traducteurs de langues de situation, vérifie leurs connaissances et maintient une liste de tels traducteurs. Quelques exemples de services de traduction fournis par l'Unité incluent la traduction en arabe de la décision concernant la confirmation des charges dans l'affaire *Al Hassan*, la

traduction en sango de documents dans l'affaire *Yekatom*, une partie du jugement en appel dans l'affaire *Ntaganda*, et la traduction des formulaires de demande de participation et d'autres documents dans la situation au Myanmar/Bangladesh.

133. L'Unité de soutien en traduction et terminologie a offert un appui technique et administratif à toutes les unités de traduction en contrôlant le budget, en participant au recrutement de traducteurs indépendants, et en gérant les activités d'impartition et les flux de travail de traduction depuis la demande initiale jusqu'à la traduction finale.

En collaboration avec la Section des services de gestion de l'information, l'Unité a travaillé sur l'optimisation de l'outil de traduction et de terminologie assistée par ordinateur de la Section, qui a été mis à niveau en 2018. L'Unité et la Section ont collaboré sur la création d'un groupe de travail incluant le Greffe et le Bureau du Procureur en vue d'étudier les futurs chantiers d'outils langagiers, à la lumière des tendances du marché et des problèmes technologiques actuels. L'Unité a également organisé une réunion locale de l'IAMLADP au siège de la Cour, à laquelle ont participé des organisations basées à La Haye mais aussi des institutions locales comme le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Défense, sur le sujet des outils langagiers et des contestations actuelles et futures.

b) *Interprétation*

- Interprétation en audience

134. Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019, l'Unité d'interprétation a assuré 1 206 jours d'interprétation au total. À part l'anglais (403 jours) et le français (454 jours), les langues le plus en demande dans les salles d'audience étaient l'acholi (192 jours), l'arabe (59 jours) et le sango (22 jours). Le kinyarwanda, le lango, le swahili et le teso sont les autres langues offertes. Les événements judiciaires appuyés par l'Unité incluent toutes les audiences de la Chambre d'appel dans les affaires *Gbagbo et Blé Goudé*, les navires battant pavillon des Comores, de la République hellénique et du Royaume du Cambodge, et les audiences dans l'affaire *Bemba et consorts*.

135. Les audiences de la Chambre de première instance ont représenté le gros des jours d'interprétation judiciaire, grâce notamment au prononcé du jugement dans l'affaire *Ntaganda*, aux audiences de première comparution des deux suspects dans la situation Centrafrique II, puis les audiences de confirmation des charges dans l'affaire *Yekatom et Ngaiissona*, et les audiences de confirmation des charges dans l'affaire *Al Hassan*. L'affaire *Ongwen*, qui a fait partie du quotidien de l'Unité tout au long de 2019, a conclu avec la fin de la présentation de la preuve de la Défense pendant la première semaine de décembre.

136. En 2019, l'Unité a répondu à 323 demandes de services d'interprétation pour des événements non-judiciaires, comme les réunions du Bureau de l'Assemblée des États Parties, des séminaires de haut niveau au siège de la Cour ou à l'étranger, les réunions du Conseil du Fonds au profit des victimes, la retraite des juges, et des rendez-vous médicaux, entre autres. Les langues utilisées, à part le français et l'anglais, étaient l'acholi, l'arabe standard et l'espagnol.

- Unité d'interprétation sur le terrain et dans le cadre d'opérations

137. L'Unité d'interprétation sur le terrain et dans le cadre d'opérations a assuré l'interprétation de réunions sur le terrain et au siège dans quinze combinaisons de langues et pour neuf situations, pour un total de 1 172,5 jours d'interprétation sur le terrain. Ces services ont été assurés, entre autres, pour les réunions et entretiens téléphoniques des conseils pour la Défense ; la familiarisation des témoins ; les lectures de déclarations ; la certification de déclarations en vertu de la règle 68 ; les évaluations psychologiques, de vulnérabilité et de protection ; la traduction de transcriptions audiovisuelles ; et les consultations communautaires sur les réparations. Les missions sur le terrain accompagnées d'interprètes incluaient celles des conseils aux victimes, des conseils pour la Défense, de la Section des avis juridiques du Greffe, du Fonds au profit des victimes, de la Section de la participation des victimes et des réparations, du Bureau du conseil public pour les victimes, de la Section de l'information et de la sensibilisation et de la Section de l'aide aux victimes et aux témoins dans les pays de situation et ailleurs. Au total, 132 demandes de services d'interprétation sur le terrain et dans le cadre d'opérations ont été reçues.

138. En raison d'événements imprévus dans la situation au Darfour, et afin de pouvoir continuer d'offrir ses services pour la situation en Libye, la liste d'interprètes de terrain pour la langue arabe a été étoffée grâce à un programme de recrutement et d'accréditation sur le terrain. L'Unité a également commencé à rechercher et recruter des interprètes sur le terrain pour la nouvelle situation au Myanmar/Bangladesh. De plus, la liste d'interprètes de terrain a été étoffée pour répondre aux exigences nouvelles et existantes dans les situations au Mali et en République centrafricaine.

139. Également en 2019, des interprètes permanents et sur le terrain ont assuré des services réguliers au quartier pénitentiaire. En plus des services d'interprétation opérationnelle, ils ont fourni des services de suivi à l'égard de quatre détenus, pour un total de 416 jours d'interprétation entre janvier et décembre 2019.

4. Questions concernant l'aide judiciaire et les conseils

(a) *Section de l'appui aux conseils*

140. Les hypothèses sur la base desquelles le budget a été établi pour 2019 prévoyaient qu'une aide devrait être fournie à neuf accusés indigents et à sept équipes de représentants juridiques des victimes.

141. Le Greffe a fourni un appui administratif et logistique à toutes les équipes de conseils représentant les suspects, les accusés, les victimes et les représentants juridiques d'États participant aux procédures devant la Cour. À la fin de 2019, la Section fournissait une assistance à 214 membres des équipes de conseils, y compris des stagiaires et professionnels invités, qui appuyaient la représentation de clients indigents devant la Cour. Ce chiffre s'élève à 241 si l'on compte les conseils qui participent à la représentation des personnes non indigentes devant la Cour. La Section a également fourni une aide aux membres de l'Association du Barreau près la Cour pénale internationale (ci-après « l'ABCPI »), ainsi qu'aux membres des divers comités participant aux réunions avec le Greffe.

142. Le Projet d'examen du régime d'aide judiciaire de la Cour s'est poursuivi tout au long de 2019. Des consultations sur les projets de changements du régime, y compris les trois sessions du groupe de travail sur la politique d'aide judiciaire, ont été réalisées auprès de la profession juridique, y compris des représentants de l'ABCPI, de la Coalition pour la CPI, et du Barreau pénal international. Ainsi, un projet de la nouvelle politique a été préparé et circulé parmi toutes les parties prenantes, dont le Comité du budget et des finances (ci-après « le Comité »), en juillet 2019.

143. En 2019, le Greffe a reçu 67 nouvelles demandes d'inscription à la liste des conseils et 35 demandes d'inscription à la liste des conseils adjoints. À la fin de 2019, 40 conseils avaient été ajoutés à la liste des conseils agréés, portant le nombre total des conseils à 833. Grâce aux 18 inscriptions à la liste des conseils adjoints en 2019, à la fin de l'année, le nombre de conseils adjoints atteignait 369. La liste d'enquêteurs professionnels a peu changé en 2019, puisque cinq nouvelles demandes ont été reçues et quatre nouveaux noms ajoutés à la liste. Ainsi, à la fin de 2019, elle comptait 41 membres.

(b) *Bureau du conseil public pour la Défense*

144. En 2019, le Bureau du conseil public pour la Défense s'est concentré sur l'amélioration en continu de la qualité du service aux équipes de la Défense et à la Cour. Le nombre de demandes d'assistance a augmenté, notamment en raison de la nature des affaires progressant aux différentes phases de la procédure : trois équipes de la phase de première instance à celle d'appel, trois équipes de la phase de confirmation des charges à celle de première instance, et une équipe de la phase de clôture des audiences de première instance aux déclarations de clôture. De plus, le Bureau s'est mis à la disposition de huit équipes de la Défense pour offrir une aide judiciaire et technique pour des questions émanant des phases initiales ou finales d'une affaire, à savoir les phases de pré-arrestation et d'admissibilité, ou de réparations, post-condamnation ou post-acquittement. Le Bureau a également appuyé la comparution initiale d'un accusé ; a reçu l'autorisation de déposer des mémoires écrits concernant deux questions au niveau situationnel (Ouganda et Afghanistan) ; et comparu à titre d'*amicus curiae* dans la situation en Afghanistan.

145. En 2019, le Bureau du conseil public pour la Défense a :

- Créé et distribué des mémorandums juridiques spécialisés à 15 équipes de la Défense (*Lubanga, Katanga, S. Gbagbo, L. Gbagbo, Blé Goudé, Ntaganda, Bemba, Bemba et consorts (article 70), Ongwen, Al Mahdi, Banda, Qadhafi, Al Hassan, Yekatom et Ngaïssona*) soit à la demande d'une équipe soit de toutes les équipes collectivement.
- Continué sa série de mises à jour hebdomadaires aux équipes, offrant le document dans les deux langues de travail de la Cour.
- Réalisé un sondage auprès des équipes de la Défense sur les produits et méthodes de travail du Bureau du conseil public pour la Défense et présenté les résultats aux équipes en vue d'obtenir des suggestions de mise en œuvre.
- Poursuivi l'examen, la création et la mise en œuvre du nouveau système de gestion des manuels de jurisprudence du Bureau afin d'assurer leur mise à jour en temps opportun et de mieux suivre les procédures employées par les Chambres.
- Appuyé les équipes en audience en assurant un accès en temps réel aux transcriptions.
- Appuyé toutes les équipes pour l'importation et l'exportation d'éléments de preuve, l'accès aux documents et la gestion des cas ; et dispensé une formation aux équipes de la Défense, à leur demande, sur des logiciels spécialisés comme *Ringtail Legal, Legal Craft, iTranscend* et *Casemap*.
- Participé à divers groupes de travail de la Cour, dont les groupes de technologie ponctuels, le groupe de travail sur la bibliothèque et le Groupe de travail de La Haye (pour certaines questions).
- Proposé au Groupe de travail de La Haye, en collaboration avec le Bureau du conseil public pour les victimes et avec l'appui de l'ABCPI, une note conceptuelle sur la création d'un point focal du Groupe de travail de La Haye sur l'équité des procédures.
- Émis des observations sur des projets du Greffe, dont les accords de coopération, le matériel pour les équipes de la Défense et les communications de la Section de l'information et de la sensibilisation.
- Collaboré avec la Présidence et des membres du Conseil de direction de l'ABCPI en vue de nouer un partenariat pour aider la Défense devant la Cour.
- Collaboré avec le Bureau de la Défense du Tribunal spécial pour le Liban pour la tenue et la co-animation d'une série de sessions de formation par les pairs pour les membres des équipes de la Défense des deux institutions. Trois sessions ont eu lieu en 2019.
- Coanimé, avec le Bureau de la Défense du Tribunal spécial pour le Liban, au siège de la Cour, la Septième Réunion annuelle internationale de la Défense.
- Continué à participer, lorsqu'elle était invitée à le faire, aux discussions sur l'examen de l'aide judiciaire.
- Continué sa collaboration mutuelle en matière de recherche et formation en vertu des accords conclus avec l'UNICRI et le *Washington and Lee School of Law*.
- Continué de s'employer à protéger les droits des suspects et des accusés par des efforts de sensibilisation sur les questions relatives à la Défense, notamment en faisant des exposés à des groupes en visite (notamment ceux assistés par la Section de l'information et de la sensibilisation, y compris la Cour pénale spéciale de la République centrafricaine, la Division des crimes internationaux de la Haute Cour de l'Ouganda et les délégations de juges nationaux), en participant à des conférences et des séminaires, et en apportant sa contribution aux publications de la Cour.

(c) *Bureau du conseil public pour les victimes*

146. Les conseils du Bureau du conseil public pour les victimes sont nommés par les Chambres à titre de représentants juridiques des victimes dans le cadre des diverses procédures. Aussi, la représentation juridique des victimes constitue maintenant l'essentiel du travail du Bureau.

147. En 2019, le Bureau du conseil public pour les victimes a fourni une assistance aux représentants juridiques externes dans les affaires *Al Mahdi, Bemba, Katanga, Lubanga* et

Ongwen en fournissant des avis sur toutes sortes de questions juridiques, y compris des questions inédites liées aux réparations et aux appels, et en appuyant la préparation aux procès et aux audiences.

148. Tout au long de 2019, deux conseils du Bureau du conseil public pour les victimes ont continué à représenter les victimes dans l'affaire *Ntaganda* (un conseil représente les 1 849 victimes des attaques et l'autre représente les 283 anciens enfants soldats) ; un conseil du Bureau a continué à représenter les 729 victimes dans l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé* ; et ce même conseil représente également les 1 532 victimes dans l'affaire *Ongwen*. En 2019, deux conseils du Bureau ont été nommés pour représenter les victimes dans la procédure préliminaire dans l'affaire *Yekatom et Ngaïssona* (un conseil représente les 88 anciens enfants soldats et un conseil représente les 997 victimes d'autres crimes). De plus, des conseils du Bureau représentent actuellement 374 victimes auxquelles des réparations ont été accordées et 150 demandeurs de réparations dans l'affaire *Lubanga*, 37 victimes auxquelles des réparations ont été accordées dans l'affaire *Katanga*, et 488 demandeurs de réparations dans l'affaire *Bemba*.

149. Dans le cadre de son mandat de représentation légale des victimes, les conseils du Bureau du conseil public pour les victimes ont déposé de nombreuses observations écrites et entrepris 40 missions sur le terrain afin de rencontrer les victimes et de représenter de façon efficace leurs intérêts dans le cadre des procédures devant la Cour. À cet égard, il convient de relever que les victimes représentées par le Bureau se trouvent non seulement dans les pays de situation, mais aussi ailleurs en Afrique ainsi qu'en Europe. Les missions en République centrafricaine se sont intensifiées du fait de l'acquittement de M. Bemba, et des conseils ont été retenus pour expliquer l'évolution de la procédure et appuyer les activités entreprises par le Fonds au profit des victimes dans le cadre de son mandat d'assistance. En République démocratique du Congo, la situation de sécurité et médicale a rendu les déplacements dans la province de l'Ituri très difficiles.

150. Un aspect important de la représentation juridique des victimes est le soutien assuré par les conseils sur le terrain, responsables de maintenir un contact régulier avec les victimes et de les informer sur l'avancement de la procédure pendant que les conseils assistent aux audiences au quotidien. Les conseils sur le terrain sont nommés par les conseils principaux et intégrés aux équipes du Bureau du conseil public pour les victimes. L'expérience du Bureau avec les affaires dans lesquelles ce système a été utilisé à ce jour (*Gbagbo et Blé Goudé*, *Ntaganda*, *Ongwen*, *Lubanga* et *Katanga*) montre que la désignation d'un conseil sur le terrain favorise la véritable participation des victimes et permet de bien répondre à leurs besoins. Les victimes se sont dites satisfaites de ce système et ont apprécié les efforts déployés pour les rencontrer près de là où elles vivent.

151. En plus des affaires citées ci-dessus, le Bureau du conseil public pour les victimes continue de protéger les droits et les intérêts des victimes ayant communiqué avec la Cour dans le cadre de la procédure menée en vertu de l'article 19 du Statut de Rome dans les affaires *Qadhafi* et *Simone Gbagbo* ; et continue d'agir comme représentant juridique dans l'affaire *Kony et consort*s et dans la situation des navires battant pavillon de l'Union des Comores, de la République hellénique de Grèce et du Royaume du Cambodge.

152. Le Bureau du conseil public pour les victimes a continué à s'employer à protéger les intérêts des victimes par des efforts de sensibilisation sur les questions relatives aux victimes, notamment en participant à des conférences et des séminaires avec d'autres fonctionnaires de la Cour et en apportant sa contribution à des publications, dont la version anglaise de la cinquième édition du Manuel des représentants légaux.

5. Participation des victimes et réparations

153. La Section de la participation des victimes et des réparations est une section spécialisée qui aide les victimes de crimes relevant de la compétence de la Cour à accéder à la Cour et à ses procédures judiciaires. Elle est le premier point de contact des victimes souhaitant participer aux procédures et aux processus de réparations. La Section est responsable de l'évaluation et du traitement des informations des victimes, et agit comme liaison avec les Chambres dans toutes les affaires et situations sur ces questions et toute autre question liée à la participation des victimes, dont celle des réparations.

154. Les fonctions de la Section exigent sa présence au siège de la Cour et sur le terrain. Les activités sur le terrain visent à informer les victimes de leurs droits quant à la participation aux procédures, aux réparations et à la représentation juridique aux audiences. Au siège de la Cour, la Section analyse et enregistre les demandes de participation et de réparations et autres documents connexes reçus des victimes, et les transmet aux personnes idoines. Elle appuie aussi les Chambres pour toutes les questions liées à la participation des victimes et aux réparations, notamment en fournissant une analyse juridique des demandes et en en faisant rapport. La Section est également chargée de produire des données exactes, des rapports et des statistiques sur la participation des victimes et les réparations, à l'interne et à l'externe. Le personnel sur le terrain chargé des fonctions liées à la participation des victimes et aux réparations travaille étroitement avec le personnel de la Section au siège en assumant les fonctions correspondantes, mais relève du chef du bureau de pays.

155. *Nombre de demandes des victimes.* Au cours de la période de référence, la Section de la participation des victimes et des réparations a reçu 4 702 demandes de participation ou de réparations, demandes d'information complémentaire, et demandes de représentation en vertu de l'article 15 du Statut de Rome (enquêtes *proprio motu* du Procureur). La grande majorité des demandes de participation ou de réparations des victimes ont été soumises à l'aide de la toute dernière formule de demande combinée, comportant une section pour la participation et une pour les réparations, soit sur papier soit par voie électronique. La plupart de ces demandes portaient sur deux affaires actuellement à l'étape préliminaire, à savoir i) *Yekatom-Ngaïssona*, situation en République centrafricaine II (1 256 demandes reçues) ; et ii) *Al Hassan*, situation au Mali (521 demandes en 2019, pour 968 demandes reçues au total jusqu'en décembre 2019). Dans le cadre du processus de représentation Bangladesh/Myanmar, 339 demandes de représentation ont été reçues, traitées, analysées et signalées à la Chambre. Enfin, 2 248 formulaires de consentement des victimes ont été reçus dans le cadre du Programme d'appui du Greffe pour le Fonds au profit des victimes dans la situation en République centrafricaine I.

156. *Demandes de réparations des victimes.* En 2019, 4 345 demandes de réparations ont été reçues toutes procédures confondues, dont 2 248 dans le cadre du Programme d'appui du Greffe pour le Fonds au profit des victimes en République centrafricaine. Des réparations ont été demandées par 1 251 victimes qui ont demandé à participer à la procédure *Yekatom-Ngaïssona*, et 521 victimes ont demandé des réparations dans le contexte de l'affaire *Al Hassan*.

157. *Participation des victimes dans l'affaire Yekatom et Ngaïssona.* En 2019, la Section de la participation des victimes et des réparations a organisé le processus de présentation des demandes des victimes, tel qu'ordonné par la Chambre, avec l'appui du personnel désigné du bureau de pays. Les processus clés incluaient la collecte des formulaires de demande des victimes, le sondage de leur opinion sur leur représentation légale, le repérage, la sélection et la formation des intermédiaires, et le rapport à la Chambre. Le personnel extérieur désigné responsable des fonctions de participation et de représentation des victimes, ainsi que les intermédiaires sélectionnés, ont aidé des centaines de victimes à remplir les formulaires dans divers endroits du pays. Grâce à ces activités, la Section a reçu et évalué 1 256 demandes de participation des victimes pour ce qui est de la procédure de confirmation des charges et ce, avant l'échéance fixée par la Chambre. La Chambre a fait droit à 1 085 demandes, et ces victimes pourront donc participer à la procédure.

158. *Participation des victimes à l'affaire Al Hassan.* Le processus de présentation de demande des victimes s'est poursuivi tout au long de 2019, avec l'aide du personnel désigné du bureau de pays. Les activités sont semblables à celles pour l'affaire *Yekatom et Ngaïssona* (ci-dessus). À la fin de 2019, 521 demandes avaient été reçues, pour un total de 968 demandes reçues depuis le début du processus de présentation de demande des victimes, à la fin de 2018.

159. *Représentations en vertu de l'article 15-3.* En 2019, la Section a exécuté le processus de représentation des victimes en vertu de l'article 15-3 du Statut de Rome dans la situation au Bangladesh/Myanmar, afin de transmettre à la Chambre préliminaire III les vues des victimes sur une enquête potentielle par le Procureur sur les crimes qui auraient été commis dans cette situation. Entre juillet et octobre 2019, la Section a mené quatre missions à Cox's Bazar, au Bangladesh. Au cours de ces missions, la Section a tenu plus de 60 réunions dans les camps rohingya, auxquelles ont assisté 1 700 personnes (dont des

femmes, des filles, des adolescents, des aînés et des personnes handicapées) venus des 34 camps. Au total, 339 représentations ont été transmises à la Chambre, soit 46 individuelles et 293 collectives, représentant plus d'un demi-million de victimes rohingya. Une grande partie de ces représentations ont été rédigées en birman et 28 représentations par vidéo ont été faites en langue rohingya. Plusieurs représentations ont été soumises électroniquement à l'aide du formulaire en-ligne.

160. Pendant la période de référence, la Section de la participation des victimes et des réparations a déposé, auprès des Chambres, plus de 80 documents dans le cadre de diverses procédures, dont des rapports sur les demandes des victimes et formulaires de représentation, des rapports sur la représentation légale des victimes, et d'autres rapports et documents. De plus, environ 650 communications sur la procédure, autres que les documents officiels, ont été préparées et transmises aux Chambres, aux représentants légaux des victimes, aux parties et à d'autres intéressés. Les autres tâches assurées incluent l'organisation de séances d'information et de formation à l'intention des conseils et des organisations de la société civile sur la façon de remplir les formulaires de participation des victimes et de réparations, ainsi que les formulaires de représentation en vertu de l'article 15.

161. Tout au long de 2019, la Section de la participation des victimes et des réparations a conçu et exécuté des stratégies et plans concernant les travaux de la Section, y compris la planification stratégique des activités de participation et de représentation des victimes sur le terrain. La Section a collaboré avec les intermédiaires et divers intervenants externes en vue de créer des réseaux d'appui aux activités de participation des victimes et de réparations. Ces activités se sont déroulées dans le cadre des situations au Burundi, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire, au Mali et en Ouganda. La Section a également mené des activités liées aux situations faisant l'objet d'un examen préliminaire. Enfin, sous le contrôle du Bureau du Directeur de la Section de l'administration judiciaire, la Section a lancé un programme spécial d'appui du Greffe pour le Fonds au profit des victimes, pour aider ce dernier à offrir une aide aux victimes en République centrafricaine suite à l'acquiescement de M. Bemba.

162. La Section a maintenu un contact étroit avec des acteurs clés de la société civile sur plusieurs questions. Elle a aussi fourni son appui au Fonds au profit des victimes et aux représentants légaux des victimes, notamment dans le cadre des procédures de réparations en cours.

163. La Section de la participation des victimes et des réparations a continué à rehausser son efficacité et ses méthodes de travail, comme suit : i) elle a continué à étoffer les fonctionnalités de sa base de données de gestion des demandes des victimes (VAMS) ; ii) elle a mis en œuvre son formulaire/système en-ligne de présentation de demandes pour les affaires *Al Hassan* et *Yekatom et Ngaïssona*, ainsi que pour le processus de l'article 15-3 pour le Myanmar/Bangladesh) ; iii) elle a mis à l'essai une solution informatisée de collecte de demandes des victimes grâce à une tablette pouvant s'employer sur le terrain ; iv) elle continue de travailler sur la mise à niveau de son archive de préservation à long terme de plus de 30 000 dossiers de victimes pour améliorer la préservation à long terme des documents, conformément à la politique de conservation de la Cour ; v) elle a amélioré l'accessibilité de l'information pour les victimes en rendant les documents accessibles dans les langues locales pour diverses situations. La Section a également amélioré sa capacité de collecte d'information grâce au nouveau formulaire de demande combiné (participation/réparations) et, enfin, elle compte mettre en œuvre un nouveau processus allégé de repérage de récipiendaires potentiels de réparations dans le processus de réparations *Ntaganda*.

6. Victimes et témoins

164. Des 44 témoins ayant comparu en 2019, un était un témoin de l'Accusation et 43 étaient des témoins de la Défense (quatre témoins experts et 39 témoins des faits). Dix-neuf témoins ont comparu par liaison vidéo depuis divers endroits, tandis que 25 témoins ont comparu en personne au siège de la Cour.

165. La Section de l'aide aux victimes et aux témoins a fourni un appui logistique aux services de voyage et d'hébergement, ainsi que des services psychosociaux et d'autres services de soutien aux 44 témoins appelés à comparaître devant la Cour. Ceci incluait la

préparation du déplacement jusqu'à La Haye pour comparaître, la préparation de la déposition et la familiarisation avec la procédure. À la Cour, la Section a effectué des évaluations psychologiques et de protection afin de conseiller les Chambres sur le besoin de mesures de protection en audience en vertu de la règle 87, ou d'autres mesures spéciales en vertu de la règle 88 du Règlement de procédure et de preuve.

166. En 2019, la Section de l'aide aux victimes et aux témoins a fourni 70 rapports aux Chambres. Ces rapports incluaient 29 évaluations du besoin de mesures de protection en audience, seize évaluations de la vulnérabilité et 25 rapports concernant de l'information spécifique aux témoins. Ces documents ont été soumis soit par voie de communication électronique soit par dépôt officiel. De plus, les psychologues de la Section ont mené 43 évaluations de vulnérabilité, qui ont abouti à l'application de mesures spéciales pour 19 témoins (règle 88 du Règlement de procédure et de preuve). La Section a également assisté à une audience et fourni une aide en salle d'audience à des témoins dans le cadre de trois audiences.

167. En plus de ces activités judiciaires, la Section de l'aide aux victimes et aux témoins a prodigué attention et protection continues aux personnes placées sous sa responsabilité. La Section a pris des mesures de protection pour environ 390 personnes en 2019 (témoins, victimes, autres personnes à risque en raison de dépositions et personnes à charge des personnes protégées). La Section a également poursuivi ses efforts de mise en œuvre de mesures de réduction du risque pour aider les bénéficiaires de la protection du Greffe à s'affranchir de cette protection et à reprendre leur vie quotidienne. La Section a également fourni un soutien psychosocial à 26 témoins et victimes sur le terrain, qui ont bénéficié de services médicaux, psychosociaux et autres en vertu de la norme 83 du Règlement du Greffe.

168. Dans le cadre de l'objectif du Greffe de rehausser le niveau de coopération externe et interne à l'égard de la protection des témoins, la Section de l'aide aux victimes et aux témoins a poursuivi ses activités pour renforcer la coopération des États en matière de protection des témoins et conclu une nouvelle entente de réinstallation. De plus, des progrès appréciables ont été réalisés pour augmenter le nombre d'États disposés à accueillir des demandes de la Cour en vue de la réinstallation de témoins ou de victimes sur leur territoire. La Section a travaillé avec une dizaine d'États ayant exprimé leur volonté de coopérer en matière de protection des témoins, y compris sur une base ponctuelle. Quelque 60 communications ont été rédigées et transmises aux États concernant les activités de la Section de l'aide aux victimes et aux témoins et les questions de protection des témoins. Enfin, en novembre, la Section, présidente du Groupe directeur de l'*Europol Network Conference on Psychosocial Issues*, a participé à la conférence annuelle de cette organisation.

7. Information et sensibilisation

169. La Section de l'information et de la sensibilisation, en étroite coordination avec les bureaux de pays, a poursuivi ses efforts de sensibilisation et continué à veiller à l'accessibilité des procédures de la Cour pour le public.

170. À la fin de novembre 2019, le site Web de la Cour comptait 1 526 000 visites ; les services de streaming de la Cour comptaient 24 370 085 visionnements ; et 170 nouvelles vidéos avaient été affichées sur YouTube, atteignant 1 456 477 visionnements. Au total, 95 communiqués de presse ont été distribués par voie d'une liste d'envois de presque 6 000 journalistes et autres parties prenantes partout dans le monde. Plus de 655 entretiens ont été réalisés avec les représentants de la Cour au siège seulement. En 2019, les deux comptes Twitter de la Cour ont attiré plus de 60 941 nouveaux adhérents, pour un total de 392 000 adhérents, et les deux comptes Facebook ont recueilli plus de 169 747 « likes ». Lancés en 2018, les deux comptes Instagram de la Cour ont déjà plus de 25 000 adhérents. Grâce à sa forte présence sur les médias sociaux, les messages, produits d'information et productions visuelles innovantes de la Cour atteignent un large auditoire sur ces plateformes. Facebook Live a également été exploité avec succès pour la transmission des audiences clés, des décisions et des événements pour en étendre le rayonnement, dont notamment l'Objectif de développement durable 16 des Nations Unies : Paix, justice et institutions responsables et efficaces. La présence de la Cour sur les médias sociaux, y compris sa page Web spéciale, était présentée dans la trousse d'information envoyée aux médias par les Nations Unies en mars 2019 ; ensuite, le 17 juillet 2019, la Cour lançait son

appel aux histoires de quête de justice, qui a suscité un intérêt manifeste jusqu'à la fin de l'année, puisque des histoires ont été suscitées de personnes de premier plan, comme le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, la Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Michelle Bachelet, la représentante spéciale de l'ONU sur les enfants et les conflits armés, Virginia Gamba, la représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Pramila Patten, et l'ancien procureur de Nuremberg, Ben Ferencz.

171. À la fin de novembre 2019, la Cour avait accueilli 496 groupes en visite (23 161 personnes), dont des étudiants en droit et des membres du grand public, sensibilisant un large public sur le mandat et le travail de la Cour et permettant à celui-ci d'assister aux audiences et de voir la Cour en action. De plus, 125 délégations de diplomates, juges, avocats, acteurs de la société civile, journalistes et autres personnalités ont participé à des réunions de dialogue, permettant à la Cour d'échanger sur toute une gamme de sujets avec ces parties prenantes clés. Enfin, 61 visites de personnalités de premier plan, dont des chefs d'État, chefs de Gouvernement, ministres et juges en chef ont visité la Cour pour échanger avec les élus de la Cour et renforcer la coopération et l'appui à la Cour aux plus hauts niveaux.

172. En Ouganda, le projet Accès à la justice, financé par le Danemark, a grandement rehaussé les activités de rayonnement habituelles du bureau de pays. Dans le cadre de ce projet, le bureau de pays a organisé un total de 123 projections vidéo de la procédure *Ongwen* pour atteindre 58 361 membres des collectivités, et exécuté 125 activités de clubs d'écoute radiophonique, rejoignant 10 145 personnes dans le nord de l'Ouganda. De l'information sur les événements judiciaires clés a été communiquée dans le cadre de réunions en personne avec les collectivités touchées et les parties prenantes dans 23 paroisses dans le nord de l'Ouganda, mais aussi par l'entremise de programmes radiophoniques diffusés régulièrement dans trois langues locales, rejoignant ainsi potentiellement 15 000 000 personnes, en plus des bulles d'information diffusées quotidiennement par l'entremise de deux stations de radio et de points de presse. Enfin, des cours ont été donnés dans les universités et écoles secondaires partout dans le nord de l'Ouganda, pour atteindre quelque 4 570 jeunes.

173. Le bureau de pays de l'Ouganda continue d'utiliser une plateforme SMS interactive pour offrir des mises à jour régulières sur la procédure judiciaire et pour répondre aux questions et inquiétudes de plus de 10 000 adhérents habitant dans des collectivités éloignées et isolées dans le nord de l'Ouganda.

174. Des visites à la Cour de parties prenantes ont été organisées en coopération avec la Section de l'information et de la sensibilisation. Les délégations de 20 personnes incluaient des représentants des collectivités touchées, des leaders locaux, religieux et culturels, des représentants des médias, et des représentants de la société civile. Ces visites ont représenté une occasion unique pour diverses catégories de parties prenantes des collectivités touchées de suivre les audiences de première instance depuis la tribune du public de la Cour, de vivre la réalité de la procédure judiciaire, et de côtoyer les hauts fonctionnaires de la Cour, ainsi que les parties et participants à la procédure.

175. Des activités conjointes de sensibilisation de l'Accusation, de la Défense et des conseils des victimes, ont été organisées trimestriellement dans quatre lieux et régions clés de la situation pour faire rayonner la procédure dans l'affaire *Ongwen*. Ces missions conjointes ont su offrir aux victimes et aux populations une plateforme d'échange et de dialogue sur des questions précises de la procédure en cours.

176. En République démocratique du Congo, l'équipe de sensibilisation du bureau de pays s'est concentrée sur la diffusion du verdict et de la peine dans l'affaire *Bosco Ntaganda* grâce à des activités médiatiques et des sessions interactives avec les collectivités touchées, la société civile et les autorités locales dans la province de l'Ituri. La Section de l'information et de la sensibilisation a produit plusieurs programmes radiophoniques et télévisés qui ont été diffusés par un réseau de chaînes de télévision et de stations radio communautaires en Ituri. Enfin, le bureau de pays a poursuivi ses activités de renforcement de partenariats stratégiques avec les universités, les associations du barreau congolaises, les tribunaux civils et militaires, les agences de l'ONU et les organisations nationales et internationales.

177. En République centrafricaine, la Chambre préliminaire II a mandaté la Section de l'information et de la sensibilisation, en coordination avec la Section de la participation des

victimes et des réparations, de mener des activités de sensibilisation relativement à l'affaire *Alfred Yekatom et Patrice-Edouard Ngaïssona*. Des réunions portant sur l'audience de confirmation des charges ont été organisées à huit endroits différents en République centrafricaine, auxquelles ont assisté les collectivités touchées, des leaders religieux, des organisations nationales et internationales, des autorités locales et administratives, des institutions universitaires et judiciaires et des médias. En coopération avec la station de radio locale *Radio Ndeke Luka*³, le personnel chargé de la sensibilisation a produit une série en huit épisodes (dont un épisode consacré au Fonds au profit des victimes) en français et en sango, diffusée sur quatre stations radio couvrant l'ensemble du territoire de la République centrafricaine. Au terme de chacune de ces émissions, le personnel chargé de la sensibilisation a répondu à des questions grâce à une ligne téléphonique spéciale. La Section a également produit plusieurs vidéos, dont un résumé de l'audience de confirmation des charges en sango, qui ont été projetés à plusieurs endroits. Le personnel du bureau de pays a également exécuté des activités au Cameroun, où il s'est réuni avec des leaders de la communauté des réfugiés de la République centrafricaine à Yaoundé, Bertoua et Douala, pour les informer du progrès des procédures *Yekatom et Ngaïssona*, du mandat de la Cour et des droits des victimes. Le bureau de pays et la Section de l'information et de la sensibilisation ont ensemble accueilli la visite de parties prenantes de la République centrafricaine (grâce au financement du Gouvernement de Grande-Bretagne), dont des représentants des médias, des représentants communautaires, des leaders religieux et des ONG. Toutes ces parties prenantes ont pu suivre les audiences dans l'affaire et connaître de hauts fonctionnaires et du personnel de la Cour, ainsi que des parties et participants à la procédure. Ces audiences ont été diffusées en direct à la télévision et à la radio pour faire rayonner la Cour jusqu'aux collectivités touchées, à la société civile, aux professionnels du droit et des médias, ainsi qu'au corps diplomatique. En plus de ses travaux sur l'affaire *Yekatom et Ngaïssona*, le bureau de pays a exécuté des activités de sensibilisation dans le cadre de sa campagne « Accès à la justice, Objectif de développement durable 16 des Nations Unies ».

178. En Côte d'Ivoire, la Section de l'information et de la sensibilisation a exploité des outils de communication comme la radio et la télévision, les médias traditionnels et sociaux, des entrevues et des déclarations officielles du porte-parole pour informer les Ivoiriens en Côte d'Ivoire, ainsi que l'importante diaspora, des progrès de l'affaire *Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé*. Le bureau de pays a participé à des émissions radio et organisé des visites et réunions avec les rédacteurs des organes de presse pour créer ou renforcer des partenariats. Dans le cadre de ses campagnes pour informer la population des progrès de la procédure judiciaire, la sensibiliser et promouvoir le Statut de Rome et la Cour, le bureau de pays a ciblé des acteurs nationaux clés (le Parlement, le Conseil national des droits de l'homme, les universités, les décideurs locaux, la collectivité, les leaders d'opinion et religieux, les médias et la société civile, y compris les associations de femmes et les groupes de jeunesse), ainsi que les institutions régionales et internationales (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Union africaine, équipes des pays des Nations Unies et ambassades des États Parties). Tous ces groupes représentent de précieux partenaires sur le terrain à l'appui du mandat et des activités de la Cour.

179. Au Mali, en raison de problèmes de sécurité et du manque de personnel de sensibilisation sur le terrain, la Section de l'information et de la sensibilisation a exécuté des activités de sensibilisation liées aux deux affaires au Mali (phase des réparations dans l'affaire *Al Mahdi* et phase préliminaire dans l'affaire *Al Hassan*) en coordination avec le bureau de pays. La Section a conclu un sondage sur la connaissance et la perception de la Cour au Mali. Le sondage a permis de connaître les outils et langues de communication les plus efficaces et le niveau d'intérêt pour les travaux de la Cour. Les résultats du sondage sont à la base de nouvelles stratégies et plans d'action de sensibilisation. En mars, la Section a appuyé la visite du Greffier à Bamako. Au cours de l'audience de confirmation des charges dans l'affaire *Al-Hassan*, la Section a accueilli cinq représentants clés des médias maliens. La visite était organisée en coopération avec *Journalists for Justice*, une ONG basée à La Haye. Ces personnes ont assisté aux audiences dans l'affaire et ont rencontré de hauts fonctionnaires et du personnel de la Cour, ainsi que des parties et participants à la procédure. La Section a également exécuté une mission conjointe avec le Bureau du Procureur et le Fonds au profit des victimes à Bamako du 14 au 18 octobre 2019,

³Radio Ndeke Luka est un projet de la Fondation Hironnelle (une organisation médiatique internationale suisse). D'après certains sondages, Radio Ndeke Luka serait la station radio la plus populaire en République centrafricaine.

dans le cadre de laquelle la Section a offert une formation aux représentants des médias et des ONG, donné plusieurs entrevues et rencontré des représentants diplomatiques et des membres de la société civile.

180. En mai 2019, la Section de l'information et de la sensibilisation, en collaboration avec le bureau de pays de la Géorgie, a organisé une mission de sensibilisation conjointe avec le Bureau du Procureur, le Fonds au profit des victimes et la Section de la participation des victimes et des réparations, au cours de laquelle les participants se sont réunis avec les médias et la société civile et organisé des activités dans les camps de personnes déplacées à l'interne. Le bureau de pays mène des activités de sensibilisation régulières auprès des collectivités touchées, de la société civile, des milieux universitaires et des professionnels du droit. La Section, en collaboration avec le bureau de pays, a produit une série de cinq vidéos d'information sur la Cour, en anglais et en géorgien.

181. Au Burundi, en raison de problèmes de sécurité et du refus de l'accès au territoire, la Section de l'information et de la sensibilisation a été contrainte de limiter ses activités. Toutefois, la Section vient de terminer une série de six vidéos d'information animés sur la Cour en général, et sur la situation au Burundi particulièrement. Les vidéos répondent aux questions et perceptions communes. De plus, la Section a organisé des formations pour un groupe de parties prenantes sur le mandat de la Cour, la situation au Burundi et les activités de la Cour dans ce pays. À la suite de cette formation, des journalistes (en exil dans d'autres pays) ont fondé le Réseau des Journalistes Burundais pour la Cour Pénale Internationale (RJB-CPI, *ICC Network of Burundian Journalists*).

182. En Afghanistan, la Section de l'information et de la sensibilisation a continué à consulter les parties prenantes clés afin de mieux comprendre les inquiétudes, perceptions et besoins en information sur le terrain. La Section a créé du matériel d'information expliquant la décision de la Chambre préliminaire II de rejeter la demande du Procureur d'ouvrir une enquête en Afghanistan. L'information, y compris sur la demande du Bureau du Procureur d'en appeler de la décision, a été distribuée aux parties prenantes dans ce pays. Dernièrement, la Section a élaboré un plan d'activités en collaboration avec des ONG afghanes pour publiciser les audiences, et des activités connexes se sont déroulées du 4 au 6 décembre 2019.

183. À la suite de la décision de la Chambre préliminaire sur l'information et la sensibilisation des victimes de la situation en Palestine, la Section de la participation des victimes et des réparations et la Section de l'information et de la sensibilisation ont conçu des messages pour le site Web de la Cour, et la Section de l'information et de la sensibilisation a créé une page d'information à l'intention des victimes sur le site Web de la Cour, en anglais, français, arabe et hébreu. De l'information a également été ajoutée à la page Web de la Cour à l'intention des victimes, pour promouvoir une meilleure compréhension des différentes phases de la procédure de la Cour et du rôle des victimes à chacune des étapes. La Section de l'information et de la sensibilisation a mené un exercice de cartographie relativement à la Palestine et à Israël pour cerner le contexte politique, les perceptions et la connaissance de la Cour ainsi que les partenaires potentiels au sein de la société civile, des médias, des milieux universitaires et du milieu du droit. Elle a aussi lancé des consultations auprès d'interlocuteurs pour compléter l'information recueillie grâce à l'exercice de cartographie et ce, en vue de développer des connaissances suffisantes et pertinentes sur la situation.

184. Au Bangladesh/Myanmar, à la suite de la décision de la Chambre préliminaire, la Section de l'information et de la sensibilisation a émis un communiqué de presse et un document de FAQ en birman (versions écrite et audio), en bengali et en rohingya (version audio), ainsi qu'en anglais et en français (version écrite). Ces FAQ ont été affichées sur le site Web et de médias sociaux (Facebook, Twitter) de la Cour et distribuées à des contacts au Bangladesh (médias, société civile, etc). Le programme « Demandez à la Cour » pour la télévision et la radio a été produit en anglais et en français et affiché sur le site Web de la Cour ; il est en cours de production dans les langues locales. La Section de l'information et de la sensibilisation, en collaboration avec la Section de la participation des victimes et des réparations, a mené une mission de quatre jours à la mi-décembre 2019 pour cerner les besoins en matière d'information, les canaux de communication, les partenaires potentiels et le contexte, ainsi que pour mettre les messages à l'essai.

185. Au Darfour, au Soudan, en raison de l'absence de progrès judiciaires dans ces affaires, et de l'absence correspondante de ressources, les activités de la Section de l'information et de

la sensibilisation se sont limitées à la mise à jour de la liste de contacts, au suivi de la situation sur le terrain, et aux réunions et consultations avec les acteurs clés en visite à La Haye.

186. En Libye, en raison de l'absence de progrès judiciaires dans ces affaires, et de l'absence correspondante de ressources, les activités de la Section de l'information et de la sensibilisation se sont limitées à la mise à jour de la liste de contacts, au suivi de la situation sur le terrain, et aux réunions et consultations avec les acteurs clés en visite à La Haye.

8. Relations extérieures et coopération

187. En 2019, l'Unité des relations extérieures et de la coopération avec les États a rédigé ou révisé 142 demandes de coopération signifiées aux États et aux organisations internationales au nom des Chambres, de la Défense, ou en son propre nom.

188. En 2019, l'Unité s'est concentrée sur quatre priorités de base, conformément au Plan stratégique du Greffe pour 2019-2021 :

189. Élaboration et mise en œuvre de stratégies d'arrestation, en collaboration avec le groupe de travail sur l'arrestation des suspects en fuite, et à titre d'unité responsable de la coopération des États pour ce qui est des activités d'arrêt et de remise ;

190. Mise en œuvre de la stratégie du Greffe concernant les accords de coopération, avec comme priorité, pour 2019, les accords de mise en liberté provisoire et définitive, conformément aux besoins actuels de la Cour, et collaboration avec plus de 50 États dans le cadre de ce processus ; parallèlement, deux accords ont été conclus en 2019 (l'un sur l'exécution des peines, l'autre sur la réinstallation des témoins) ;

191. Poursuite des efforts pour la coopération volontaire des États pour ce qui est du fonds d'affectation spéciale pour le financement des visites familiales, qui était épuisé en fin d'exercice, afin de pouvoir respecter le droit des détenus indigents aux visites familiales ; grâce à une intensification des efforts, le Greffe a pu recueillir 27 000 euros à la fin de 2019, évitant temporairement une situation critique ;

192. Élaboration et mise en œuvre de stratégies de relations extérieures régionales, avec concentration sur des objectifs clés pour chacune des régions concernant les accords de coopération, l'universalité et, lorsque cela est pertinent, des efforts ciblés sur l'atteinte d'une représentation géographique équilibrée et la parité entre les sexes.

193. En 2019, l'Unité des relations extérieures et de la coopération avec les États a également poursuivi ses efforts pour améliorer la compréhension du mandat de la Cour et l'intégration de son rôle relativement aux enquêtes financières et au recouvrement des avoirs. L'Unité a également appuyé les efforts du Greffe pour éviter les risques de manque de liquidités en communiquant aux États Parties en situation d'arriérés ou en retard dans le versement de leurs contributions, produisant un résultat positif net à la fin de 2019.

194. Enfin, l'Unité des relations extérieures et de la coopération avec les États a continué à organiser des séminaires de haut niveau sur la coopération, des événements spécialisés et des missions techniques de suivi, grâce au soutien financier de la Commission européenne, afin de compléter et de renforcer les objectifs et priorités de la Cour en matière de coopération, la meilleure compréhension du travail et du mandat de la Cour et l'atteinte de l'universalité et de la complémentarité, en coordination avec les autres organes.

195. L'Unité de la coordination et de la planification a continué à agir comme centrale pour toutes les missions officielles dans les pays de situation et de non situation, veillant à ce que les missions respectent les règles et procédures de sécurité, médicales et diplomatiques. Les activités de suivi connexes incluaient l'examen et la révision des plans de mission, la liaison entre les bureaux extérieurs et le siège, les parties prenantes au processus de planification de mission, ainsi que le service de sécurité des Nations Unies, selon que de besoin. De même, en coopération avec la Section des services de gestion de l'information, l'Unité a terminé le développement du logiciel de planification de mission visant à améliorer encore davantage la coordination des missions de la Cour. L'Unité a également continué à assurer un appui opérationnel et fonctionnel à tous les bureaux extérieurs, notamment en appréhendant correctement et en canalisant les besoins, en organisant des séances d'orientation pour les nouveaux employés des bureaux extérieurs, et en organisant des activités de coordination ponctuelles et des réunions périodiques par vidéoconférence.

196. Tout au long de 2019, l'Unité de la coordination et de la planification a continué à appuyer la haute direction dans le développement et la mise en œuvre d'un cadre de gestion de crise pour la Cour.

197. La sécurité sur le terrain continue d'être pleinement intégrée aux activités de l'Unité de la coordination et de la planification (« CPU-FS »). En 2019, elle a fourni un appui à la sécurité à plus de 1 622 missions (921 dans des pays de situation et 701 dans des pays de non situation), dont 12 séminaires. Des services de protection rapprochée et de liaison ont été fournis à de hauts fonctionnaires de la Cour à 11 occasions. De plus, l'Unité a assuré la coordination et la sécurité d'une mission de transport d'un suspect.

198. La capacité d'analyse stratégique de l'Unité d'analyse par pays a été fortement sollicitée en 2019, notamment dans les situations en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Mali, et au Soudan/Darfour. L'Unité a appuyé le mandat du Greffe dans des domaines clés, comme les suspects en fuite et les réparations.

199. À titre de membre du groupe de travail interorganes sur les suspects en fuite, l'Unité d'analyse par pays a contribué activement à la définition et à la mise en œuvre de stratégies d'arrestation. À la demande des Chambres et de la haute direction du Greffe, l'Unité a produit des rapports réguliers d'actualisation, de suivi et d'analyse sur treize suspects en fuite dans six situations, et délivré plusieurs mandats d'arrêt scellés.

200. L'Unité d'analyse par pays a continué à fournir des alertes rapides et régulières à la haute direction du Greffe, notamment en fournissant des évaluations d'incidence sur le mandat de la Cour à la suite de la confirmation des charges dans les affaires au Mali et en République centrafricaine. L'Unité a également continué à offrir des analyses prédictives exactes pour les situations en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, en Géorgie et en Ouganda, y compris au Groupe interorganes d'évaluation des risques, ce qui a permis aux organes pertinents de la Cour de se préparer en conséquence.

201. Pour ce qui est des pays faisant l'objet d'un examen préliminaire, l'Unité d'analyse par pays a appuyé le Greffe relativement à son mandat de participation des victimes, grâce à son analyse stratégique de la situation politique et de sécurité au Bangladesh/Myanmar et en Palestine.

202. Enfin, l'Unité d'analyse par pays a continué à produire des rapports de situation sur la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, la Géorgie et le Mali, offrant des mises à jour et analyses à plus de 260 personnes dans les quatre organes de la Cour, en plus du Fonds au profit des victimes.

9. Opérations hors siège

203. En 2019, le bureau de pays en Ouganda a continué à appuyer les procédures judiciaires de la Cour pour ce qui est des missions externes et internes. Au total, 248 missions ont été appuyées pendant la période de référence : 30 missions du Bureau du Procureur, 158 missions du Greffe, 14 missions du Fonds au profit des victimes, 37 missions de conseils et 9 autres missions. Le bureau de pays en Ouganda a également facilité le témoignage de 18 témoins comparaisant par lien vidéo et appuyé la certification de quatre témoins en vertu de la norme 68. De plus, le bureau a appuyé neuf appels téléphoniques entre M. Ongwen et ses enfants.

204. La République démocratique du Congo compte deux bureaux extérieurs, l'un à Kinshasa (la capitale) et l'autre à Bunia (province de l'Ituri). En 2019, ces bureaux ont appuyé un total de 211 missions (280 voyageurs). La Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUSCO) continue de jouer un rôle clé à l'appui des activités de la Cour.

205. Les activités de la Cour dans la province de l'Ituri se sont avérées difficiles, en raison de la précarité de la situation dans le territoire Djugu, de l'écllosion de l'Ebola dans certaines régions et du mauvais état des routes pendant la saison humide. Certaines missions ont été suspendues, tandis que d'autres ont été modifiées à la lumière des difficultés rencontrées sur le terrain.

206. Pour ce qui est des affaires *Lubanga* et *Katanga*, les bureaux extérieurs en République démocratique du Congo ont coopéré étroitement avec le Fonds au profit des victimes, lui

fournissant tout le soutien nécessaire à l'appui de son mandat de réparations. Dans l'affaire *Lubanga*, une équipe mixte composée de représentants du Fonds au profit des victimes, de la Section de la participation des victimes et des réparations et de représentants légaux des victimes, menée par le Fonds au profit des victimes, a été créée pour repérer et interviewer de nouveaux bénéficiaires potentiels de réparations dans la province de l'Ituri. De grands progrès ont été réalisés pendant la période de référence. Dans l'affaire Katanga, le Fonds au profit des victimes, avec le soutien des bureaux extérieurs en République démocratique du Congo, a mis en place des approches novatrices à l'exécution de programmes de réparations favorisant l'éducation et la production de revenus par et pour les victimes.

207. Dans l'affaire Ntaganda, les activités des bureaux extérieurs en République démocratique du Congo se sont concentrées sur la diffusion du verdict prononcé le 8 juillet 2019, ainsi que de la peine, prononcée le 7 novembre 2019, grâce à la collaboration des médias, à des sessions interactive avec les collectivités touchées dans la province de l'Ituri, et à des programmes audio-visuels diffusés par un réseau de télévisions et radios communautaires.

208. En 2019, plus de 300 réunions et interactions avec les autorités, les entités de l'ONU et les missions diplomatiques ont été réalisées par les équipes de la Cour en République démocratique du Congo. Les bureaux extérieurs ont continué à renforcer les partenariats stratégiques de la Cour avec les universités, les associations du barreau congolaises, les tribunaux civils et militaires, les agences de l'ONU et les organisations nationales et internationales.

209. En 2019, les activités de base et d'appui du bureau de pays en République centrafricaine se sont décuplées comme résultat direct de la procédure *Le Procureur c. Alfred Yekatom et Patrice-Edouard Ngaiïsona*. Parmi les activités de base, l'on compte le repérage, la participation et l'inscription des victimes (y compris au Cameroun), ainsi que les activités afférentes de renforcement des capacités et de sensibilisation des ONG et de la société civile. Il convient de souligner le projet Accès à la justice, financé par l'Ambassade de Grande-Bretagne à Kinshasa, qui a permis d'atteindre un meilleur niveau d'information, de sensibilisation et de justice transitionnelle dans le cadre de l'affaire *Yekatom et Ngaiïsona*. Le bureau de pays a appuyé un total de 198 missions (une augmentation de 55 pour cent par rapport à 2018), dont 45 dans les environs de Bangui, pour un total de 509 personnels de mission (une augmentation de 67 pour cent par rapport à 2018), l'équivalent de 30 pour cent du nombre total de « jours personnes mission » pour tous les pays de situation.

210. En 2019, le bureau de pays en Côte d'Ivoire a appuyé 82 missions externes et internes, comparativement à 73 missions en 2018.

211. À la suite de l'acquiescement, en janvier 2019, de Laurent Gbagbo et de Charles Blé Goudé, le bureau de pays en Côte d'Ivoire a intensifié ses efforts de communication pour informer une gamme d'acteurs et de parties prenantes en vue de mieux faire comprendre la décision, le fonctionnement de la Cour et la procédure judiciaire. Le bureau de pays a également lancé des campagnes de sensibilisation partout au pays, ciblée sur des joueurs nationaux clés (Parlement, conseil national des droits de l'homme, milieux universitaires, décideurs locaux, collectivités, leaders religieux et d'opinion, médias et société civile, y compris les associations de femmes et groupes de jeunesse), les institutions régionales et internationales (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Union africaine, équipes des pays des Nations Unies) et les ambassades des États Parties.

212. Le bureau de pays en Côte d'Ivoire a continué à appuyer les activités d'enquête menées par le Bureau du Procureur, ainsi que diverses activités exécutées par la Section de l'aide aux victimes et aux témoins, les représentants légaux des victimes et le Fonds au profit des victimes, en vue de présenter le mandat du Fonds et de préparer le lancement de son programme d'assistance en Côte d'Ivoire, au début de 2020.

213. En 2019, le bureau de pays au Mali a appuyé 123 missions externes et internes, comparativement à 166 missions en 2018.

214. En mars 2019, en présence de hauts représentants du Gouvernement du Mali, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

(CÉDÉAO), et d'ambassadeurs d'États Parties au Statut de Rome, le Greffier a inauguré les nouveaux locaux du bureau de pays au Mali, qui sont partagés avec la MINUSMA.

215. Le bureau de pays a continué à appuyer le Fonds au profit des victimes dans la mise en œuvre de la décision sur les réparations pour les victimes dans l'affaire *Al Mahdi*, et la participation des victimes dans l'affaire *Al Hassan*. Le bureau de pays a continué à collaborer activement avec des acteurs étatiques et non-étatiques clés, ainsi qu'avec des partenaires régionaux et internationaux, pour les sensibiliser aux procédures de la Cour relativement à l'audience de confirmation des charges dans l'affaire *Al Hassan*, qui a eu lieu le 30 septembre 2019, et aux activités en cours au Mali. Le bureau de pays au Mali a également continué à appuyer les activités d'enquête du Bureau du Procureur et les activités de la Section de l'aide aux victimes et aux témoins, de la Section de la participation des victimes et des réparations, de la Section de l'information et de la sensibilisation, et des représentants légaux dans ces deux affaires, en plus des conseils pour la Défense de M. Al Hassan.

10. Bureaux de liaison

216. L'année 2019 a été la première année complète du Bureau de liaison de New York au sein du Greffe. Le Bureau a continué à soutenir les activités de la Cour auprès des Nations Unies en facilitant une communication efficace et des interactions quotidiennes entre la Cour et le Secrétariat, les programmes, les Fonds, les bureaux et les agences spécialisées de l'ONU. Le Bureau a notamment connu et assuré un suivi des demandes de coopération et des communications de la Cour à l'ONU et à ses agences, ainsi qu'aux missions permanentes à New York.

217. Le Bureau de liaison de New York a représenté la Cour et participé en qualité d'observateur à nombre de réunions des 73^e et 74^e sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil de sécurité et a régulièrement informé la Cour des éléments à prendre en compte. Le Bureau a continué à sensibiliser la communauté internationale aux travaux de la Cour en diffusant régulièrement les dernières communications et mises à jour judiciaires de la Cour et en participant à des réunions informelles et séminaires où l'on débattait d'enjeux concernant le mandat de la Cour.

218. Le Bureau a facilité les visites de fonctionnaires de la Cour et assuré un appui fonctionnel et logistique, y compris la présentation du rapport annuel du Président à l'Assemblée générale, quatre séances d'information annuelles du Procureur au Conseil de sécurité et des réunions bilatérales entre de hauts représentants de la Cour, de l'ONU et de représentants d'États à New York.

219. Le Bureau de liaison de New York a continué à apporter un soutien technique et logistique aux réunions des organes subsidiaires de l'Assemblée des États Parties à New York, y compris le Bureau et le Groupe de travail de New York. Le Chef du Bureau de liaison de New York représentait la Cour à ces réunions, apportant les dernières informations concernant les travaux de la Cour et répondant aux questions des États Parties.

220. Le processus d'approvisionnement du nouveau mobilier pour le Bureau de liaison de New York, lancé en 2018, s'est terminé, et le nouveau mobilier a été installé en décembre 2019.

11. Ressources humaines

221. En 2019, la Cour a pourvu un total de 42 postes permanents, dont 19 ont été pourvus à l'externe, 13 ont été convertis de postes temporaires et 10 ont été pourvus au terme d'une mutation interne entre deux postes permanents. Sept fonctionnaires sont passés de postes permanents à des postes temporaires au terme de processus de recrutement compétitifs. Le tableau 1 ci-dessous résume les activités de recrutement par Grand Programme.

Tableau 1: Liste des activités de recrutement en 2019

<i>Grand Programme</i>	<i>Postes approuvés en 2019⁴</i>	<i>Postes pourvus en 2019</i>	<i>Postes pourvus au 31/12/2019</i>	<i>Nombre de postes libérés en 2019 en raison de départs de la Cour</i>	<i>Taux de vacance (vérification ponctuelle) 31/01/2019</i>	<i>Taux de vacance (vérification ponctuelle) 31/12/2019</i>
Grand Programme I Branche judiciaire	51	2	47	0	10 %	8 %
Grand Programme II Bureau du Procureur	318	15	295	13	6 %	7 %
Grand Programme III Greffé	574	22	530	20	7 %	8 %
Grands Programmes IV-VII Secrétariat de l'AÉP, Secrétariat du Fonds au profit des victimes, MCI et Bureau de l'audit interne	27	3	25	1	10 %, 44 %, 0 % et 0 %, respectivement	0 %, 22 %, 0 %, 0 %, respectivement
Total	970	42	897	34	7 %	8 %

12. Équipe SAP

222. En 2019, l'équipe SAP a continué à fournir à la Cour un appui opérationnel quotidien pour l'utilisation de son système administratif de base, SAP. L'équipe SAP a traité toutes les demandes de service liées à SAP, depuis les remises à zéro de mots de passe jusqu'aux demandes complexes d'automatisation et de numérisation des processus administratifs de la Cour.

223. L'équipe SAP a participé à divers projets pour améliorer et appuyer l'administration de la Cour. Plusieurs processus papier ont été automatisés et numérisés à l'aide de la plateforme MyHR, introduite en 2018. D'autres améliorations appuyées par l'équipe SAP étaient les suivantes : introduction d'une inscription unique pour accélérer l'accès aux applications SAP ERP, et mise en œuvre du module de contrôle de la feuille de paie de SAP pour appuyer l'efficacité du processus de paie mensuelle. De plus, l'équipe SAP a participé à la mise en œuvre d'un nouveau centre de contrôle budgétaire permettant de contrôler l'exécution des budgets, et appuyé la mise en œuvre du processus d'achats de faible valeur dans SAP.

13. Sécurité

224. En 2019, la Section de la sécurité a continué à se concentrer sur ses activités de renforcement et de consolidation de la sécurité, de gestion des risques et d'appui aux activités de la Cour au siège. La Section a continué d'appuyer la gestion des risques de sécurité et de sûreté du personnel et des avoirs de la Cour sur le terrain. La Section a assuré la sécurité des audiences, conformément au calendrier des audiences et aux décisions des Chambres. Le Bureau des enquêtes et habilitations de sécurité a traité 954 dossiers en vue de délivrer des habilitations de sécurité, une augmentation de 7 pour cent sur l'exercice précédent, terminé l'automatisation de ses locaux, et basculé au nouveau processus d'habilitation entièrement automatisé.

225. Sur le terrain, la Section a continué à assurer une gestion appropriée de tous les risques de sécurité du personnel, des avoirs et des locaux de la Cour, conformément aux protocoles et politiques de sécurité de la Cour. Un appui en matière de sécurité a été fourni à 1 622 missions (921 dans des pays de situation et 701 dans des pays de non situation, pour une augmentation totale de 5 pour cent), dont douze séminaires. Vingt-sept rapports d'incident ont été déposés concernant diverses activités sur le terrain (une diminution de 13 pour cent). Des services de protection rapprochée et de liaison ont été fournis à de hauts fonctionnaires de la Cour à 11 occasions. De plus, la Section a assuré la sécurité d'une mission de transport d'un suspect. La Section a organisé un cours de formation « Sécurité

⁴ Exclusion faite de trois fonctionnaires élus, soit deux au GP II (Procureur et Procureur adjoint) et un au GP III (Greffier).

en mission » (*SSAFE*) en collaboration avec l'armée des Pays-Bas et facilité l'inscription d'autres fonctionnaires de la Cour aux séances de formation *SSAFE* organisées par l'ONU dans d'autres pays, pour renforcer la sensibilisation du personnel en matière de sécurité.

226. En 2019, en plus d'assurer un appui direct à la sécurité des activités de la Cour, la Section de la sécurité a contribué activement au succès de plusieurs événements majeurs et séminaires organisés dans les locaux de la Cour auxquels ont assisté un grand nombre de hauts fonctionnaires et dignitaires (un total de 97 visites de personnalités de premier plan pour une augmentation de 26 visites, 129 visites d'intervenants pour un total de 2 099 participants, et 222 visites de groupes pour un total de 24 331 participants aux visites d'information générale et personnes aux audiences). Au Siège, 189 rapports d'incident (une augmentation de 33 pour cent) ont été déposés et 607 978 articles ont été vérifiés par la sécurité (une diminution de 6 pour cent).

14. Technologies de l'information et des communications

227. La Section des services de gestion de l'information fournit à la Cour des services de technologie de l'information (TI) et de gestion de l'information (GI). La Section des services de gestion de l'information scinde ses services en deux catégories : d'une part, le maintien du niveau actuel d'activités de la Cour et la mise en œuvre de capacités TI ou GI nouvelles ou améliorées, la priorité étant donnée aux projets stratégiques déclinés dans la Stratégie quinquennale TI/GI pour 2019 de la Cour, et, d'autre part, les efforts de renforcement de la gouvernance TI/GI de la Cour pour l'optimisation de l'utilisation des fonds et des ressources en personnel et hors personnel dans la prestation des services et solutions. Si la Cour a connu une activité judiciaire réduite en 2019, la demande pour les services de la Section dans l'ensemble de la Cour s'est maintenue puisque les fonctionnaires de la Cour utilisent les infrastructures et systèmes TI dans leurs activités quotidiennes, sans égard à la tenue ou non d'audiences. De plus, la Section a exécuté diverses mises à jour matérielles et logicielles prévues, ainsi que tous les projets prévus en 2019 pour la Stratégie quinquennale TI/GI de la Cour.

228. En 2019, la Section des services de gestion de l'information a mené à bien les initiatives stratégiques suivantes, groupées par catégorie :

- a) Bureau du Procureur : la Section a poursuivi son partenariat avec le Bureau du Procureur pour améliorer encore davantage les systèmes de gestion d'éléments de preuve, notamment les fonctionnalités de furetage anonyme, d'acquisition de données médico-légales et d'enregistrement de preuves numérisées.
- b) Branche judiciaire : la Section a poursuivi le développement du système mobile de demande de participation des victimes pour résoudre des problèmes de compatibilité. La Section a terminé le processus d'approvisionnement pour le projet de flux des activités judiciaires, collaborant avec la Section de l'administration judiciaire et le Greffe pour conclure un protocole d'entente pour l'acquisition de l'outil de flux de travaux du Tribunal spécial pour le Liban comme base du projet de flux des activités judiciaires. La Section, avec l'aide de la Section de l'administration judiciaire, a terminé le processus d'approvisionnement pour ressourcer l'équipe de projet. Une formation spécialisée pour le personnel de la Section des services de gestion de l'information et de la Section de l'administration judiciaire a commencé à la fin de 2019 et continuera pendant la première moitié de 2020. La Section des services de gestion de l'information a également lancé la phase de conception du projet de flux des activités judiciaires et a aidé la Section de l'administration judiciaire à établir ses besoins fonctionnels.
- c) Administration : la Section des services de gestion de l'information a terminé la phase 2 du module de planification des missions pour l'ensemble de la Cour. Les tests d'acceptation des utilisateurs sont terminés pour ce qui est du projet de suivi des activités et le déploiement est prévu pour le premier trimestre de 2020.
- d) Gestion de l'information : la Section a poursuivi l'exécution des projets stratégiques pluriannuels de gouvernance de l'information en appliquant les politiques et procédures indiquées dans la stratégie du service Archives, bibliothèque et patrimoine de la Cour, y compris la mise en œuvre des nouvelles pratiques

normalisées des Archives. La Section a également progressé dans le projet de registre de données sur les avoirs de la Cour, étape préalable à la mise en œuvre des améliorations des flux des activités judiciaires et de la sécurité de l'information.

- e) Sécurité de l'information – le logiciel de chiffrement de données conservées dans le nuage acheté en 2018 a été déployé en 2019, pour permettre à la Cour de chiffrer ses données stockées dans le nuage en transit comme en place. La Cour a terminé les tests de pénétration et mis en œuvre les recommandations pour renforcer encore davantage les contrôles de sécurité de l'information de la Cour. Des progrès ont encore été réalisés pour ce qui est du Système de gestion de la sécurité de l'information, dont les formations et la certification de l'Unité de sécurité de l'information sur la réaction en cas d'incident de sécurité de l'information. L'Assemblée a approuvé un report de 157 000 euros de l'investissement approuvé pour 2019, tandis que le processus d'approvisionnement pour le développement de la formation en sécurité de l'information et les améliorations de la plateforme de renseignements sur les menaces sera terminé en 2020.
- f) Optimisation de la TI : la Section a poursuivi ses efforts d'amélioration de la gouvernance et de la planification, et le Conseil de gouvernance de l'information a avalisé un calendrier mensuel de maintenance. Cette maintenance maintient les systèmes TI de la Cour à jour et est essentielle à la défense de la sécurité de l'information de la Cour. Le projet Windows 10 a continué à progresser, les phases pilote et de test étant terminées. Les conseils externes ont migré à Microsoft 365 et au nouvel Exchange 2016.

229. En plus des projets stratégiques, la Section des services de gestion de l'information a mis en œuvre des projets tactiques à l'appui des activités judiciaires, d'enquête et administratives, et mis à jour les systèmes, ce qui est essentiel au maintien de la santé et de la stabilité de l'ensemble de l'infrastructure TI.

- a) L'équipe de développement de logiciels de la Section des services de gestion de l'information a mis en place un système de vérification des transcriptions pour la Section de l'administration judiciaire et mis à niveau l'application eFiling. L'équipe a également développé le nouveau système de facturation ePhone pour les téléphones mobiles et filaires pour déploiement en janvier 2020. En plus des projets de développement logiciel, la Section a également piloté deux systèmes clés intéressant l'ensemble de la Cour : un système de suivi des biens de la Cour (le système de suivi des véhicules par GPS en République centrafricaine) et le système d'alerte en masse de la Section de la sécurité pour l'ensemble du personnel de la Cour. Les deux déploiements sont prévus pour le début de 2020.
- b) Dans l'ensemble de la Section des services de gestion de l'information, l'Unité du développement et de l'administration des systèmes, l'Unité des services informatiques et l'Unité de gestion de l'information ont poursuivi les mises à niveau, la maintenance et les améliorations des systèmes. L'Unité du développement et de l'administration des systèmes a implémenté et consolidé le système à l'appui du régime de copie des données de la Cour, réalisant des efficacités dans le processus de sauvegarde. L'Unité du développement et de l'administration des systèmes, avec l'équipe DMS SAP, a terminé les tests de SAP pour la reprise post-catastrophe.
- c) L'Unité du développement et de l'administration des systèmes a terminé les mises à niveau des systèmes de gestion des témoins du Bureau du Procureur, Multi-Trans, Plannon et TeamMate. L'Unité du développement et de l'administration des systèmes et l'Unité de gestion de l'information ont fourni l'environnement SharePoint 2019 mis à niveau et l'Unité de gestion de l'information a commencé les migrations du site à la fin de décembre 2019. Ces migrations devraient se poursuivre jusqu'à la fin du deuxième trimestre 2020.
- d) L'Unité des services informatiques a terminé les mises à niveau des systèmes d'enregistrement d'appel et de VOIP du quartier pénitentiaire et finalisé le nouveau système de partage de fichiers pour les chargés de cas de la Défense et les détenus, pour déploiement au début de 2020. L'équipe a également mis en place des limites de stockage sur les disques durs, améliorant l'allocation de l'espace de stockage pour l'ensemble de la Cour.

230. La Section des services de gestion de l'information offre un appui opérationnel quotidien aux systèmes de sécurité de l'information et de gestion de l'information :

- a) En 2019, la Cour a continué à faire face à des menaces de cybersécurité toujours plus hardies et potentiellement dangereuses. Toutefois, elle a rehaussé sa résilience et réduit sa vulnérabilité grâce à des investissements stratégiques en technologies de sécurité de l'information et en poursuivant les formations de sensibilisation à la sécurité de l'information pour tous les fonctionnaires de la Cour. Les multiples couches de cyber-défenses de la Cour ont continué à protéger celle-ci des incessantes tentatives d'examen et de fouille, repérant et refoulant chaque mois, en moyenne, 40 millions d'exams, 1,4 million de courriels malveillants et 600 tentatives d'infection par maliciel (virus). Tout au long de 2019, la Cour a constamment contrôlé et évalué ses systèmes informatiques et réseaux internes pour repérer toute faille ou vulnérabilité, et déployé tous les correctifs de sécurité en temps opportun. De plus, la Cour a continué à maintenir ses systèmes d'exploitation informatiques et logiciels conformément aux versions recommandées et appuyées par les vendeurs et partenaires. En 2019, l'Unité de sécurité de l'information a réagi à seulement deux incidents de sécurité de l'information importants : une perte de média de stockage et une tentative d'accès non autorisée. Il n'y a eu aucune infection par maliciel en 2019.
- b) Au sein de l'Unité de gestion de l'information, le service Archives, bibliothèque et patrimoine a offert des services quotidiens au personnel, aux juges et aux conseils de la Cour, dont une aide à la recherche et l'accès aux ressources pertinentes. En 2019, la bibliothèque a accueilli 3 761 visiteurs, dont 80 chercheurs externes. L'équipe a répondu à 1 218 demandes de service, dont 399 demandes de référence exigeant des recherches approfondies. Elle a offert de la formation à tous les nouveaux fonctionnaires, stagiaires et conseils et formé au total 150 personnes. Le matériel de la bibliothèque est utilisé au quotidien, la bibliothèque virtuelle ayant reçu 18 316 interrogations et le contenu électronique par souscription ayant été consulté 60 000 fois. La bibliothèque physique a prêté 5 505 ouvrages et traité 146 prêts entre bibliothèques de partout en Europe. Dans le cadre de ses activités continues de développement des collections, la Bibliothèque a examiné tout le matériel de prêt et repéré tous les ouvrages désuets, dupliqués et inutiles, et retiré 3 233 volumes de sa collection, dont 785 ont été demandés par les bureaux extérieurs et 84 par le quartier pénitentiaire pour leur propre utilisation. Également en 2019, la Bibliothèque a collaboré avec des représentants de tous les organes et de toutes les Sections pour centraliser l'information sur les sources d'information par souscription, évitant les dédoublements de souscriptions, favorisant le partage des coûts de souscriptions non couvertes par la Bibliothèque, et garantissant ainsi l'accès pour tous. S'agissant de la préservation des documents qui ont une valeur à long terme, les Archives ont inscrit 2 878 documents à leur registre en 2019 et fourni des conseils d'archivage au Comité pour les œuvres d'art de la Cour, au Secrétaire exécutif du Comité du budget et des finances, à l'Unité de l'information du Bureau du Procureur et à la Section de la participation des victimes et des réparations, entre autres.
- c) En 2018, le système de gestion des services TI de la Cour, SolvIT, a reçu 13 382 demandes d'assistance (ouvertes par le service d'assistance) et réglé 13 566 problèmes en collaboration avec toutes les équipes de la Section des services de gestion de l'information. Le service d'assistance a fourni un service d'une grande qualité, puisque l'équipe a pu réduire l'arriéré des demandes de 5 pour cent, résoudre 98 pour cent des demandes dès le premier contact et atteindre une cote de « bon » ou « très bon » service dans 90 pour cent des cas, d'après un sondage sur le service à la clientèle. L'équipe audiovisuelle de l'Unité des services informatiques a appuyé 238 heures et 38 minutes d'audiences sans aucune panne attribuable à des problèmes audiovisuels. L'équipe a également fourni des services au centre de conférences de la Cour pour 805 événements et plus de 1 000 réunions et sessions de formation et ce, malgré un sous-effectif attribuable à la réduction des activités d'audience. La Section des services de gestion de l'information a dépassé son objectif de disponibilité de 99,2 pour cent, pour un taux de disponibilité des systèmes en salle d'audience de 98,8 pour cent et des systèmes de TI globalement de 99,6 pour cent.

231. La Section des services de gestion de l'information a continué à poursuivre ses initiatives d'amélioration continue et, pour la deuxième année de suite, a terminé un exercice d'indicateurs financiers pour contrôler les ressources en personnel nécessaires pour offrir ses services. La Section a également terminé un exercice sectoriel d'évaluation des risques pour établir les risques de TI et de GI. Le nouveau système de facturation par téléphone ePhone a exigé que la Section mène un exercice dans l'ensemble de la Cour en vertu duquel les fonctionnaires et les élus devaient rembourser les frais d'utilisation personnelle des téléphones mobiles de la Cour, pour un recouvrement de plus de 60 000 euros pendant le quatrième trimestre de 2019. Enfin, la Section a amélioré les contrôles d'évaluation des initiatives d'entreprise, de gestion de projets et de gestion des contrats et fournisseurs.

15. Achats

232. En 2019, l'Unité des achats a su répondre aux besoins opérationnels de l'ensemble de la Cour et aux besoins en matière de réparations du Fonds au profit des victimes, et faire face à la charge de travail dans le cadre de ses ressources approuvées, en incluant son nouveau rôle de Secrétaire du Comité d'examen des marchés. Tout au long de l'année, l'Unité a continué à rationaliser le processus d'achats grâce à l'introduction du nouveau processus pour les achats de faible valeur pour faciliter les activités des bureaux extérieurs. De plus, l'Unité a fourni une aide directe dans plusieurs négociations contractuelles complexes, évitant du fait des coûts supplémentaires potentiels de 900 000 euros ; ceux-ci incluaient le nouveau projet de flux des activités judiciaires intéressant l'ensemble de la Cour, les nouveaux services d'administration pour le régime de pension des juges et le nouvel outil de recherche OSINT du Bureau du Procureur. De plus, l'Unité des achats a conclu deux nouveaux accords à long terme qui devraient réduire l'augmentation prévue du coût des fournitures et du matériel informatique, de 30 000 euros par année. L'Unité continuera à se concentrer sur l'amélioration continue du processus des achats.

233. La Section des services généraux a exécuté un recensement complet des biens détenus au siège et dans les bureaux extérieurs, du 17 octobre au 6 décembre 2019 et du 14 au 29 mars 2019.

16. Inventaires annuels

Liste des articles totalement amortis, 1^{er} janvier – 31 décembre 2019 (en euros)

<i>Description</i>	<i>Motif d'élimination</i>	<i>Nombre d'articles</i>	<i>Valeur comptable</i>
Matériel, dont mobilier	Obsolète		
Total partiel, Matériel, dont mobilier		2	0
Équipement TIC	Endommagé	1	0
	Perdu	1	0
	Usure normale	29	0
	Obsolète	142	0
	Perdu	1	0
	Échangé	1	0
Total partiel, Équipement TIC		175	0
Équipement TIC de faible valeur	Endommagé	10	0
	Perdu	19	0
	Usure normale	187	0
	Obsolète	203	0
	Perdu	3	0
Total partiel, Équipement TIC de faible valeur		422	0
Autres biens de faible valeur	Don		0
	Usure normale		0
	Obsolète		0
Total partiel, Autres biens de faible valeur			0

<i>Description</i>	<i>Motif d'élimination</i>	<i>Nombre d'articles</i>	<i>Valeur comptable</i>
Autres biens	Don	1	0
	Usure normale	1	0
	Obsolète	1	0
Total partiel, Autres biens		3	0
Véhicules moteur			
	Endommagé	1	8 403,77
	Usure normale	9	0
Total partiel, Véhicules moteur		10	8 403,77
Autres biens			
	Usure normale	4	0
Total partiel, Autres biens		4	0
Total			8 403,77

17. Finances

234. La Section des finances a clos l'exercice 2018 et préparé ses états financiers en conformité avec les normes IPSAS (normes comptables internationales du secteur public). Par ailleurs, la Section a examiné les audits de l'exercice et a dû gérer des pénuries temporaires de liquidités. De l'information sur le rendement en 2019 des liquidités de la Cour se trouve à l'annexe XI.

(a) *Respect de la politique d'investissement*

235. En 2019, la Cour a pleinement respecté les critères relatifs au choix des banques et aux limites de placements conformément à l'Instruction administrative ICC/AI/2018/001 sur le placement des fonds excédentaires (section 9-3 relative au choix des banques et aux limites de placements), en application de laquelle un tiers au plus des liquidités est placé dans une même institution. La Cour a continué à concentrer ses efforts sur la sécurité de ses fonds, ainsi que sur l'optimisation des rendements dans la mesure du possible.

236. La Cour surveille attentivement l'évolution des marchés et se procure les évaluations à jour du risque de crédit de ses partenaires bancaires auprès des agences de notation afin de s'assurer de leur solidité. La Cour place ses fonds auprès de banques jouissant des meilleures notes de solvabilité à court terme et dans les pays les mieux notés (AAA ou AA) par les principales agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch.

(b) *Retour sur investissements*

237. Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019, la Cour détenait un solde moyen mensuel de liquidités d'environ 62,1 millions d'euros, inclusion faite du Fonds général, du Fonds de roulement, du Fonds en cas d'imprévu, des fonds d'affectation spéciale et du Fonds au profit des victimes. Sur ce montant, 26,9 millions d'euros en moyenne concernent le budget-programme approuvé, exclusion faite du Fonds de roulement et du Fonds en cas d'imprévu. L'état du Fonds de roulement et du Fonds en cas d'imprévu au 31 décembre 2019 est détaillé à l'annexe XII.

238. En 2019, le taux d'intérêt de base de la Banque centrale européenne est resté au niveau plancher record de 0 pour cent (voir annexe XI). En outre, cette même année, le taux de rémunération des dépôts octroyé par la Banque est passé de -0,4 pour cent à -0,5 pour cent en septembre 2019. À compter du 1^{er} avril 2020, le taux de rémunération des dépôts octroyés par ABN AMRO sera de -0,5 pour cent pour tout solde de plus de 2,5 millions d'euros. Toutes les autres banques comptent suivre une approche semblable. Le taux d'intérêt moyen perçu par la Cour était de 0,21 pour cent en 2019. Dans la conjoncture actuelle, considérant l'incidence des politiques des banques centrales sur les taux d'intérêt, un rendement global de 121 000 euros sur la totalité des liquidités peut être considéré comme satisfaisant.

(c) Tendance future et stratégie d'investissement

239. Le Comité d'examen des placements continuera de se réunir trimestriellement pour examiner la performance des investissements, analyser les conditions des marchés et formuler des conseils à l'intention du Trésorier. La Cour, toujours prudente, continuera de faire de la conservation des liquidités la priorité. Compte tenu des récentes décisions de politique monétaire de la Banque centrale européenne, il est peu probable que la Cour obtienne de meilleurs rendements en 2020. La Cour continuera de s'efforcer de rentabiliser ses investissements et de les optimiser malgré la conjoncture difficile, tout en protégeant ses liquidités par un respect scrupuleux de ses politiques strictes en matière d'investissement des fonds excédentaires. Toutefois, si la tendance de chute des taux d'intérêt se maintient, il pourrait être impossible de protéger les liquidités des rendements négatifs.

D. Grand programme IV – Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

240. Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties a continué de fournir un appui spécialisé et technique pour assurer le service des réunions de l'Assemblée, de ses organes subsidiaires et d'autres organes de contrôle en 2019.

241. Parmi les principales réalisations de 2019, le Secrétariat :

(a) a organisé, en en assurant le service, la dix-huitième session de l'Assemblée, tenue à La Haye, sur une période de cinq jours ouvrables. La dix-huitième session de l'Assemblée devait avoir lieu du 2 au 7 décembre, sur une période de six jours ouvrables, mais en raison de l'efficacité de l'Assemblée et de l'assistance apportée par le Secrétariat, la session a pu s'achever après cinq jours ouvrables ;

(b) a fourni des services juridiques, administratifs et logistiques au Comité d'élection du Procureur à compter de juin 2019, lorsque les cinq membres du panel de cinq experts ont été nommés par le Bureau de l'Assemblée. Le Comité a tenu une réunion les 2 et 3 décembre 2019 à La Haye, lors de la dix-huitième session de l'Assemblée ;

(c) a fourni des services juridiques et des services techniques de secrétariat, notamment sous forme de documentation, de rapports de résumés analytiques, à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires, y compris la préparation de la documentation concernant l'élection de six membres du Comité du budget et des finances (« le Comité »), l'élection visant à pourvoir un poste vacant au sein du Comité et l'élection d'un membre de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge ;

(d) a assuré le service des réunions des organes subsidiaires de l'Assemblée, en particulier du Bureau et de ses groupes de travail, du Comité, du Comité d'audit, du Groupe d'étude sur la gouvernance, du Groupe de travail sur les amendements et du Groupe de travail sur l'examen de la rémunération des juges ;

(e) a organisé et assuré le service à La Haye, sur une période de 15 jours de travail au total, de deux sessions ordinaires du Comité ;

(f) a organisé et assuré le service de deux sessions du Comité d'audit, sur une période de cinq jours de travail au total ;

(g) a fourni des avis à l'Assemblée, au Bureau et à leurs organes subsidiaires concernant différentes questions juridiques et techniques liées aux travaux de l'Assemblée ;

(h) s'est acquitté du mandat qui lui avait été confié concernant le Plan d'action de l'Assemblée des États Parties pour parvenir à l'universalité et à la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome de la Cour pénale internationale dans les résolutions pertinentes, facilitant l'accès aux informations sur le site Internet de l'Assemblée ;

(i) s'est acquitté du mandat qui lui avait été confié concernant la complémentarité dans, notamment, les résolutions RC/Res.1, ICC-ASP/9/Res.3, ICC-ASP/10/Res.5, ICC-ASP/11/Res.6, et ICC-ASP/12/Res.4. Cela impliquait d'assurer la liaison entre les États, la Cour, les organisations internationales et la société civile, de recueillir des renseignements sur les activités et les exigences liées à la complémentarité et de les publier sur le site Web de l'Assemblée, ainsi que de tenir à jour la base de données, disponible sur le site Web, des acteurs concernés par la complémentarité ;

(j) a mobilisé des contributions et géré le fonds d'affectation spéciale pour la participation des pays les moins avancés et autres pays en développement aux travaux de l'Assemblée, et ainsi facilité la participation de quatre représentants de ces pays à la dix-huitième session de l'Assemblée ;

(k) a correspondu avec des gouvernements, la Cour, des organisations intergouvernementales, d'autres organisations compétentes, des particuliers et des organisations non gouvernementales au sujet de questions touchant aux travaux de l'Assemblée ;

(l) a géré l'accréditation d'organisations non gouvernementales et a facilité la participation de 937 représentants de la société civile à la dix-huitième session de l'Assemblée ; et

(m) a fourni une assistance à la Présidence de l'Assemblée, notamment en transmettant des avis juridiques sur des questions touchant aux travaux de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires, en préparant des voyages et en facilitant la participation à plusieurs réunions et séminaires.

242. Outre les réunions plénières de l'Assemblée et les consultations informelles y afférentes, le Secrétariat a assuré le services des réunions suivantes :

a) Bureau	12 réunions
b) Réunions à La Haye	74 réunions au total
i) Groupe de travail de La Haye, total	47 réunions
<i>Groupe de travail de La Haye</i>	11 réunions
<i>Complémentarité</i>	4 réunions
<i>Coopération</i>	3 réunions
<i>Plan d'action</i>	1 réunion
<i>Budget</i>	20 réunions
<i>Groupe d'étude sur la gouvernance</i>	2 réunions
<i>Mécanisme de contrôle indépendant</i>	4 réunions
<i>Séances d'information</i>	2 réunions
ii) Groupe de travail sur l'examen de la rémunération des juges	7 réunions
iii) Comité du budget et des finances	15 jours
iv) Comité d'audit	5 jours
c) Réunions à New York	30 réunions au total
i) Groupe de travail de New York, total	23 réunions
<i>Groupe de travail de New York</i>	7 réunions
<i>Omnibus</i>	5 réunions
<i>Non-coopération</i>	1 réunion
<i>Représentation géographique équitable et représentation des hommes et des femmes</i>	3 réunions
<i>Procédure d'élection des juges</i>	7 réunions
ii) Groupe de travail sur les amendements	7 réunions
Total	116 réunions

243. Au total, le Secrétariat a traité 723 documents et 14 554 pages (dans les quatre langues officielles de l'Assemblée) en vue de la dix-huitième session, répartis comme suit :

a) Documentation de pré-session :	176 documents et	4,921 pages ;
b) Documentation de session :	44 documents et	342 pages ; et
c) Documentation d'après-session :	8 documents et	2719 pages.

244. Dans le contexte des trente-deuxième et trente-troisième sessions du Comité du budget et des finances, le Secrétariat a traité un total de 397 documents (ou 5 174 pages) dans les deux langues de travail.

245. Le Secrétariat a également traité un total de 98 documents (ou 1 398 pages) en vue des neuvième et dixième sessions du Comité d'audit.

E. Grand programme VI – Secrétariat du Fonds au profit des victimes

Introduction

246. En 2019, les activités du Fonds au profit des victimes se sont intensifiées en termes de diversité et de volume. La mise en œuvre des réparations dans les affaires *Katanga*, *Lubanga* et *Al Mahdi* s'est accompagnée d'une forte augmentation de la charge de travail judiciaire et opérationnelle, alors qu'à la fin de l'année 2019, le Fonds au profit des victimes a également débuté ses activités dans le cadre de la quatrième procédure de l'affaire *Ntaganda*. Les contraintes de capacité ont exigé la révision des priorités du Fonds au profit des victimes, ce qui s'est répercuté sur le lancement des nouveaux cycles des programmes d'assistance en République démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire et en République centrafricaine.

247. En 2019, les conflits, la violence, l'instabilité politique et les épidémies (notamment l'Ebola en République démocratique du Congo et les problèmes de sécurité au Mali) ont posé des défis opérationnels aux activités du Fonds au profit des victimes pour ce qui est de ses deux mandats qui, pour être efficaces, requièrent la présence du personnel et des partenaires de mise en œuvre du Fonds parmi les victimes et les collectivités touchées.

248. L'évolution des pratiques de réparations de la Cour et les instructions judiciaires afférentes à l'intention du Fonds au profit des victimes ont mené à la réorientation de la capacité organisationnelle du Fonds, ce qui a inclus le recours à des service d'expertise judiciaire, une augmentation significative du volume et de la complexité des procédures de passation de marché visant à mettre en œuvre les ordonnances de réparations, ainsi qu'à un mode de travail plus direct du personnel des bureaux extérieurs.

Réparations

Lubanga :

249. Le 7 février 2019, la Chambre de première instance a approuvé les propositions du Fonds au profit des victimes relatives au processus d'identification de nouvelles victimes potentiellement admissibles et de vérification de leur admissibilité et a donné instruction au Fonds de démarrer immédiatement le processus d'identification de nouvelles victimes potentiellement admissibles, en fixant le terme d'un tel processus à une date qui reste encore confidentielle.

250. Tout au long de 2019, le Fonds au profit des victimes a étroitement collaboré avec les représentants légaux et les sections pertinentes du Greffe afin de veiller à la conformité avec les instructions émises par la Chambre de première instance II relatives au processus d'identification de nouvelles victimes potentiellement admissibles et de vérifier de leur admissibilité et de finaliser les conditions d'une relance du processus de passation de marchés nécessaires pour la mise en œuvre du programme de réparations. Le Fonds au profit des victimes a enregistré des avancées positives dans ce domaine, mais n'est pas en mesure de communiquer de plus amples informations pour préserver la confidentialité des processus en cours.

251. En 2019, le Fonds au profit des victimes a continué à soumettre à la Chambre de première instance des rapports intérimaires sur la mise en œuvre des plans de réparation à titre collectif dans l'affaire *Lubanga*, contenant des informations sur le renforcement des capacités en ressources humaines du Secrétariat du Fonds au profit des victimes ; les progrès enregistrés dans l'identification de nouveaux bénéficiaires et la validation de leur admissibilité aux réparations ; et les mesures entreprises pour la mise en œuvre des réparations collectives symboliques et de celles axées sur les services.

252. Le 18 juillet 2019, la Chambre d'appel a confirmé la responsabilité de M. Lubanga en réparations collectives à 10 millions de dollars en faveur de 425 victimes déclarées admissibles aux réparations et de toute autre victime susceptible d'être identifiée.

253. Tout au long de l'année 2019, le Fonds au profit des victimes a continué de renforcer ses efforts en matière de mobilisation de ses ressources, de sensibilisation et de plaidoyer lors de réunions et de tables rondes bilatérales avec les États Parties à La Haye, à New York et à Bruxelles, afin de compléter l'intégralité du montant des réparations fixé dans les ordonnances de réparation dans l'affaire *Lubanga*. A la fin de 2019, le Fonds au profit des victimes avait complété la moitié du montant et cherchait à compléter le solde de 4 millions d'euros environ.

Katanga :

254. Tout au long de 2019, le Fonds au profit des victimes a continué de collaborer étroitement avec les sections pertinentes du Greffe, les représentants légaux, les victimes elles-mêmes, ainsi qu'avec les différents représentants des gouvernements dans le cadre de la mise en œuvre des ordonnances de réparations. Le Fonds au profit des victimes a fait des avancées positives en la matière, grâce à la disposition de l'aide scolaire et le soutien aux activités génératrices de revenus pour les victimes admissibles, les victimes ayant fait part de leur satisfaction. Malheureusement, le Fonds au profit des victimes ne peut communiquer davantage d'informations à cet égard afin de préserver la confidentialité du processus de mise en œuvre en cours.

Al Mahdi :

255. Le 4 mars 2019, la Chambre de première instance a approuvé le Plan de mise en œuvre du Fonds au profit des victimes. Tout au long de 2019, le Fonds au profit des victimes a renforcé sa présence et ses opérations au Mali, notamment à Tombouctou, afin de poursuivre la mise en œuvre des ordonnances de réparations.

256. Le Fonds au profit des victimes a assuré la liaison et régulièrement coordonné son action avec l'Unité des achats tout au long de 2019 dans le cadre des réparations collectives correspondant à un préjudice moral et économique, et a lancé et examiné deux procédures d'appel à expression d'intérêt. Compte tenu du faible nombre de réponses, le Fonds au profit des victimes a décidé de publier à nouveau l'appel à expression d'intérêt afin d'augmenter le nombre de candidats potentiels ; conduit plusieurs campagnes d'information et de sensibilisation afin de diffuser la procédure d'appel à expression d'intérêt et augmenter le nombre de fournisseurs soumettant une candidature ; créé deux comités d'examen des candidatures et examiné l'admissibilité des candidats pour chacune des procédures d'appel à expression d'intérêt ; demandé des précisions à certains fournisseurs et la documentation manquante ; établi une liste des fournisseurs admissibles ; rédigé les documents de travail pour les deux catégories de réparations collectives ; ajusté les modèles de présentation et de proposition budgétaire ; et conduit plusieurs réunions de consultation avec les communautés à Tombouctou à propos des réparations à titre collectif.

257. S'agissant de la mesure collective visant à la rénovation et à l'entretien des bâtiments du patrimoine culturel, tout au long de 2019, le Fonds au profit des victimes a assuré la liaison et régulièrement coordonné son action avec l'Unité des achats ; été autorisé par ladite unité à s'approvisionner auprès d'un fournisseur unique qui est une organisation partenaire ; élaboré le périmètre de travail ; ajusté la présentation et le projet budgétaire ; invité l'organisation à soumettre un projet à part entière et organisé un atelier visant à s'assurer que le projet est conforme aux normes de qualité définies par le Fonds au profit des victimes ; et conduit des réunions avec le Ministère de la culture et les collectivités locales et internationales.

258. S'agissant des réparations à titre symbolique, tout au long de 2019, le Fonds au profit des victimes a assuré la liaison et coordonné son action avec la Présidence et les principaux ministères au Mali ; avec le bureau de pays de la Cour au Mali, et avec l'UNESCO, en vue de planifier et d'organiser, en 2020, la cérémonie de commémoration des réparations accordées à titre symbolique dans l'affaire *Al Mahdi*.

259. S'agissant des réparations à titre individuel, le Fonds au profit des victimes, en collaboration avec le Représentant légal des victimes, a organisé avec succès quatre ateliers à Bamako pour former les autorités locales sélectionnées à identifier le lien privilégié qui unit les victimes possibles aux bâtiments du patrimoine culturel ; identifié, sélectionné et formé des

intermédiaires sur la façon de compléter un formulaire de demande de réparation. Le Fonds au profit des victimes et le Représentant légal des victimes ont convenu de la coordination et du partage des responsabilités pour l'identification, la collecte et la consolidation des demandes des victimes ; dressé une liste des victimes potentiellement admissibles, collecté un certain nombre de demandes de participation à Bamako et à Tombouctou, cartographié les solutions de paiement, mené une étude de marché, identifié différentes modalités de paiement des indemnités individuelles, contacté l'Unité des achats pour être autorisé à ne sélectionner qu'un seul partenaire pour le paiement des réparations, et rédigé le périmètre de travail et l'argumentaire pour le choix d'un prestataire unique.

260. Le Fonds au profit des victimes a poursuivi ses missions à Bamako tout au long de 2019, et est finalement parvenu à conduire une deuxième mission à Tombouctou en novembre 2019, compte tenu de l'amélioration des conditions de sécurité, afin de rencontrer un certain nombre de parties prenantes pour discuter avec elles, les informer et les consulter sur les réparations à titre individuel et collectif.

261. Le 14 octobre 2019, le Fonds au profit des victimes a soumis une version légèrement moins expurgée du Plan de mise en œuvre actualisé afin de favoriser des communications plus significatives avec les communautés affectées, les parties prenantes et de potentiels donateurs. En octobre, le Fonds au profit des victimes a participé à une mission de sensibilisation commune conduite par la Section de l'information et de la sensibilisation à Bamako, et a donné des entretiens aux télévisions et radios locales.

262. Le Fonds au profit des victimes a continué à soumettre des rapports bimensuels à la Chambre de première instance sur les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des ordonnances de réparation dans l'affaire *Al Mahdi*.

263. Le Fonds au profit des victimes a renforcé ses efforts en matière de mobilisation des ressources, de sensibilisation et de plaidoyer par des réunions et tables rondes bilatérales avec les États Parties à Bamako, La Haye et New York afin de compléter l'intégralité du montant des réparations fixé dans les ordonnances de réparation dans l'affaire *Al Mahdi*. A la fin de 2019, le Fonds au profit des victimes avait complété la moitié du montant et cherchait à compléter le solde de 1,35 million d'euros.

Assistance

Ouganda :

264. En avril 2019, le Fonds au profit des victimes a lancé un nouveau programme quinquennal d'assistance, en partenariat avec six organisations non gouvernementales partenaires de mise en œuvre, pour les 22 districts de la grande région du nord de l'Ouganda. Grâce au programme en vertu du mandat d'assistance, le Fonds au profit des victimes propose des activités visant à développer des moyens de subsistance, un soutien médical aux victimes de mutilation, d'amputation, de brûlure et de violence sexuelle, ainsi qu'une rééducation psychologique afin de faire face au traumatisme dont les victimes ont été la cible et le témoin.

265. En 2019, le Fonds au profit des victimes a organisé des ateliers d'évaluation et de suivi avec les partenaires de mise en œuvre. Les ateliers ont abordé en détail les questions relatives à la gestion des montants alloués, notamment des rapports budgétaires et de la vérification des données. Profitant de l'amélioration des conditions de sécurité, le Fonds au profit des victimes a également élaboré des stratégies de communication et de sensibilisation et élargi les services proposés aux zones moins desservies du nord de l'Ouganda. Les ateliers d'évaluation et de suivi ont permis de développer un plan de suivi des résultats pour chaque partenaire, et de donner l'occasion de renforcer les capacités et les compétences des partenaires dans le cadre d'une coordination des procédures d'évaluation et de suivi des programmes.

266. Tout au long de 2019, le Fonds au profit des victimes a également procédé à six contrôles financiers des partenaires de mise en œuvre, ainsi qu'à plusieurs visites de contrôle du programme afin de passer en revue les activités et les résultats des projets.

267. A la fin 2019, 5 257 victimes du conflit avaient bénéficié du programme d'assistance à la rééducation.

République démocratique du Congo :

268. Le 10 janvier 2019, le Conseil de direction du Fonds au profit des victimes a soumis à la Chambre préliminaire I la Notification par le Conseil de direction du Fonds au profit des victimes de sa conclusion en vue d'entreprendre des activités supplémentaires en République démocratique du Congo conformément à la règle 50 (a) du Règlement du Fonds au profit des victimes⁵. Conformément à la règle 50-a-ii) et a-iii) du Règlement du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes, le Conseil de direction a entrepris de mener à bien les activités visées dans sa notification en l'absence de toute notification de la Chambre préliminaire I selon laquelle une activité spécifique préjugerait de toute question à trancher par la Cour.

269. En juin 2019, le Fonds au profit des victimes a finalisé le processus d'achats pour le lancement d'un nouveau programme d'assistance quinquennal en RDC, et sélectionné 11 nouvelles organisations partenaires de mise en œuvre. Les partenaires de mise en œuvre ont été sélectionnés sur la base de la qualité et de la pertinence des projets proposés, d'une répartition équilibrée entre les préjudices à dédommager, des crimes sexuels et à caractère sexiste, des anciens enfants soldats, de la question de la paix et de la réconciliation, de la répartition géographique, notamment dans l'est de la RDC (provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu) et d'un équilibre entre les partenaires locaux et internationaux.

270. Les conditions de sécurité dans l'est de la RDC ont été précaires depuis 2018, en raison de l'élection présidentielle, de la présence de groupes armés, ainsi que de l'épidémie d'Ebola dans les provinces du Kivu et de l'Ituri. Les missions du Fonds au profit des victimes ont été suspendues à plusieurs reprises dans l'attente d'une levée de l'interdiction lorsque les conditions de sécurité seront réunies. A la fin de 2019, certaines zones de la province de l'Ituri étaient encore soumises à des restrictions de sécurité.

République centrafricaine :

271. Tout au long de 2019, le Fonds au profit des victimes a poursuivi ses activités d'évaluation de la situation des victimes en République centrafricaine afin d'analyser les conditions, les besoins et les situations en cours pour les individus participant à la procédure dans l'affaire *Bemba*, ainsi que pour les personnes vulnérables ayant subi un préjudice en raison du conflit dans le pays. Les évaluations ont également inclus une vérification de la disponibilité des services de santé ; d'éducation ; d'assistance au loyer pour les sans-abris et les victimes déplacées à Bangui ; d'aide alimentaire pour les victimes atteintes du VIH et bénéficiant d'un traitement antirétroviral ; des activités génératrices de revenus ; d'analyse des parties prenantes ; des carences dans les services ; des zones géographiques et des questions de sécurité. Le Fonds au profit des victimes a poursuivi les discussions avec les experts sur la meilleure façon d'adresser les victimes aux services de santé psychologique et mentale.

272. Une consultation a été conduite auprès de 2 150 victimes participant à la procédure dans le cadre de l'affaire *Bemba* et a conclu que de nombreuses victimes vulnérables ayant subi des violences sexuelles dans le cadre du conflit sont atteintes du VIH et ont impérieusement besoin d'une assistance immédiate afin d'améliorer leurs conditions de vie. Le Fonds au profit des victimes a été en mesure de mener à bien des évaluations de la situation et des besoins grâce au soutien de l'ancien Représentant légal des victimes de la Section de la participation des victimes et des réparations et du bureau de pays du Greffe à Bangui.

273. En avril 2019, le Fonds au profit des victimes a lancé le processus de sélection des organisations chargées de mettre en œuvre le programme d'assistance en République centrafricaine. A la fin de 2019, le Fonds au profit des victimes avait reçu 32 candidatures provenant d'organisations basées sur place et 14 organisations pré-qualifiées ont été invitées à soumettre leurs candidatures.

274. En attendant, du fait de l'urgence de soutenir de nombreuses victimes, le Fonds au profit des victimes a conçu un programme pilote par l'intermédiaire d'une organisation capable d'assister 200 victimes à Bangui, la majorité d'entre elles étant des victimes ayant auparavant participé à la procédure dans le cadre de l'affaire *Bemba*. Le programme pilote a été élaboré avec pour objectif de continuer à répondre aux besoins des victimes, le lancement du programme d'assistance dans son ensemble étant prévu pour le

⁵ ICC-01/04-753.

milieu de l'année 2020. Le Conseil de direction a approuvé le cadre de programmation du programme pilote en août 2019.

Côte d'Ivoire :

275. En 2019, le Fonds au profit des victimes a continué à assurer une liaison régulière avec l'Unité des achats pour coordonner la sélection des partenaires de mise en œuvre du Fonds. A la fin de 2019, le Fonds au profit des victimes a finalisé le processus de sélection préliminaire. Le processus d'examen final est actuellement en cours et le Fonds au profit des victimes prévoit de lancer le programme début 2020.

276. Tout au long de 2019, et suite aux discussions avec le Ministère de la solidarité, un certain nombre de mesures ont été prises par le Fonds au profit des victimes et le Gouvernement en vue de renforcer le programme de réparations du Gouvernement.

277. A la fin de l'année 2019, le Fonds au profit des victimes, l'Organisation internationale pour les migrations et le Gouvernement de la Côte d'Ivoire ont convenu de procéder à une analyse conjointe des résultats et des capacités du programme administratif actuel du Gouvernement en matière de réparations.

278. Le Fonds au profit des victimes a poursuivi ses activités de sensibilisation et le renforcement de sa collaboration avec différentes parties prenantes, notamment les représentants du gouvernement, des organisations de la société civile, des organisations des Nations Unies, des dirigeants locaux et les communautés affectées en Côte d'Ivoire. Tout au long de 2019, le Fonds au profit des victimes a participé à cinq activités de sensibilisation organisées par la Section de l'information et de la sensibilisation afin d'expliquer le mandat et les activités du Fonds au profit des victimes en Côte d'Ivoire.

Kenya :

279. En juillet 2019, le Fonds au profit des victimes a finalisé le recrutement d'un expert local chargé d'aider à l'évaluation initiale au Kenya des activités proposées dans le cadre du programme d'assistance qui devraient être soumises au Conseil de direction au cours du premier trimestre 2020.

280. L'évaluation du Fonds au profit des victimes a été conduite en deux temps : i) un examen documentaire des études, rapports et évaluations ; et ii) une consultation exhaustive des parties prenantes comprenant des réunions avec les représentants du gouvernement, des communautés affectées, des organisations non gouvernementales, des organisations internationales et de nombreux membres de la société civile. Le Fonds au profit des victimes a organisé des réunions et des consultations avec un large éventail de parties prenantes dans tout le Kenya.

Géorgie :

281. En septembre 2019, le Fonds au profit des victimes a finalisé le recrutement d'un expert local chargé d'aider à l'évaluation initiale en Géorgie. Le rapport d'évaluation et les recommandations afférentes au programme d'assistance seront soumis au Conseil de direction au cours du premier trimestre 2020.

282. L'évaluation du Fonds au profit des victimes a été conduite en deux temps : i) un examen documentaire des études, rapports et évaluations ; et ii) une consultation exhaustive des représentants du gouvernement, des victimes et des associations de victimes, des communautés déplacées en internes, des organisations non gouvernementales, des organisations internationales et des membres de la société civile.

283. En novembre 2019, l'évaluation a consisté à mener des sessions de consultation auprès de 22 communautés de victimes (déplacés internes/camps locaux). En 2020, le Fonds au profit des victimes continuera à organiser des réunions et mener des consultations avec un large éventail de parties prenantes en Géorgie.

Mali :

284. En novembre 2019, le Fonds au profit des victimes a finalisé la définition du mandat relatif à l'évaluation initiale des préjudices qui sera menée à travers le Mali et qui vise à recommander l'ouverture d'un programme d'assistance et la marche à suivre pour une complémentarité adéquate avec les autorités. Le première de cette démarche, à savoir

un examen documentaire, a été menée à bien. L'évaluation se poursuivra en 2020 avec une consultation exhaustive sur le terrain auprès des représentants du gouvernement, des victimes et des associations de victimes, des organisations non gouvernementales, des organisations internationales et des membres de la société civile.

285. Le Fonds au profit des victimes a renforcé ses efforts pour collecter des fonds en rencontrant les représentants des gouvernements déjà donateurs ou donateurs potentiels afin de présenter ses mandats, ses stratégies et ses activités. Le Fonds au profit des victimes a également soumis des propositions de financement à plusieurs donateurs potentiels.

Mobilisation des ressources

286. Le Fonds au profit des victimes a poursuivi ses rencontres bilatérales avec les représentants des gouvernements dans les bureaux de pays, à La Haye, New York et Bruxelles, afin de fournir des informations actualisées sur les activités du Fonds au profit des victimes.

287. Le Fonds au profit des victimes a soumis un projet de financement pluriannuel à l'Agence suédoise de coopération internationale au développement afin de poursuivre le partenariat dans les prochaines années. Des recherches approfondies ont été entreprises pour compléter le projet, qui a débouché une contribution sur trois ans de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement pour un montant de 30 millions de couronnes suédoises.

288. En 2019, le Fonds au profit des victimes a reçu des contributions volontaires pour un montant total supérieur à 2,6 millions d'euros de la part des États Parties. Le Fonds au profit des victimes a continué à percevoir des fonds au titre de deux ententes de financement pluriannuelles et obtenu des contributions de la part de nouveaux gouvernements donateurs. Les contributions ont inclus un nouvel accord de trois ans avec la Suède (30 millions de couronnes suédoises, soit l'équivalent de 3 millions d'euros), les tranches de versement en vertu des ententes pluriannuelles (Finlande, Pays-Bas), les contributions spéciales pour la réserve des réparations du Fonds au profit des victimes (Irlande, Allemagne), ainsi que pour certaines ordonnances particulières (Italie) ; et les contributions de donateurs nouveaux ou anciens, dont le Chili, la Géorgie, l'Italie et le Nigéria. En 2019, le Fonds a reçu des contributions de 29 pays donateurs. Le montant total des dons de particuliers a également augmenté de 25 milliers d'euros.

289. Le Fonds au profit des victimes a affecté des ressources des contributions et allocations à emploi spécifique de la réserve pour réparations pour faciliter la mise en œuvre initiale, comme suit (en milliers de dollars/d'euros) :

Affaire	Montant des réparations			Sources de l'allocation		Déficit	
				Emploi spéc.	Réserve	Valeur	%
			A	B	C	D=A-B-C	
Lubanga	10 000 USD	éq.	8 529 €	350 €	3 500 €	4 679 €	55 %
Katanga	1 000 USD	éq.	853 €	200 €	653 €	0 €	0,0 %
Al Mahdi			2 700 €	584 €	800 €	1 316 €	49 %

290. En fin d'exercice, la valeur des ressources non allouées dans la réserve pour réparations du Fonds au profit des victimes s'élevait à environ 2,87 millions d'euros.

291. Malgré l'encourageante augmentation des contributions volontaires, de nouvelles méthodes d'augmentation des ressources devront être trouvées pour assurer le financement adéquat des futures activités du Fonds au profit des victimes. Il est estimé que des revenus annuels de l'ordre de 10 millions d'euros seront nécessaires à moyenne et longue échéances. L'augmentation des revenus de dons privés devrait pallier le manque de ressources du Fonds au profit des victimes.

292. La collecte de fonds auprès du secteur privé par le Fonds au profit des victimes n'en est qu'à sa phase initiale. La recherche préliminaire de 50 entreprises, 65 fondations et 50 sociétés signataires du Pacte mondial a été entreprise pour déterminer si elles pourraient constituer des donateurs potentiels au Fonds au profit des victimes. La recherche s'est basée

sur les critères suivants : similitude des domaines d'action prioritaires, des intérêts géographiques et des objectifs de développement durable des Nations Unies.

293. Les recherches initiales seront suivies d'une deuxième phase de collecte de fonds, de prise de contact prospective et de maintien du lien, qui constituera une partie essentielle du plan de collecte de fonds de 2020.

294. En outre, le Fonds au profit des victimes a entrepris ses recherches de manière innovante en contactant des établissements bancaires et en envisageant le recours à des agents fiscaux.

295. Une proposition d'un montant de 1 million d'euros intitulée « *Restoring dignity to Victim Survivors of sexual and gender-based violence in the Central African Republic* » [Rendre leur dignité aux victimes ayant survécu aux violences sexuelles et à caractère sexiste en République centrafricaine] a été soumise à la Dutch Postcode Lottery. La proposition a passé le cap du premier tour et les résultats du second tour devraient être annoncés en mars 2020.

Autres activités

296. Les membres du Conseil de direction et le personnel du Fonds au profit des victimes ont participé à plusieurs réunions et événements tout au long de 2019 qui ont eu lieu à La Haye, ainsi qu'en Amérique latine, en Afrique, en Asie et en Europe orientale et occidentale. L'objectif d'une telle participation du Conseil de direction et du Fonds au profit des victimes était de mettre en exergue la pertinence et l'importance des mandats de réparation axés sur les victimes du Fonds en vertu du Statut de Rome, au même titre que les mandats judiciaires de la Cour.

297. En mars 2019, le Fonds au profit des victimes a participé à la conférence intitulée « *Stand Speak Rise Up! To End Sexual Violence in Fragile Environments* » [Se lever et faire entendre sa voix ! En finir avec les violences sexuelles dans les environnements précaires], au cours de laquelle il a présenté les activités qu'il entreprend auprès des victimes de violence sexuelle. Sous l'égide de Son Altesse Royale, la Grande Duchesse de Luxembourg, la conférence constitue une plate-forme de discussion et d'échanges entre survivants et principaux acteurs de la lutte contre les violences sexuelles dans le cadre d'environnements précaires. La rencontre a permis de présenter des initiatives entreprises par des survivants pour favoriser la guérison, accéder à la justice, obtenir réparation, se faire entendre et devenir acteurs de paix et de changement.

298. En juillet 2019, un membre du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes a participé à un panel réuni à l'occasion d'une rencontre politique de haut niveau sur le développement durable au titre de l'objectif 16 de développement durable (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous).

299. En novembre 2019, le Fonds au profit des victimes a participé, à New York, à l'atelier intitulé « *Workshop on Advancing Reparations for Survivors of Conflict-Related Sexual Violence* » [Atelier pour l'avancement des réparations en faveur des survivants de violences sexuelles liées aux conflits], organisé par l'Organisation internationale pour les migrations et ONU Femmes afin de discuter des procédures de réparations dans différents pays et de la manière de garantir une approche en matière de réparations axée sur les survivants.

300. Le Conseil de direction et le Secrétariat du Fonds au profit des victimes a travaillé en parfaite coopération avec le Mécanisme de contrôle indépendant lors de l'évaluation qu'il a entrepris du Secrétariat du Fonds, comme demandé par l'Assemblée des États Paris et le Conseil de direction du Fonds au profit des victimes en décembre 2018.

301. En avril, août et décembre 2019, le Conseil de direction a tenu des réunions à La Haye afin de discuter des (premiers) résultats de l'évaluation réalisée par le Mécanisme de contrôle indépendant, du Plan stratégique 2019-2021 et des progrès enregistrés dans la mise en œuvre des ordonnances de réparations, des programmes d'assistance, ainsi que des efforts déployés en matière de mobilisation de ressources et de plaidoyer.

Développement organisationnel

302. En mars 2019, le Fonds au profit des victimes et le Greffe ont signé un cadre interne de coopération et d'assistance, régissant et renforçant l'organisation de l'appui et des services du Greffe destinés au Secrétariat du Fonds au profit des victimes. L'objectif de ce cadre est de : i) parvenir à une compréhension commune des domaines de coopération et d'assistance entre eux, et ii) leur permettre de planifier la gestion des ressources et des capacités afin de s'acquitter efficacement de leurs mandats respectifs.

303. En 2019, la structure organisationnelle du Fonds au profit des victimes a été renforcée étant donné les procédures dans les affaires de réparation. La réponse de la Cour aux plans de mise en œuvre proposés par le Fonds au profit des victimes a contraint le Fonds à s'engager plus directement que prévu dans l'application des ordonnances de réparations à titre individuel aussi bien que collectif. Le fait d'être engagé dans trois procédures de réparations a mis à rude épreuve les modestes capacités opérationnelles et juridiques du Secrétariat du Fonds au profit des victimes, tant en matière de demandes juridiques que d'élaboration et d'exécution des activités sur le terrain. Une telle situation a conduit le Fonds au profit des victimes à redéployer les éléments pertinents de sa structure organisationnelle et poursuivre la mobilisation des capacités supplémentaires en 2019, le cas échéant et là où cela est nécessaire.

304. En 2019, la pratique juridique du Fonds au profit des victimes s'est développée. Le travail juridique relatif aux procédures de réparations, notamment lors de la phase d'exécution des ordonnances, exige l'implication de parties prenantes aussi bien internes qu'externes.

305. Le Fonds au profit des victimes a intensifié ses efforts de recrutement tout au long de 2019 et pourvu huit postes vacants approuvés. En 2019, le Fonds au profit des victimes a recruté un fonctionnaire chargé de la collecte de fonds et de la visibilité, deux responsables de programmes (RDC et Côte d'Ivoire), trois fonctionnaires adjoints de 1^{re} classe chargés des programmes sur le terrain (RCA, Côte d'Ivoire et Ouganda) et deux assistants aux programmes. Le candidat sélectionné pour le poste de fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé des programmes sur le terrain au Mali a décliné l'offre d'emploi et la procédure de recrutement a été relancée. Le Fonds au profit des victimes a continué à recruter du personnel à court terme (13 postes), des consultants/prestataires individuels (6 postes), des professionnels invités et des stagiaires afin de renforcer ses capacités organisationnelles.

306. Le taux d'exécution budgétaire s'est amélioré de façon significative mais demeure encore insuffisant et s'explique par des retards dans les procédures de recrutement pour les postes permanents et temporaires, partiellement compensés par le recrutement de personnel à court terme, ainsi que par des procédures d'achats de services partiels.

307. L'exécution des ordonnances de réparations exigeant l'intervention plus directe du personnel du Fonds au profit des victimes a également souffert des contextes locaux de mise en œuvre. Des restrictions de voyage occasionnelles (République démocratique du Congo et République centrafricaine) et semi-permanentes (Tombouctou, au Mali) ont posé d'autres contraintes opérationnelles dans les domaines des réparations et de l'assistance. Le Fonds au profit des victimes a toutefois maintenu son activité opérationnelle pour ce qui est des éléments prioritaires tout au long de 2019.

308. Les indicateurs de résultats pour le Grand programme VI, Secrétariat du Fonds au profit des victimes, sont présentés à l'annexe VII.

F. Grand programme VII-5 – Mécanisme de contrôle indépendant

309. Le Mécanisme de contrôle indépendant a continué à renforcer le contrôle de la Cour en s'acquittant de son mandat avec professionnalisme, impartialité et efficacité. Pendant la période considérée de janvier à décembre 2019, le Mécanisme de contrôle indépendant a :

- examiné 33 signalements d'inconduite potentielle. Après consultation, neuf dossiers ont été classés sans suite, à savoir que le personnel concerné a bénéficié de conseils sur les procédures applicables aux questions perçues comme relevant d'une inconduite mais pour lesquelles aucune plainte officielle n'a été déposée. Six rapports formels ont été reçus mais n'ont pas fait l'objet d'une évaluation préliminaire, l'un d'entre eux ne relevant pas du mandat du Mécanisme de contrôle

indépendant, deux ayant été transmis au chef de l'organe concerné faute de ressources pour enquêter et trois ayant été résolus par une procédure informelle. Dix-sept évaluations préliminaires ont été conduites, dont cinq rapports ont été jugés crédibles, vérifiables et motivés, ce qui a donné lieu à une enquête. Un rapport a été reçu au moment où le présent document était élaboré et est en cours de réception ;

- élaboré deux rapports d'évaluation. Le premier concernait l'évaluation de l'administration du Secrétariat du Fonds au profit des victimes et a été entrepris pour renforcer son efficacité et sa capacité à s'acquitter de son mandat tel que visé dans la résolution ICC-ASP/3/Res.7, et le second consistait en une évaluation opérationnelle des pratiques et procédures relatives à l'équipement audiovisuel en salle d'audience ;
- soumis pour examen du Groupe de travail de La Haye, des États Parties et de la Cour, un projet de mandat opérationnel révisé, à la demande du Groupe de travail de La Haye, chargé de l'examen des travaux et du mandat opérationnel du Mécanisme de contrôle indépendant. Les discussions sur ledit projet sont actuellement en cours ;
- a retenu les services d'un consultant juridique et fourni un avis juridique au Président de l'Assemblée des États Parties concernant l'argument avancé par l'Association internationale du barreau pénal selon lequel le Mécanisme de contrôle indépendant est illégal dans la mesure où les résolutions de l'Assemblée qui l'ont créé n'ont pas été promulguées par le biais d'une directive présidentielle. Le Mécanisme de contrôle indépendant a déterminé qu'il ne manquait pas d'un fondement légal pour fonctionner, malgré l'absence de directive présidentielle, position partagée par le Président de la Cour ;
- continué de coordonner avec la Cour les travaux visant à répondre à la nécessité d'harmoniser et de mettre à jour le cadre réglementaire de la Cour afin d'illustrer le mandat du Mécanisme de contrôle indépendant, reçu un projet d'instruction administrative révisée sur la procédure disciplinaire préparé par le Bureau des affaires juridiques, dont l'objectif est de mieux illustrer les différents aspects de la procédure disciplinaire et préciser les responsabilités des différents organes impliqués dans les questions disciplinaires avant la création du Mécanisme de contrôle indépendant. Le Mécanisme de contrôle indépendant a également continué à aider la Section des ressources humaines en dispensant aux nouveaux membres du personnel une formation d'initiation au régime disciplinaire de la Cour ;
- participé à une réunion des chefs des organes d'enquête des Nations Unies, au cours de laquelle les questions liées à la réponse dans l'ensemble du système des Nations Unies au harcèlement sexuel, ainsi qu'à l'exploitation sexuelle et aux abus sexuels ont été abordées. Le Mécanisme de contrôle indépendant a également participé au Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, où la nouvelle demande d'adhésion du Mécanisme de contrôle indépendant a reçu un accueil favorable. En conséquence, la Cour est à présent membre de plein droit du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

310. Au moment de la rédaction du présent document, le Mécanisme de contrôle indépendant finalise une politique en matière d'enquête s'inspirant de plusieurs organisations des Nations Unies et dont l'objectif est d'établir des principes directeurs pour toutes les enquêtes sur des manquements aux règles de la Cour. Il est prévu que ledit document de politique formalise les droits et les responsabilités incombant aux différents organes impliqués dans les enquêtes menées au sein de la Cour.

311. Les indicateurs de résultats pour le Grand programme VII-5, Mécanisme de contrôle indépendant, sont présentés à l'annexe VIII.

G. Grand programme VII-6 – Bureau de l'audit interne

312. En 2019, conformément au Plan d'audit 2018 avalisé par le Comité d'audit, le Bureau de l'audit interne a :

- (a) effectué quatre audits généraux, un audit de la TI et débuté un audit général :

- Audit sur la sécurité dans les bâtiments du siège ;
 - Audit du Fonds d'affectation spéciale – subvention de la Commission européenne ;
 - Audit de la gestion des véhicules motorisés ;
 - Poursuite de l'audit des contrôles administratifs et financiers dans les bureaux de pays;
 - Audit of Systems Development and Project Management; et
 - Audit des documents divers d'engagement de dépenses (initié en 2019 et finalisation prévue en 2020) ;
- (b) fourni deux services consultatifs :
- facilitation de l'évaluation des risques au sein de la Section des services de gestion de l'information ; et
 - formation sur le programme de reprise après sinistre ;
- (c) élaboré un plan d'audit fondé sur les risques pour 2020, examiné et avalisé par le Comité d'audit ;
- (d) élaboré un plan d'audit révisé sur les risques pour 2020 basé sur les contraintes budgétaires envisagées en 2020 qui a été soumis au Comité d'audit pour examen et validation ;
- (e) géré et suivi l'état de la mise en œuvre des recommandations de l'audit interne (environ 100 recommandations) ; a organisé des réunions bisannuelles avec les parties prenantes pour discuter de l'état de la mise en œuvre ; a examiné la documentation fournie comme preuve de mise en œuvre ; et a préparé un rapport sur l'état de la mise en œuvre à l'intention du Comité d'audit ;
- (f) évalué la gestion des risques de la Cour et préparé un rapport à l'intention du Comité d'audit ;
- (g) géré et élaboré un programme d'assurance et d'amélioration de la qualité du Mécanisme de contrôle indépendant ;
- (h) examiné la Charte du Bureau de l'audit interne ;
- (i) fourni une expertise technique adaptée aux responsables opérationnels de la Cour, sur demande ;
- (j) contribué au fonctionnement de deux sessions du Comité d'audit par une participation active et la préparation de rapports pour leur information ;
- (k) assisté aux sessions du Groupe de travail de La Haye sur le contrôle de la gestion budgétaire, présenté la fonction d'audit interne et ses interactions avec les autres fonctions de contrôle de la Cour et fourni des informations pertinentes aux membres du Groupe de travail de La Haye, sur demande ;
- (l) fourni des informations et de la documentation aux auditeurs externes (Cour des comptes) lors de plusieurs réunions.

313. Les indicateurs de résultats pour le Grand programme VII-6, Bureau de l'audit interne, sont présentés à l'annexe IX.

III. Questions intéressant l'ensemble des programmes

314. L'annexe XIII fournit de l'information sur la réalisation des hypothèses de la Cour pour la période 2005-2019.

Virements de fonds

315. Deux virements d'un montant supérieur à 200 000 euros ont été effectués en 2019.

316. Un montant de 451 216 euros a été réaffecté du poste budgétaire alloué au personnel temporaire des Chambres au personnel à court terme afin de pouvoir régler les traitements. Il a été nécessaire d'avoir recours à du personnel à court terme à différents moments de l'exercice 2019 pour les affaires *Gbagbo et Blé Goudé*, *Ongwen*, *Ntaganda*, *Yekatom et Ngaiissona* et *Al Hassan*, et pour le travail réalisé dans le cadre du Projet de base de données de jurisprudence.

317. Un montant de 370 000 euros a été réaffecté du poste budgétaire alloué aux services contractuels de la Section des services à la Section des enquêtes du Bureau du Procureur afin de pouvoir régler les traitements jusqu'à la fin de l'exercice, suite à l'augmentation des dépenses de personnel dans le cadre du système commun des Nations Unies.

Plan stratégique et gestion des risques

318. Le 31 janvier 2019, le Comité de coordination a approuvé un premier projet de Plan stratégique de la Cour pour la période 2019-2021 qui doit encore faire l'objet de discussion avec le personnel et les parties prenantes externes, alors que le Bureau du Procureur et le Greffe ont élaboré des plans stratégiques spécifiques à leur organe, toujours pour la période 2019-2021, afin que les trois plans soient alignés et adoptés pour la même plage de temps.

319. Des consultations relatives aux plans ont été conduites au sein de la Cour, notamment avec le syndicat du personnel, et les trois plans ont par la suite été soumis au Groupe de travail de La Haye lors de réunions distinctes au cours du premier semestre 2019. Les États Parties et la société civile ont été invités à soumettre leurs observations par écrit. Leurs commentaires ont été pris en compte avant la finalisation des plans.

320. Les trois plans ont été adoptés par les responsables de la Cour le 17 juillet 2019 pour commémorer l'anniversaire de l'adoption du Statut de Rome. Pour la première fois, le Greffe a adopté son propre plan stratégique.

321. Après la promulgation des plans stratégiques de la Cour pour la période 2019-2021, la Cour a continué à œuvrer pour l'intégration de la gestion des risques au niveau opérationnel, de manière cohérente dans tous les grands programmes de la Cour, conformément au plan approuvé par le Comité de coordination en novembre 2018.

322. Afin d'y parvenir, des ateliers ont été organisés en 2019, qui ont notamment abordé les sujets suivants : i) introduction aux principes généraux de la gestion des risques ; ii) compréhension le cadre de gestion des risques ; iii) compréhension de la manière d'identifier et d'évaluer les risques et de développer des plans et des réponses en matière de risques ; et iv) renforcement des capacités de gestion des risques au niveau opérationnel dans l'ensemble de la Cour. L'objectif ultime des ateliers était, pour chaque unité, de développer son propre registre des risques. Des registres des risques opérationnels ont été développés et seront consolidés et évalués au début de 2020 afin de préparer un registre des risques actualisé pour la Cour au niveau stratégique.

323. En parallèle, en 2019, la Cour a réfléchi aux mises à jour qu'il convient d'apporter à son registre des risques actuels, étant donné l'environnement dans lequel elle opère.

324. Tout au long de 2019, la Cour a fourni au Comité d'audit des rapports périodiques sur ses travaux de gestion des risques.

Gains d'efficacité

325. À sa dix-septième session en décembre 2018, l'Assemblée a demandé à la Cour de fixer des objectifs annuels en matière de gains d'efficacité et de les soumettre dans une annexe du projet de budget-programme pour 2020 présentant la réalisation desdits objectifs, ainsi que des informations détaillées distinguant clairement, dans la mesure du possible, les économies, les gains d'efficacité, les coûts non récurrents et les réductions de coûts supplémentaires enregistrés en 2019 et les prévisions pour 2020⁶. Suite à cette demande, des représentants de la Cour ont rencontré le Comité du budget et des finances à sa trente-deuxième session, en avril 2019, lors d'un atelier consacré aux économies et aux gains

⁶ Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, dix-septième session, La Haye, 5-12 décembre 2018 (ICC-ASP/17/20), vol. I, partie III, ICC-ASP/17/Res.4, par. K.4.

d'efficacité afin d'échanger dans le but d'améliorer la clarté, la cohérence et la transparence des informations, comme l'a noté le Comité dans son rapport sur les travaux de cette session⁷.

326. Bien qu'il ait été convenu que les quatre catégories suivantes définies en 2017 devaient continuer à être utilisées en 2019 dans le rapport sur les économies et les gains d'efficacité, la Cour a également indiqué qu'à mesure de sa progression, son objectif principal en matière d'économies et de gains d'efficacité sera de promouvoir une culture d'amélioration continue afin d'inciter le personnel à identifier et réaliser des économies et des gains d'efficacité.

327. Les quatre catégories utilisées en 2019 sont les suivantes :

- a) Économies (deux sous-catégories) : i) coûts engagés au cours de la période financière précédente ou actuelle ne paraissant pas au prochain budget-programme, ce qui réduit les besoins en ressources ; et ii) augmentations des coûts évitées grâce à de nouvelles politiques, procédures et/ou négociations avec des fournisseurs de biens ou de services, ce qui évite une augmentation des besoins en ressources ;
- b) Efficacités : activités qui limitent ou évitent les besoins en ressources additionnelles, ou qui autorisent une meilleure productivité sans réduire les besoins en ressources mais en évitant leur augmentation ;
- c) Coûts non récurrents : diminutions exceptionnelles de besoins en ressources imputables à la cessation d'activités, donnant une réduction des besoins en ressources ; et
- d) Réductions de coûts additionnelles : changements liés à la charge de travail donnant une réduction des besoins en ressources.

328. Les activités suivantes ont été entreprises afin de répondre pleinement à la demande de l'Assemblée : repérage des efficacités et économies pendant la première partie de l'exercice ; évaluation de la nature des efficacités et économies repérées ; et estimation de l'incidence des efficacités et économies sur le budget de base de 2020. Les efforts en matière de gains d'efficacité et d'économies ont été pris en compte dans l'établissement du budget-programme pour 2020 et, tel que demandé par l'Assemblée, la Cour a tenté d'absorber les augmentations des besoins en ressources nécessaires aux nouvelles activités, en redéployant, dans un premier temps, les ressources dégagées grâce aux économies, aux coûts non récurrents et aux réductions additionnelles de coûts⁸.

329. Alors que des informations détaillées sur chaque initiative sont présentées en annexe du projet de budget-programme, elles sont aussi présentées en résumé dans les sections sur chaque programme, au besoin, de façon à bien mettre en évidence les efforts de l'ensemble de la Cour pour ne demander des ressources qu'après avoir épuisé toutes les autres options. Des économies, des coûts non récurrents et des réductions additionnelles de coûts ont été cernés en cours d'exercice, pour une réduction du montant total du budget de base pour 2020 de 2,6 millions d'euros (0,2 millions d'euros en économies, 0,2 millions d'euros en coûts non récurrents et 2,2 millions d'euros en réductions additionnelles de coûts).

IV. Exécution du budget de 2019

1. Aperçu de l'exécution du budget de la Cour

330. Le taux d'exécution réel du budget-programme de la Cour est de 98,3 pour cent, soit 145,67 millions d'euros, inclusion faite des intérêts et du remboursement du capital pour les locaux, représentant 3,59 millions d'euros, par rapport au budget approuvé (148,14 millions d'euros). Le taux d'exécution a augmenté de 1,5 pour cent par rapport à celui de l'exercice précédent (96,8 pour cent). Le taux d'exécution est particulièrement élevé pour les dépenses de personnel, en raison de la mise en application du barème révisé des rémunérations défini par le régime commun des Nations Unies en 2019 pour les administrateurs et les agents des services généraux : a) l'augmentation de l'indemnité de poste applicable aux administrateurs a pris effet le 1^{er} février ; b) l'augmentation de trois catégories de salaires, applicable aux agents des services généraux, est rétroactive au

⁷ ICC-ASP/18/5 par. 10.

⁸ *Documents officiels ... quinzième session... 2016* (ICC-ASP/15/20), vol. I, partie III, ICC-ASP/15/Res.1, par. L.1.

1^{er} mai 2017, 1^{er} mai 2018 et 1^{er} mai 2019 ; et c) l'augmentation du coût de la vie à La Haye a pris effet le 1^{er} octobre 2019. En excluant les intérêts et le remboursement du capital pour les locaux permanents, le taux d'exécution réel est de 98,3 pour cent, soit 142,09 millions d'euros, par rapport au budget approuvé (144,55 millions d'euros).

331. La Cour a pu maîtriser cette importante augmentation en effectuant des gains d'efficacité et des économies ; en gardant prudemment des postes vacants lorsqu'il était possible d'envisager une réduction de la charge de travail ; en changeant l'ordre de priorité des activités en cas de modification d'hypothèses judiciaires (cessation des procédures de première instance dans l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé* et réduction des jours d'audience dans l'affaire *Ongwen*) ; en ajournant plusieurs activités relatives aux fonctions d'enquête ; et en diminuant les activités de formation prévues, ainsi que les achats de fournitures de bureau et de véhicules. Tous les grands programmes ont revu leurs dépenses hors personnel prévisionnelles en les limitant à l'essentiel. Cette pratique a permis à la Cour de réaffecter des crédits au financement de l'augmentation des dépenses de personnel et de respecter les limites de l'enveloppe budgétaire approuvée. Ces mesures non exhaustives ont également permis à la Cour de financer l'augmentation induite par le barème révisé des rémunérations défini par le régime commun des Nations Unies.

332. La Cour a soumis au Comité quatre demandes de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu, sous réserve de la pleine exécution du budget-programme de la Cour, pour un montant initial total de 2,69 millions d'euros, à l'égard des affaires suivantes : i) dans la situation en Côte d'Ivoire relative à M. Blé Goudé, pour un montant de 0,33 million d'euros (du 1^{er} janvier au 30 juin 2019) ; ii) dans la situation en Côte d'Ivoire relative à M. Blé Goudé, pour un montant de 0,13 million d'euros (du 1^{er} juillet au 30 décembre 2019) ; iii) dans l'affaire *Le Procureur c. Alfred Yekatom et Patrice-Edouard Ngaïssona* en République centrafricaine (RCA II), pour un montant de 1,99 million d'euros ; et iv) dans la situation au Bangladesh/Myanmar, pour un montant de 0,24 million d'euros. En fin d'exercice, les demandes de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu étaient exécutées à 71,5 pour cent, soit un total de 1,93 million d'euros par rapport à une notification totale de 2,69 millions d'euros. Le détail des notifications de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu est présenté aux paragraphes 363 à 371 du présent rapport.

333. La Cour prévoit de financer toutes les dépenses supplémentaires incluses dans les demandes de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu dans le cadre de son budget-programme approuvé pour 2019, sous réserve de la finalisation de la certification du Commissaire aux comptes. Lorsque le montant des dépenses incluses dans les notifications au Fonds en cas d'imprévu est ajouté à celui des dépenses définies pour le budget approuvé, le montant total s'élève à 147,60 millions d'euros, ce qui représente un taux d'exécution de 99,6 pour cent pour le budget approuvé (148,14 millions d'euros), et un solde résiduel de 0,54 million d'euros. Sur une base consolidée, la Cour a exécuté son budget à 97,9 pour cent, soit 147,60 millions d'euros, par rapport au budget consolidé (150,83 millions d'euros), inclusion faite de la demande totale de prélèvements sur le Fonds en cas d'imprévu (2,69 millions d'euros).

2. Exécution du budget-programme

334. Le tableau 1 ci-dessous présente un récapitulatif des taux d'exécution pour le budget-programme par Grand Programme. Le détail de l'exécution par poste de dépense du budget-programme et par Grand Programme, programme et sous-programme figure à l'annexe XVI comme l'a demandé l'Assemblée⁹.

⁹ Documents officiels ... quinzième session ... 2016 (ICC-ASP/15/20), volume I, partie III, ICC-ASP/15/Res.1, M, paragraphe 9.

Tableau 1 : Exécution du budget par Grand Programme et programme en 2019 (en milliers d'euros)

<i>Grand Programme / Programme</i>	<i>Budget approuvé pour 2019</i>	<i>Dépenses réelles* en 2019</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Grand Programme I	12 107,6	11 592,6	515,0	95,7
Branche judiciaire				
Présidence	1 255,9	1 070,0	185,9	85,2
Chambres	10 851,7	10 522,6	329,1	97,0
Bureaux de liaison	-	-	-	-
Grand Programme II				
Bureau du Procureur	46 802,5	46 446,9	355,6	99,2
Procureur	11 632,3	9 837,8	1 794,5	84,6
Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	3 994,7	3 890,4	104,3	97,4
Division des enquêtes	19 523,4	21 107,4	(1 584,0)	108,1
Division des poursuites	11 652,1	11 611,2	40,9	99,6
Grand Programme III				
Greffe	76 651,2	75 435,0	1 216,2	98,4
Cabinet du Greffe	1 720,4	1 979,4	(259,0)	115,1
Direction des services de gestion	18 848,0	18 314,2	533,8	97,2
Direction des services judiciaires	33 372,9	33 164,8	208,1	99,4
Direction des opérations extérieures	22 709,9	21 976,5	733,4	96,8
Grand Programme IV				
Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	2 841,7	2 803,0	38,7	98,6
Grand Programme V				
Locaux	1 800,0	1 800,0	-	100,0
Grand Programme VI				
Secrétariat du Fonds au profit des victimes	3 130,3	2 803,8	326,5	89,6
Grand Programme VII-5				
Mécanisme de contrôle indépendant	531,1	521,6	9,5	98,2
Grand Programme VII-6				
Bureau de l'audit interne	685,6	686,3	(0,7)	100,1
Total partiel	144 550,0	142 089,1	2 460,9	98,3
Grand Programme VII-2				
Prêt de l'État hôte	3 585,1	3 585,1	(0,0)	100,0
Total Cour	148 135,1	145 674,2	2 460,9	98,3

* Les chiffres concernant les dépenses de 2019 sont des chiffres préliminaires non vérifiés et sujets à modification.

335. Le taux d'exécution du budget de la Branche judiciaire s'élève à 95,7 pour cent, soit 11,59 millions d'euros, par rapport au budget approuvé (12,11 millions d'euros), ce qui représente l'équivalent de celui de l'exercice précédent (95,7 pour cent). Les Chambres ont conduit des procédures dans le cadre de quatre procès en cours (*Ongwen, Ntaganda, Gbagbo et Blé Goudé et Al Hassan*) : un appel interjeté contre des acquittements prononcés (*Gbagbo et Blé Goudé*) ; deux appels interjetés contre une condamnation (*Ntaganda*) ; deux appels interjetés contre une peine (*Bemba et consorts et Ntaganda*) ; un appel interjeté contre une ordonnance en réparations (*Lubanga*) ; et quatre procédures de première instance en réparations (*Lubanga, Katanga, Al Mahdi et Ntaganda*). Le faible taux d'exécution est principalement dû au retard pris dans le recrutement de plusieurs postes, tels que celui de Chef de Cabinet (vacant pendant 11 mois en 2019) et celui de Président des Chambres (vacant tout au long de l'année), et au détachement de personnels dans d'autres sections de la Cour.

336. Le Bureau du Procureur a exécuté 99,2 pour cent de son budget approuvé, ce qui représente une augmentation de 4,1 pour cent par rapport au taux d'exécution de l'exercice précédent (95,1 pour cent). Les dépenses réelles correspondantes s'élèvent à 46,45 millions

d'euros par rapport au budget approuvé (46,80 millions d'euros). Ce taux d'exécution élevé est dû au double effet de l'augmentation du niveau des activités conduites dans les pays de situation par rapport à 2018 (en particulier en République centrafricaine (RCAIIa et RCAIIb), en Lybie, pour les opérations menées dans l'enquête relative au Burundi, en Côte d'Ivoire et au Mali), et du changement opéré dans les dépenses de personnel mentionnées relativement au barème révisé du régime commun des Nations Unies applicable aux administrateurs et aux agents des services généraux. Afin de limiter l'effet induit par l'augmentation des dépenses de personnel et de respecter les ouvertures de crédit définies pour le budget approuvé, le Bureau du Procureur a rigoureusement réévalué ses opérations, de façon à garantir au mieux ses activités relatives à la protection des témoins, et à la collecte et la conservation des éléments de preuve, qui présentent un caractère essentiel, ainsi que, d'une manière plus générale, l'intégrité des affaires parvenues aux phases préliminaire et de première instance. Plusieurs activités, telles que des missions d'enquêtes, ont dû être ajournées à 2020, exerçant une contrainte plus forte sur le budget de 2020. Les mesures prises par le Bureau ont fortement réduit les frais de voyages et les frais connexes ainsi que les activités de formation et d'achats prévues. La réduction du taux d'exécution du budget ordinaire a permis au Bureau du Procureur de financer les dépenses relatives à la situation au Bangladesh/Myanmar, pour laquelle une demande de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu a été adressée en novembre 2019. Inclusion faite de ces dépenses, le taux d'exécution général du budget approuvé pour 2019 s'élève à 99,2 pour cent.

337. Le Greffe a exécuté 98,4 pour cent de son budget, soit 75,44 millions d'euros, par rapport au budget approuvé (76,65 millions d'euros), ce qui représente un taux équivalent à celui de l'exercice précédent (98,5 pour cent). Ce taux élevé est dû aux services fournis par le Greffe à l'appui des activités judiciaires, de poursuites, d'enquêtes et de réparations conduites dans le cadre de quatre procès en cours – trois appels interjetés contre un verdict, deux appels interjetés contre une peine, un appel interjeté contre une ordonnance en réparations et quatre procédures en réparations portées devant les Chambres – ; de neuf enquêtes actives ; de l'aide judiciaire apportée à 18 équipes de la Défense ou chargées des victimes ; de l'achat de matériels informatiques définis dans la Stratégie quinquennale de la Cour relative aux technologies et à la gestion de l'information ; et de la mise en œuvre des augmentations de rémunérations définies par le régime commun des Nations Unies. À la suite des changements apportés aux hypothèses judiciaire ayant réduit le nombre des jours d'audience dans les procédures de première instance des affaires *Gbagbo et Blé Goudé* et *Ongwen*, ainsi que le nombre des témoins appelés à comparaître, le Greffe a procédé à un examen de ses opérations, en modifiant l'ordre de priorité de ses activités et en mettant en œuvre des mesures, telles que la suspension du recrutement des postes relatifs aux salles d'audience, la réduction du nombre prévisionnel d'interprètes de terrain et de missions effectuées dans les bureaux de pays ou à partir de ces bureaux, la suspension de la mise à l'essai du Système de réponse initiale, l'utilisation des retards pris dans les projets de gestion des installations et l'ajournement des achats relatifs aux fournitures de bureau et aux véhicules. Ces mesures ont permis au Greffe de financer l'augmentation des dépenses induites par l'aide judiciaire et des dépenses de personnel. En application de la résolution budgétaire approuvée pour 2020, les crédits définis pour la Stratégie quinquennale relative aux technologies et à la gestion de l'information (0,3 million d'euros), permis par les retards pris dans les objectifs d'achats en 2019, resteront disponibles en 2020 au titre des services contractuels.

338. Le taux d'exécution du budget du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties est de 98,6 pour cent, soit 2,80 millions d'euros, par rapport au budget approuvé (2,84 millions d'euros), ce qui équivaut à celui de 2018 (98,7 pour cent). Ce taux élevé est dû aux dépenses supplémentaires qu'ont occasionné les voyages imprévus de représentants du Comité de préparation de l'élection du Procureur et de plusieurs fonctionnaires du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, qui ont dû se rendre à New York, afin d'aider le Bureau, le Groupe de travail de New York et le Président, aux réunions qu'ils tenaient, ainsi qu'à l'augmentation des rémunérations des administrateurs et des agents des services généraux définie par le barème révisé du régime commun des Nations Unies. Afin de réduire l'effet induit par ces dépenses supplémentaires et de respecter les limites du budget approuvé, le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties a ralenti le rythme de ses activités prévues, lorsque cela était possible, en diminuant notamment le volume des documents traduits à l'extérieur de la Cour aux fins de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires, en limitant ses achats de fournitures et de matériels destinés à la session de l'Assemblée et en

ajournant les recrutements. Des économies supplémentaires ont été effectuées au titre des voyages et des services contractuels pour le Cabinet de la Présidence, après que la République de Corée a annoncé qu'elle prendra en charge plus de 50 pour cent des frais de voyage du Président, ainsi que toutes les réunions et réceptions organisées par ce dernier.

339. Le budget pour les locaux de la Cour (1,80 million d'euros) a été entièrement utilisé dans le cadre de la mise en œuvre du nécessaire programme de maintenance préventive et corrective défini dans le contrat de maintenance.

340. Le Secrétariat du Fonds au profit des victimes a exécuté 89,6 pour cent de son budget, soit 2,80 millions d'euros, par rapport au budget approuvé (3,13 millions d'euros), ce qui représente une augmentation de 9,7 pour cent par rapport à celui de 2018 (79,9 pour cent). En 2019, les activités du Secrétariat du Fonds au profit des victimes ont principalement été centrées sur la phase de mise en œuvre des réparations dans les affaires *Katanga*, *Lubanga* et *Al Mahdi*. La réduction des effectifs du Fonds au profit des victimes a été partiellement compensée par l'embauche de personnel à court terme. Elle a abouti à une sous-utilisation des dépenses hors personnel (par ex. consultants) et à une sur-utilisation des voyages et des services contractuels. Des crédits ont été réaffectés aux voyages entrepris dans le cadre d'activités de réparations, en particulier pour les procédures d'identification et de vérification des victimes dans les affaires *Katanga* et *Al Mahdi*, ainsi que pour la tenue d'une réunion supplémentaire du Conseil, destinée notamment à examiner les progrès accomplis et les constatations initiales de l'évaluation effectuée par le Mécanisme de contrôle indépendant. Des crédits ont été réaffectés de la ligne budgétaire « consultants » à la ligne budgétaire « services contractuels », afin d'assurer le niveau de capacités et de compétences requis pour les activités relatives aux réparations.

341. Au titre du Grand Programme VII-2 (Prêt consenti par l'État hôte), et conformément à l'Accord de prêt conclu avec cet État, les intérêts et le principal dus pour la période courant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 ont été intégralement réglés en février 2019.

342. Le Mécanisme de contrôle indépendant a exécuté 98,2 pour cent de son budget, soit 0,52 million d'euros, par rapport au budget approuvé (0,53 million d'euros), ce qui représente une augmentation de 19,6 pour cent par rapport à celui de 2018 (78,6 pour cent). Ce taux élevé est dû à l'augmentation des dépenses de personnel, elle-même résultant de la révision du barème des rémunérations défini par le régime commun des Nations Unies et de l'embauche d'un enquêteur principal, induite par l'alourdissement de la charge de travail confiée au Mécanisme de contrôle indépendant.

343. Le Bureau de l'audit interne a exécuté 100,1 pour cent de son budget, soit 0,69 million d'euros, par rapport au budget approuvé (0,69 million d'euros), ce qui représente une augmentation de 5,9 pour cent par rapport à celui de 2018 (94,2 pour cent). Ce taux élevé est dû à l'augmentation des dépenses de personnel, en particulier des frais induits par le paiement de l'indemnité pour frais d'études. Parmi les activités qu'il a conduites en 2019, le Bureau a effectué cinq audits (quatre audits généraux et un audit informatique), fourni des services de conseil à la Cour et au Comité d'audit, et participé aux formations relatives à l'audit exigeant sa présence.

344. Le tableau 2 ci-dessous présente un récapitulatif de l'exécution du budget de la Cour par poste de dépense.

Tableau 2 : Exécution du budget par poste de dépense en 2019 (en milliers d'euros)

<i>Poste de dépense</i>	<i>Budget approuvé pour 2019</i>	<i>Dépenses réelles en 2019*</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
<i>Juges</i>	5 662,1	5 575,1	87,0	98,5
Administrateurs	60 752,2	so	so	so
Agents des services généraux	25 356,6	so	so	so
<i>Total partiel (dépenses de personnel)</i>	<i>86 108,8</i>	<i>88 755,9</i>	<i>(2 647,1)</i>	<i>103,1</i>
Personnel temporaire	17 126,6	17 108,7	17,9	99,9
Personnel temporaire pour les réunions	978,7	355,3	623,4	36,3
Heures supplémentaires	299,3	248,4	50,9	83,0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>18 404,6</i>	<i>17 712,4</i>	<i>692,2</i>	<i>96,2</i>

<i>Poste de dépense</i>	<i>Budget approuvé pour 2019</i>	<i>Dépenses réelles en 2019*</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Voyages	6 152,5	5 082,9	1 069,6	82,6
Représentation	29,0	18,9	10,1	65,1
Services contractuels	4 002,9	2 300,4	1 702,5	57,5
Formation	1 000,7	686,8	313,9	68,6
Consultants	667,5	891,6	(224,1)	133,6
Conseils pour la Défense	3 487,8	3 446,0	41,8	98,8
Conseils pour les victimes	1 101,3	1 199,1	(97,8)	108,9
Frais généraux de fonctionnement	14 857,3	13 760,8	1 096,5	92,6
Fournitures et accessoires	1 175,5	946,2	229,3	80,5
Matériel, dont mobilier	1 900,0	1 712,9	187,1	90,2
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>34 374,5</i>	<i>30 045,6</i>	<i>4 328,9</i>	<i>87,4</i>
Total	144 550,0	142 089,1	2 460,9	98,3
Prêt consenti par l'État hôte	3 585,1	3 585,1	(0,0)	100,0
Total incluant le prêt de l'État hôte	148 135,1	145 674,2	2 460,9	98,3

* Les chiffres concernant les dépenses de 2019 sont des chiffres préliminaires non vérifiés et sujets à modification.

345. Le budget pour les juges a été exécuté à 98,5 pour cent, soit 5,58 millions d'euros, par rapport au budget approuvé (5,66 millions d'euros).

346. Les dépenses de personnel de la Cour pour les postes permanents ont dépassé le budget approuvé de 86,11 millions d'euros, et induit un taux d'exécution de 103,1 pour cent, ce qui représente une augmentation de 2,9 pour cent par rapport à celui de 2018 (100,2 pour cent). Comme indiqué précédemment, le taux d'exécution élevé de 2019 est dû à la mise en application du barème révisé des rémunérations défini par le régime commun des Nations Unies pour les administrateurs et les agents des services généraux. Des activités de recrutement ont été reprogrammées, afin de trouver un juste équilibre entre la réduction de l'incidence financière des postes approuvés, générée par l'ajournement des dates d'entrée en fonctions des candidats, et la satisfaction des besoins opérationnels essentiels des différents grands programmes, qui incluent, sans s'y limiter, les activités judiciaires, d'enquêtes, de poursuites et d'appui, afin de s'acquitter de leur mandat en 2019.

347. Le budget pour les postes temporaires a été exécuté à 99,9 pour cent, soit 17,11 millions d'euros, par rapport au budget approuvé (17,13 millions d'euros), ce qui représente une augmentation de 18,1 pour cent par rapport au taux de 2018 (81,8 pour cent). Outre la mise en application du barème révisé des rémunérations, défini par le régime commun des Nations Unies, les dépenses ont inclus le recrutement de personnel à court terme par la Branche judiciaire, afin d'offrir une plus grande souplesse dans la réponse apportée aux impératifs de la charge de travail à court terme ; la délivrance de contrats spéciaux de service par le Bureau du Procureur pour des services de traduction et de transcription ; et l'augmentation des recrutements des postes temporaires approuvés pour le Greffe, à des fins opérationnelles, notamment des services d'interprétation dans de nouvelles langues (arabe) ou la prestation d'appuis aux enquêtes actives ou aux procédures engagées dans les bureaux de pays, en particulier au Mali et en Côte d'Ivoire.

348. Le budget alloué au personnel temporaire pour les réunions a été exécuté à 36,3 pour cent, soit 0,36 million d'euros, par rapport au budget approuvé (0,98 million d'euros), ce qui représente une diminution de 4,2 pour cent par rapport à celui de 2018 (40,5 pour cent). Le Greffe a exécuté son budget à 25,2 pour cent, en raison de la cessation des procédures de première instance dans l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé*, et de la réduction du nombre de jours d'audience dans les affaires *Ongwen* et *Al Hassan*, et d'événements organisés par la Cour, ce qui a réduit par ailleurs le nombre d'interprètes indépendants recrutés par l'Unité des services linguistiques. Lorsque cela a été possible, des interprètes permanents ont été détachés à l'appui d'événements non judiciaires, afin de remplacer les interprètes indépendants dont le recrutement avait été initialement prévu dans le budget aux fins d'assurer ces services. La Section de l'administration judiciaire a en outre décidé de ne pas recruter des opérateurs de traitement de texte en anglais pour les derniers mois de l'année, après l'expiration des contrats en vigueur, en février, et de réduire le nombre d'assistants de témoins requis par la Section de l'aide aux victimes et aux témoins pour appuyer les

témoins participant aux procédures de première instance. Les crédits non utilisés ont été réaffectés aux dépenses de personnel, afin de compenser partiellement l'augmentation des rémunérations dues au régime commun des Nations Unies en 2019.

349. Le budget pour les heures supplémentaires a été exécuté à 83,0 pour cent, soit 0,25 million d'euros, par rapport au budget approuvé (0,30 million d'euros), ce qui représente une augmentation de 24,5 pour cent par rapport à celui de 2018 (58,5 pour cent). Au sein du Greffe, la réduction du nombre des jours d'audience tenus dans le cadre des affaires *Gbagbo et Blé Goudé* et *Ongwen* a induit une diminution des heures supplémentaires effectuées par les agents de sécurité. Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties a également sous-utilisé son budget en ayant moins recours au personnel temporaire pour appuyer l'Assemblée en session.

350. Le budget pour les voyages a été exécuté à 82,6 pour cent, soit 5,08 millions d'euros, par rapport au budget approuvé (6,15 millions d'euros), ce qui représente une diminution de 8,3 pour cent par rapport à celui de 2018 (90,9 pour cent). Le taux d'exécution de la Branche judiciaire, qui s'élève à 131,0 pour cent, soit 0,12 million d'euros, par rapport au budget approuvé (0,09 million d'euros), est dû aux voyages effectués par les membres de la Présidence afin d'accroître les appuis fournis à la Cour à la suite de la mauvaise publicité qui lui est faite et des menaces qui lui sont directement adressées. Le taux d'exécution du budget du Bureau du Procureur, qui s'élève à 85,3 pour cent, soit 2,76 millions d'euros, par rapport au budget approuvé (3,23 millions d'euros), est dû à l'ajournement de plusieurs missions d'enquêtes, afin de compenser l'augmentation des dépenses de personnel.

351. La location à long terme de trois appartements situés dans un complexe sécurisé à Bangui, dans la situation en République centrafricaine II, a généré une économie de 161,0 milliers d'euros en 2019, grâce à la réduction des frais connexes, du montant des loyers et des frais accessoires, ainsi qu'à la déduction des indemnités journalières de subsistance due à ce mode d'hébergement. Le Greffe a exécuté 74,2 pour cent de son budget, soit 1,50 million d'euros, par rapport au budget approuvé (2,02 millions d'euros). La réduction de ce taux est due au changement opéré dans l'ordre de priorité des activités et à la diminution du nombre des activités programmées, qui ont permis au Greffe de compenser l'augmentation des dépenses de personnel. Ils incluent : la réduction du nombre de missions d'interprétation sur le terrain prévues pour les situations au Burundi et en Afghanistan ; la réduction du nombre de missions programmées dans des bureaux de pays, ou en provenance de ces bureaux, et de missions d'interprétation de terrain programmées ; et l'annulation de plusieurs missions en République démocratique du Congo par des fonctionnaires du Bureau du conseil public pour les victimes en raison des situations de sécurité et de santé. Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties a sous-utilisé son budget pour les voyages, en raison de la non-participation de trois membres du Comité à certaines ou à toutes les sessions du Comité, et de la non-participation d'un membre du Comité d'audit aux sessions. Le Secrétariat a également surutilisé son budget finançant les activités de réparations, en particulier les procédures d'identification et de vérification des victimes dans les affaires *Lubanga* et *Al Mahdi*, ainsi qu'une réunion supplémentaire de son Conseil de direction. Les économies effectuées au titre de chaque Grand Programme ont servi à compenser la surutilisation du budget affecté aux dépenses de personnel, aux consultants et à l'aide judiciaire au sein du Greffe.

352. Le budget pour la représentation a été exécuté à 65,1 pour cent, soit 0,03 million d'euros, ce qui représente une diminution de 40,2 pour cent par rapport à celui de 2018 (105,3 pour cent). Ce budget a financé les frais de traiteur engagés pour couvrir les frais partagés d'événements concernant l'ensemble de la Cour, comme les réunions générales de tout le personnel, ainsi que les visites de délégations internationales, de diplomates et de dignitaires de haut rang au Bureau du Procureur, des événements liés aux séminaires sur l'aide judiciaire, un colloque organisé par la Section de l'information et de la sensibilisation et la table ronde des ONG organisée par le Greffe. Les crédits non utilisés ont servi à compenser les augmentations de dépenses de personnel lorsque cela était nécessaire.

353. Le budget pour les services contractuels a été exécuté à 57,5 pour cent, soit 2,30 millions d'euros, par rapport au budget approuvé (4,00 millions d'euros), ce qui représente une diminution de 34,0 pour cent par rapport à celui de 2018 (91,5 pour cent). À la suite des changements de pratiques envisagés et convenus avec les sections de la Cour confrontées à des problématiques similaires en matière de sécurité et d'habilitation de sécurité pour les entreprises offrant des services externalisés, le Bureau du Procureur a délivré des

contrats spéciaux de service à des personnes, aux fins de services externalisés de transcription et de traduction. Ces changements ont limité l'utilisation des crédits budgétaires affectés aux services contractuels hors personnel. Le Greffe a exécuté son budget à 61,2 pour cent, en finançant les dépenses relatives, entre autres, aux services informatiques professionnels requis pour le projet de Plateforme de gestion des tâches judiciaires, défini dans la Stratégie quinquennale de la Cour relative aux technologies et à la gestion de l'information ; au projet de mise à jour du projet SAP ; à l'examen des installations des bâtiments de la Cour ; à l'externalisation des services de sécurité pour les bureaux de pays ; et aux activités de sensibilisation conduites dans les bureaux de pays. Les contrats convenus pour le nettoyage de la pièce d'eau de la Cour, les services d'aménagement paysager, les services de conseil techniques relatifs à l'interface utilisateur SAP (Fiori) et plusieurs autres dépenses liées aux victimes n'ont pas été engagés. En raison des retards pris dans les objectifs d'achats, les crédits prévus pour les activités définies dans la Stratégie relative aux technologies et à la gestion de l'information, et non effectuées en 2019, resteront disponibles en 2020 au titre des services contractuels. La sous-utilisation du budget pour le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties est due à la réduction du volume des rapports et documents d'information traduits à l'extérieur de la Cour, aux fins de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires, en ayant recours au système SYSTRAN (système de traduction automatique). Le Secrétariat du Fonds au profit des victimes a surutilisé son budget, afin de garantir le niveau de capacités et de compétences requis pour ses activités relatives aux réparations conduites dans les affaires *Katanga*, *Lubanga* et *Al Mahdi*. Les économies effectuées au niveau de chaque Grand Programme ont servi à compenser la surutilisation du budget affecté aux dépenses de personnel, aux consultants et à l'aide judiciaire au sein du Greffe.

354. Le budget pour la formation a été exécuté à 68,6 pour cent, soit 0,69 million d'euros, par rapport au budget approuvé (1,0 million d'euros), ce qui représente une diminution de 19,4 pour cent par rapport à celui de 2018 (88,0 pour cent). Afin d'accroître le nombre des fonctionnaires bénéficiant d'une formation et d'effectuer des économies à l'échelle de la Cour, la Branche judiciaire, le Bureau du Procureur et le Greffe ont organisé des programmes de formation dans les locaux de la Cour, de préférence à des formations externes. Une série de séances de formation a été organisée pour l'ensemble de la Cour sur : la gestion des performances, la gestion du risque, les compétences de mentorat pour les superviseurs, un programme d'accompagnement pour les femmes, le programme de direction, le perfectionnement linguistique, la sensibilisation culturelle et l'accès à l'apprentissage en ligne par l'intermédiaire de LinkedIn Learning. De même, le Greffe a organisé des formations spécialisées sur la sécurité (armes à feu, incendie et sécurité, protection personnelle et transport des accusés) et l'informatique (Documentum xCP dans le cadre du projet de Plateforme de gestion des tâches judiciaires, renouvellement des certifications et des qualifications du personnel à l'appui des infrastructures et des applications de la Cour, par exemple environnements Cisco, VMware et Citrix). La sous-utilisation du budget du Bureau du Procureur est due à l'annulation des sessions programmées et approuvées aux fins de gérer l'augmentation des rémunérations définie par le régime commun des Nations Unies au quatrième trimestre, qui a permis de financer des activités d'enquêtes et de poursuites essentielles. Le Greffe a ajourné toutes les formations techniques considérées comme non essentielles, notamment la formation défensive pour les chauffeurs. Le taux d'exécution du budget du Secrétariat du Fonds au profit des victimes est peu élevé en raison de la forte charge de travail et des effectifs en postes en 2019.

355. Le budget pour les consultants a été exécuté à 133,6 pour cent, soit 0,89 million d'euros, par rapport au budget approuvé (0,67 million d'euros), ce qui représente une augmentation de 18,0 pour cent par rapport à celui de 2018 (115,6 pour cent). Le Bureau du Procureur a eu recours à des services de conseil pour la situation au Soudan et les équipes affectées aux procès relatifs à la République centrafricaine et à l'Ouganda, ainsi que pour rédiger et finaliser ses directives sur les mises en accusation à la Section des appels. Le Greffe a surutilisé ce budget pour les raisons suivantes : i) embauche d'experts chargés de lui fournir des avis juridiques sur l'établissement d'un mécanisme informel de règlement des différends à la Cour et sur les affaires engagées devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail (TAOIT) ; ii) embauche d'un consultant à la Section des ressources humaines pour organiser le programme de développement du leadership financé par son budget de formation ; iii) embauche d'un consultant par la Section de la participation des victimes et des réparations pour fournir des services d'experts au sujet du

Programme d'appui du Greffe mis en œuvre dans la situation en République centrafricaine I, faciliter les relations établies entre les victimes comparaisant dans les procédures relatives à l'affaire *Bemba*, et le Fonds au profit des victimes, au titre de l'aide que ce dernier leur fournit ; et iv) embauche d'un consultant spécialisé dans les analyses de pays par la Section de l'appui aux opérations extérieures pour obtenir et suivre les informations relatives aux suspects en général, et en faire rapport. Le Secrétariat du Fonds au profit des victimes a sous-utilisé son budget en raison des retards pris dans les activités de programme conduites en application de son mandat d'assistance, dans les évaluations de pays de situation et dans la mise en œuvre du système *Grant Management*. de SAP.

356. Globalement, le budget pour l'aide judiciaire a été dépassé, son taux d'exécution étant de 101,2 pour cent, soit 4,65 millions d'euros, par rapport au budget approuvé (4,59 millions d'euros), ce qui représente une diminution de 18,6 pour cent par rapport à celui de 2018 (119,8 pour cent). Le budget affecté aux équipes de conseils pour la Défense a été exécuté à 98,8 pour cent, tandis que celui des équipes de conseils pour les victimes était de 108,9 pour cent. La surutilisation du budget affecté à l'aide judiciaire pour les victimes est due aux dépenses effectuées dans l'affaire *Al Mahdi*, au titre de l'augmentation des activités induites par la procédure de réparations en cours, et dans l'affaire *Hassan*, au titre des activités conduites sur 12 mois en raison du stade des procédures.

357. Le budget pour les frais généraux de fonctionnement a été exécuté à 92,6 pour cent, soit 13,76 millions d'euros, par rapport au budget approuvé (14,86 millions d'euros), ce qui représente une augmentation de 2,4 pour cent par rapport à celui de 2018 (90,2 pour cent). Le Bureau du Procureur a surutilisé son budget pour financer des activités opérationnelles, conduites sur le terrain et directement ou indirectement liées aux témoins dans les pays de situation, ainsi que les loyers de longue durée de trois appartements à Bangui, qui ont généré une économie de 161,0 milliers d'euros au titre des voyages, étant entendu qu'aucun frais d'hébergement n'a été acquitté au titre d'indemnités journalières de subsistance. La sous-utilisation du budget du Greffe est principalement due à la réduction des dépenses effectuées par la Direction des opérations extérieures, elle-même résultant de la baisse du nombre d'appuis nécessaires à la gestion des affaires et de la suspension de la mise à l'essai du Système de réponse initiale ; à la diminution des frais de télécommunications basés sur la consommation, induite par le ralentissement des activités relatives aux missions, ainsi que par la baisse de la consommation des données mobiles dans les bureaux de pays ; et à l'annulation du déménagement du Bureau de pays pour la Côte d'Ivoire. De plus, des économies ont été effectuées à la Direction des services judiciaires, en ne pourvoyant pas les postes de gardiens de prison du Centre de détention, ainsi qu'à la Direction des services de gestion, en ajournant les dépenses relatives aux ajustements effectués dans les bureaux de pays. Les dépenses effectuées au titre de la location des locaux destinés à accueillir les réunions tenues avec des victimes représentées par les conseils du Bureau du conseil public pour les victimes ; et du remboursement des frais de transport des victimes, ont été financées par les réductions de coûts énumérées précédemment. Les crédits restants ont été réaffectés au financement d'autres activités prioritaires, telles que les dépenses de personnel excédentaires, l'aide judiciaire et les lignes budgétaires précédemment mentionnées dans le présent rapport.

358. Le budget pour les fournitures et accessoires a été exécuté à 80,5 pour cent, soit 0,95 million d'euros, par rapport au budget approuvé (1,18 million d'euros), ce qui représente une diminution de 39,8 pour cent par rapport à celui de 2018 (120,3 pour cent). Le Bureau du Procureur a réaffecté des crédits budgétaires au financement des frais généraux de fonctionnement, afin de s'acquitter du prix des licences et de l'entretien du logiciel qu'il utilise, et sous-utilisé ainsi son budget. Le Greffe a sous-utilisé son budget en raison de l'ajournement d'achats relatifs aux fournitures de bureau et de salle d'audience, lui-même étant dû à la réduction du nombre de jours d'audience. Les crédits budgétaires ont servi à compenser les dépenses de personnel excédentaires.

359. Le budget pour le matériel, dont le mobilier, a été exécuté à 90,2 pour cent, soit 1,71 million d'euros, par rapport au budget approuvé (1,90 million d'euros), ce qui représente une diminution de 61,3 pour cent par rapport à celui de 2018 (151,5 pour cent). Le Bureau du Procureur a peu utilisé son budget suite à la sous-utilisation de crédits ayant permis de financer une partie du projet d'élaboration de formulaires de pré-enregistrement électroniques (ePRF), qui constitue un sous-projet du Programme eVault défini par la Stratégie quinquennale de la Cour relative aux technologies et à la gestion de l'information.

Le Greffe a ajourné ses achats prévisionnels de véhicules en 2019 et limité ses dépenses aux achats essentiels, tels que des ordinateurs portatifs d'appui au projet Windows 10 et les investissements prévus par la Stratégie quinquennale de la Cour, notamment les licences pour la Plateforme de gestion des tâches judiciaires et son logiciel ; et le matériel pour améliorer l'efficacité des communications et les opérations de plusieurs bureaux de pays (matériel audiovisuel, systèmes de télévision en circuit fermé, générateurs, etc.).

Opérations hors siège

360. Le tableau 3 ci-après présente un récapitulatif des dépenses réelles engagées au titre des opérations hors siège par situation. En 2019, la Cour a conduit des enquêtes sur onze situations : Ouganda, République démocratique du Congo (RDC), Soudan, République centrafricaine (RCA), Kenya, Libye, Côte d'Ivoire, Mali, Géorgie, Burundi et Myanmar. Le soutien opérationnel est fourni à l'ensemble des situations plutôt qu'à des situations spécifiques. Au total, les dépenses réelles pour l'ensemble des situations s'élèvent à 52,11 millions d'euros, ce qui représente 35,2 pour cent du budget approuvé (148,14 millions d'euros). Elles sont ventilées comme suit : 34,47 millions d'euros pour le Bureau du Procureur et 16,63 millions d'euros pour le Greffe, pour un solde résiduel de 1,01 million d'euros dépensé par le Secrétariat du Fonds au profit des victimes.

Tableau 3 : Dépenses réelles au titre des opérations hors siège par situation en 2019 (en milliers d'euros)

<i>Grand Programme/ Programme</i>	<i>Ouganda</i>	<i>RDC</i>	<i>Soudan</i>	<i>RCA</i>	<i>Kenya</i>	<i>Libye</i>	<i>Côte d'Ivoire</i>	<i>Mali</i>	<i>Géorgie</i>	<i>Burundi</i>	<i>Myan mar</i>	<i>Soutien opératio nnel</i>	<i>Total</i>
Cabinet du Procureur / Section des avis juridiques	-	-	18,9	-	-	20,8	-	-	1,7	-	-	1,3	42,6
Section des services	-	0,6	152,4	715,9	-	309,3	99,5	166,0	330,2	72,4	0,4	2 132,5	3 979,2
Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve	54,8	-	70,4	-	-	2,2	-	74,6	3,2	-	-	2 977,4	3 182,5
Procureur	54,8	0,6	241,6	715,9	-	332,3	99,5	240,6	335,1	72,4	0,4	5 111,2	7 204,3
<i>Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération</i>	-	-	0,6	23,3	-	7,6	24,4	14,8	5,8	52,2	-	2 098,9	2 227,4
<i>Division des enquêtes</i>	41,5	13,4	542,9	3 386,7	1,3	1 374,7	2 506,3	1 004,1	1 574,9	1 236,1	-	8 380,6	20 062,4
<i>Division des poursuites</i>	-	160,4	318,5	1 783,7	-	506,7	719,6	49,4	643,9	569,3	-	224,0	4 975,5
Bureau du Procureur	96,2	174,4	1 103,6	5 909,5	1,3	2 221,3	3 349,8	1 308,8	2 559,7	1 930,0	0,4	15 814,7	34 469,7
Bureau du Directeur des services de gestion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	75,1	75,1
Section des services généraux	-	-	-	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	0,1
Section de la sécurité	-	-	-	3,7	-	-	-	36,6	-	-	-	194,3	234,6
<i>Direction des services de gestion</i>	-	-	-	3,8	-	-	-	36,6	-	-	-	269,5	309,8
Section des services de gestion de l'information	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17,0	17,0
Section des services linguistiques	35,7	191,3	31,3	10,0	-	13,5	0,8	19,9	7,6	16,8	-	1 285,8	1 612,7

Grand Programme/ Programme	Ouganda	RDC	Soudan	RCA	Kenya	Libye	Côte d'Ivoire	Mali	Géorgie	Burundi	Myan mar	Soutien opératio nnel	Total
Section de la participation des victimes et des réparations	-	55,1	-	62,6	-	-	-	5,6	1,3	88,7	6,7	177,5	397,4
Bureau du conseil public pour les victimes	-	453,8	-	0,1	-	-	-	-	-	-	-	26,6	480,4
Section de l'appui aux conseils	27,3	1 197,6	-	45,1	0,7	42,7	75,5	15,5	-	-	-	205,6	1 610,0
<i>Direction des services judiciaires</i>	<i>63,0</i>	<i>1 897,9</i>	<i>31,3</i>	<i>117,7</i>	<i>0,7</i>	<i>56,3</i>	<i>76,2</i>	<i>41,0</i>	<i>8,9</i>	<i>105,4</i>	<i>6,7</i>	<i>1 712,5</i>	<i>4 117,6</i>
Section de l'appui aux opérations extérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	-	40,1	-	1 897,0	1 937,1
Section de l'aide aux victimes et aux témoins	615,7	8,9	12,7	725,1	125,2	142,8	521,6	442,5	15,5	19,0	-	1 574,7	4 203,7
Section de l'information et de la sensibilisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	312,8	312,8
Bureaux extérieurs de la Cour	1 430,4	-	-	1 715,4	-	-	1 493,0	894,0	215,8	-	-	-	5 748,6
<i>Direction des opérations extérieures</i>	<i>2 046,2</i>	<i>8,9</i>	<i>12,7</i>	<i>2 440,5</i>	<i>125,2</i>	<i>142,8</i>	<i>2 014,5</i>	<i>1 336,5</i>	<i>231,3</i>	<i>59,1</i>	<i>-</i>	<i>3 784,5</i>	<i>12 202,2</i>
Greffe	2 109,1	1 906,8	44,0	2 561,9	125,9	199,1	2 090,8	1 414,0	240,2	164,5	6,7	5 766,5	16 629,6
Secrétariat du Fonds au profit des victimes	303,4	-	-	35,0	8,5	-	219,3	92,0	2,5	-	-	352,1	1 012,8
Total Cour	2 508,8	2 081,2	1 147,6	8 506,5	135,8	2 420,4	5 659,8	2 814,8	2 802,3	2 094,5	7,2	21 933,3	52 112,1

* Les chiffres concernant les dépenses de 2019 sont des chiffres préliminaires non vérifiés et sujets à modification.

361. Comme l'a demandé le Comité¹⁰, l'annexe XIV présente le nombre total d'engagements non acquittés, le montant total des engagements dus au 31 décembre de l'exercice 2019, et les chiffres mis à jour pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

3. Recrutement

362. Le tableau 4 présente un récapitulatif des effectifs par Grand Programme. Au 31 décembre 2019, un total de 897 postes sur 970 postes approuvés étaient pourvus, soit 92,5 pour cent, exclusion faite des trois postes de fonctionnaires élus.

Tableau 4 : Effectifs – Comparaison des postes approuvés et des postes pourvus par type de poste (administrateurs et agents des services généraux)*

	Postes approuvés	Postes pourvus	Postes pour lesquels le recrutement est terminé	Postes pour lesquels le recrutement est en cours	Postes ayant fait l'objet d'un avis de vacance et pour lesquels le recrutement n'est pas en cours	Postes vacants n'ayant pas fait l'objet d'un avis de vacance	
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]	
Branche judiciaire Grand Programme I		51	47	0	1	0	3
Bureau du Procureur Grand Programme II		318	295	1	11	0	11

¹⁰ Documents officiels ...douzième session ... 2013 (ICC-ASP/12/20), volume II, partie B.2, paragraphe 111.

Greffe						
Grand Programme III	574	530 ¹¹	2	20	1	21
Secrétariat de l'Assemblée des États						
Parties						
Grand Programme IV	10	10	0	0	0	0
Secrétariat du Fonds au profit des victimes						
Grand Programme VI	9	7	0	2	0	0
Mécanisme de contrôle indépendant						
Grand Programme VII-5	4	4	0	0	0	0
Bureau de l'audit interne						
Grand Programme VII-6	4	4	0	0	0	0
Total	970	897	3	34	1	35

4. Exécution du budget relatif aux demandes de prélèvements sur le Fonds en cas d'imprévus

363. En 2019, la Cour a soumis au Comité quatre demandes de prélèvement représentant 2,69 millions d'euros au total. Tout au long de l'année, la Cour a déployé d'importants efforts pour optimiser l'utilisation des ressources existantes et diminuer ainsi les besoins financiers. Les demandes de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus sont les suivantes :

(a) notification du 8 avril 2019, représentant 327 378 euros, relative à l'affaire *Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé* dans la situation en Côte d'Ivoire, afin de financer les engagements du premier semestre de 2019 ;

(b) notification du 24 juillet 2019, représentant 130 700 euros, pour financer les dépenses supplémentaires dans l'affaire *Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé* dans la situation en Côte d'Ivoire, afin de financer les engagements du second semestre de 2019 ;

(c) notification du 31 juillet 2019, représentant 1 989 182 euros, pour l'affaire *Le Procureur c. Alfred Yekatom et Patrice-Edouard Ngaïssona (Yekatom et Ngaïssona)* dans la situation en République centrafricaine (RCA) II ; et

(d) notification du 22 novembre 2019, représentant 244 908 euros, pour la situation au Bangladesh/Myanmar.

364. Le tableau 5 ci-après présente un récapitulatif de l'exécution de l'ensemble des ressources relatives aux quatre demandes de prélèvement soumises au Comité pour le Fonds en cas d'imprévus. À la fin de l'exercice de 2019, le taux d'exécution réelle des demandes de prélèvement s'élevait à 71,5 pour cent, soit un total de 1,93 million d'euros, par rapport au montant total de notification (2,69 millions d'euros).

Tableau 5 : Exécution des ressources relatives aux quatre demandes de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus en 2019 par poste de dépense (en milliers d'euros)

Poste de dépense	Budget approuvé pour	Dépenses réelles* en	Taux d'exécution
	2019	2019	en %
	[1]	[2]	[3]=[2]/[1]
Personnel temporaire	499,7	171,8	34,4
Personnel temporaire pour les réunions	10,0	60,6	605,2
Heures supplémentaires	267,0	259,2	97,1
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>776,8</i>	<i>491,6</i>	<i>63,3</i>
Voyages	333,9	279,0	83,6
Services contractuels	271,3	197,5	72,8
Consultants	112,0	44,9	40,1
Conseils pour la Défense	822,2	678,7	82,5
Conseils pour les victimes	173,3	88,4	51,0
Frais généraux de fonctionnement	171,1	127,2	74,4

¹¹ Dans le Grand Programme III, un poste finançant un représentant du Conseil du personnel est indiqué comme étant pourvu.

Fournitures et accessoires	5,1	4,3	84,1
Matériel, dont mobilier	26,6	14,2	53,3
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>1 915,4</i>	<i>1 434,2</i>	<i>74,9</i>
Total	2 692,2	1 925,7	71,5

* Les chiffres concernant les dépenses de 2019 sont des chiffres préliminaires non vérifiés et sujets à modification.

365. Un récapitulatif de l'exécution des ressources relatives à chaque demande de prélèvement soumise au Comité pour le Fonds en cas d'imprévus est présenté ci-après.

366. Le tableau 6 ci-après présente l'exécution des ressources accordées au titre de la demande de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus adressée par le Greffe pour l'affaire *Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé* dans la situation en Côte d'Ivoire pour les six premiers mois de 2019. À la fin de l'exercice, les crédits avaient été exécutés à 90,9 pour cent, soit 0,30 million d'euros, par rapport au montant total de la notification (0,33 million d'euros). Les crédits ont servi à financer les chambres d'hôtels pour M. Blé Goudé, des heures supplémentaires, ainsi que le paiement des chambres d'hôtel et une partie des indemnités journalières de subsistance pour les agents de sécurité.

Tableau 6 : Exécution du budget défini pour l'affaire *Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé* dans la situation en Côte d'Ivoire en 2019 par poste de dépense (en milliers d'euros)

Poste de dépense	Budget approuvé pour 2019	Dépenses réelles* en 2019	Taux d'exécution en %
	[1]	[2]	[3]=[2]/[1]
Heures supplémentaires	163,0	155,1	95,1
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>163,0</i>	<i>155,1</i>	<i>95,1</i>
Voyages	46,2	49,1	106,2
Services contractuels	118,2	93,6	79,2
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>164,4</i>	<i>142,7</i>	<i>86,8</i>
Total	327,4	297,7	90,9

* Les chiffres concernant les dépenses de 2019 sont des chiffres préliminaires non vérifiés et sujets à modification.

367. Le tableau 7 ci-après présente l'exécution du budget du Greffe relatif à la deuxième demande de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus dans l'affaire *Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé*, dans la situation en Côte d'Ivoire, pour les six mois restants de 2019. En application des conditions détaillées dans le jugement rendu à la date de la libération des deux hommes, M. Gbagbo a été accueilli par un État en février 2019. Le Greffe a sollicité 40 États mais aucun d'entre eux n'a accepté de recevoir M. Blé Goudé libéré sous condition. Des ressources ont donc été nécessaires pour financer les indemnités journalières de subsistance et l'hébergement de M. Blé Goudé, ainsi que les heures supplémentaires effectuées au titre des services de sécurité. À la fin de l'exercice, le taux d'exécution de la demande de prélèvement s'élevait à 89,0 pour cent, soit un total de 0,12 million d'euros, par rapport au montant total de notification (0,13 million d'euros).

Tableau 7: Exécution du budget défini pour les ressources supplémentaires dans l'affaire *Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé* dans la situation en Côte d'Ivoire en 2019 par poste de dépense (en milliers d'euros)

Poste de dépense	Budget approuvé pour 2019	Dépenses réelles* en 2019	Taux d'exécution en %
	[1]	[2]	[3]=[2]/[1]
Heures supplémentaires	104,0	104,2	100,2
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>104,0</i>	<i>104,2</i>	<i>100,2</i>
Voyages	10,8	6,6	61,3
Frais généraux de fonctionnement	15,9	5,5	34,5
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>26,7</i>	<i>12,1</i>	<i>45,3</i>
Total	130,7	116,3	89,0

* Les chiffres concernant les dépenses de 2019 sont des chiffres préliminaires non vérifiés et sujets à modification.

368. Le tableau 8 ci-après présente l'exécution du budget utilisé par le Greffe au titre de la notification adressée au Fonds en cas d'imprévus dans l'affaire *Le Procureur c. Alfred Yekatom et Patrice-Edouard Ngaïssona* dans la situation en République centrafricaine (RCA) II. À la fin de l'exercice, le taux d'exécution réelle de la demande de prélèvement s'élevait à 73,2 pour cent, soit 1,46 million d'euros, par rapport au montant total de notification (1,99 million d'euros). Les crédits ont été utilisés pour financer des services linguistiques, des activités relatives à la participation des victimes, la représentation juridique commune des victimes, l'aide judiciaire fournie à deux équipes de la Défense et à une équipe de représentants juridiques communs pour les victimes, des activités de protection des victimes et des témoins et des activités d'appui opérationnel sur le terrain dans le Bureau de pays pour la République centrafricaine.

Tableau 8 : Exécution du budget défini pour l'affaire *Le Procureur c. Alfred Yekatom et Patrice-Edouard Ngaïssona* (Yekatom et Ngaïssona) dans la situation en République centrafricaine (RCA) II en 2019 par poste de dépense (en milliers d'euros)

<i>Poste de dépense</i>	<i>Budget approuvé en 2019</i> [1]	<i>Dépenses réelles* en 2019</i> [2]	<i>Taux d'exécution en %</i> [3]=[2]/[1]
Personnel temporaire	346,1	157,4	45,5
Personnel temporaire pour les réunions	10,0	60,6	605,2
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>356,1</i>	<i>218,0</i>	<i>61,2</i>
Voyages	191,3	187,6	98,1
Services contractuels	147,4	103,9	70,5
Consultants	112,0	44,9	40,1
Conseils pour la Défense	822,2	678,7	82,5
Conseils pour les victimes	173,3	88,4	51,0
Frais généraux de fonctionnement	155,2	116,6	75,2
Fournitures et accessoires	5,1	4,3	84,1
Matériel, dont mobilier	26,6	14,2	53,3
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>1 633,0</i>	<i>1 238,6</i>	<i>75,8</i>
Total	1 989,2	1 456,5	73,2

* Les chiffres concernant les dépenses de 2019 sont des chiffres préliminaires non vérifiés et sujets à modification.

369. Le tableau 9 ci-après présente l'exécution du budget alloué au Bureau du Procureur et au Greffe au titre de la demande de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus soumise pour la situation au Bangladesh/Myanmar suite à l'autorisation accordée par la Chambre préliminaire III au Procureur d'ouvrir une enquête le 14 novembre. En appui des activités conduites par le Procureur dans cette situation, et en préparation de la représentation des victimes, la Cour a ainsi soumis une demande de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus le 22 novembre 2019. Le taux d'exécution réel de cette notification s'élevait à 22,5 pour cent en fin d'exercice, soit 0,06 million d'euros, par rapport au montant total de notification (0,24 million d'euros).

370. Le Bureau du Procureur a exécuté 0,1 pour cent du montant de sa demande de prélèvement (0,17 million d'euros). Les ressources ont servi à embaucher un interprète de terrain chargé d'aider l'Équipe intégrée lors de ses missions. Ce faible taux d'exécution est dû aux mesures mises en œuvre pour limiter les dépenses engagées au titre du budget ordinaire, en raison des augmentations de rémunérations définies par le régime commun des Nations Unies. Ces mesures ont permis au Bureau d'imputer les dépenses relatives au Myanmar au budget ordinaire.

371. Le taux d'exécution réel des demandes de prélèvement adressées par le Greffe s'élève à 74,2 pour cent par rapport au montant total de notification (0,07 million d'euros). Les ressources ont été utilisées conformément à la demande de prélèvement pour financer les déplacements effectués à Cox's Bazar afin de faciliter la procédure de représentation des victimes, en application de l'article 15-3 du Statut de Rome ; des activités de sensibilisation dans les camps de réfugiés ; des services de traduction et d'interprétation sur le terrain ; des moyens de transport locaux ; et l'achat de services de communications locaux.

Tableau 9 : Exécution du budget pour la situation au Bangladesh/Myanmar par poste de dépense in 2019 (en milliers d'euros)

Poste de dépense	Budget approuvé pour 2019 [1]	Dépenses réelles* en 2019 [2]	Taux d'exécution en % [3]=[2]/[1]
Personnel temporaire	153,6	14,4	9,4
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>153,6</i>	<i>14,4</i>	<i>9,4</i>
Voyages	85,6	35,7	41,7
Services contractuels	5,7	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	5,1	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>91,3</i>	<i>40,8</i>	<i>44,7</i>
Total	244,9	55,2	22,5

* Les chiffres concernant les dépenses de 2019 sont des chiffres préliminaires non vérifiés et sujets à modification.

5. Exécution du budget consolidé de la Cour – Budget-programme et demandes de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévis

372. Le tableau 10 ci-après présente l'exécution du budget consolidé de la Cour, en incluant le budget-programme et les demandes révisées de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévis. Les dépenses réelles de la Cour, inclusion faite des dépenses relatives au Fonds en cas d'imprévis, représentent 147,60 millions d'euros, par rapport au budget consolidé (150,83 millions d'euros), en incluant les demandes révisées de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévis (2,69 millions d'euros). Le taux d'exécution s'élève ainsi à 97,9 pour cent, soit 99,6 pour cent du budget approuvé (148,14 millions d'euros), pour un solde résiduel de 0,54 million d'euros.

Tableau 10 : Exécution du budget consolidé de la Cour par poste de dépense en 2019 (en milliers d'euros)

Poste de dépense	Budget approuvé pour 2019 [1]	Total du budget consolidé et des notifications adressées au Fonds en cas d'imprévis		Dépenses réelles en 2019 [4]	Dépenses réelles sur le Fonds en cas d'imprévis en 2019 [5]	Total des dépenses réelles incl. le Fonds en cas d'imprévis en 2019 [6]=[4]+[5]	Total des dépenses réelles incl. le taux d'exécution du Fonds en cas d'imprévis par rapport au budget approuvé en % [7]=[6]/[1]	Total des dépenses réelles incl. le taux d'exécution du Fonds en cas d'imprévis en 2019 par rapport au budget consolidé et aux notifications adressées au Fonds en cas d'imprévis en % [8]=[6]/[3]
		Total des notifications adressées au Fonds en cas d'imprévis en 2019 [2]	Total des notifications adressées au Fonds en cas d'imprévis en 2019 [3]=[1]+[2]					
Juges	5 662,1	-	5 662,1	5 575,1	-	5 575,1	98,5	98,5
Administrateurs	60 752,2	-	60 752,2	so	so	so	so	so
Agents des services généraux	25 356,6	-	25 356,6	so	so	so	so	so
<i>Total partiel (personnel)</i>	<i>86 108,8</i>	<i>-</i>	<i>86 108,8</i>	<i>88 755,9</i>	<i>-</i>	<i>88 755,9</i>	<i>103,1</i>	<i>103,1</i>
Personnel temporaire	17 126,6	499,7	17 626,3	17 108,7	171,8	17 280,5	100,0	98,0
Personnel temporaire pour les réunions	978,7	10,0	988,7	355,3	60,6	415,8	42,5	42,1
Heures supplémentaires	299,3	267,0	566,3	248,4	259,2	507,6	169,6	89,6
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>18 404,6</i>	<i>776,8</i>	<i>19 181,4</i>	<i>17 712,4</i>	<i>491,6</i>	<i>18 204,0</i>	<i>98,9</i>	<i>94,9</i>
Voyages	6 152,5	333,9	6 486,4	5 082,9	279,0	5 361,9	87,2	82,7
Représentation	29,0	-	29,0	18,9	-	18,9	65,1	65,1
Services contractuels	4 002,9	271,3	4 274,2	2 300,4	197,5	2 497,9	62,4	58,4
Formation	1 000,7	-	1 000,7	686,8	-	686,8	68,6	68,6
Consultants	667,5	112,0	779,5	891,6	44,9	936,5	140,3	120,1
Conseils pour la Défense	3 487,8	822,2	4 310,0	3 446,0	678,7	4 124,7	118,3	95,7
Conseils pour les victimes	1 101,3	173,3	1 274,6	1 199,1	88,4	1 287,5	116,9	101,0

Frais généraux de fonctionnement	14 857,3	171,1	15 028,4	13 760,8	127,2	13 888,0	93,5	92,4
Fournitures et accessoires	1 175,5	5,1	1 180,6	946,2	4,3	950,4	80,9	80,5
Matériel, dont mobilier	1 900,0	26,6	1 926,6	1 712,9	14,2	1 727,1	90,9	89,6
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>34 374,5</i>	<i>1 915,4</i>	<i>36 289,9</i>	<i>30 045,6</i>	<i>1 434,2</i>	<i>31 479,8</i>	<i>91,6</i>	<i>86,7</i>
Total	144 550,0	2 692,2	147 242,2	142 089,1	1 925,7	144 014,8	99,6	97,8
Prêt consenti à l'État hôte	3 585,1	-	3 585,1	3 585,1	-	3 585,1	100,0	100,0
Total incluant le prêt de l'État hôte	148 135,1	2 692,2	150 827,3	145 674,2	1 925,7	147 599,9	99,6	97,9

* Les chiffres concernant les dépenses de 2019 sont des chiffres préliminaires non vérifiés et sujets à modification.

373. Le tableau 11 présente un récapitulatif de la performance financière des fonds d'affectation spéciale à la fin de l'exercice de 2019. Il est suivi d'une brève description de chaque fond. Les états de la performance financière des fonds d'affectation spéciale par secteur à la fin de l'exercice de 2019 devant être divulgués dans les états financiers sont exposés aux tableaux 11 et 12 ci-après.

Tableau 11 : Performance financière des fonds d'affectation spéciale au 31 décembre 2019 (en euros)*

Fonds d'affectation spéciale	Soldes reportés	Contributions	Recettes financières/ autres	Dépenses (dont remboursements des donateurs)	Solde reporté
Fonds d'affectation spéciale général	10 669	-	-	-	10 669
Renforcement des compétences juridiques et de la coopération (2017-2018)	-	708 365	-	708 365	-
Renforcement des compétences juridiques et de la coopération (2018-2019)	-	138 386	-	138 386	-
Vingtième anniversaire du Statut de Rome (2018)	10 152	-	-	-	10 152
Programme Accès à la justice du Bureau de pays de la Cour pour la République centrafricaine (2019)	-	68 772	-	68 772	-
Perfectionnement de stagiaires et de professionnels invités	142 557	8 608	-	118 523	32 642
Projet Accès à la justice du Bureau de pays de la Cour pour l'Ouganda (2019-2021)	-	133 224	239	46 913	86 550
Fonds spécial pour les réinstallations	1 696 002	305 644	-	95 000	1 906 646
Visites familiales aux détenus indigents	15 658	20 596	-	18 945	17 309
Programme des administrateurs auxiliaires	-	518 016	-	518 016	-
Pays les moins avancés	24 835	34 000	-	25 444	33 391
Voyages subventionnés pour assister à des conférences externes	-	62 677	-	62 677	-
Appui aux programmes	121 486	-	110	5 025	116 571
Total	2 021 359	1 998 288	349	1 806 066	2 213 930

* Les chiffres concernant les dépenses de 2019 sont des chiffres préliminaires non vérifiés et sujets à modification.

Tableau 12 : Performance financière des fonds d'affectation spéciale pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (en euros)*

	Fonds d'affectation spéciale général	Renforcement des compétences juridiques et de la coopération (2017-2018)	Renforcement des compétences juridiques et de la coopération (2018-2019)	Vingtième anniversaire du Statut de Rome (2018)	Programme Accès à la justice du Bureau de pays de la Cour pour la RCA (2019)	Perfectionnement de stagiaires et de professionnels invités	Projet Accès à la justice du Bureau de pays de la Cour pour l'Ouganda (2019-2021)	Fonds spécial pour les réinstallations	Visites familiales aux détenus indigents	Programme des administrateurs auxiliaires	Pays les moins avancés	Voyages subventionnés pour assister à des conférences externes	Appui aux programmes	Total
Recettes														
Contributions volontaires	-	708 365	138 386	-	68 772	8 608	133 224	305 644	20 596	518 016	34 000	62 677	-	1 998 288
Recettes financières / autres	-	-	-	-	-	-	239	-	-	-	-	-	110	349
Total (recettes)	-	708 365	138 386	-	68 772	8 608	133 463	305 644	20 596	518 016	34 000	62 677	110	1 998 637
Dépenses														
Prestations dues aux employés	-	102 986	42 061	-	-	-	-	-	-	462 514	-	-	122 042	729 603
Voyages et représentation	-	349 546	33 834	-	38 466	-	-	-	21 246	-	25 519	62 243	-	530 854
Services contractuels	-	209 418	53 353	-	23 094	110 769	21 285	-	-	-	-	434	7 023	425 376
Frais de fonctionnement	-	46 342	9 047	-	4 925	7 754	7 223	95 000	(2 301)	55 502	(75)	-	(124 253)	99 164
Remboursement des donateurs	-	-	-	-	2 287	-	-	-	-	-	-	-	-	2 287
Fournitures et accessoires	-	-	-	-	-	-	18 405	-	-	-	-	-	-	18 405
Dépenses financières	-	73	91	-	-	-	-	-	-	-	-	-	213	377
Total (dépenses)	-	708 365	138 386	-	68 772	118 523	46 913	95 000	18 945	518 016	25 444	62 677	5 025	1 806 066
Excédent/(déficit) pour la période	-	-	-	-	-	(109 915)	86 550	210 644	1 651	-	8 556	-	(4 915)	192 571

* Les chiffres concernant les dépenses de 2019 sont des chiffres préliminaires non vérifiés et sujets à modification.

374. Le *fonds d'affectation spéciale général* inclut les fonds sans restrictions dont l'exécution était en attente en 2019.

375. Des contrats signés avec la Commission européenne et d'autres donateurs pour le programme *Renforcement des compétences juridiques et de la coopération* permettent d'appuyer financièrement la mise en œuvre des trois sous-projets suivants :

a) *Séminaires, événements et formations pour favoriser la coopération, transmettre l'expertise et renforcer les capacités nationales* : ce sous-projet offre aux représentants et professionnels des États Parties et des États non parties, y compris des pays de situation, des occasions d'étendre leurs connaissances ; d'échanger de l'information mutuellement utile, pour renforcer la capacité de la Cour d'exécuter son mandat sur la base d'une meilleure coopération judiciaire ; d'étendre les connaissances et compétences de professionnels du droit ; de renforcer et de maintenir des liens avec les conseils et les associations d'avocats ; et de fournir un forum de consultations des professionnels du droit ;

b) *Programme des juristes* : il offre aux représentants et aux professionnels des pays de situation, des pays dans lesquels la Cour conduit des enquêtes préliminaires et de tout autre pays en développement Partie au Statut de Rome, l'occasion d'étendre leurs connaissances juridiques et de renforcer leur capacité nationale à faire enquête sur les crimes relevant de la compétence de la Cour, et à intenter des procès ; et

c) *Base de données des Outils juridiques* : sous la responsabilité du Bureau du Procureur, elle facilite le développement de la capacité d'enquêter, de poursuivre et de juger des crimes internationaux fondamentaux, notamment à l'échelon national. La base de données a été conçue pour appuyer les professionnels du droit dans leur travail sur les crimes internationaux fondamentaux inscrits dans le Statut de Rome et les lois nationales pertinentes en offrant : a) un accès gratuit à de l'information juridique sur le droit pénal international, des recueils de cette information et des logiciels spécialisés ; et b) des formations, du mentorat et un service d'assistance. Ce sous-projet représente un élément important des efforts déployés par la Cour pour renforcer les capacités nationales et faire en sorte que les personnes accusées de ces crimes puissent être traduites en justice conformément aux normes internationales.

376. Collectivement, ces sous-projets émanent de l'objectif global du programme, qui est de « contribuer à la lutte contre l'impunité en faisant connaître le système du Statut de Rome et en renforçant le soutien pour la Cour pénale internationale » et de ses trois sous-objectifs, à savoir : i) mieux faire connaître la Cour et le Statut de Rome parmi les parties prenantes clés, notamment les États Parties et les professionnels du droit, et renforcer l'appui et la coopération des États avec la Cour ; et ii) renforcer les capacités nationales de poursuite des crimes en vertu du Statut de Rome, notamment dans les pays de situations devant la Cour, en renforçant le principe de complémentarité.

377. Le fonds d'affectation spéciale pour le *Vingtième anniversaire du Statut de Rome* visait à mieux faire connaître le rôle et l'importance du Statut de Rome, améliorer la connaissance de la Cour parmi le public et susciter un discours positif sur les victimes et les survivants des crimes les plus graves. Les objectifs ont été atteints par le truchement de divers événements et finalisés en coopération avec les États Parties. Les événements principaux ont eu lieu les 16 et 17 juillet 2018 à la Cour, avec la participation de fonctionnaires de haut niveau des pays de situation de la Cour, des experts et des intervenants.

378. Le programme *Accès à la justice*, mis en œuvre au Bureau de pays pour la République centrafricaine, financé par l'Ambassade de Grande-Bretagne à Kinshasa (RDC), a amélioré le niveau et l'effet des activités entreprises entre septembre et novembre 2019, dans le contexte de l'audience de confirmation des charges tenue dans l'affaire *Le Procureur c. Alfred Yekatom et Patrice Edouard Ngaïssona*. Le projet avait trois résultats principaux : une visite effectuée par des dirigeants communautaires influents et des membres de la société civile à La Haye, afin de suivre l'audience de confirmation des charges et la présentation des différents organes et sections de la Cour ; les articles rédigés par des journalistes ciblés (notamment par type d'audience programmée, à savoir femmes, jeunes) sur les principaux faits judiciaires relatifs à l'affaire *Yekatom et Ngaïssona* ; et la projection en direct de l'audience de confirmation des charges, la distribution de résumés la concernant et d'autres matériels vidéos sur la Cour à Bangui, Berberati, Yaloké et Pissa. Le projet a élargi l'environnement dans lequel les activités peuvent avoir lieu, notamment celles axées sur la sensibilisation (amélioration du niveau de connaissances et de son effet)

et l'accès à la justice pour les collectivités touchés (incluant les victimes) lors des procédures tenues devant la Cour dans l'affaire *Yekatom et Ngaïssona*. Le projet a également permis d'associer les populations locales au débat qui a cours sur les faits judiciaires, dans le cadre de structures et de canaux connus et respectés, afin d'encourager un dialogue ouvert, l'appropriation et une meilleure compréhension des procédures, et d'instaurer un climat judiciaire moins hostile et plus constructif. Le projet a enfin renforcé l'appui fourni à la Cour et encouragé la participation active des collectivités touchées à ce débat (de préférence à toute passivité, notamment parmi les membres des organisations internationales non gouvernementales et des organisations non gouvernementales qui rechignent à s'associer à la Cour).

379. Le fonds d'affectation spéciale pour le *Perfectionnement de stagiaires et de professionnels invités* a été créé en 2017 pour offrir des occasions de stages et de visites professionnelles rémunérées aux ressortissants de pays en développement États Parties au Statut de Rome. Le programme offre aux participants une occasion d'enrichissement intellectuel, de développement des connaissances et des compétences particulières à une carrière ou à un domaine, et d'acquisition de compétences professionnelles transférables. Ce fonds d'affectation spéciale est financé par des donateurs intéressés.

380. Le projet *Accès à la justice* est mis en œuvre par le Bureau de pays pour l'Ouganda de juin 2019 à juin 2021 : depuis que l'Ouganda fait l'objet d'une situation portée devant la Cour il y a 12 ans, le bureau de pays établi par la Cour conduit des activités de sensibilisation sur cette situation dans le cadre d'un programme mené dans le nord du pays. À la suite de l'arrestation de Dominic Ongwen et des procédures judiciaires engagées à son encontre, plusieurs collectivités concernées par l'affaire ont exprimé un plus grand intérêt à suivre son procès. En raison de la demande d'informations régulières et de la nécessité de rendre les procédures accessibles et compréhensibles à la vaste majorité des victimes et des collectivités touchées, qui vivent dans des régions reculées, il était devenu impératif que le Bureau crée des programmes supplémentaires, afin de répondre à ces besoins d'informations, d'élargir l'accès aux procédures et de faciliter le dialogue établi avec les différentes groupes de ces collectivités, ainsi que leur participation.

381. La Cour ne dispose pas de bureau satellite parmi les collectivités touchées mais, grâce à l'appui des structures locales existantes et des partenariats mis en place, le Bureau a pu collaborer avec un réseau de 52 bénévoles volontaires pour aider à la mise en œuvre des projets dans 25 paroisses situées principalement dans des communes concernées par l'affaire. Ce réseau continue de conduire des activités d'information publique offrant un accès direct aux procédures ayant lieu à La Haye aux membres des groupes constitutifs.

382. L'intérêt croissant porté au suivi du procès *Ongwen* augmente également les attentes en matière de réparations parmi les différentes collectivités touchées par le conflit survenu dans le nord de l'Ouganda. Le projet a permis au Bureau de maintenir un dialogue franc et constructif, et de fournir ainsi non seulement des informations sur le procès en cours mais également des idées sur la façon dont les collectivités devraient coexister harmonieusement, quel que soit le verdict qui sera rendu en fin de procès. Il est essentiel de continuer à fournir des informations aux victimes et aux collectivités touchées dans l'objectif de battre en brèche les fausses informations, les spéculations et les erreurs d'interprétation, qui sont susceptibles de créer des tensions injustifiées si certaines décisions ou certains résultats judiciaires ont lieu. Un autre aspect du projet concerne le partage des pratiques exemplaires et des expériences avec les représentants des milieux de la justice, de la loi et de l'ordre de l'Ouganda, en vue de contribuer au renforcement de leurs capacités et à la mise en place d'un mécanisme plus efficace de mise en application de la loi et des décisions de justice pour la poursuite des crimes internationaux.

383. Le *fonds spécial pour les réinstallations* a été créé en 2010 pour aider les États ayant la volonté, mais n'ayant pas la capacité, de conclure des accords de réinstallation avec la Cour grâce à des solutions neutres sur le plan des coûts. Il vise à augmenter le nombre de réinstallations et à renforcer la capacité locale de protéger les témoins. Le fonds reçoit des contributions volontaires des États Parties et couvre les frais des personnes à risque réinstallées dans l'État hôte.

384. Le fonds consacré au *Financement des visites familiales* a été créé en 2011 au sein du Greffe par la résolution ICC-ASP/8/Res.4 de l'Assemblée¹. L'objectif du fonds est de faciliter les visites familiales aux détenus indigents grâce à des contributions volontaires.

385. Le fonds pour le *Programme des administrateurs auxiliaires* a été créé en 2015 pour offrir des postes subventionnés aux ressortissants de pays participants. Le programme offre à de jeunes professionnels des occasions d'intégrer des postes de premier échelon, aux frais de leur gouvernement, afin de les familiariser avec les rouages de la Cour et le système international légal dans son ensemble, ceci en vue de les préparer à occuper un poste permanent à la Cour. Le programme offre aux participants une occasion de croissance professionnelle et de développement des compétences pratiques qui peuvent être appliquées dans leur carrière à la Cour ou dans le secteur public international.

386. Le fonds pour les *Pays les moins avancés* a été créé en 2004 par la résolution ICC-ASP/2/Res.6² et amendé par la résolution ICC-ASP/4/Res.4³. Géré par le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, il vise à promouvoir la participation de délégués des pays les moins avancés et d'autres pays en développement aux travaux de l'Assemblée des États Parties en couvrant leurs frais de déplacement.

387. Le fonds pour les *Voyages subventionnés pour assister à des conférences externes* est financé par divers donateurs. Il finance les frais de voyages et d'hébergement des fonctionnaires de la Cour et d'autres délégués participant à des conférences, des formations et des événements publics à l'extérieur de la Cour. Les donateurs sont principalement des gouvernements, des universités et d'autres institutions d'enseignement, ainsi que des organisations internationales à but non lucratif.

¹ Documents officiels ... huitième session ... 2009 (ICC-ASP/8/20), volume I, partie II, résolution ICC-ASP/8/Res. 4.

² Documents officiels ... deuxième session ... 2003 (ICC-ASP/2/10), partie IV, résolution ICC-ASP/2/Res. 6.

³ Documents officiels ... huitième session ... 2009 (ICC-ASP/8/20), volume I, partie II, résolution ICC-ASP/8/Res. 4.

Annexe I : Grand Programme I – Objectifs stratégiques de la branche judiciaire

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectif visé en 2019	Résultats
Objectifs 1- 3 (POs 1.1.1, 1.1.2 et 2.6.3)			
1. Offrir des services efficaces de planification et de soutien à la Présidence afin de gérer efficacement les procédures judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> • Problèmes éventuels détectés et gérés efficacement • Qualité de la préparation et de l'appui apportés aux réunions de la Présidence et des juges • Efficacité de la gestion des requêtes/documents déposés devant la Présidence • Opportunité et qualité des conseils fournis au Président et aux vice-présidents sur des questions administratives et de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> • 100% • Pleinement satisfaisant • Toutes les décisions prises dans les délais impartis • Pleinement satisfaisant 	<ul style="list-style-type: none"> • 100% • Mise en œuvre intégrale • Mise en œuvre intégrale • Pleinement satisfaisant
2. Mener les phases préliminaires, de première instance et d'appel de manière juste et rapide dans le plein respect des droits de l'accusé et une attention particulière à la protection des victimes et des témoins	<ul style="list-style-type: none"> • Raccourcissement des délais entre les phases de la procédure, sans préjudice des droits des parties, des participants et des victimes en termes de justice et de protection, le cas échéant 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorations mesurables par rapport aux affaires antérieures 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre intégrale
3. Poursuivre l'examen des « leçons à tirer » des processus judiciaires en consultation, le cas échéant, avec les parties prenantes, en mettant l'accent sur les changements qui ne nécessitent pas d'amendement du Règlement de procédure et de preuve.	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'harmonisation des pratiques des Chambres 	<ul style="list-style-type: none"> • Avant fin 2019 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre intégrale
4. Mettre en œuvre et fonctionner avec des Indicateurs de résultats appropriés pour les processus judiciaires et le soutien judiciaire adéquat.	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la collecte de données pertinentes dans des domaines essentiels dans le cadre de l'initiative concernant tant l'ensemble de la Cour que les processus judiciaires • Utilisation des Indicateurs de résultats pour la Cour dans son ensemble et pour la Branche judiciaire 	<ul style="list-style-type: none"> • 100% • Pleinement satisfaisant 	<ul style="list-style-type: none"> • 100% • Pleinement satisfaisant
Objectif 4 (POs 2.1.2 and 2.5.1)			
1. Gérer efficacement les ressources tout en identifiant et en mettant en œuvre d'autres mesures d'efficacité possibles	<ul style="list-style-type: none"> • Procédures judiciaires respectant mieux les délais grâce à la mise en œuvre des « leçons à tirer » 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorations mesurables 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorations mesurables réalisées
2. Employer efficacement les ressources en personnel des Chambres par un encadrement centralisé et une affectation flexible permettant une adaptation aux charges de travail fluctuantes entre les affaires	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion centralisée efficace par le nouveau responsable des Chambres (P-5) 	<ul style="list-style-type: none"> • 100% 	<ul style="list-style-type: none"> • 100%
Objectif 6 (PO 2.3.1)			
1. Améliorer davantage la gestion du comportement professionnel du personnel	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité de l'ensemble du Grand programme I au système d'évaluation des performances de la Cour, notamment par la participation des juges et des responsables hiérarchiques 	<ul style="list-style-type: none"> • 100% 	<ul style="list-style-type: none"> • 53%
Objectif 7 (PO 3.1.1)			
1. Mettre en place un système de communication et d'échange d'informations transparent et efficace entre la Branche judiciaire et les groupes de travail de l'Assemblée	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions du Groupe de travail de La Haye et du Groupe d'étude sur la gouvernance auxquelles a assisté un représentant de la Présidence ou des Chambres • Présentation des informations et des rapports demandés de manière rapide et transparente 	<ul style="list-style-type: none"> • Représentation s'il y a lieu • 100% 	<ul style="list-style-type: none"> • Pleine représentation • 100%
Objectif 8 (POs 3.1.1, 3.2.1, 3.2.2, 3.5.1, 3.5.2 et 3.6.2)			
1. Renforcer la confiance, l'engagement et l'appui des parties prenantes extérieures de la Cour, par des échanges d'informations lors de réunions, de conférences et de tout autre	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions de haut niveau organisées par le Président/la Présidence avec des États, des organisations internationales et la société civile 	<ul style="list-style-type: none"> • +100 réunions 	<ul style="list-style-type: none"> • 105

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2019</i>	<i>Résultats</i>
événement relatif aux efforts déployés par la Cour et à sa volonté de rendre une justice de grande qualité avec célérité	<ul style="list-style-type: none"> • Participation de la Présidence aux réunions de l'Assemblée, du Groupe de travail de La Haye, du Groupe d'étude sur la gouvernance et des Comités, ainsi qu'aux séances d'information à l'intention du corps diplomatique et des organisations non gouvernementales 	<ul style="list-style-type: none"> • S'il y a lieu 	<ul style="list-style-type: none"> • Pleine participation si nécessaire
2. Favoriser de nouvelles adhésions au Statut de Rome/ratifications de l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour (APIC) et améliorer la communication et la coopération des États non parties avec la Cour	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les efforts avec les autres parties prenantes afin d'attirer l'attention sur l'importance de l'universalité et sur l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour et encourager les États n'ayant pas encore ratifié le Statut de Rome et ledit Accord à le faire 	<ul style="list-style-type: none"> • Une nouvelle adhésion au Statut de Rome et une à l'Accord 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 / 0
3 Conclure davantage d'accords avec les États en matière d'exécution des jugements	<ul style="list-style-type: none"> • Conclusion d'accords en matière d'exécution des jugements 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 	<ul style="list-style-type: none"> • 1

Annexe II : Grand Programme II – Bureau du Procureur

Sous-Programme 2100 : Résultats escomptés, Indicateurs de résultats et objectifs visés en 2019

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2019</i>	<i>Résultats</i>
Fonctions judiciaires et de poursuites 1.2 Objectif stratégique 1 du BP Mener des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites de manière impartiale et indépendante et de grande qualité	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer, s'il y a lieu, aux recherches et avis juridiques au Bureau Renforcer la compréhension et la sensibilisation du public aux activités du Bureau au moyen de l'information du public 	Indicateur de résultats 7 : Productivité du Bureau Critères : résultats par rapport aux prévisions Fréquence des réunions et des décisions du Comité exécutif	<ul style="list-style-type: none"> Apports à la recherche et avis juridiques sur demande et en fonction des besoins Réaliser des entretiens, préparer des avis, des communiqués de presse, des déclarations, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Pleinement réalisé Les objectifs fixés ont été atteints et les besoins satisfaits
Fonctions judiciaires et de poursuites 1.2 OTP Objectif stratégique 2 Continuer d'accorder une place importante aux questions à caractère sexiste dans tous les aspects de ses activités et de mettre en œuvre des politiques en matière de crimes sexuels et à caractère sexiste (SGBC) et de crimes contre les enfants	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre de façon plus efficace la politique prévue en matière de crimes sexuels et à caractère sexiste S'attaquer de manière plus efficace à la question des crimes impliquant les enfants et adopter une approche axée spécifiquement sur les enfants Mieux sensibiliser le public au problème des crimes sexuels et à caractère sexiste et aux crimes contre les enfants via l'information du public 	Indicateur de résultats 4 : Respect des politiques et des normes essentielles du Bureau Critères : résultats par rapport aux prévisions	<ul style="list-style-type: none"> Les équipes finalisent le plan de mise en œuvre de la politique en matière de crimes sexuels et à caractère sexiste. La politique concernant les enfants est adoptée Le projet de plan de mis en œuvre de la politique concernant les enfants est élaboré. Mettre au point des lignes directrices pour l'audition des mineurs (traumatisés) avec l'aide d'un interprète (participation à l'étude sur le sujet - <i>Consortium Study on Interpreter-mediated Questioning of Minors</i>, en coopération avec KU Leuven, - Louvain) parrainé par la Direction générale de la Justice des CE) 	<ul style="list-style-type: none"> Plan finalisé. Mise en œuvre par les équipes en cours Politique adoptée La mise au point définitive du plan se poursuit Les entretiens avec les mineurs menés à bien par le Consortium ; la dernière réunion du projet prévue en février ; le lancement devrait intervenir en novembre 2020
Fonctions judiciaires et de poursuites 1.2 BP Objectif stratégique 3 Améliorer davantage la qualité et l'efficacité des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites		Indicateur de résultats 7 : Productivité du Bureau Critères : résultats par rapport aux prévisions	<ul style="list-style-type: none"> Apports à la recherche et avis juridiques sur demande Des rapports sur le contrôle qualité automatisé et le suivi ciblé sur des activités essentielles et stratégiques sont mis en place : mise en œuvre de 95 % des rapports prévus 	<ul style="list-style-type: none"> Pleinement réalisé Actualisation de la Liste des Principaux Indicateurs de résultats. Les rapports sont encore réalisés manuellement et présentés au Comité exécutif trimestriellement
Coopération et Soutien 3.2, 3.3 BP Objectif stratégique 6 Contribuer au renforcement de la coopération et au développement d'un	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir les missions du Procureur, conduire des entretiens, préparer des avis, des communiqués de presse, des déclarations, etc. Élargir le réseau 	Indicateur de résultats 5 : Qualité des échanges avec le Bureau Critères : résultats par rapport aux prévisions	<ul style="list-style-type: none"> Expliquer, sensibiliser et établir une coopération et un soutien en faveur des activités du Bureau, par le biais des missions entreprises par le Procureur, et au 	<ul style="list-style-type: none"> Les objectifs fixés ont été atteints et les besoins satisfaits

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2019</i>	<i>Résultats</i>
soutien général en faveur du mandat et des activités du Bureau	universitaire via l'organisation de conférences données par des spécialistes invités <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'information du public et à la représentation extérieure du Bureau • Poursuivre le développement et la gestion du Projet d'outils juridiques 		moyen de l'information du public <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la communication avec les parties prenantes comme prévu 	<ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs fixés ont été atteints et les besoins satisfaits
Objectifs de gestion 2.1, 2.2, 2.3 et 2.4 BP Objectif stratégique 8 Veiller à ce que la gestion du Bureau se fasse de manière professionnelle, responsable, transparente et efficiente.	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des avis juridiques et rédiger des documents concernant des questions administratives individuelles • Élaborer le cadre réglementaire interne du Bureau • Contribuer à l'élaboration du cadre réglementaire interne de la Cour • Élaborer des politiques stratégiques pour le Bureau • Mettre en œuvre le projet sur les enseignements tirés • Élaborer un système d'assurance pour le suivi et la conformité • En liaison avec les Ressources humaines, établir le plan de formation annuel du personnel du Bureau du Procureur • Assurer la liaison avec la Section des ressources humaines pour finir de mettre au point des politiques relatives au télétravail et d'autres politiques concernant le personnel • Améliorer l'équilibre entre les sexes et les nationalités parmi le personnel du Bureau du Procureur • Traiter les principales questions concernant l'ambiance de travail au Bureau du Procureur • Finaliser et mettre en œuvre le projet sur les valeurs fondamentales du Bureau • Examiner la structure interne du Bureau aux fins d'accroître son efficacité et son efficacité et d'assurer une amélioration de l'assurance qualité 	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur de résultats 14 : Impact des projets d'amélioration sur l'efficacité et l'excellence des opérations et de la gestion • Fournir des avis juridiques et rédiger des documents concernant des questions administratives individuelles • Élaborer le cadre réglementaire interne du Bureau • Contribuer à l'élaboration du cadre réglementaire interne de la Cour • Élaborer des politiques stratégiques pour le Bureau • Mettre en œuvre le projet sur les enseignements tirés 	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter autant que possible les cas de procédure et veiller à obtenir une issue satisfaisante lorsque la procédure est inévitable • Le Manuel des opérations est révisé et mis à jour au fur et à mesure des besoins • Les contributions sont fournies en temps voulu • Les avis et les intérêts du Bureau sont présentés de manière satisfaisante • Le plan de mise en œuvre de la politique contre les crimes sexuels et à caractère sexiste est adopté • La politique concernant les crimes contre les enfants est adoptée • Le projet est mis en œuvre, le système électronique est opérationnel et les enseignements tirés sont introduits dans la pratique générale du Bureau • Le cadre du système d'assurance du Bureau du Procureur est défini et en cours de mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisé • Réalisé dans la mesure du possible. Les changements structurels supplémentaires survenus à la mi-2018 devront être intégrés • Réalisé • Réalisé • Pleinement réalisé ; mise en œuvre en cours • Pleinement réalisé ; plan de mise en œuvre en cours d'achèvement ; lancement de la mise en œuvre de la politique • Institutionnalisation en cours • Mise au point définitive et mise en œuvre du concept de valeurs essentielles via une formation à l'ensemble de l'organe. • La mise en œuvre du système d'assurance se fait au moyen du contrôle de l'exécution/de la conformité par Division/Section
Objectifs de gestion 2.1, 2.4 and 2.6 BP Objectif stratégique 8 Veiller à ce que la gestion du Bureau se fasse de manière professionnelle,	<ul style="list-style-type: none"> • Maximiser le taux d'exécution efficiente du budget • Maximiser le taux d'exécution efficiente du Fonds en cas d'imprévus 	<ul style="list-style-type: none"> Indicateur de résultats 7 : Productivité du Bureau Indicateur de résultats 8 : 	<ul style="list-style-type: none"> • 95% < taux d'exécution du budget < 100% • Taux d'exécution du Fonds en cas d'imprévus Taux d'exécution > 70% 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisé. Taux d'exécution du budget = 99.3% • Aucun accès au Fonds en cas d'imprévus. Le

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2019</i>	<i>Résultats</i>
responsable, transparente et efficiente	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir un processus de rapprochement efficace (pourcentage et délais) Actualiser les procédures/processus Fournir en temps voulu et de manière efficiente des services au Bureau du Procureur (écart par rapport aux délais prévus et aux efforts attendus dans les processus et procédures convenus) Achever en temps opportun les cycles d'évaluation des résultats Actualiser le registre des risques des programmes 	Perfectionnement du personnel Indicateur de résultats 12 : Planification financière, résultats et conformité Critères : résultats par rapport aux prévisions	<ul style="list-style-type: none"> Traitement des Documents d'engagement de dépenses (certification et comptabilisation des dépenses) ; rapports de dépenses de fonctionnement ; retard de règlement dû à des erreurs < 5 % Certification des dépenses figurant sur les notes de frais des voyages ; retard dans le règlement des frais faute d'informations détaillées ou d'une certification des dépenses < 5 % Mettre en œuvre les récentes décisions de changement concernant les structures de gestion de l'information, le déroulement des tâches et les processus du Bureau Mettre en œuvre les changements d'organisation des Unités pour faire en sorte que les structures fournissent au BP des services de soutien de l'information efficaces et consolidés Créer et mettre en œuvre un mécanisme de contrôle standardisé et très complet des projets et des programmes internes pour les initiatives de gestion de l'information, des preuves et des connaissances Mettre en place des cours d'apprentissage en ligne destinés à la formation en interne : 95% des travaux prévus menés à bien Mettre au point des spécifications (projet devant être réalisé en coordination avec le Greffe et les Chambres) pour mettre en œuvre/configurer des outils permettant de préparer des graphiques et des rapports (analyse commerciale) 	Bureau avait déjà pris des mesures très strictes pour limiter l'exécution du budget et finalement le MMR/BDG n'était plus nécessaire <ul style="list-style-type: none"> Retard 6.1% Retard 13.9% <ul style="list-style-type: none"> Réalisé. Changements secondaires et tertiaires en cours ou planifiés Réunions de planification de l'activité budgétaire avec les Divisions pour accroître la communication. Communication en cours et proposition de planification des missions. Réalisé Réalisé Première phase du projet achevée avec le lancement d'un tableau de bord pour l'ensemble de la Cour fondé sur le modèle de l'Unité de la planification et du contrôle financiers du BP. L'équipe SAP va chercher la meilleure solution analytique pour d'autres développements

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2019</i>	<i>Résultats</i>
			<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un questionnaire en ligne en vue d'évaluer la satisfaction des clients et d'identifier les secteurs pour l'amélioration des processus 100% des formulaires d'évaluation PAF achevés en temps voulu Effectuer un exercice d'évaluation des risques pour actualiser le registre des risques des programmes mis en place en 2017 	<ul style="list-style-type: none"> Reporté Taux de conformité global du BP pour le cycle 2018/2019 = 97% Registre des risques mis à jour. Les registres des risques des sous-programmes intégrés au Registre des risques de l'ensemble de la Cour conformément à la décision du RMC (Comité de gestion des risques)
Objectif de gestion 2.3 BP Objectif stratégique 3 Améliorer davantage la qualité et l'efficacité des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites	<ul style="list-style-type: none"> Fournir un soutien efficace et opportun pour l'enregistrement des éléments de preuve Fournir un soutien efficace et opportun pour la communication des pièces Fournir des orientations efficaces et opportunes pour les projets de gestion de l'information au niveau du Bureau Fournir des orientations efficaces et opportunes pour la gestion des données au niveau du Bureau Fournir un soutien opportun et fiable : <ul style="list-style-type: none"> transcription de matériel audio et vidéo dans les langues de travail liées aux situations et aux activités de coopération en fonction des demandes des clients du Bureau du Procureur Traduction des principaux documents de bureau et de preuve du BP dans les langues de travail liées aux situations et aux activités de coopération en fonction des demandes des clients du Bureau du Procureur Interprétation des dépositions des témoins et des entretiens des personnes introduites dans les langues de travail, liées aux situations et aux activités de coopération, en fonction des demandes des clients du Bureau 	Indicateur de résultats 7 : Productivité du Bureau Indicateur de résultats 14 : Impact des projets d'amélioration sur l'efficacité et l'excellence des opérations et de la gestion Critères : résultats par rapport aux prévisions	<ul style="list-style-type: none"> 95 % au moins des éléments de preuve sont enregistrés dans un délai de deux jours (éléments non électroniques) ou de trois jours (éléments électroniques) Communications erronées < 3% Les pratiques et les systèmes d'examen des éléments de preuve du Bureau du Procureur sont mis à jour afin de mieux utiliser les développements et d'accélérer et d'améliorer l'examen des pièces : 100% de mise en œuvre des nouveaux systèmes Soutien linguistique fourni dans 98 % des cas conformément au calendrier convenu Des exercices sont menés afin de tirer des enseignements et de collecter des retours d'expérience en fonction d'étapes définies par le Bureau du Procureur. 95 % des étapes définies ont fait l'objet d'un examen des enseignements à tirer 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisé Réalisé Partiellement réalisé Réalisé à 99% Partiellement réalisé

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2019</i>	<i>Résultats</i>
	<p>du Procureur</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Activités de soutien comme la production de synthèses, la rédaction de documents, l'identification linguistique, la révision documentaire et le sous-titrage de matériel audio et vidéo pour le Bureau ○ Conseiller et soutenir des projets au sein du Bureau nécessitant une expertise linguistique 			
<p>Objectifs de gestion 2.3 et 2.6 Bureau du Procureur - Objectif stratégique 5 Parvenir à une structure de base adaptée aux demandes soumise au Bureau afin qu'il puisse exercer ses fonctions avec la qualité, l'efficacité et l'efficience nécessaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Dans le cadre de la fourniture des services d'interprétation, de transcription et de traduction, gérer l'ensemble du processus de recrutement, de planification des ressources, de contrôle et de la chaîne de production en établissant et en maintenant des relations de qualité avec les prestataires externes et entreprises ; mettre en œuvre des processus d'affectation efficaces tout en gardant à l'esprit les questions de sécurité et d'habilitation et tout en contrôlant les résultats et la charge de travail ; proposer des programmes de formation au personnel linguistique externe et interne 	<p>Indicateur de résultats 7 : Productivité du Bureau</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● En coopération avec la Section des achats, constituer une liste actualisée de fournisseurs avec des prestataires de services linguistiques reconnus ● En coopération avec la Section des Services linguistiques, établir une liste de candidats pour les services d'interprétation, de transcription et de traduction ● En coopération avec la Section des Services linguistiques, la Section des Ressources humaines et le RLO (Bureau des affaires juridiques du Greffe), proposer une nouvelle POS pour le recrutement du personnel linguistique afin de mener à bien de manière sûre, fiable et rapide les processus de recrutement en réponse aux demandes de la Cour ● Investissement dans des programmes de formation : mettre en œuvre des ressources d'appui à la formation à la demande grâce à des procédures, des processus et des outils standardisés 	<p>N'est plus nécessaire suite à la décision d'utiliser des contrats de services spéciaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ● En cours en raison de l'évolution des besoins et de la charge de travail liés aux situations ● AI pour recrutement de AIIC et AITC en attente au RLO ● Outre la mise au point de modules d'apprentissage électronique et la formation spécifique du BP, le Bureau travaille avec les autres organes et bénéficie des outils d'apprentissage gérés centralement par la Section des Ressources humaines-le Greffe (par exemple Lynda.com, LinkedIn, etc.)
<p>Objectif de gestion 2.5 Bureau du Procureur - Objectif stratégique 4 Poursuivre l'adaptation des capacités du Bureau en matière d'enquêtes et de poursuites et les interconnecter à l'environnement scientifique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Coordonner les projets technologiques pour accroître la capacité du Bureau du Procureur à mener de manière sûre et efficace ses enquêtes, mis en œuvre comme prévu (par ex. recherches automatisées, archives Internet) 	<p>Indicateur de résultats 14.1 : Évaluation des projets d'amélioration</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Critères : résultats par rapport aux prévisions 	<ul style="list-style-type: none"> ● Exécuter le plan stratégique du Bureau sur la gestion de l'information, des preuves et des connaissances y compris une évaluation de la prévision des besoins technologiques 	<ul style="list-style-type: none"> ● Reporté

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2019</i>	<i>Résultats</i>
et technologique complexe et en constante évolution			<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre un processus standardisé et général d'examen des projets et des programmes pour les initiatives portant sur l'innovation technologique 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisé

Programme 2200 : Résultats escomptés, Indicateurs de résultats et objectifs visés en 2019

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2019</i>	<i>Résultats</i>
Fonctions judiciaires et de poursuites - Objectif 1.2 Bureau du Procureur - Objectif stratégique 1 Mener des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites de grande qualité en toute impartialité et en toute indépendance	<ul style="list-style-type: none"> Mener 8-10 examens préliminaires 	Indicateur de résultats 7 : Productivité du Bureau	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'examens préliminaires : 8-10 	<ul style="list-style-type: none"> 9 examens préliminaires réalisés au cours de la période considérée ; l'un est terminé (PAL), un autre est clos (BGD/MMR)
Fonctions judiciaires et de poursuites - Objectifs 1.2, 1.3 Bureau du Procureur - Objectif stratégique 3 Améliorer davantage la qualité et l'efficacité des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites	Examen préliminaire Coopération <ul style="list-style-type: none"> Définir et animer des programmes de formation sur la coopération interne et des exercices de partage d'expériences Assurer la coordination et l'évaluation continue de la qualité des résultats de la coopération interne et des projets de perfectionnement choisis et mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Indicateur de résultats 7 : Productivité du Bureau Critères : résultats par rapport aux prévisions Impact des projets d'amélioration sur l'efficacité et l'excellence des opérations et de la gestion Taux de réussite des demandes au titre de l'article 15 Taux de traitement des communications au titre de l'article 15 (y compris les réponses à l'expéditeur) Respect de l'engagement de transparence (rapport d'examen préliminaire et autres rapports publics à l'appui des décisions importantes) 	Examen préliminaire <ul style="list-style-type: none"> Les communications au titre de l'article 15 sont traitées en temps utile et au moins un rapport est présenté au Comité exécutif aux fins d'approbation de recommandation relative à tous les rapports de Phase 1 en attente Publication d'un rapport du Bureau sur les activités d'examen préliminaire avant l'Assemblée des États Parties ; autres rapports publics à l'appui des décisions essentielles Coopération <ul style="list-style-type: none"> 90 % du personnel concerné est formé 75 % du programme de formation est réalisé Les projets d'amélioration sont définis et le mécanisme d'évaluation comportant un examen régulier de la qualité est mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> Pleinement réalisé Pleinement réalisé Pleinement réalisé Pleinement réalisé
Coopération et Soutien - Objectifs 3.2, 3.3, 3.4, 3.6 Bureau du Procureur Objectif stratégique 6 Contribuer au renforcement de la	<ul style="list-style-type: none"> Objectif stratégique de la coopération annuelle et des relations extérieures défini et mis en œuvre Les plans de coopération portant sur les fonctions essentielles d'appui aux enquêtes, élaborés et 	<ul style="list-style-type: none"> Indicateur de résultats 7 : Productivité du Bureau Critères : résultats par rapport aux prévisions 	<ul style="list-style-type: none"> Le plan annuel relatif à la coopération et aux relations extérieures est élaboré, distribué et approuvé, et les étapes définies pour la période concernée sont mises en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Pleinement réalisé

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2019</i>	<i>Résultats</i>
coopération et au développement d'un soutien général en faveur du mandat et des activités du Bureau	<p>mis en œuvre comme prévu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Extension du réseau de coordonnateurs opérationnels à trois partenaires • Assurer une stabilité relative ou une amélioration du taux de réponse aux demandes d'assistance, en gardant à l'esprit la diversité des requêtes et leur caractère sensible, outre le poids de facteurs extérieurs indépendants du Bureau du Procureur • Assurer la qualité des demandes d'entraide judiciaire adressées aux États et aux organisations internationales, afin d'accroître l'efficacité des enquêtes et des poursuites • Mettre à disposition des canaux de coopération à même d'assurer que les multiples mesures d'entraide judiciaire requises correspondent à la diversification des types de preuve • Mettre en œuvre comme prévu la communication à l'intention des parties prenantes • Veiller à ce qu'une communication convenable à l'intention des parties prenantes soit mise en œuvre comme prévu. 		<ul style="list-style-type: none"> • Tous les plans de coopération sont élaborés et mis en œuvre, allant de pair avec la mise en œuvre des étapes prévues pour la période de référence • Le réseau est étendu à plus de trois partenaires • Il est donné suite à plus de 75% des demandes d'assistance • Près de 95 % des requêtes préparées sont soumises à un examen et un contrôle qualité • Mise en œuvre du soutien aux divers types d'assistance demandée • La communication à l'intention des parties prenantes est mise en œuvre comme prévu 	<ul style="list-style-type: none"> • Pleinement réalisé • Pleinement réalisé (extension à 6 nouveaux partenaires) • Non réalisé : environ 65% des demandes d'assistance ont reçu une réponse à la date de Sept 2019 • Pleinement réalisé • Pleinement réalisé • Pleinement réalisé
<p>Coopération et Soutien Objectifs 3.2, 3.3, 3.4, 3.6</p> <p>Bureau du Procureur - Objectif stratégique 9</p> <p>Travailler avec les partenaires pour mettre au point une stratégie coordonnée en matière d'enquêtes et de poursuites pour continuer d'éliminer les causes d'impunité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte, le cas échéant, l'objectif stratégique 9 dans les plans de coopération à l'appui des enquêtes du Bureau • Consolider et étendre davantage le réseau du Bureau qui regroupe les coordonnateurs généraux et opérationnels ainsi que les professions judiciaires, et simplifier et normaliser les processus et les interactions avec les partenaires (États, organisations internationales et régionales, ONG) • En coopération avec d'autres divisions, concourir à la mise en œuvre de nouvelles consultations portant sur les contenus, les conditions et les implications de la stratégie coordonnée en matière d'enquêtes et de poursuites ; évaluer les conclusions établies ; et identifier la contribution du Bureau du Procureur • Les réponses ont été apportées aux demandes d'assistance reçues 		<ul style="list-style-type: none"> • Mis en œuvre s'il y a lieu dans toutes les enquêtes • Une stratégie générale est définie et des sessions de consultation sont organisées • Toutes les demandes reçoivent une réponse (positive ou négative) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pleinement réalisé • Pleinement réalisé : consultations entreprises pour toutes les situations • Pleinement réalisé : réponses préparées et envoyées pour toutes les demandes reçues

Programme 2300 : Résultats escomptés, Indicateurs de résultats et objectifs visés en 2019

Objectif stratégique	Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectif visé en 2019	Résultats
Fonctions judiciaires et de poursuites - Objectif 1.2				
Bureau du Procureur - Objectif stratégique 1 Mener des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites de grande qualité en toute impartialité et en toute indépendance	<ul style="list-style-type: none"> Mener à terme 8 enquêtes, fournir un appui aux enquêtes menées dans trois procès et maintenir 10 enquêtes en sommeil jusqu'à l'arrestation des prévenus 	<ul style="list-style-type: none"> Indicateur de résultats 7 : Productivité du Bureau Critères : résultats par rapport aux prévisions 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'activités d'enquête : 8+3+10 	<ul style="list-style-type: none"> Pendant la période considérée, les activités d'enquête incluent : 9 enquêtes actives : Burundi, République centrafricaine II.a (<i>Séléka</i>), République centrafricaine II.b (<i>anti-Balaka</i>), Côte d'Ivoire II, Darfour, Géorgie et Libye (III & IV) et Mali (l'enquête concernant le Mali se poursuivra en 2019 en raison de l'arrestation (opportunité) Soutien à 3 procès (République démocratique du Congo 6–<i>Ntaganda</i>, Côte d'Ivoire I - <i>Gbagbo & Blé Goudé</i>, et Ouganda – <i>Ongwen</i>) 16 mandats d'arrêt dont les scellés ont été levés, en attente d'exécution – Côte d'Ivoire I bis (I) ; Darfour I (2), II, IV et V (2) et III (1) ; RDC IV (1) ; Kenya, article 70(3) ; Libye I (1) ; Libye II (1) ; Libye III (2) ; Ouganda (2) Réalisé Mise en œuvre de pas moins de 80 % des mesures d'enquête relevant de la responsabilité de la Division des enquêtes en bonne voie
Fonctions judiciaires et de poursuites - Objectifs 1.2, 1.3				
Bureau du Procureur - Objectif stratégique 2 Continuer d'intégrer une dimension sur l'égalité des sexes dans tous les domaines de travail du Bureau et mettre en œuvre ses politiques contre les crimes sexuels et à caractère sexiste et les crimes commis contre les enfants	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer les politiques d'enquête concernant les crimes sexuels et à caractère sexiste et les crimes commis contre des enfants dans toutes les enquêtes actives Mise en œuvre de la Politique concernant les enfants 	<ul style="list-style-type: none"> Indicateur de résultats 4 : Respect des politiques et normes essentielles du Bureau Critères : résultats par rapport aux prévisions 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de pas moins de 80 % des mesures dans toutes les enquêtes actives 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisé
Fonctions judiciaires et de poursuites Objectif 1.2				
Bureau du Procureur - Objectif stratégique 3 Améliorer davantage la qualité des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites	<ul style="list-style-type: none"> Programmes de formation mis en œuvre comme prévus 	<ul style="list-style-type: none"> Indicateur de résultats 8 : Comportement et développement du personnel Critères : résultats par rapport aux prévisions 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 80 % du personnel est formé 	<ul style="list-style-type: none"> Non réalisé. 62% du budget de formation mis en œuvre. Arrêt de l'activité de formation pour minimiser le budget mis en œuvre
Objectif de gestion 2.5				
Bureau du Procureur - Objectif stratégique 4 Poursuivre l'adaptation des capacités du Bureau en matière d'enquêtes et de poursuites et les interconnecter à l'environnement scientifique et technologique complexe et en constante évolution	<ul style="list-style-type: none"> Projets scientifiques et technologiques pour accroître la capacité du Bureau du Procureur à mener de manière sûre et efficiente ses enquêtes, mis en œuvre comme prévu (par ex. recherches automatisées, archives Internet) 	<ul style="list-style-type: none"> Indicateur de résultats 14 : Évaluation des projets d'amélioration Critères : résultats par rapport aux prévisions 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 80 % des projets sont mis en œuvre comme prévu 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisé. Des capacités de recherche anonyme sur le web sont maintenant à la disposition des Équipes intégrées grâce à une plateforme interne anonyme de recherche (WASP) et à une plateforme pour les enquêtes en ligne. Des robots-scripts automatisés pour la surveillance en ligne et la collecte de données sont mise à la disposition des Équipes intégrées et le développement d'une plateforme d'examen des données (SCREEN) est en cours et le lancement interviendra en 2020. Le Manuel du Bureau du Procureur pour les Enquêtes en ligne a été diffusé.

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2019</i>	<i>Résultats</i>
Objectif de gestion 2.8				
Bureau du Procureur Objectif stratégique 7 Adapter les stratégies du Bureau en matière de protection aux nouveaux problèmes de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Tous les risques prévisibles sont gérés convenablement Procéder chaque année à une évaluation des risques de sécurité stratégiques, mettre à jour la stratégie pour le personnel et les témoins, préserver la sécurité des informations comme prévu Projet d'amélioration de la sécurité des informations, en collaboration avec le Greffe mis en œuvre comme prévu 	Indicateur de résultats : <ul style="list-style-type: none"> - 4.1 Évaluation individuelle des risques mise à jour et vérifiée 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les mesures de protection essentielles nécessaires pour pallier les risques prévisibles sont mises en œuvre comme prévu Toutes les recommandations sont approuvées par le Comité exécutif 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les risques prévisibles sont gérés Toutes les mesures sont mises en œuvre
Objectifs de gestion 2.1,2.2,2.3 et 2.4				
Bureau du Procureur - Objectif stratégique 8 Veiller à ce que la gestion du Bureau se fasse de manière professionnelle, transparente et efficiente	<ul style="list-style-type: none"> Les gains d'efficience via un examen des processus ont été identifiés et réalisés 	Indicateur de résultats 6 : <ul style="list-style-type: none"> Gains d'efficience totaux par rapport au budget total de la Division des enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir les gains d'efficience obtenus en 2018 et recenser de nouveaux secteurs d'amélioration 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage réalisé : 1,5% (via les missions des témoins au Siège)
Coopération et Soutien - Objectif 3.3				
Bureau du Procureur - Objectif stratégique 9 Travailler avec les partenaires en vue de mettre au point une stratégie coordonnée en matière d'enquêtes et de poursuites pour continuer d'éliminer les causes d'impunité	<ul style="list-style-type: none"> Projets prioritaires mis en œuvre comme prévu (par exemple : accroître l'échange d'informations avec l'UCG (Unité sur les crimes de guerre) ; accroître le nombre d'activités coordonnées avec les juridictions concernées) 	Indicateur de résultats 14.1 : <ul style="list-style-type: none"> Évaluation des projets d'amélioration Critères : résultats par rapport aux prévisions 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 80% 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisé. Au cours de la période considérée, le Bureau a reçu plus de 38 demandes des États au titre de l'article 93(10). Le Bureau a continué également de collaborer avec les États et autres parties prenantes sur des questions d'intérêt commun où les travaux en cours se déroulent de manière interactive et coordonnée. Pour toutes les demandes, le Bureau a apporté aux États requérants une réponse initiale ou définitive ou bien s'est engagé dans un processus à plus long terme de partage d'information et d'aide dans nos enquêtes respectives notamment via des activités conjointes.

Programme 2400 : Résultats escomptés, Indicateurs de résultats et objectifs visés en 2019

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2019</i>	<i>Résultats</i>
Fonctions judiciaires et de poursuites - Objectif 1.3				
Bureau du Procureur - Objectif stratégique 1 Mener des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites de grande qualité en toute impartialité et en toute indépendance	<ul style="list-style-type: none"> Être prêt à plaider dans le cadre de trois procès et sept appels en dernière instance et de mener des activités préliminaires dans le cadre de huit enquêtes 	Indicateur de résultats 1 : <ul style="list-style-type: none"> Nombre de poursuites exprimé en nombre d'auteurs Indicateur de résultats 2 : <ul style="list-style-type: none"> Nombre de poursuites exprimé en nombre d'accusations Indicateur de résultats 7 : <ul style="list-style-type: none"> Productivité du Bureau 	<ul style="list-style-type: none"> Activités : 3 procès, 7 appels en dernière instance et soutien d'avant procès pour 8 enquêtes ; Participer, s'il y a lieu, aux procédures en réparation 	<ul style="list-style-type: none"> Achèvement de la procédure pour <i>Ongwen et Ntaganda</i>, Audiences de confirmation pour <i>Al Hassan</i>, et <i>Yekatom et Ngaïssona</i> Soutien à 9 enquêtes actives : Burundi, République centrafricaine - CAR II.a (Séléka), CAR II.b (anti-Balaka), Côte d'Ivoire - CIV II, Darfour, Géorgie et Libye (III & IV)

Objectif stratégique	Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectif visé en 2019	Résultats
Fonctions judiciaires et de poursuites - Objectifs 1.2, 1.3				
Bureau du Procureur - Objectif stratégique 2 Continuer d'accorder une place importante aux questions à caractère sexiste dans tous les aspects des activités de la Cour et de mettre en œuvre ses politiques en matière de crimes sexuels et à caractère sexiste (SGBC) et de crimes contre les enfants	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer les accusations de crimes sexuels et à caractère sexiste (SGBC) et de crimes contre les enfants dans les poursuites, chaque fois qu'il convient, en mettant en application les directives contenues dans les politiques pertinentes du Bureau du Procureur 	<p>Indicateur de résultats 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de poursuites exprimé en nombre d'auteurs <p>Indicateur de résultats 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de poursuites exprimé en nombre d'accusations <p>Indicateur de résultats 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Qualité des activités prescrites <p>Indicateur de résultats 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Respect des principales politiques et normes du Bureau 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 80 % des mesures prévues dans les politiques appliquées dans le cadre de l'ensemble des activités de poursuite sont mises en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de manière continue de la politique relative aux crimes sexuels et à caractère sexiste (SGBC) Mise en œuvre en cours, de la politique relative aux enfants.
Fonctions judiciaires et de poursuites - 1.3				
Bureau du Procureur - Objectif stratégique 3 Améliorer davantage la qualité et l'efficacité des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir ou améliorer le taux de réussite de la confirmation des charges Maintenir ou améliorer le taux d'acceptation des éléments présentés Faire procéder à un examen indépendant pour chaque affaire 	<p>Indicateur de résultats 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de poursuites exprimé en nombre d'auteurs <p>Indicateur de résultats 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de poursuites exprimé en nombre d'accusations <p>Indicateur de résultats 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Respect des principales politiques et normes du Bureau 	<ul style="list-style-type: none"> Les chefs d'accusation confirmés représentent au moins 80 % des accusations présentées Le taux d'acceptation des demandes et des éléments présentés est supérieur à 80 % L'ensemble des éléments de preuve est examiné 	<ul style="list-style-type: none"> Condamnation dans l'affaire contre <i>Ntaganda</i> ; confirmation des charges dans les affaires contre <i>Al Hassan</i>, et <i>Yekatom et Ngaïssona</i> L'Accusation a répondu à 94% des demandes d'autorisation d'appel. Achevé à 100% ; suivi assuré via le Mécanisme d'Indicateurs de résultats du Bureau du Procureur Achevé à 100% ; suivi assuré via le Mécanisme d'Indicateurs de résultats du Bureau du Procureur Non achevé en raison de contraintes budgétaires En cours. Le travail a progressé en ce qui concerne la normalisation des processus et notamment la procédure de communication des pièces. La formation a eu lieu pour le personnel d'encadrement de la Division des poursuites En cours Achevé. Des formations sur plusieurs jours ont eu lieu avec des experts extérieurs portant sur les compétences orales et écrites en matière de plaidoirie ainsi qu'une formation interne à l'expression orale pour les plaidoiries (une fois par quinzaine)
<ul style="list-style-type: none"> 100% des affaires examinées par un panel indépendant 	<ul style="list-style-type: none"> Faire procéder à un examen des éléments de preuve pour chaque affaire 	<ul style="list-style-type: none"> Critères : résultats par rapport aux prévisions 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les affaires sont examinées par un panel indépendant Mettre en œuvre 80 % des programmes de formation, notamment les exposés juridiques organisés toutes les deux semaines par la Division des poursuites, Des projets d'amélioration dans des domaines prioritaires : processus internes, capacités d'encadrement, technologie et communication des pièces Contribuer au progrès en veillant si possible à la rapidité des procédures Continuer de développer les compétences juridiques et de plaidoirie orale et écrite grâce à des programmes de formation 	
Objectif de gestion 2.5				
Bureau du Procureur - Objectif stratégique 4 Poursuivre l'adaptation des capacités du Bureau en matière d'enquêtes et	<ul style="list-style-type: none"> Revoir le programme de formation pour les procureurs, défini dans le Plan annuel de formation 	<p>Indicateur de résultats 14.1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluation des projets d'amélioration 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 80 % de ces projets réalisés, comme prévu 	<ul style="list-style-type: none"> Formations réalisées à hauteur de 67% ; d'autres formations ont été reportées en raison de contraintes du budget de formation

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2019</i>	<i>Résultats</i>
de poursuites et les interconnecter à l'environnement scientifique et technologique complexe et en constante évolution	<p>en y ajoutant des sessions supplémentaires relatives aux compétences en matière de plaidoirie et à la formation à l'utilisation de nouvelles technologies dans le prétoire</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre les projets d'amélioration choisis pour les domaines prioritaires : processus internes, capacités à encadrer, conception des affaires, processus d'examen des affaires, technologie, compétences essentielles 	<ul style="list-style-type: none"> Indicateur de résultats 8.2 : Mise en œuvre du plan annuel de formation /nombre de jours de formation par membre du personnel et par année 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer des formations pour découvrir de nouveaux outils et renforcer les capacités de la Division pour les outils existants comme Trial Director et Ringtail 	<ul style="list-style-type: none"> Partiellement- achevé, certaines sessions de formation ayant été reportées en raison de contraintes du budget de formation
Objectif de gestion 2.1, 2.2, 2.3 et 2.4				
<p>OTP Objectif stratégique 8</p> <p>Assurer une gestion professionnelle, transparente et efficiente du Bureau</p>	<ul style="list-style-type: none"> Domaines prioritaires dans lesquels des gains d'efficience sont possibles ont été identifiés ; gains potentiels identifiés ; d'efficacité ; contribution à des initiatives d'amélioration de l'efficience à l'échelle du Bureau 	<p>Indicateur de résultats 6 : gains d'efficience annuels</p> <ul style="list-style-type: none"> Total des éventuels gains d'efficience par rapport au total du budget de la Division des poursuites 	<ul style="list-style-type: none"> Les domaines prioritaires dans lesquels des gains d'efficience sont possibles sont identifiés ; gains potentiels identifiés Contribution aux initiatives d'amélioration de l'efficience à l'échelle du bureau Améliorer continuellement la gestion de la Division Poursuivre le processus de gestion des risques Contribuer activement à la poursuite du développement d'indicateurs de résultats Contribuer au programme des enseignements tirés Élaborer et mettre en œuvre des actions visant à améliorer l'ambiance de travail au sein de la Division Contribuer activement à l'examen de la structure et de la gestion de l'information au sein du Bureau Améliorer les communications internes avec la mise en place d'un site SharePoint et la diffusion régulière d'informations 	<ul style="list-style-type: none"> En cours. L'accent a été mis sur la coopération avec d'autres sections/unités et sur la réduction au minimum des activités redondantes. En cours Achévé. Suivi de l'enquête de 2018 à 360 degrés avec à la fois des séances individuelles de coaching et une formation pour l'encadrement de la Division des poursuites En cours Réalisé. Des indicateurs sur les crimes sexuels et à caractère sexistes (SGBC) et les crimes contre les enfants ont été mis au point. Réalisé 33 actions ont été recensées par le Groupe de travail sur l'enquête relative au personnel de la Division des poursuites dont 28 ont déjà été réalisées ou sont en cours actuellement. Achévé Achévé. Le site Sharepoint a été achevé en 2018 et agrandi en 2019 Les Lettres d'information des RH de la Division des poursuites ont été publiées régulièrement. Une Lettre d'information trimestrielle de la Division des poursuites a été créée avec une première parution en décembre 2019.

Annexe III : Bureau du Procureur : synthèse du nombre de missions, de documents et de pages versées aux dossiers en 2019

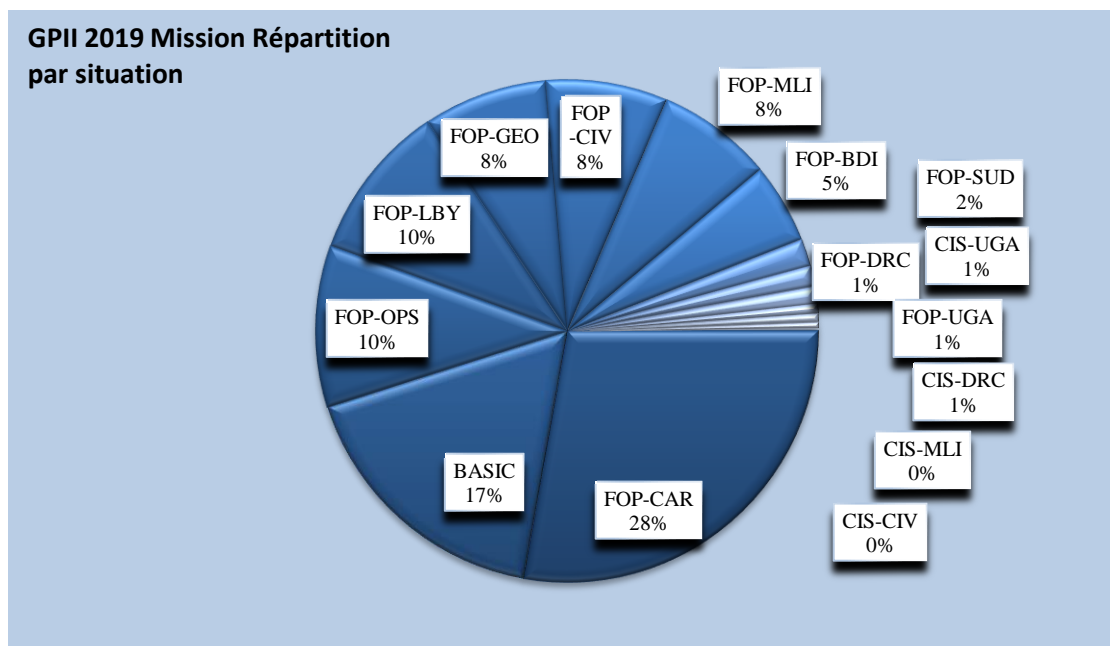
Nombre de missions

388. Au total 1127 missions¹ par tout le personnel de mission du Bureau du Procureur et par des personnes hors personnel de la Cour ont été financées par le budget ordinaire de 2019 consacré aux voyages :

- (a) Missions relevant du budget lié aux situations : 932 (personnel et hors personnel de la Cour) ;
- (b) Missions de base (non liées à une situation) : 195 (personnel et hors personnel de la Cour) ;
- (c) Cabinet du Procureur : 38 (33 pour le personnel et 5 hors personnel) ;
- (d) Section des services : 167 (15 pour le personnel et 152 hors personnel – Services d'interprétation sur le terrain) ;
- (e) Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve (IKEMS) : 5 (5 pour le personnel)
- (f) Division des enquêtes : 711 (641 pour le personnel et 70 hors personnel) ;
- (g) Division des poursuites : 92 (91 pour le personnel et 1 hors personnel) ;
- (h) Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération : 94 (94 pour le personnel et 0 hors personnel)
- (i) 0 hors personnel – à l'exclusion des examens préliminaires) ; et
- (j) Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération : 20 missions liées à des examens préliminaires (20 pour le personnel et 0 hors personnel)

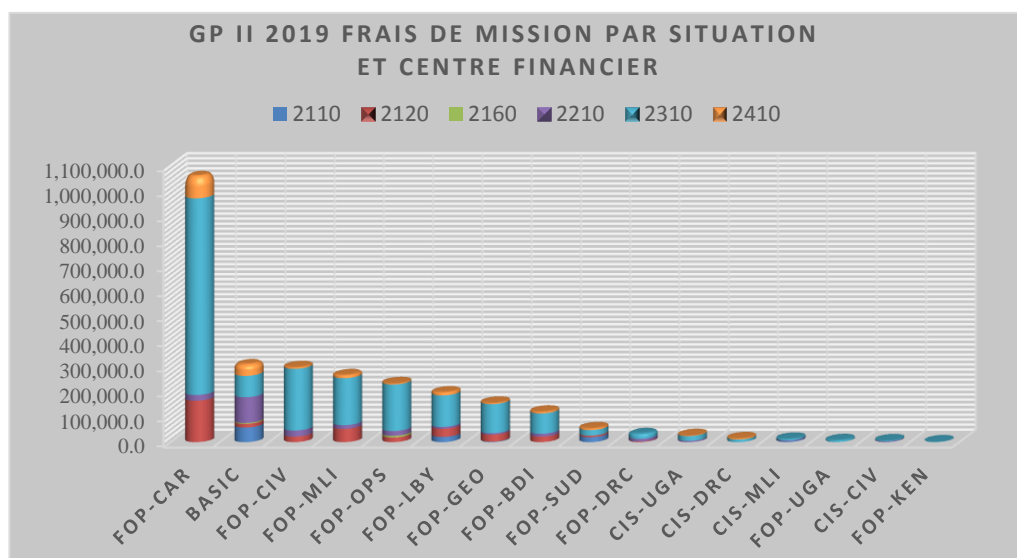
389. Les missions sont indispensables pour permettre au Bureau de remplir son mandat. Obtenir la coopération des États, recueillir des éléments de preuve sur le terrain, interroger les victimes, les suspects et les témoins implique le déploiement de fonctionnaires et de représentants de la Cour, qui courent souvent des risques importants en matière de sécurité, dans de nombreux pays.

390. Le graphique ci-dessous présente la répartition des déplacements par situation :

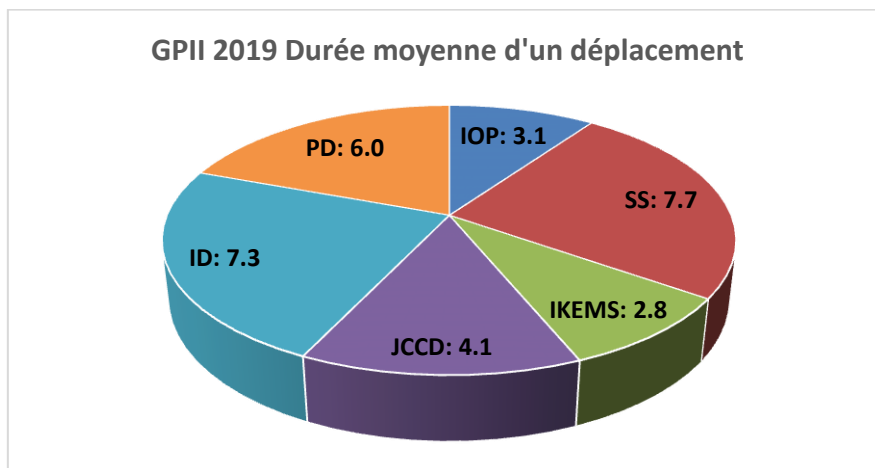


¹ Ne sont pas inclus les déplacements des témoins financés par le budget des Frais généraux de fonctionnement.

391. En 2019 le Bureau a prévu de mener huit enquêtes actives. Comme c'est souvent le cas, l'évolution de la situation au cours de l'exercice a eu une incidence sur la mise en œuvre des plans en matière d'enquête et de poursuite. Cela affecte le taux d'exécution du budget au titre des voyages par situation. La situation en République centrafricaine - CAR II - (indiqué par CAR dans le graphique) qui comprend à la fois CAR II.a (Séléka) et CAR II.b (anti-balaka), en a utilisé la plus grande partie. Ceci résulte également des développements dans l'affaire CAR II.b suite à l'arrestation d'un second suspect, M. Ngaïssona, et à l'accroissement des activités en préparation de la confirmation des charges. Le graphique ci-dessous montre la répartition des frais de déplacement par situation.



392. En application de la stratégie du Bureau visant à augmenter sa présence sur le terrain, le déploiement d'équipes d'enquêteurs a, par le passé, entraîné une augmentation de la durée des missions. En moyenne, pour l'ensemble du Bureau, la durée des missions était de 6,8 jours. La moyenne par division a varié en fonction des activités qui y étaient spécifiquement assignées. En conséquence, la moyenne des sous-programmes 2310 de la Division des enquêtes et 2120 de la Section des services (en raison de la composante liée à l'Unité des services linguistiques) est supérieure : 7,3 et 7,7 jours, respectivement. Le Bureau s'emploie activement à identifier des gains d'efficacité et à dégager des économies dans tous les domaines où il opère. S'agissant des voyages, l'une des mesures mises en œuvre pour dégager des économies est de faire venir, dans la mesure du possible, les témoins au siège de la Cour plutôt que d'envoyer le personnel du Bureau du Procureur sur place. Pour chaque mission, cela entraîne une réduction des coûts (voyages et indemnités journalières de subsistance) de 50 pour cent et du nombre de déplacements. La durée moyenne d'un voyage en 2019 est indiquée ci-dessous :



Nombre de documents/pages versés aux dossiers par le Bureau du Procureur du 1/1/2019 au 31/12/2019

Situation / Code affaire	Situation / Affaire	Documents	Pages	Pages-Annexes
ICC-01/04-02/06	<i>Bosco Ntaganda</i>	56	1114	702
ICC-01/05-01/08	<i>Jean-Pierre Bemba Gombo</i>	8	263	224
ICC-01/05-01/13	<i>Jean Pierre Bemba Gombo et al.</i>	5	171	142
ICC-01/11-00/00	Uniquement dossier de la situation en Libye	6	260	142
ICC-01/11-01/11	<i>Saif Al-Islam Gaddafi</i>	6	154	86
ICC-01/12-00/00	Uniquement dossier de la situation au Mali	1	9	9
ICC-01/12-01/18	<i>Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud</i>	150	6255	2399
ICC-01/13-00/00	Uniquement dossier de la situation des navires battant pavillon de l'Union des Comores, de la République hellénique et du Royaume du Cambodge	6	194	74
ICC-01/14-00/00	Uniquement dossier de la situation en République centrafricaine II	27	746	199
ICC-01/14-01/18	<i>Alfred Yekatom et Patrice-Edouard Ngaïssona</i>	146	4656	1180
ICC-01/15-00/00	Uniquement dossier de la situation en Géorgie	3	622	51
ICC-01/16-00/00	Uniquement dossier de la situation au Gabon	1	4	4
ICC-01/18-00/00	Uniquement dossier de la situation en Palestine	3	220	121
ICC-01/19-00/00	Uniquement dossier de la situation au Bangladesh/en République de l'Union du Myanmar	5	283	180
ICC-02/04-00/00	Uniquement dossier de la situation en Ouganda	1	4	4
ICC-02/04-01/15	<i>Dominic Ongwen</i>	89	711	630
ICC-02/05-03/09	<i>Abdallah Banda Abakaer Nourain</i>	1	20	20
ICC-02/11-01/15	<i>Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé</i>	14	432	388
ICC-02/17-00/00	Uniquement dossier de la situation en Afghanistan	11	234	214
	Totaux	539	16,352	6,769

Documents déposés par situation

Situation / Code affaire	Situation / Affaire	Documents	Pages	Pages-Annexes
ICC-01/04	République démocratique du Congo	56	1114	702
ICC-01/05	République centrafricaine	13	434	366
ICC-01/11	Libye	12	414	228
ICC-01/12	Mali	151	6264	2408
ICC-01/13	Navires battant pavillon de l'Union des Comores, de la République hellénique et du Royaume du Cambodge	6	194	74
ICC-01/14	République centrafricaine II	173	5402	1379
ICC-01/15	Géorgie	3	622	51
ICC-01/16	Gabon	1	4	4
ICC-01/18	Palestine	3	220	121
ICC-01/19	Bangladesh/République de l'Union du Myanmar	5	283	180
ICC-02/04	Ouganda	90	715	634
ICC-02/05	Darfour	1	20	20
ICC-02/11	Côte d'Ivoire	14	432	388
ICC-02/17	Afghanistan	11	234	214
	Totaux	539	16,352	6,769

Activités supplémentaires exercées par le Bureau

393. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 le Bureau a reçu 814 communications en rapport avec l'article 15 du Statut de Rome, dont 602 ne relevaient manifestement pas de la compétence de la Cour ; 64 supposaient une analyse plus approfondie ; 119 étaient liées à une situation faisant déjà l'objet d'une analyse ; et 29 étaient liées à une enquête ou à des poursuites. En outre, le Bureau a reçu 5 842 éléments concernant des communications déjà existantes. Le Bureau a reçu un total de 14 094 communications en rapport avec l'article 15 depuis juillet 2002.

Annexe IV : Grand Programme III – Greffe

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectif visé en 2019	Résultats
Objectif 2.1.2			
Terminer la mise en œuvre du Plan stratégique du Greffe et pour l'ensemble de la Cour	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration du Plan stratégique du Greffe 	<ul style="list-style-type: none"> Le Plan stratégique du Greffe est adopté 	<ul style="list-style-type: none"> 100%
Objectif 2.3.1			
Amélioration du système de gestion du comportement professionnel dans l'ensemble de la Cour	<ul style="list-style-type: none"> Taux de conformité de la gestion du comportement professionnel 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de conformité au sein du Greffe : 100 % 	<ul style="list-style-type: none"> Le taux de conformité du cycle de performance 2018-19 était de 95%.
Objectif 2.6.3			
Planification du travail de façon intégrée en lien direct avec le Plan stratégique de la Cour et du Greffe	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des résultats de suivi et d'évaluation dans les sections du Greffe par rapport au Plan stratégique 	<ul style="list-style-type: none"> 100% 	<ul style="list-style-type: none"> En cours. Le Plan stratégique du Greffe a été approuvé en juillet 2019
Objectif 3.1.1			
Établissement d'un dialogue efficace entre la Cour et l'Assemblée et ses organes subsidiaires	<ul style="list-style-type: none"> Satisfaction des acteurs/organes concernés 	<ul style="list-style-type: none"> Sans objet 	<ul style="list-style-type: none"> Sans objet

Direction des services de gestion

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectif visé en 2019	Résultats
Objectif 2.3.1			
Amélioration du système d'évaluation du comportement professionnel de la Cour	<ul style="list-style-type: none"> Taux de conformité du comportement professionnel 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de conformité supérieur à 95 % dans l'ensemble de la Cour 	<ul style="list-style-type: none"> Le taux de conformité pour le cycle 2018-2019 était de 95,2 %
Objectif 2.3.2			
Augmentation des candidatures féminines, via la publication d'avis de vacance de poste dénués de connotation sexospécifique et en présélectionnant davantage de candidates Sensibiliser davantage aux possibilités de recrutement dans des pays sous-représentés	<ul style="list-style-type: none"> Parité hommes-femmes pour l'ensemble des postes permanents, à l'exception des représentants élus par organe Nombre de campagnes de recrutement ciblé dans des pays sous-représentés 	<ul style="list-style-type: none"> Parité hommes-femmes dans l'ensemble de la Cour 2 campagnes de recrutement ciblé 	<ul style="list-style-type: none"> Au 31 décembre 2019, la représentation hommes-femmes dans l'ensemble de la Cour et pour l'ensemble des postes est comme suit : 47,2 % de femmes et 52,8 % d'hommes. S'agissant des postes d'administrateurs, la ventilation est la suivante : 50 % de femmes et 50 % d'hommes La CPI était représentée dans des salons de l'emploi en République de Corée, en Allemagne et en Suisse
Objectif 2.4.1			
Adoption de politiques prioritaires sur des questions essentielles en matière de ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de politiques essentielles promulguées 	<ul style="list-style-type: none"> Promulgation de 3 politiques prioritaires 	<ul style="list-style-type: none"> 2 politiques relatives aux RH ont été adoptées en 2019 : Aménagement des modalités de travail et le nouveau Système d'évaluation du comportement professionnel
Objectif 2.4.2			
Gestion efficace et transparente des attentes du personnel en matière d'évolution de carrière Engager un dialogue structuré et un travail de coordination avec le Syndicat du personnel à propos de toutes les questions relatives au bien-être au travail et autres questions afférentes, via un accord régissant les relations	<ul style="list-style-type: none"> Enquête d'opinion Accord régissant les relations signé et nombre de réunions de coordination relatives au bien-être du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de 10 % du niveau de satisfaction grâce à des perspectives de mobilité Signature d'un accord, adoption d'un cadre visant le bien-être du personnel de la Cour, tenue de 3 réunions du comité chargé du bien-être du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> La prochaine enquête à l'échelle de la Cour est prévue pour 2021 La CPI a adopté le Cadre pour le bien-être du personnel de la CPI en juillet 2018. En juillet 2019 a été créé le Comité du bien-être et de la motivation du personnel qui a tenu 5 réunions officielles au cours de 2019.
Objectif 2.5.3			
Amélioration des capacités du système SAP pour traiter des	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de processus d'activité examinés et améliorés grâce aux 	<ul style="list-style-type: none"> Rationalisation et mise en œuvre de 5 processus d'activité 	<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs processus ont été examinés et améliorés en 2019 : (1)

charges de travail plus lourdes en termes de processus d'activité, notamment dans les domaines des ressources humaines et du budget Rendre opérationnelle les politiques conformes aux normes IPSAS	capacités accrues du système SAP		prolongation automatisée des contrats du BP et processus de demande de ressources supplémentaires via MyHR ; (2) Système d'authentification unique (Single Sign-on (SSO) pour un accès facile à l'application SAP ; (3) processus d'acquisition pour les achats de faible valeur selon le système SAP ; (4) Centre de contrôle de la paye pour l'amélioration du traitement mensuel des bordereaux de salaire ; (5) Nouveau tableau de bord du budget pour la surveillance de la mise en œuvre du budget
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'améliorations apportées au processus financier conforme aux normes IPSAS 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de 3 processus financiers conformes aux normes IPSAS 	<ul style="list-style-type: none"> • 3 processus financiers conformes aux normes IPSAS ont été améliorés
Objectif 2.6.1			
Amélioration et rationalisation du processus budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage du temps disponible pour l'analyse des données : les améliorations apportées au processus budgétaire réduiront le temps passé par le personnel au traitement des données • Pourcentage d'automatisation du processus de création des données budgétaires 	<ul style="list-style-type: none"> • 20 % pour 2 agents des services généraux (autre classe) • 100 % d'automatisation du processus de création des données budgétaires 	<ul style="list-style-type: none"> • 20 % • 80 %
Objectif 2.6.2			
Mise en œuvre intégrale du cadre de gestion des risques dans l'ensemble de la Cour	<ul style="list-style-type: none"> • Actualisation du registre des risques 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 mise à jour par an 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisée
Objectif 2.7.1			
Utiliser les locaux de façon flexible en fonction des capacités techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse en temps opportun à toutes les demandes visant à obtenir un espace de travail en utilisant la modularité des cloisons de séparation • Utilisation des salles de conférence pour dégager des économies en évitant d'organiser des réunions hors siège 	<ul style="list-style-type: none"> • Demandes d'espace de travail traitées : 100 % • Taux d'occupation des salles de conférence : 75 % 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisé à 100% • Réalisé à 76%
Objectif 2.8.3			
Mise à jour de l'évaluation des risques de sécurité et réexamen des mesures requises	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'évaluations des risques de sécurité réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 évaluation stratégique des risques de sécurité et 1 évaluation des risques de sécurité pour chaque lieu d'implantation de la Cour (siège et bureaux de pays), soit 8 évaluations au total 	<ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation des risques de sécurité a été réalisée pour la CPI aux Pays-Bas et dans chacun des bureaux de pays ou équivalents
	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de mise en œuvre des mesures requises 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des mesures requises réalisée à 90 % 	<ul style="list-style-type: none"> • Le taux de conformité au siège de la CPI est de 96,6%.

Direction des services judiciaires

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectif visé en 2019	Résultats
Objectif prioritaire 1.4.1			
Représentation de façon adéquate et durable des accusés indigents d'une manière qui soit économiquement efficace pour la Cour	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'équipes de la Défense financées par l'aide judiciaire • Nombre de demandes d'examen des décisions relatives à l'aide judiciaire accordée par les chambres 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'équipes chargées de personnes accusées indigentes > 6 	<ul style="list-style-type: none"> • 11
Objectif prioritaire 1.4.3			
Dialoguer avec l'ABCPI (Association du Barreau de la CPI) et la consulter sur des questions concernant les conseils	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions entre l'Association du Barreau de la CPI et la Section d'appui aux conseils • Nombre de consultations écrites entre l'Association du 	<ul style="list-style-type: none"> • 6 à 12 réunions entre l'Association du Barreau de la CPI et la Section d'appui aux conseils • 3 à 6 consultations écrites entre l'Association 	<ul style="list-style-type: none"> • 10 • 4 consultations écrites : 3 séances du Groupe de travail sur l'aide judiciaire,

	Barreau de la CPI et la Section d'appui aux conseils	du Barreau de la CPI et la Section d'appui aux conseils	1 sur les amendements proposés au RoR (Règlement du Greffe) concernant l'élection des membres des organes disciplinaires de la CPI pour les conseils
Objectif prioritaire 1.6.1-1.6.2			
Objectif 1.6.1			
Être en conformité avec à l'article 75-1 du Statut au moyen d'un éclaircissement judiciaire des principes établis concernant les réparations	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de toutes les décisions et ordonnances concernant les réparations, à la satisfaction de la Chambre respective • Réponse à l'ensemble des décisions et des ordonnances de réparation conformément au calendrier fixé • Réponse efficace et appropriée à l'ensemble des demandes des parties et des participants à la procédure en réparation 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de satisfaction des Chambres :100 % • Respect du calendrier :100 % • Taux de satisfaction suite aux demandes des parties :100 % 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect total (Section de la participation des victimes et des réparations) • Respect total (Section de la participation des victimes et des réparations) • Respect total (Section de la participation des victimes et des réparations)
Objectif 1.6.2			
Mise en place d'un régime de coordination et de communication entre la Cour et le Fonds au profit des victimes concernant la mise en œuvre des décisions judiciaires relatives aux réparations	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse efficace et appropriée, dans la limite des capacités, à toutes les demandes du Fonds au profit des victimes • Structure de communication efficace avec des coordonnateurs thématiques : délai de réponse à chaque demande : un jour ouvrable • Catalogue des « leçons à tirer » à propos des missions d'expertise en matière de réparations 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'exécution des réponses : 100 % • Taux de conformité de l'efficacité de la communication : 100 % • Achèvement la mise au point du catalogue sur les « Leçons à tirer » à propos des missions d'expertise en matière de réparations pour être utilisé en 2019 • Achèvement la mise au point de la liste des tâches d'appui du Greffe pour être utilisée en 2019 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect total (Section de la participation des victimes et des réparations) • Respect à 85 % (Section de la participation des victimes et des réparations) • Respect total (mise au point définitive des « bonnes pratiques » au sein de la Section de la participation des victimes et des réparations) • Respect total (cartographie des tâches réalisée par la Section de la participation des victimes et des réparations pour toutes les procédures en réparation)
À la lumière des décisions judiciaires pertinentes, élaborer un cadre pour les tâches de soutien du Greffe concernant les réparations en tenant compte des rôles et des responsabilités distincts du Fonds au profit des victimes et du Greffe	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des tâches d'appui du Greffe en matière de réparation avant et au cours de la mise en œuvre 		
Objectif prioritaire 2.1.5			
Mise au point d'indicateurs de résultats appropriés pour les processus judiciaires et mettre en place, assurer le suivi et rendre compte du soutien judiciaire correspondant	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune audience retardée ou annulée en raison du défaut de service de la Section de l'administration judiciaire (CMS) • Traduction : nombre de traductions livrées dans le cadre d'une procédure judiciaire spécifique, comme une procédure en réparation, une question relative à un appel interjeté et d'importantes étapes dans une affaire donnée (décision de confirmation des charges, jugement, prononcé d'une peine, etc.) • Interprétation : nombre de journées d'interprétation à l'audience ; nombre de journées d'interprétation par procédure judiciaire ; nombre d'interprètes indépendants recrutés pour les procédures judiciaires • Interprétation sur le terrain et lors des opérations hors siège : nombre de missions hors siège en lien avec des procédures judiciaires ; nombre de langues (liées à des situations) fournies ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien fourni lors des audiences programmées : 100 % • Taux de satisfaction : 100 % • La procédure judiciaire ne subit aucun retard en raison d'un manque de fourniture de services linguistiques 	<ul style="list-style-type: none"> • 100% • Pleine conformité en 2019, en particulier avec le projet de traduction concernant La République de l'Union du Myanmar/le Bangladesh pour que la Chambre puisse prendre une décision quant à la participation des victimes. • 100% • 15 combinaisons linguistiques différentes, 132 demandes d'interprétation opérationnelle et sur le terrain pour 1723 journées-interprète, 15 interprètes de terrain accrédités.

	<ul style="list-style-type: none"> nombre d'interprètes accrédités sur le terrain aux fins de fournir des services linguistiques dans le cadre de procédures judiciaires • Sondage auprès des clients 		
Objectif prioritaire 2.5.1			
Augmenter l'efficacité et la productivité des processus du prétoire électronique par des mises à jour de son système	<ul style="list-style-type: none"> • Section de l'administration judiciaire : intégration automatisée de trois applications visant à actualiser les groupes de gestion des accès afin d'éviter d'exécuter trois fois la même tâche • Section de l'administration judiciaire : vérification automatisée systématique de la reconnaissance optique de caractères pour les dépôts de documents lors de leur soumission 	<ul style="list-style-type: none"> • Section de l'administration judiciaire : réduction de 70 % du temps nécessaire à la mise à jour des groupes de gestion des accès dans l'application du système d'exploitation du prétoire électronique 	<ul style="list-style-type: none"> • 70% • 100%
Objectif prioritaire 2.5.2			
Éviter et réduire les risques de divulgation non autorisée d'informations	<ul style="list-style-type: none"> • Section de l'administration judiciaire : traitement en temps opportun de toutes les pièces versées au dossier tout en prévenant des omissions, par des mises à jour de l'application afin d'alerter le personnel sur le risque d'une notification tardive 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune omission de pièce versée au dossier 	<ul style="list-style-type: none"> • 100%
Améliorer l'ensemble des processus de la Cour afin de les rendre mieux adaptés, plus efficaces, sûrs et transparents	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de réduction du délai de traitement des demandes des victimes • Réduction des besoins en ressources grâce à la numérisation des demandes des victimes • Application d'une norme uniforme pour les formulaires de demande • Pourcentage du personnel de la Cour ayant suivi la formation obligatoire à la sécurité de l'information • Taux d'exécution des mises à jour disponibles des logiciels • Délais de réponse à des signalements d'incidents de sécurité des données • Taux d'exécution des leçons à tirer des incidents survenus • Taux de disponibilité des salles d'audience • Taux de disponibilité des applications et infrastructures de soutien aux activités de la Cour • Pourcentage des projets planifiés menés à bien par la Section des services de gestion de l'information afin de renforcer l'efficacité de la Cour 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 20 % du délai de traitement des demandes de victimes à la fin 2019 • Réduction de 15 % des besoins en ressource à la fin 2019 • Standardisation des formulaires de demande de participation à la procédure judiciaire et à la procédure en réparation début 2019 • 95 % du personnel de la Cour a suivi la formation obligatoire • Mise en œuvre des mises à jour des logiciels : 100 % • Réponses aux incidents concernant la sécurité des données dans les 2 heures • Taux d'exécution des leçons à tirer suite aux incidents : 100 % • Taux de disponibilité des salles d'audience : 99,2 % • Disponibilité du système : 99,2 % • Mise en œuvre des projets planifiés : 90 % 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect à 75% (diminution du temps de 15%. L'IMSS (Section des services de gestion de l'information) est encore en train d'achever la mise au point du Système de gestion des demandes émanant des victimes – VAMS – pour mobile • Respect à 50% (la procédure au titre de l'article 15 n'a pas pu être numérisée complètement en raison d'obstacles extérieurs) • Respect à 100% • 84% • 100% • 100% • 90% • 99.84% • 99.6% • 27% ont été mis en production ; cependant 72% de tous les systèmes planifiés ont été fabriqués et ont fait l'objet d'essais auprès des utilisateurs et sont en attente de mise en production

Direction des opérations extérieures

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectif visé en 2019	Résultats
Objectif prioritaire 1.7.1			
Faire mieux connaître le mandat et les procédures de la Cour auprès des victimes et des communautés touchées	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de programmes de sensibilisation sur mesure produits et diffusés à la radio et à la télévision 	• 60 programmes	<ul style="list-style-type: none"> • In 2019, 192 programmes radiophoniques et 204 programmes télévisés ont été produits et diffusés aux fins de sensibilisation
Augmenter la capacité des populations locales à suivre l'actualité judiciaire	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du pourcentage des questions indiquant que, lors des sessions de sensibilisation, les participants appréhendent mieux les sujets qu'en 2017 • Augmentation de la présence de la Cour dans les médias dans les pays de situation • Entretiens structurés avec les parties prenantes travaillant auprès des victimes et les communautés affectées dans les pays de situation • Augmentation du nombre d'activités de sensibilisation organisées dans les pays de situation avec une présence sur le terrain • Augmentation du nombre de participants aux activités de sensibilisation organisées dans les pays de situation • Estimation de la population sensibilisée grâce aux programmes radiophoniques et télévisuels (dans tous les pays de situation) 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre d'entretiens et d'événements médiatiques dans les pays de situation • Augmentation du degré de satisfaction des parties prenantes dans les pays de situation • Augmentation du nombre d'activités de sensibilisation : 10 % • Augmentation du nombre de participants aux activités de sensibilisation : 10 % • Population sensibilisée : 35 millions de personnes 	<ul style="list-style-type: none"> • La majorité des questions posées dans les pays de situation disposant d'une présence sur le terrain sont toujours plus précises et portent sur l'avancée de la procédure judiciaire, démontrant une meilleure compréhension de la Cour • En 2019, 379 entretiens ont eu lieu dans les pays de situation, par rapport à 548 en 2018, • Les bureaux de pays ont conduit régulièrement des réunions de partage d'information avec les parties prenantes travaillant auprès des victimes et des communautés affectées. Lors de ces réunions, la majorité des parties prenantes ont exprimé leur satisfaction • En 2019, le nombre d'activités de sensibilisation qui se sont tenues dans les pays de situation disposant d'une présence sur le terrain a augmenté de 29% (615 en 2018 et 797 en 2019) • En 2019, le nombre de participants aux activités de sensibilisation qui se sont tenues dans les pays de situation a atteint 109,821 (197,608 en 2018). La diminution est due à la phase du procès dans l'affaire <i>Ongwen</i> et au plus petit nombre de séances de projection en Ouganda • En 2019, potentiellement 57,2 millions de personnes ont été atteintes au moyen de la radio et de la télévision dans les pays de situation.
Objectif prioritaire 1.7.2			
Une approche ciblée en matière de sensibilisation, sur la base des consultations menées auprès des parties prenantes internes et externes et de l'exercice visant à identifier les « leçons à tirer » Des indicateurs de résultats appropriés ont été définis afin de mesurer l'impact et les activités de sensibilisation de la Cour	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux projets suite aux consultations avec les parties prenantes internes et externes • Degré de sensibilisation et de satisfaction des partenaires locaux selon les sondages visant à évaluer la perception de la Cour • Observations des parties prenantes internes et externes 	<ul style="list-style-type: none"> • Les consultations avec les parties prenantes débouchent sur de nouveaux projets mis en œuvre sur le terrain • Des entretiens sont menés avec des échantillons représentatifs des groupes ciblés • Des entretiens sont menés avec des parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Des consultations ont été menées dans tous les pays de situation qui ont débouché sur la mise en œuvre de nouveaux projets ; d'autres projets seront mis en œuvre en 2020 • Dans tous les pays de situation disposant d'une présence sur le terrain, des sondages ont été menés auprès des médias et des représentants des ONG afin d'évaluer la perception de la CPI • Les parties prenantes consultées dans la plupart des pays de situation étaient satisfaites des activités de sensibilisation. En particulier : : En République centrafricaine la visite de 13 représentants et dirigeants de médias au siège de la CPI (pour l'audience de confirmation des charges) a contribué à clarifier à la fois les attentes sur place et l'action de la Cour. Cela s'est traduit par la présence à La Haye des responsables de la communauté qui étaient satisfaits et se sont engagés à transmettre les informations comme ils les ont reçues. • En Géorgie, le contact permanent avec les parties prenantes a permis une meilleure compréhension du contexte politique et notamment la manière dont la Cour est perçue

	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des leçons à tirer pour les pays de situation avec une présence sur le terrain • Définition d'indicateurs individuels pour des objectifs en matière de sensibilisation en consultation avec les parties prenantes internes et externes 	<ul style="list-style-type: none"> • Des consultations internes sont régulièrement menées avec les fonctionnaires chargés de la sensibilisation dans les pays de situation et les leçons à tirer sont partagées par le personnel chargé de la sensibilisation au siège • Les indicateurs sont mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> • En 2019 les consultations internes se sont tenues tous les mois (ainsi que ponctuellement) avec tous les fonctionnaires chargés de la sensibilisation en poste dans les pays de situation • En 2019, tous les bureaux de pays disposant d'une présence sur le terrain en matière de sensibilisation ont mis en œuvre les indicateurs de sensibilisation établis dans le cadre de leur Stratégie 2019 de sensibilisation/communications. Pour les pays de situation ne disposant pas d'une présence sur le terrain en matière de sensibilisation (Mali, Burundi), les indicateurs et stratégies établis en 2019 seront mis en œuvre en 2020
--	---	--	---

Objectif prioritaire 2.1.2

<p>Rendre les bureaux de pays pleinement opérationnels</p> <p>Mettre en œuvre l'ensemble des processus actualisés de planification des missions, de la stratégie de sortie, de la configuration de base sur le terrain et du modèle normalisé pour la création de nouveaux bureaux de pays</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Effectif sur le terrain : nombre de postes approuvés par rapport à ceux pourvus • Pourcentage d'intégration et de mise en application des fonctionnalités du logiciel de planification des missions • Rédaction et mise en œuvre du protocole sur la création, le fonctionnement et la fermeture des bureaux de pays 	<ul style="list-style-type: none"> • Postes approuvés et pourvus : 90 % • Taux d'intégration : 100 % • Instruction(s) administrative(s) - IA, procédures opérationnelles standard (POS) et/ou protocoles élaborés et officiellement approuvés 	<ul style="list-style-type: none"> • Environ 85 % des postes approuvés pour les bureaux de pays sont pourvus • Reste intégré à 100% dans le planning opérationnel de la Cour. L'amélioration de la plateforme électronique s'est achevée en 2019 avec un lancement en douceur des capacités du logiciel. La solution du logiciel est disponible dans un environnement de production. • Un projet complet de protocole sur la création, la gestion et la fermeture/restructuration des bureaux de pays ou de la présence sur le terrain, ainsi que sur les procédures opérationnelles standard pour un cycle de vie complet (ouverture, fonctionnement et fermeture) des bureaux de pays a été soumis en 2019.
--	--	--	--

Objectif prioritaire 2.5

<p>Renforcer l'image de marque et la présence de la Cour en ligne, notamment au moyen d'un nouveau site Web et d'un cadre stratégique sur l'utilisation des réseaux sociaux, et améliorer l'identité visuelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Twitter <ul style="list-style-type: none"> - nombre d'abonnés/ - nombre de commentaires sur la Cour/opinions de la Cour • Facebook <ul style="list-style-type: none"> - nombre de mentions « j'aime » sur la page - analyse basée sur le nombre de partages • Instagram: <ul style="list-style-type: none"> -nombre de <i>story likes</i> et de partages 	<ul style="list-style-type: none"> • Twitter <ul style="list-style-type: none"> - 330 000 abonnés / mentions « j'aime » sur la page (15 % d'augmentation à fin décembre 2019) - 26 000 commentaires (augmentation de 4 000 à fin décembre 2019) - 35 000 retweets (augmentation de 2 000) - 10 000 mentions « j'aime » (augmentation de 2 000) • Facebook <ul style="list-style-type: none"> • 120 000 mentions « j'aime » sur la page (25 % d'augmentation à fin décembre 2019) • Instagram <ul style="list-style-type: none"> • Création de 300 <i>posts</i> et analyse des réponses des abonnés • 120 000 mentions « j'aime » sur la page (à fin décembre 2019) 	<ul style="list-style-type: none"> • En 2019, les comptes Twitter de la Cour (Français et anglais) ont remporté plus de succès que prévu et ont totalisé 396 000 abonnés • Malgré un plus grand nombre de retweets (39 000) et de mentions « j'aime » (66 000), les comptes Twitter ont totalisé 18,3 M de commentaires. La Cour va chercher des moyens non-sponsorisés d'améliorer la visibilité de ses comptes • En 2019, les comptes Facebook de la Cour (Français et anglais) ont remporté plus de succès que prévu et ont totalisé 173 000 abonnés • La Cour a réussi à créer davantage de synergies entre ses différents produits et projets d'information et à en assurer la promotion sur son compte Instagram via la rencontre des thèmes des arts et des sciences avec la justice. La création des <i>posts</i> a augmenté trois fois plus que prévu pour atteindre 974 <i>posts</i> (<i>posts</i> et <i>instastories</i>) qui ont recueilli 127 000 « j'aime » sur les <i>posts</i> et 26 000 abonnés
---	--	---	--

Objectif prioritaire 2.8.2

<p>Mise en place d'une procédure systématique de gestion du risque de sécurité pour toutes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de mise en œuvre de la procédure systématique de gestion du 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la procédure systématique de gestion du risque de 	<ul style="list-style-type: none"> • Hormis le respect de la Gestion des risques de sécurité des Nations Unies dans chaque lieu d'affectation où la Cour exerce ses
--	---	--	--

les activités de la Cour sur le terrain	risque de sécurité pour toutes les activités de la Cour sur le terrain	sécurité pour toutes les activités de la Cour sur le terrain : 100 %	activités, des procédures de gestion des risques de sécurité propres à la CPI sont mises en œuvre pour toutes les autres activités allant au-delà du cadre et de la planification habituels (missions spéciales). En outre, le Greffe a élaboré des procédures de gestion des risques adaptées à ses risques et menaces spécifiques qui sont en cours d'approbation pour tous les bureaux de pays
---	--	--	---

Objectif prioritaire 2.8.3

Mettre en œuvre l'autoévaluation des Normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS) des Nations Unies dans tous les bureaux de pays et mettre à jour l'évaluation des risques de sécurité propres à la Cour	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'autoévaluations des Normes minimales de sécurité opérationnelle des Nations Unies menées dans les bureaux de pays 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins une autoévaluation annuelle des Normes minimales de sécurité opérationnelle des Nations Unies menée dans chaque bureau de pays 	<ul style="list-style-type: none"> • À compter de 2018, dans le cadre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, les Normes minimales de sécurité opérationnelle ont été abolies et font à présent partie intégrante du processus de gestion des risques de sécurité. L'évaluation de l'état de préparation du personnel à se protéger dans les activités sur le terrain est menée en continu, par l'établissement de rapports de sécurité hebdomadaires
	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de mise en œuvre des programmes de formation sur le terrain 	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité aux Normes minimales de sécurité opérationnelle des Nations Unies dans les pays de situation où la Cour dispose de bureaux de pays : 80 % • Mise en œuvre des programmes de formation sur le terrain : 80% au moins 	<ul style="list-style-type: none"> • Le respect de la gestion des risques de sécurité est évalué grâce aux rapports de sécurité hebdomadaires. Si un problème technique ou logistique survient, les responsables du bureau de pays et la section concernée au sein du Greffe sont dûment informés afin de prendre des mesures le plus rapidement possible • Tous les membres du personnel effectuant des missions sur le terrain respectent intégralement (100 %) le programme obligatoire de formation de base et avancée à la sécurité sur le terrain. Ceux se rendant dans des endroits où les risques sont élevés doivent suivre une formation complémentaire – <i>Safe and Secure Approach in Field Environments</i> - (comme l'imposent les Nations Unies pour certaines destinations en RCA, RDC et au Mali)

Objectif prioritaire 3.2.1

Bureau de liaison de New York : communication et coopération effectives avec les Nations Unies et ses agences, avec les délégations nationales (tant les États Parties que les États non Parties) et les représentants de la société civile à New York ; et fourniture d'un soutien logistique à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Transmettre et étudier toutes les demandes de la Cour relatives à la coopération avec les interlocuteurs concernés aux Nations Unies jusqu'à la conclusion des 	<ul style="list-style-type: none"> • 100% 	<ul style="list-style-type: none"> • 100%
	Organiser des briefings pour les États et autres parties prenantes à New York	<ul style="list-style-type: none"> • 3-5 	<ul style="list-style-type: none"> • 3
	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter un soutien aux officiels de la Cour en visite 	Toutes les visites	<ul style="list-style-type: none"> • 100%
	<ul style="list-style-type: none"> • Surveiller et participer aux réunions concernées des Nations Unies, suivre les questions de manière bilatérale et fournir et fournir des rapports réguliers à la Cour 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports bimensuels et de manière ponctuelle en fonction des besoins 	<ul style="list-style-type: none"> • 95%
<ul style="list-style-type: none"> • Fournir une participation pour les rapports et résolutions des Nations Unies sur des sujets en lien avec la Cour et apporter un soutien au coordonnateur de la résolution annuelle de la CPI à l'Assemblée générale des Nations Unies 	<ul style="list-style-type: none"> • 5-8 rapports/résolutions 	<ul style="list-style-type: none"> • 5 résolutions 	
<ul style="list-style-type: none"> • Participer et faire une présentation dans les 	<ul style="list-style-type: none"> • 5 séminaires/ateliers 	<ul style="list-style-type: none"> • 3 séminaires 	

	<p>séminaires et ateliers portant sur des sujets en lien avec la Cour</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Bureau de liaison de New York fournit un soutien logistique à l'Assemblée, au Bureau et au Groupe de travail de New York et représente la Cour lors des réunions du Bureau et du Groupe de travail de New York 	10-15 réunions	• 20 réunions
Objectif prioritaire 3.3.1			
Renforcer les moyens de communication avec les principaux États et les entités régionales afin d'obtenir une coopération plus efficace et effective	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'augmentation d'interactions effectives avec des États Parties importants se traduisant par des résultats tangibles Pourcentage d'augmentation du nombre de séminaires, événements et plans d'action et du volume d'échanges visant à renforcer la coopération avec les organisations régionales 	<ul style="list-style-type: none"> Surveiller le système de suivi en place Augmentation des échanges effectifs avec des États Parties importants débouchant sur des résultats tangibles : 15 % Augmentation du nombre de séminaires, événements et plans d'action et du volume d'échanges visant à renforcer la coopération avec les organisations régionales : 15 % Mise en œuvre intégrale des activités en matière de coopération dans le cadre de la subvention de la Communauté européenne 	<ul style="list-style-type: none"> Des discussions sont en cours pour adapter la plateforme existante aux besoins de l'Unité des relations extérieures et de la coopération avec les États (finalisation prévue au premier trimestre de 2020) 2 nouveaux accords de coopération ont été signés, 15 événements techniques et de haut niveau et missions organisés pour promouvoir la compréhension, l'universalité et renforcer la coopération Renforcement de l'engagement avec les organisations régionales et spécialisées Achevé à 100 %
Objectif prioritaire 3.3.2			
Augmenter le niveau général du soutien et de la coopération accordés par les États	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'activités avec des États débouchant sur un engagement tangible et/ou une manifestation d'intérêt visant à aider la Cour Pourcentage d'augmentation du nombre de démarches ciblées régulièrement entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des activités fructueuses impliquant des États : 15 % Augmentation des engagements et/ou des manifestations d'intérêt des États visant à aider la Cour : 10 % Augmentation des démarches débouchant sur des engagements tangibles : 10 % 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisé 50+ négociations entamées en vue de la signature d'accords de coopération, dont 2 ont été signés Voir ci-dessus
Objectif prioritaire 3.4.3			
Renforcement du soutien aux témoins et leur protection	<ul style="list-style-type: none"> Traitement de 80 % des demandes de renvoi au programme de protection de la CPI par réinstallation dans les trois ans (grâce à l'amélioration de la procédure de gestion des dossiers) Conclusion de trois nouveaux accords de réinstallation de témoins par an. 	<ul style="list-style-type: none"> Conformité avec le calendrier du demandeur concerné et de la chambre correspondante : 100 % Préparation des victimes et des témoins pour le transfert vers la Cour ou la liaison par vidéoconférence ; gestion de leur comparution et de leur retour en toute sécurité suite à leur déposition : 100% 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les témoins du groupe cible pour lesquels une réinstallation était nécessaire et qui ont accepté la mesure ont été réinstallés avec succès ou sont actuellement pris en charge par la Section des victimes et des témoins dans un lieu sûr en attendant une réinstallation définitive Conformité avec le calendrier du demandeur concerné et de la chambre correspondante (44 témoins au total) : 100 % La négociation de 4 accords est achevée et en attente de signature ; 1 accord a été signé
Objectif prioritaire 3.5.1			

<p>Obtenir de nouvelles adhésions/ratifications du Statut de Rome et améliorer la communication et la coopération des États non Parties avec la Cour</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'augmentation des activités et des actions menées avec les principales parties prenantes aux fins de mieux faire comprendre et de susciter la volonté de ratifier et/ou d'adhérer au Statut de Rome 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des échanges avec les États non Parties et/ou les parties prenantes susceptibles d'aider à faciliter de tels échanges : 15 % 	<p>Accroissement des activités axées sur des régions/pays spécifiques désignés comme étant des pays cibles susceptibles de ratifier le Statut et renforcement des échanges avec les États/organisations capables de soutenir les efforts visant à l'universalité, en coordination avec la Présidence</p>
<p>Renforcer la clarification des fonctions et du mandat de la Cour auprès des États non Parties et les y sensibiliser davantage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'augmentation de la participation régulière des États non Parties aux événements, activités et séminaires visant à promouvoir la Cour, et des démarches visant à permettre une meilleure compréhension de la Cour par les États non Parties 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la participation des États non Parties aux événements organisés : 10 % 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisé • 1 nouvelle notification (Kiribati)
		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des démarches directes bilatérales et identification de nouvelles possibilités d'engagement visant à permettre une meilleure compréhension de la Cour par les États non parties : 10 % 	

Annexe V : Greffe- Synthèse du nombre d'accusés, de demandes de participation des victimes, de la durée du séjour par témoin au siège de la Cour

Table 1. Nombre d'accusés indigents

2019		2018		2017		2016		2015		2014		2013		2012		2011	
Chiffres réels	Hypothèse budgétaire	Chif. réels	Hypothèse budgétaire	Chif. réels	Hypothèse budgétaire	Chif. réels	Hypothèse budgétaire	Chif. réels	Hypothèse budgétaire	Chif. réels	Hypothèse budgétaire	Chif. réels	Hypothèse budgétaire	Chif. réels	Hypothèse budgétaire	Chif. réels	Hypothèse budgétaire
11	9	15	12	13	12	17	16	17	12	12	8	8	7	0 ¹	7	6	3

Table 2. . Nouvelles demandes de participation des victimes² VPRS

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Ouganda	0	0	0	2017	2040	60	90	24	27
RDC	0	0	8	0	427	259	1682	0	1160
Darfour, Soudan	0	7	0	0	0	0	1	2	5
RCA	0	0	0	0	0	11	64	170	3065
Kenya	0	0	0	0	224	724	416	882	2513
Libye	1	0	0	0	0	6	0	6	1
Côte d'Ivoire	0	16	786	1002	257	249	112	203	-
Navires immatriculés	0	0	0	0	259	92	137	-	-
Mali	521	571	0	19	19	119	-	-	-
Géorgie	0	0	0	93	-	-	-	-	-
Myanmar/Rohingya	343	10	-	-	-	-	-	-	-
RCA II	1250	-	-	-	-	-	-	-	-
Venezuela	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	2116	604	794	3131	3226	1520	2502	1,287	6,771

Table 3. Nouvelles demandes de réparations des victimes³ VPRS

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Ouganda	0	0	0	2095	2000	60	9	24	25
RDC	328	0	331	236	442	296	1593	0	1160
Darfour, Soudan	0	8	0	0	0	0	1	2	54
RCA	2248	0	0	0	0	12	188	206	2936
Kenya	0	0	0	0	0	0	0	698	2857
Libye	1	0	1	0	0	6	0	6	0
Côte d'Ivoire	0	39	1734	2153	256	250	113	210	-
Navires immatriculés	0	0	0	0	260	99	141	-	-
Mali	521	616	183	142	19	212	-	-	-
Georgia	0	0	1	94	-	-	-	-	-
Myanmar/Rohingya	0	19	-	-	-	-	-	-	-
CAR II	1251	-	-	-	-	-	-	-	-
Venezuela	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	4350	682	2250	4720	2977	935	2045	1146	7032

¹ En 2012, aucun accusé n'a été déclaré indigent. Toutefois, la Cour a fourni des services à neuf accusés indigents au cours de cet exercice, dans la mesure où ils avaient été déclarés indigents les années précédentes.

² Les représentations reçues au titre de l'article 15 dans la situation du Bangladesh/Myanmar figurent dans le présent tableau bien qu'il ne s'agissait pas en tant que tel de demandes de participation. Au cours de l'année 2019, la Section de la participation des victimes et des réparations a reçu, outre les nouvelles demandes de participation ou de réparation indiquées dans les présents tableaux, 287 demandes d'informations complémentaires relatives à des demandes de participation de victimes précédemment reçues dans les situations du Bangladesh/Myanmar, de la RCA II, de la Côte d'Ivoire, du Mali et de l'Ouganda. Ces documents supplémentaires ne figurent pas dans les tableaux présentant le nombre de nouvelles demandes de victimes, alors qu'elles génèrent un volume conséquent de traitement des données et un travail substantiel d'évaluation juridique.

³ Le chiffre exclut 1 831 victimes qui ont présenté des demandes de représentation dans la situation potentielle en Afghanistan, ainsi que 25 demandes non précisées reçues par la Section de la participation des victimes et des réparations.

Table 4. Séjour par témoin au siège de la Cour (durée maximum)

	2019		2018		2017		2016		2015		2014		2013		2012		2011		
	Chif. réels	Hypo. Budg.	Chif. réels	Hypo. Budg.	Chif. réels	Hypo. Budg.	Chif. réels	Hypo. Budg.	Chif. réels	Hypo. Budg.	Chif. réels	Hypo. Budg.	Chif. réels	Hypo. Budg.	Chif. réels	Hypo. Budg.	Chif. réels	Hypo. Budg.	
RDC I	0	0	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	13	15
RDC II	0	0	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	25	15
RCA (<i>Bemba et.al</i>)	0	0	S/O	S/O	S/O	S/O	5	15	12	15	15	S/O	14	15	37	15	33	15	
<i>Ruto et Sang</i>	0	0	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	15	15	15	18	15	S/O	S/O	S/O	S/O	
RDC VI (<i>Ntaganda</i>)	7	10	0 (Tous les témoignages par liaison vidéo)	14	14	15	30	15	24	15	15	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	
CIV (<i>Gbagbo et Blé Goudé</i>)	0	0	8	14	16	15	22	15	2	15	15	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	
<i>Ongwen</i>	12	10	12	14	8	15	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	

Annexe VI : Grand Programme IV – Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectif visé en 2019	Résultats
Objectif 1			
Tenue de la conférence comme prévu	<ul style="list-style-type: none"> • Les réunions se déroulent sans heurts, prennent fin à la date et à l'heure prévues et donnent lieu à l'adoption de rapports • Tous les points de l'ordre du jour sont examinés • Les participants bénéficient d'une assistance sur le fond et d'une aide logistique lors des réunions, notamment pour ce qui concerne l'enregistrement, la communication de documents et les services linguistiques • Les participants qui prennent part aux sessions sont satisfaits des dispositions prises et des informations qui leur sont communiquées 	<ul style="list-style-type: none"> • Sans objet 	<ul style="list-style-type: none"> • Des services de conférence et de réunion de grande qualité ont été fournis à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires. Tous les documents de pré-session, de session et d'après-session ont été édités, traduits et communiqués aux États en temps opportun • Tous les documents de pré-session pour la dix-huitième session ont été mis à disposition sous la forme électronique sur le site Web de l'Assemblée, conformément à la solution de réduction de la quantité de papier • Des observations positives ont été reçues des participants
Objectif 2			
Édition, traduction et diffusion de documents de qualité pour traitement, production et distribution en temps opportun	<ul style="list-style-type: none"> • Les États bénéficient de services de conférence de qualité, notamment pour ce qui est de l'édition, la traduction et la distribution en temps opportun de documents dans quatre langues officielles¹, et sont satisfaits de ces services qui les aident à s'acquitter de leurs fonctions • Les États bénéficient de l'assistance requise, notamment en ce qui concerne la communication d'informations et de documents relatifs à l'Assemblée et à la Cour 	<ul style="list-style-type: none"> • Sans objet 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les trente-deuxième et trente-troisième sessions du Comité du budget et des finances, un total de 5 174 pages ont été traitées, tel que détaillé dans le tableau ci-dessous. Pour les deux sessions du Comité d'audit, 1 398 pages ont été traitées. Pour la dix-huitième session de l'Assemblée, le Secrétariat a traité les documents de pré-session, de session et d'après session détaillés dans le tableau ci-dessous (14 554 pages)
Objectif 3			
Communication d'avis juridiques de qualité à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Les États bénéficient, notamment sous la forme de documents, de services juridiques sur le fond qui facilitent et appuient leurs travaux • Les membres de l'Assemblée et des organes concernés sont satisfaits du déroulement des sessions 	<ul style="list-style-type: none"> • Sans objet 	<ul style="list-style-type: none"> • Toute l'information et la documentation disponible sur les travaux de l'Assemblée et de la Cour a été fournie sur demande, pour faciliter le travail des États et des membres du Comité • Des observations positives ont été reçues des participants
Objectif 4			
Diffusion efficace de documents et d'informations aux États Parties, notamment via Internet	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation fréquente des site web et extranets de l'Assemblée, du Bureau, du Comité du budget et des finances et du Comité d'audit 	<ul style="list-style-type: none"> • Sans objet 	<ul style="list-style-type: none"> • Toute la documentation officielle et information utile a été utilisée en permanence par l'Assemblée, par le Bureau et par les membres du Comité • Dans le cadre de son mandat en matière de complémentarité, les activités du Secrétariat ont inclus la participation à des réunions pertinentes, l'obtention de l'engagement mutuel des parties prenantes, la diffusion d'informations pertinentes, le développement d'une nouvelle plateforme Extranet ainsi que de la base de données des contacts destinés à l'usage des délégations et des organes de la Cour • Des observations positives ont été reçues des participants

¹Depuis 2009, les documents officiels de l'Assemblée sont publiés uniquement dans quatre langues officielles : l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le français.

Nombre de documents et de pages, produits en 2019

	<i>Anglais</i>		<i>Français</i>		<i>Espagnol</i>		<i>Arabe</i>		<i>Total</i>	
	<i>Docs</i>	<i>Pages</i>	<i>Docs</i>	<i>Pages</i>	<i>Docs</i>	<i>Pages</i>	<i>Docs</i>	<i>Pages</i>	<i>Docs</i>	<i>Pages</i>
<i>32^e session</i>										
Comité du budget et des finances	126	1271	59	833	0	0	0	0	185	2104
<i>33^e session</i>										
Comité du budget et des finances	145	1814	67	1,256	0	0	0	0	212	3070
<i>Comité du budget et des finances : Total</i>	<i>271</i>	<i>3085</i>	<i>126</i>	<i>2,089</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>397</i>	<i>5174</i>
9 ^e session du Comité d'audit	44	491	4	66	0	0	0	0	48	557
10 ^e session du Comité d'audit	50	841	0	0	0	0	0	0	50	841
<i>Comité d'audit Total</i>	<i>94</i>	<i>1332</i>	<i>4</i>	<i>66</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>98</i>	<i>1398</i>
<i>18^e session de l'Assemblée :</i>										
Documents de pré-session	44	1402	44	1100	44	1161	44	1258	176	4921
Documents de session	11	81	11	83	11	84	11	94	44	342
Documents d'après-session	2	607	2	659	2	688	2	765	8 ¹	2719
<i>18^e session de l'Assemblée : Total</i>	<i>57</i>	<i>2090</i>	<i>57</i>	<i>1842</i>	<i>57</i>	<i>1933</i>	<i>57</i>	<i>2117</i>	<i>228</i>	<i>7982</i>
2019 Total	422	6 507	187	3 997	57	1933	57	2 117	723	14 554

¹ À la date du 15 janvier 2020, les volumes I et II des Documents officiels de la dix-huitième session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, sont en préparation.

Annexe VII : Grand Programme VI – Secrétariat du Fonds au profit des victimes

Objectif du FPV	Résultats espérés pour 2019	Résultats réels
<p>Objectif 1</p> <p>Que les victimes et leurs famille puissent surmonter le préjudice, vivre dignement et contribuer à la réconciliation et à l'édification de la paix au sein de leur communauté</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réparation suite au préjudice corporel des victimes et de leurs familles • Réparation suite au préjudice psychologique des victimes et de leurs familles • De meilleures opportunités pour les victimes et leurs familles d'améliorer leur situation socioéconomique • Consolidation de la paix et réconciliation au sein de la population ciblée • Exécution des ordonnances de réparations 	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement d'un cycle de programmes de soutien de cinq ans dans le nord de l'Ouganda • Réalisation de processus d'achat pour le démarrage d'un nouveau cycle de missions d'assistance en RDC avec, pour partenaires de mise en œuvre, dix ONGI et ONG locales • Gestion de processus d'achat, en particulier pour un atelier d'élaboration de propositions en vue du démarrage d'un nouveau programme d'assistance en Côte d'Ivoire, conduisant à la présélection de cinq organismes implantés localement • Finalisation de l'évaluation des besoins pour les victimes de République centrafricaine afin d'élaborer un cadre de programmation pour un programme pilote d'assistance • Lancement du programme pilote et de l'ensemble du programme d'aide en République centrafricaine • Commencement d'une évaluation de la situation et des premiers besoins pour un programme d'aide éventuel en Géorgie • Commencement d'une évaluation de la situation et des premiers besoins pour un programme d'aide éventuel au Kenya • Finalisation des termes de référence pour une première évaluation des préjudices devant être entreprise au Mali. La première phase, l'examen sur dossiers, a déjà été réalisée. L'évaluation se poursuivra en 2020 par une consultation complète sur le terrain avec les responsables gouvernementaux, les victimes et les associations de victimes, les associations non gouvernementales, les organisations internationales et des représentants de la société civile • 1 013 personnes ont pu bénéficier d'un traitement médical • 81 personnes ont bénéficié d'appareillages d'aide à la mobilité (prothèses et orthèses) ainsi que de services de physiothérapie pour les familiariser à leur usage • 250 victimes de violence sexuelle ou sexiste ont reçu un traitement médical, notamment par un accès à la chirurgie spécialisée • 4 270 victimes ont reçu des services de consultation traumatologique et thérapeutique • 4 279 victimes ont participé à une psychoéducation sur les facteurs ou déclencheurs de tensions pour la santé mentale et sur les mécanismes pour y faire face • 114 agents de santé de village ont été formés en thérapie communautaire pour resserrer les liens, favoriser la santé mentale communautaire, développer un réseau social de protection et d'intégration • Diffusion de 12 programmes radiophoniques pour aborder des questions de santé mentale et atténuer la stigmatisation • 137 auditeurs ont été interrogés pour participer à la discussion et poser des questions • 1 978 victimes ont été formées aux techniques d'Activités créatrices de revenus (ACR) et d'Association villageoise d'épargne et de crédit (AVEC) afin d'améliorer les revenus des foyers par

	<p>la promotion de l'agro-économie</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 structures de soutien communautaire ont été créées et dotées de compétences de médiation dans les conflits. 86 conflits ont ainsi été résolus • 1 067 membres de la communauté ont participé à des activités d'édification de la paix. Les communautés ont capacité à prévenir et arbitrer les conflits sociaux à travers des sessions de sensibilisation des communautés et des techniques de détection rapide • 317 personnes ont fait état d'une résolution pacifique de conflit, suite à une session de sensibilisation • Poursuite de la mise en œuvre des indemnités de réparation dans l'affaire <i>Katanga</i> • Poursuite de la mise en œuvre des indemnités de réparation dans l'affaire <i>Lubanga</i> • Six réunions d'information tenues à Tombouctou concernant les réparations dans l'affaire <i>Al Mahdi</i>. • Mise en place d'un processus de contrôle administratif, à savoir : cinq séances de formation pour des personnes incarnant l'autorité ; deux séances de formation pour les intermédiaires ; un commissaire défini comme référent pour le contrôle et la décision relatives aux demandes ; un certain nombre de réunions de coordination tenues avec le Greffe et le représentant légal des victimes • Dans la situation au Mali, identification en cours des éventuels bénéficiaires d'indemnités individuelles de réparation, et collecte d'environ 150 demandes dans l'affaire <i>Al Mahdi</i> • Dans la situation du Mali, lancement et gestion de deux processus d'achat liés à l'identification de partenaires de mise en œuvre pour réparation collective (réparations symboliques et réparation pour préjudice moral – Dispositif de résistance économique) dans l'affaire <i>Al Mahdi</i> • Dans la situation du Mali, gestion d'un processus d'achat à fournisseur unique, notamment pour un atelier sur l'élaboration de propositions pour la mise en œuvre de réparations collectives (rénovation et entretien de bâtiments sécurisés) in <i>Al Mahdi</i> • Une étude de marché pour trouver un partenaire de mise en œuvre chargé du paiement des indemnités aux particuliers • Six missions conjointes avec le représentant légal au Mali, dont une à Tombouctou
<p>Objectif 2 Que les États Parties et les donateurs garantissent la croissance et la stabilité financière</p>	<ul style="list-style-type: none"> • États Parties : que le Fonds au profit des victimes fasse preuve de ses capacités optimales pour être à la hauteur de ses mandats dans les situations actuelles et à venir • Que les donateurs garantissent des ressources suffisantes pour soutenir l'élargissement des programmes à quatre situations <ul style="list-style-type: none"> • Les États Parties ont approuvé une hausse du budget de 23 % pour le secrétariat du Fonds au profit des victimes, afin de répondre aux besoins de capacité dans la mise en œuvre de trois ordonnances de réparation et de l'élargissement de programmes d'aide • Le Fonds au profit des victimes a reçu des contributions volontaires de la part de 29 pays donateurs : Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Chili, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Nigéria, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Uruguay • Le Fonds au profit des victimes a reçu des contributions volontaires pour un total de plus de 2,6 millions d'euros des États Parties, dont le maintien de deux accords de financement et contributions pluri-annuels de la part de gouvernements donateurs de la première heure

	<ul style="list-style-type: none"> • Réparations : que le Fonds au profit des victimes développe la réserve constituée en vue du versement des réparations à partir du panier commun et des contributions réservées 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Fonds au profit des victimes se maintient grâce à des accords de financement et des contributions multi-annuels par des gouvernements donateurs de la première heure. Les contributions ont fait l'objet d'un accord sur trois ans avec la Suède (30 millions de couronnes, équivalant à 3 millions d'euros), des accords de financement multi-annuels par tranches (Finlande, Pays-Bas), des contributions destinées à approvisionner la réserve destinée aux réparations du Fonds au profit des victimes (Irlande, Allemagne) ou encore des subventions spéciales (Italie) ; et enfin des contributions de nouveaux donateurs ou donateurs offrant à nouveau leur contribution, notamment le Chili, la Géorgie, l'Italie et le Nigéria. • Organisation de plus de 120 réunions bilatérales avec des représentants gouvernementaux dans les bureaux nationaux, à La Haye, à New York et à Bruxelles pour fournir une information actualisée sur les activités du Fonds au profit des victimes • Le Fonds au profit des victimes a fait un appel à contribution sous forme d'une note verbale pour lever entièrement le montant établi pour les réparations et pour continuer à mettre en œuvre les programmes d'aide ; il a soumis des propositions de financement aux gouvernements pour financer les indemnités de réparation et/ou les programmes d'aide spécifiques • Les donations privées ont connu une augmentation de 25 000 euros • La collecte de fonds du secteur privé en est à sa première phase pour le Fonds au profit des victimes. Une enquête préliminaire sur 50 entreprises, 65 fondations et 50 entreprises du Pacte mondial a été menée afin de déterminer s'ils sont susceptibles d'être des donateurs potentiels en faveur du Fonds au profit des victimes. L'enquête reposait sur les critères suivants : harmoniser les domaines de programmes prioritaires, les intérêts géographiques et les SDG des Nations-Unies • Une proposition de financement de 1 million d'euros « Rendre la dignité aux victimes survivantes de violences sexuelles et sexistes en République centrafricaine » a été soumise à la Dutch Postcode Lottery. La proposition est parvenue à son second stade et le résultat sera proclamé en mars 2020 • Le Fonds au profit des victimes a complété la moitié du compte passif dans l'affaire <i>Lubanga</i> et il a toujours besoin du montant restant d'environ 4 millions d'euros • Le Fonds au profit des victimes a complété la moitié du compte passif dans l'affaire <i>Al Mahdi</i> et il est toujours à la recherche du montant restant de 1,35 million d'euros • Il a reçu les contributions affectées à la réserve pour les indemnités de réparations (Irlande, Allemagne) • Il a reçu la contribution affectée aux indemnités de réparations dans l'affaire <i>Al Mahdi</i> (Italie).
<p>Objectif 3</p> <p>Que le Fonds au profit des victimes soit un porte-parole efficace des droits des victimes et de leurs familles dans l'espace public, en particulier dans le système de justice mondial et dans le secteur humanitaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Communications internes (Fonds au profit des victimes et direction) : messagerie claire, cohérente et efficace pour soutenir le Fonds 	<ul style="list-style-type: none"> • À côté des instructions de gestion et de la documentation préparée pour les réunions du Conseil d'administration, la communication a été permanente avec le Conseil sur les questions en cours requérant l'attention et attendant des décisions, notamment l'archivage légal (projet) des procédures de réparation de la part du Conseil • Le Secrétariat du Fonds au profit des victimes continue à tenir ses réunions bi-hebdomadaires pour le personnel du Siège et les bureaux nationaux afin

- Communications externes : une meilleure compréhension de ce que nous sommes, de ce que nous faisons, et de nos réalisations

de discuter des mises à jour concernant les activités, les priorités et les délais

- Participation fréquente du Conseil et du personnel du Fonds au profit des victimes à une série de réunions internationales, conférences et débats publics tout au long de l'année afin de plaider, d'une part en faveur des droits des victimes à une aide et à une réparation, et d'autre part en faveur des activités du Fonds.
- Le Fonds au profit des victimes était présent à différents forums internationaux au Canada, à New York, à La Haye et à Bruxelles, et il a participé à divers ateliers et réunions.
- Le Fonds au profit des victimes a participé à de nombreuses réunions en tête à tête avec des membres des États Parties, leurs ambassades et missions respectives à La Haye, Bruxelles et New York pour leur communiquer et les informer du travail du Fonds.
- Les communications extérieures du Fonds au profit des victimes, notamment à travers les réseaux sociaux, se sont développées en volume et en diversité, et des améliorations ont été apportées sur le site du Fonds. Toutefois, ce domaine continue à pâtir d'un manque de temps disponible et de ressources pour employer du personnel à cet effet
- Publication du Rapport annuel 2018, brochure qui présente le Fonds ainsi qu'une mise à jour de ses activités
- Avec le SID, récits partagés sur les pages Facebook et Instagram sur l'impact et les activités du Fonds
- Le Fonds au profit des victimes Ouganda a accueilli deux émissions radiophoniques sur deux stations avec des partenaires de mise en œuvre pour favoriser la compréhension et l'accès aux projets d'aide et de réinsertion du Fonds à travers le nord du pays
- Le Fonds au profit des victimes Ouganda a préparé cinq spots radiophoniques concernant les activités du Fonds qui ont été diffusés à horaires réguliers sur tout le nord du pays
- Le Fonds au profit des victimes Ouganda a organisé cinq séances d'information avec différentes sections de la Cour (SID, BCPV, RLV) concernant les programmes et réalisations du Fonds
- Le Fonds au profit des victimes Ouganda a été invité en tant qu'intervenant, participant ou auditeur à plus de 15 séminaires, conférences ou réunions gouvernementales de haut niveau pour promouvoir ou discuter des programmes du Fonds
- Accueil des programmes radiophoniques et des séances de sensibilisation avec des victimes et des organisations de la société civile concernant le travail du Fonds en République centrafricaine, en collaboration avec le SID
- Participation à des réunions de la Cour avec des responsables de MINUSCA et la communauté diplomatique (ambassadeurs), dans le but de renforcer la coopération entre le bureau national en République centrafricaine, le Fonds et MINUSCA, y compris les organisations internationales
- Organisation de réunions d'information avec les responsables gouvernementaux, notamment le Premier ministre, le ministre des Terres, les agences de l'ONU et le ONG internationales
- Organisation de cinq missions conjointes avec l'Unité de sensibilisation pour fournir une information sur le programme d'aide à venir en Côte d'Ivoire

		<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'une mission conjointe avec la SID, le Bureau du Procureur et le BCPV en relation avec les opérations de la Cour au Mali • Organisation de trois entretiens au Mali concernant les indemnités de réparation dans l'affaire <i>Al Mahdi</i>
<p>Objectif 4</p> <p>Que le Fonds au profit des victimes, en agissant en partenariat de collaboration avec ses partenaires stratégiques, garantisse une bonne gestion, un sens des responsabilités et une transparence à travers toutes ses activités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariats : installer une confiance et une compréhension mutuelles avec les partenaires stratégiques • Bonne gestion : développement des systèmes fonctionnels, des outils et des procédures • Sens des responsabilités : Instituer un système de contrôle des conformités • Transparence : amélioration de l'information partagée avec les principaux intervenants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la confiance mutuelle avec les principaux donateurs et succès obtenu dans l'élargissement de la base des donateurs, incluant de nouveaux États donateurs, autres que traditionnels, ainsi que des pays donateurs potentiels • Soumission d'une proposition de financement pluri-annuelle à l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (ASCI) afin de poursuivre le partenariat dans les années à venir. Proposition ayant abouti au versement d'une contribution pendant trois ans s'élevant à la somme de 30 millions de couronnes • Le personnel de terrain du Fonds au profit des victimes a participé activement à des réunions de groupe Protection avec les Nations-Unies et autres parties prenantes dans le but de partager expériences et information • Quatre réunions ont été organisées avec les autorités de la Côte d'Ivoire en vue d'une complémentarité positive • Accord du Fonds au profit des victimes avec un partenaire international pour analyser la situation en vue d'une complémentarité positive en Côte d'Ivoire • Élaboration d'un premier projet de ligne directrice budgétaire pour des partenaires de mise en œuvre • Le Fonds au profit des victimes Ouganda a réalisé six vérifications financières concernant les partenaires de mise en œuvre • Renforcement du système de vérification sur place, et décision de systématiser les audits locaux sur les partenaires de mise en œuvre présents sur le terrain • Rapports d'avancement réguliers sur la mise en œuvre des réparations aux chambres de première instance concernées • Partage de l'information en cours sur le développement et la mise en œuvre des programmes du Fonds au profit des victimes aux parties prenantes présentes sur le terrain, en préparation avec les bureaux nationaux, en vue d'un processus mieux structuré

Annexe VIII : Grand Programme VII-5 – Mécanisme de contrôle indépendant

Résultats espérés	Indicateurs de performance	Objectif 2019	Réalisations
Objectif 1 • Contribuer au contrôle efficace de la Cour par une enquête professionnelle menée en temps opportun sur les rapports de non-conformité avec le règlement de la Cour	• Pourcentage de rapports auxquels il a été répondu dans un délai de vingt jours ouvrables	• 95 %	• 96 %
Objectif 2 • Aider l'Assemblée et les chefs des organes à garantir l'efficacité des opérations de la Cour en accomplissant les inspections et évaluations requises	• Pourcentage des activités de contrôle approuvées qui ont été achevées à la date prévue	• 95 %	• 0 % ¹

Annexe IX : Grand Programme VII-6 – Bureau de l'audit interne

Résultats espérés	Indicateurs de performance	Objectif 2019	Réalisations
Objectif 1 • Contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels de la Cour en fournissant une garantie à la direction d'une gestion efficace, de structures de contrôle interne et de gestion des risques grâce à des travaux consultatifs/d'audit	• Nombre d'audits réalisés contre le plan de travail de l'audit validé	• Un minimum de cinq audits	Cinq audits réalisés (quatre audits généraux et un audit IT), un audit général lancé et deux services consultatifs fournis • Audit sur la sécurité et la sûreté au Siège de la Cour • Audit sur le Fonds d'affectation – Bourse de la Commission européenne • Audit sur la gestion des véhicules • Audit sur les systèmes de développement et la gestion de projet • Audit de suivi sur les contrôles administratifs et financiers dans les bureaux nationaux • Audit sur divers documents d'engagement de dépenses (lancé en 2019) • Service consultatif : facilitation de l'évaluation des risques pour la Section du système de gestion de l'information (SSGI) • Service consultatif : formation sur le Programme de reprise après sinistre (PRS)

¹. Au cours de l'année 2019, l'OIM n'a reçu qu'une seule demande officielle de l'Assemblée (vois la résolution ICC-ASP/17/20, Section L, § 7, p. 26) pendant sa session tenue en décembre 2018, pour effectuer une évaluation des performances du Secrétariat du Fonds au profit des victimes et soumettre un rapport d'évaluation au premier semestre 2019. Ce rapport n'a été mené à terme qu'en novembre 2019, pour des raisons de contraintes de temps et de budget. La seule personne spécialiste d'évaluation OIM affectée à cette tâche s'est trouvée en congé de maternité prolongé depuis la fin avril 2019 jusqu'au 20 janvier 2020, ce qui a nécessité le recrutement d'un consultant pour mener à bien cette mission.

Annexe X : Passation des marchés

A. Vue d'ensemble sur les activités d'approvisionnement en 2019

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Membres du personnel chargé des achats	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
Comparaison avec l'année précédente	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
Bons de commande (BC)													
Nombre de BC en 2019	340	117	108	94	117	72	100	72	76	79	68	62	1305
Nombre de BC l'année précédente	212	163	149	87	135	131	130	123	96	116	132	92	1566
Valeur des BC en 2019	11 212 750	1 072 537	1 006 156	847 881	1 326 939	659 566	1 131 272	489 340	665 989	796 416	1 543 147	4 269 608	25 021 601
Valeur des BC l'année précédente	7 012 277	1 020 222	1 359 579	772 852	2 114 496	1 166 779	984 126	1 000 373	673 701	2 571 233	2 481 483	4 717 633	25 874 753
Demandes													
Nombre de demandes en 2019	330	134	95	111	95	103	113	65	75	80	96	65	1362
Nombre de demandes l'année précédente	286	158	144	105	161	190	127	141	53	3	11	4	1383
Comité des marchés (CM)													
Nombre de CM en 2019	0	4	1	5	5	4	2	3	2	7	7	4	44
Nombre de CM l'année précédente	1	1	5	6	3	6	9	5	5	11	19	9	80
Valeur des CM en 2019	49 102	64 032	1 217 858	2 705 341	817 371	13 696 390	15 462 155	613 005	543 032	1 150 659	11 428 054	1 550 661	49 297 659

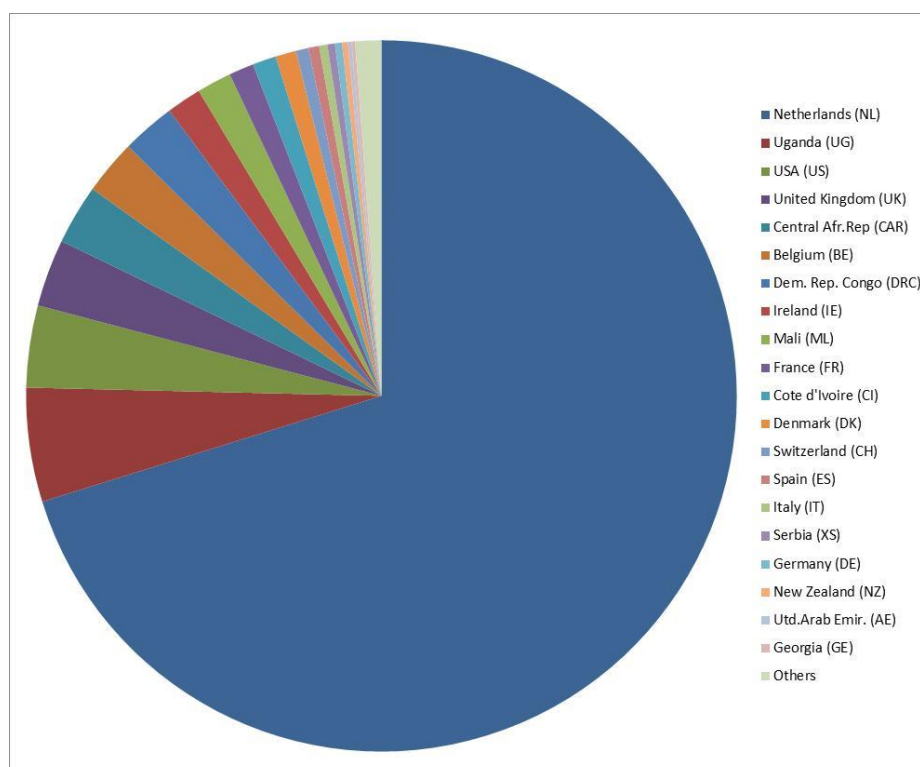
B. Bilan des dépenses globales en 2019 par pays

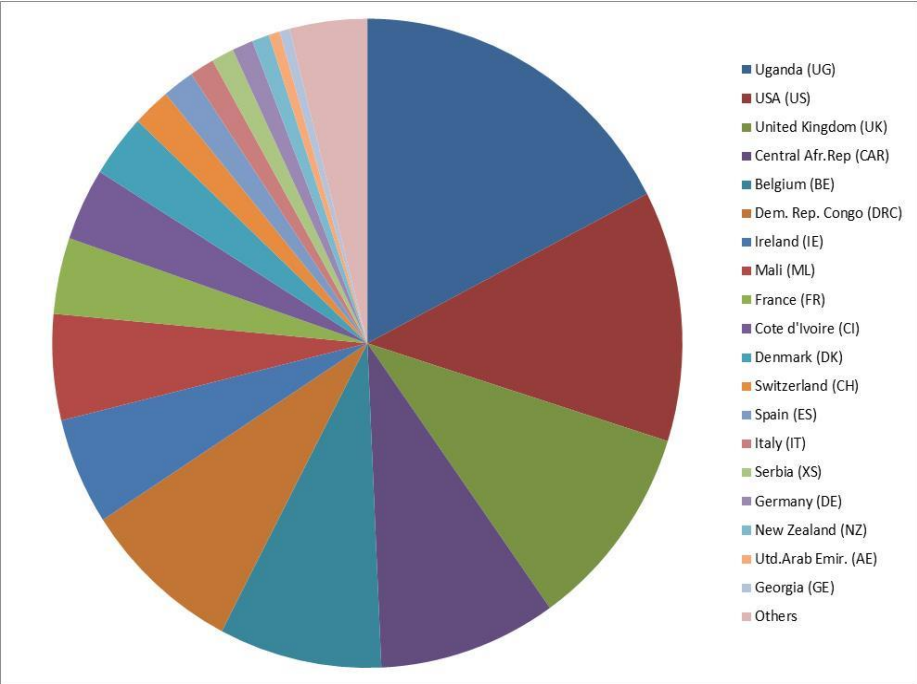
Pays fournisseur	Valeur BC 2019 (en euros)	Pourcentage
Pays-Bas (NL)	17 563 062	70,2 %
Ouganda (UG)	1 296 485	5,2 %
États-Unis (US)	931 708	3,7 %
Royaume-Uni (UK)	767 472	3,1 %
Rép. centrafricaine (CAR)	680 768	2,7 %
Belgique (BE)	622 884	2,5 %
Rép. Dém. Du Congo (DRC)	612 158	2,4 %
Irlande (IE)	397 000	1,6 %
Mali (ML)	393 742	1,6 %
France (FR)	283 120	1,1 %
Côte d'Ivoire (CI)	269 208	1,1 %
Danemark (DK)	234 844	0,9 %
Suisse (CH)	144 561	0,6 %
Espagne (ES)	121 093	0,5 %
Italie (IT)	94 137	0,4 %
Serbie (XS)	85 870	0,3 %
Allemagne (DE)	80 205	0,3 %
Nouvelle-Zélande (NZ)	65 813	0,3 %
Émirats arabes (AE)	41 757	0,2 %
Géorgie (GE)	39 424	0,2 %
Autres	296 289	1,2 %

C. Principaux biens et services acquis en 2019 présentés par pays (20 premiers)

	Description	Valeur	Pays
1	Location de cellules de détention	1 842 000	Pays-Bas (NL)
2	Gestion des retraites des juges	1 566 000	Pays-Bas (NL)
3	Entretien des locaux permanents du Siège	1 467 708	Pays-Bas (NL)
4	Plateforme logicielle du flux des activités judiciaires	900 455	Pays-Bas (NL)
5	Services de nettoyage du Siège	844 997	Pays-Bas (NL)
6	Télécommunications informatiques	748 236	Pays-Bas (NL)
7	Équipement informatique	526 119	Pays-Bas (NL)
8	Électricité Siège	412 882	Pays-Bas (NL)
9	Chauffage et climatisation du Siège	357 000	Pays-Bas (NL)
10	Services de données informatiques	355 576	Pays-Bas (NL)
11	Coopération Nations-Unies	347 888	Mali (ML)
12	Logiciels bureautiques	347 420	Irlande (IE)
13	Services de bureaux nationaux	341 509	Belgique (BE)
14	Maintenance et licences SAP	269 234	Pays-Bas (NL)
15	Services de conférences de l'Assemblée	253 873	Pays-Bas (NL)
16	Services de maintenance informatique des systèmes audio à l'audience	244 917	Royaume-Uni (UK)
17	Services logiciels informatiques	218 773	Danemark (DK)
18	Partenaire de mise en œuvre du Fonds	200 000	Ouganda (UG)
19	Partenaire de mise en œuvre du Fonds	200 000	États-Unis (US)
20	Partenaire de mise en œuvre du Fonds	200 000	Ouganda (UG)
	Total	11 644 586	

D. Représentation graphique des vingt premiers fournisseurs en 2019 par pays (incluant et excluant les Pays-Bas)





Annexe XI : Liquidités

Tableau 1 : Risques souverains – Cotes de crédit

<i>Pays</i>	<i>Moody's</i>	<i>S&P</i>	<i>Fitch</i>
Pays-Bas	AAA	AAA	AAA
France	AA2	AA	AA
Luxembourg	AAA	AAA	AAA

Tableau 2 : Risque bancaire – Cotes de crédit

<i>Banque</i>	<i>Cote à court terme</i>			<i>Cote à long terme</i>		
	<i>Moody's</i>	<i>S&P</i>	<i>Fitch</i>	<i>Moody's</i>	<i>S&P</i>	<i>Fitch</i>
ABN AMRO, Pays-Bas	P-1	A-1	F1	A1	A	A+
Rabobank, Pays-Bas	P-1	A-1	F1+	Aa3	A+	AA-
BCEE, Luxembourg	P-1	A-1+	-	Aa2	AA+	-
CIC Paris	P-1	A-1	F1	Aa3	A	A+
Société générale	P-1	A-1	F1	A1	A	A

Diagramme 1 : Liquidités par banque

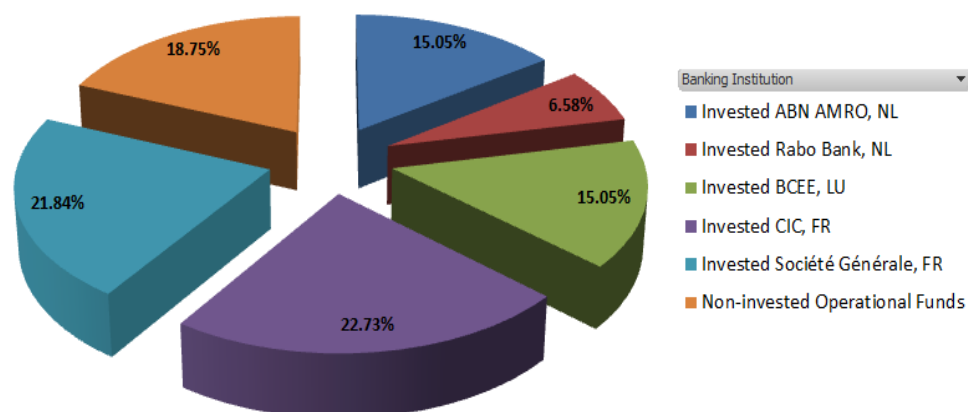
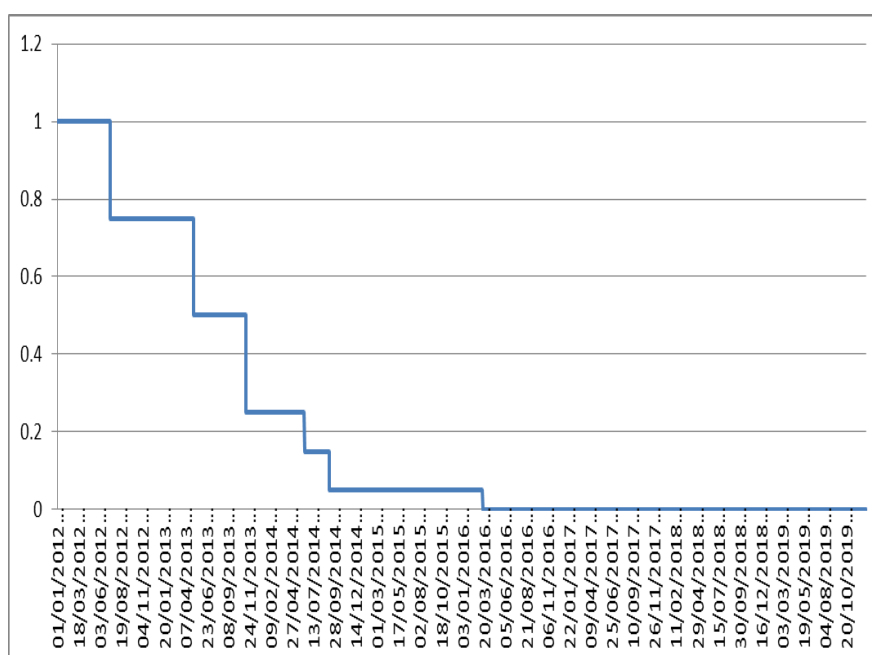


Diagramme 2 : Taux de base de la Banque centrale européenne 2012-2019



Annexe XII : Situations du Fonds de roulement et du Fonds en cas d'imprévus – chiffres provisoires non vérifiés au 31 décembre 2019

Situation du Fonds de roulement	2019	2018
Solde au début de l'exercice financier	9 057 054	-
Recettes États Parties	8	15 782
Remboursement aux États retirés	(30 557)	-
Retrait temporaire pour liquidités	(5 589 156)	-
Réapprovisionnement	-	9 041 272
Excédent de trésorerie	2 512 816 ¹	-
Solde au 31 décembre	5 950 165	9 057 054
Niveau établi	11 600 000	11 600 000
Dû par les États Parties	(945)	(953)
Déficit de financement / à financer sur excédent de trésorerie à venir	(59 734) ²	(2 541 993)
Retrait temporaire pour liquidités	(5 589 156)	-
Solde au 31 décembre	5 950 165	9 057 054

Situation du Fonds en cas d'imprévus	2019	2018
Solde au début de l'exercice financier	5 243 111	3 759 138
Recettes États Parties	-	4 991
Remboursement aux États retirés	(1 794)	-
Réapprovisionnement	-	1 478 982
Solde au 31 décembre	5 241 317	5 243 111
Niveau établi	7 000 000	7 000 000
Dû par les États Parties	(295)	(295)
Déficit de financement	(1 758 388)	(1 756 594)
Solde au 31 décembre	5 241 317	5 243 111

¹. ICC-ASP/18/Rés.1, partie B, § 2.

². ICC-ASP/17/Rés.4, partie B, § 5.

Annexe XIII : Réalisation des hypothèses, Bureau du Procureur (2005-2019)

<i>Exercice financier</i>	<i>Budget approuvé (en millions d'euros)</i>	<i>Exécution du budget</i>	<i>Hypothèses</i>	<i>Réalisations</i>
2005	66,9	92,9 %	<ul style="list-style-type: none"> - Huit situations surveillées - Deux situations, chacune en phase préliminaire, procès et appels - deux situations en phase d'enquête 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi et analyse de huit situations - Procédures préliminaires et appels interlocutoires concernant trois situations - Trois situations au stade de l'enquête – Ouganda, RDC I et Darfour (suite à un renvoi par le Conseil de sécurité)
2006	80,4	80,4 %	<ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à huit situations surveillées - Une quatrième enquête ouverte - Ouverture de deux procès 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi et analyse de cinq situations - Ouverture de la quatrième enquête – RDC II - Procédures préliminaires et appels interlocutoires dans l'affaire <i>Lubanga</i> (RDC I) - Procédures préliminaires concernant trois autres enquêtes
2007	88,9	87,2 %	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins cinq situations surveillées - Pas de nouvelle enquête dans de nouvelles situations - Dans quatre situations, enquêtes dans au moins six affaires, dont les deux affaires pour lesquelles des mandats d'arrêts ont été prononcés 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse préliminaire ou avancée de cinq situations - Une nouvelle enquête dans une nouvelle situation (Rép. centrafricaine) - Sept affaires concernant trois situations sous enquête (RDC I and II, Darfour I and II, Ouganda et Rép. centrafricaine) - Suite des procédures préliminaires (audience de confirmation des charges) dans l'affaire <i>Lubanga</i> (RDC I)
2008	90,4	92,6 %	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins cinq situation surveillées - Pas de nouvelle enquête dans de nouvelles situations - Dans quatre situations, poursuite des enquêtes dans au moins cinq affaires, dont les trois affaires pour lesquelles des mandats d'arrêt ont été prononcés - Au moins un procès 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse préliminaire ou avancée de six situations - Pas d'ouverture de nouvelle situation - Sept affaires dans quatre situations sous enquête (Ouganda, RDC I et II ; Darfour I, II et III ; et Rép. centrafricaine) - L'affaire <i>Lubanga</i> devant la chambre de première instance ; suspension de la procédure (RDC I) - Procédures préliminaires (audience de confirmation des charges) dans l'affaire <i>Katanga et Ngudjolo</i> (RDC II) - Audiences de procédures préliminaires (conférence de mis en état) dans l'affaire <i>Bemba</i> (Rép. centrafricaine)
2009	101,2	92,7 %	<ul style="list-style-type: none"> - Cinq enquêtes dans trois situations existantes - Pas de nouvelle enquête dans de nouvelles situations - Analyses jusqu'à huit autres situations - Deux procès. Il n'est pas envisagé de démarrer un troisième procès en 2009 - Procès consécutifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de cinq enquêtes actives : RDC II (affaire <i>Katanga et Ngudjolo</i>), RDC III (Kivus), Rép. centrafricaine (affaire <i>Bemba</i>), Darfour II (affaire <i>Al Bashir</i>) et Darfour III (affaire <i>Haskanita</i>) - Une requête pour que les juges soient autorisés à ouvrir une enquête au Kenya (<i>proprio motu</i>) - Les situations sous examen préliminaire, notamment celles du Kenya, de la Colombie, de l'Afghanistan, de la Géorgie, de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et de la Palestine, ont été rendues publiques. Dans le but d'obtenir plus d'impact, le Bureau du Procureur a procédé à une publicité systématique concernant ses activités de surveillance - Deux procès : clôture de la présentation par le Bureau du Procureur dans l'affaire <i>Lubanga</i> ; ouverture de la présentation par le Bureau du Procureur dans l'affaire <i>Katanga et Ngudjolo</i> - Fin des procédures de confirmation des charges pour deux affaires : <i>Bemba et Abu Garda</i>

<i>Exercice financier</i>	<i>Budget approuvé (en millions d'euros)</i>	<i>Exécution du budget</i>	<i>Hypothèses</i>	<i>Réalisations</i>
2010	103,6	97,2 %	<ul style="list-style-type: none"> - Cinq enquêtes actives dans trois situations actuellement devant la Cour - Cinq enquêtes restantes où les procédures soit sont en cours, soit sont suspectes ou flottantes - Pas de nouvelle enquête dans de nouvelles situations - Jusqu'à huit analyses de situations potentielles - Jusqu'à trois procès tenus successivement (des audiences parallèles pendant plusieurs semaines peuvent se produire) 	<ul style="list-style-type: none"> - RDC III, IV et V (Kivus) ; Darfour III ; et Kenya I et II - Enquêtes restantes / gestions des témoins dans des affaires où les suspects sont en fuite : Ouganda et Darfour I et II ; enquêtes restantes en soutien aux affaires en jugement : RDC I et II, et Rép. centrafricaine - Enquête concernant une nouvelle situation au Kenya autorisée par la chambre préliminaire le 31 mars 2010 - Enquête active dans deux affaires : Kenya I et II - Demandes de citations à comparaître faites le 15 décembre 2010 - Les neuf situations sous enquête préliminaire (phase 2b) – Afghanistan, Colombie, Côte d'Ivoire, Géorgie, Guinée, Honduras, Nigéria, République de Corée et Palestine – ont été rendues publiques. Dans le but d'obtenir plus d'impact, le Bureau du Procureur a procédé à une publicité systématique concernant ses activités de surveillance - Fin de l'audience de confirmation des charges dans l'affaire <i>Banda et Jerbo</i> – décision en attente - Suite des procès <i>Lubanga and Katanga et Ngudjolo</i> – fin du réquisitoire dans les deux cas - Le procès <i>Bemba</i> s'est ouvert le 22 novembre 2010 - Quatre mois de procès parallèles
2011	103,6	99,2 %	<ul style="list-style-type: none"> - Quatre ou cinq enquêtes dans des affaires concernant des situations existantes ou des situations nouvelles, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire - Maintien de sept enquêtes restantes (dont soutien fourni pour trois procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire) - Jusqu'à huit analyses de situations potentielles - Au moins quatre procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - RDC III et IV, Darfour III, Kenya I et II, Libye et Côte d'Ivoire - Enquêtes restantes / gestion des témoins dans des affaires dont les suspects sont en fuite : Ouganda et Darfour I et II ; enquêtes restantes en soutien aux affaires en cours de jugement : RDC I et II, Rép. centrafricaine - Dix situations sous examen préliminaire (phase 2b ou plus tardive), dont l'Afghanistan, la Colombie, la Géorgie, la Guinée, le Honduras, le Nigéria, la République de Corée et la Palestine étaient publiques, et deux, la Côte d'Ivoire et la Libye, sont arrivées à la phase de l'enquête en 2011 - Dans le but d'obtenir plus d'impact, le Bureau du Procureur a procédé à une publicité systématique concernant ses activités de surveillance, notamment par la publication en décembre de « Rapport public détaillé sur les examens préliminaires ». - Fin de l'audience de confirmation des charges pour <i>Ruto, Kosgey et Sang</i> et pour <i>Muthaura, Kenyatta et Ali</i> - Charges confirmées dans <i>Banda et Jerbo</i> – date du procès à déterminer - Charges rejetées dans <i>Mbarushima</i> – le Bureau du Procureur a demandé l'autorisation de faire appel - Mandats d'arrêt demandés et émis, et fin de la première audience dans l'affaire <i>Gbagbo</i> - Mandats d'arrêt demandés et émis pour Muammar

<i>Exercice financier</i>	<i>Budget approuvé (en millions d'euros)</i>	<i>Exécution du budget</i>	<i>Hypothèses</i>	<i>Réalisations</i>
				Gaddafi, Saïf Al-Islam Gaddafi et Abdullah Al Senoussi ; clôture du dossier Muammar Gaddafi - Mandat d'arrêt demandé pour Abdel Raheem Muhammad Hussein - Suite des procès dans les affaires <i>Lubanga, Katanga et Ngudjolo et Bemba</i>
2012	108,8	96,6 %	- Jusqu'à huit analyses de situations potentielles - Maintien de neuf enquêtes restantes (dont soutien fourni pour trois procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire)	- Neuf situations sous examen préliminaire (phase 2 ou plus tardive) – Afghanistan, Colombie, Géorgie, Guinée, Honduras, Mali, Nigéria, République de Corée et Palestine – dont deux (Mali et Palestine) sont achevées - Dans le but d'obtenir plus d'impact, le Bureau du Procureur a rédigé des rapports publics plus approfondis sur ses activités de surveillance, notamment par la publication d'un document annuel : « Rapport sur les examens préliminaires » ainsi que par des rapports sur des situations particulières (Colombie, Mali) - Le Bureau du Procureur a mené huit enquêtes actives au cours de l'année 2012 – RDC IV, V et VI ; Kenya I et II ; Libye I et II ; et Côte d'Ivoire - Enquêtes restantes et gestion des témoins dans des affaires où les suspects sont en fuite ou dans des affaires où il y a des questions de gestion des témoins : Ouganda ; Darfour I, II, III et IV ; et RDC III. Enquêtes restantes en soutien à des affaires en cours de jugement : RDC I et II Rép. centrafricaine
2013	115,1	95,8 %	- Sept enquêtes dans sept pays en situation, dont la situation récente en Côte d'Ivoire - Suite de l'ensemble des affaires en cours – neuf enquêtes restantes - Enquête préliminaire d'au moins huit situations	- Après l'ouverture d'une enquête au Mali, le Bureau du Procureur opère dans huit pays en situation. Il n'a pu effectuer que six enquêtes actives. Mais cela s'explique par le fait que le Bureau a mené trois enquêtes supplémentaires liées aux infractions à l'article 70 - Le Bureau du Procureur a maintenu sept enquêtes restantes (ce chiffre n'inclut pas le soutien aux enquêtes apporté aux procès en cours) - Huit situations étaient sous examen préliminaire : l'Afghanistan, la Colombie, la Géorgie, la Guinée, le Honduras, le Nigéria, la République de Corée et les navires sous pavillon des Comores, de Grèce et du Cambodge - Le Bureau du Procureur a publié un Rapport sur les activités d'examen préliminaires 2013, un Document de politique sur les examens préliminaires et le rapport Article 5 sur la situation au Nigéria. Le Bureau a par ailleurs effectué 627 nouvelles communications reçues conformément à l'article 15, dont 29 communications garantissant une analyse plus approfondie développée dans un rapport sur le sujet
2014	121,7	96,7 %	- Quatre enquêtes dans huit pays en situation, dont la situation récente au Mali - Suite de l'ensemble des affaires en cours – neuf enquêtes restantes - Enquête préliminaire d'au moins huit situations	- Les activités qui ont dû être entreprises en raison d'événements imprévus (par ex. article 70 Rép. centrafricaine et article 70 Kenya) ainsi que des développements sur le terrain des opérations (par ex. reddition de M. Blé Goudé, questions de sécurité dans le nord du Mali et risques sanitaires en Afrique de l'Ouest) ont entraîné une modification des plans originaux. Davantage d'enquêtes ont finalement été menées mais à un rythme différent que celui qui avait été prévu - Ainsi qu'il a été mentionné dans le point précédent, un certain nombre d'évolutions imprévues ont entraîné un aménagement différent des enquêtes en 2014. Le rajout des affaires de l'article 70, qui exigeaient une réponse rapide a entraîné certains retards ainsi que le report de certaines activités. En conséquence le nombre d'enquêtes restantes a augmenté - Onze situations ont été sous examen préliminaire : l'Afghanistan, la Colombie, la Géorgie, la Guinée, le

<i>Exercice financier</i>	<i>Budget approuvé (en millions d'euros)</i>	<i>Exécution du budget</i>	<i>Hypothèses</i>	<i>Réalisations</i>
			moins huit situations	<p>Honduras, le Nigéria, la République de Corée, l'Irak, la République centrafricaine, l'Ukraine et les navires sous pavillon</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Bureau a conclu ses examens préliminaires en République centrafricaine, en République de Corée et pour les navires sous pavillon. Le Bureau du Procureur a publié son Rapport annuel sur ses activités d'examens préliminaires le 2 décembre 2014. Le Bureau a reçu 511 communications liées à l'article 15 du Statut de Rome, dont 392 ne relevaient manifestement pas de la compétence de la Cour, 43 nécessitaient une analyse plus approfondie, 52 étaient liées à une situation déjà sous analyse, et 24 liées à une enquête ou à des poursuites déjà existantes
2015	130,7	97,1 %	<ul style="list-style-type: none"> - Quatre enquêtes dans huit pays en situation - Suite de l'ensemble des affaires en cours – neuf enquêtes restantes, mandats d'arrêt en attente - Enquêtes préliminaires dans neuf situations 	<ul style="list-style-type: none"> - Certaines activités d'enquête supplémentaires ont été nécessaires pour finaliser les affaires impliquant <i>Charles Blé Goudé</i> (CIV I), et <i>Bemba et al.</i> (article 70 Rép. centrafricaine). La reddition du commandant de l'ex-ARS Dominic Ongwen a conduit à reprendre et à actualiser les preuves existantes ainsi qu'à entreprendre des activités d'enquête supplémentaires dans la situation en Ouganda. Pour ces trois affaires, la Cour a dû recourir au Fonds en cas d'imprévus - La reddition d'Al Mahdi, principal suspect dans l'affaire concernant la destruction des mausolées de Tombouctou (Mali), a entraîné une intensification du travail pour préparer l'audience de confirmation des charges (initialement pour janvier 2016). Le travail supplémentaire dû à la reddition du suspect a été absorbé dans le budget ordinaire - La Cour a eu à déplorer des tentatives de manipulation de témoins dans le procès <i>Ntaganda</i>, ayant entraîné la nécessité d'entreprendre des activités imprévues liées à la violation de l'article 70 - Les chambres ont demandé au Bureau du Procureur de reconsidérer sa décision concernant l'affaire des navires sous pavillon (appelés flotille), et le Bureau du Procureur a soumis sa réponse, confirmant sa première décision - Le 1^{er} janvier 2015, le gouvernement de Palestine a déposé une déclaration au titre de l'article 12(3) du Statut de Rome reconnaissant la compétence de la Cour pénale internationale pour les crimes présumés commis « dans les territoire occupés de la Palestine, notamment Jérusalem-Est, depuis le 13 juin 2014 ». Le 2 janvier 2015, le gouvernement de Palestine a adhéré au Statut de Rome en déposant son instrument d'adhésion avec le Secrétaire général des Nations-Unies. Sur réception d'un renvoi ou d'une déclaration valide faite au titre de l'article 12(3) du Statut de Rome, le Procureur, conformément à la règle 25(1)(c) du Règlement du Bureau du Procureur, et en conformité avec la politique et la pratique, prononce l'ouverture d'un examen préliminaire de la situation présente. En conséquence, le 16 janvier 2015, le Procureur a annoncé l'ouverture d'un examen préliminaire de la situation en Palestine afin d'établir si les critères du Statut de Rome sont réunis pour l'ouverture d'une enquête. Neuf situations ont été l'objet d'examens préliminaires : l'Afghanistan, la Colombie, la Géorgie, la Guinée, le Honduras, le Nigéria, l'Irak, l'Ukraine et la Palestine - Le Bureau a terminé l'examen préliminaire concernant le Honduras - Le Bureau a publié son Rapport annuel sur les activités d'examen préliminaire le 12 novembre 2015. Il a également reçu de nouvelles communications liées à l'article 15 : 546 nouvelles communications liées à l'article 15 du Statut de Rome, dont 400 ne relevaient manifestement pas de la compétence de la Cour ; 47 étaient sans lien avec la situation, et justifiaient une analyse plus approfondie ; 74 avaient un lien avec une situation faisant déjà l'objet d'une analyse ; et 25 étaient liées à une enquête ou des poursuites
2016	139,6	96,1 %	- Quatre équipes intégrées et demie	- République centrafricaine M. Bemba a été déclaré coupable le 21 mars 2016 sous deux chefs d'accusation

<i>Exercice financier</i>	<i>Budget approuvé (en millions d'euros)</i>	<i>Exécution du budget</i>	<i>Hypothèses</i>	<i>Réalisations</i>
			<p>pour mener des enquêtes dans huit pays en situation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suite de l'ensemble des affaires en cours – neuf enquêtes restantes, mandats d'arrêt en attente - Cinq procès - Enquêtes préliminaires dans neuf situations 	<p>pour crimes contre l'humanité (assassinat et viol) trois chefs d'accusation pour crimes de guerre (assassinat, viol et pillage). M. Bemba a été déclaré personne faisant fonction de chef militaire jouissant d'une autorité et d'une maîtrise importantes sur les forces ayant commis ces crimes. Condamné le 21 juin 2016 à dix-huit ans de réclusion</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Mali</i> : le 24 mars 2016, la chambre préliminaire I a confirmé contre Ahmad Al Faqi Al Mahdi l'accusation de crime de guerre pour la destruction de monuments historiques et religieux à Tombouctou (Mali), et a traduit en justice M. Al Mahdi. Le 1^{er} mars 2016, M. Al Mahdi a explicitement exprimé devant les juges de la Cour et en présence de ses avocats, le souhait de plaider coupable. Le procès dans l'affaire <i>Le Procureur contre Ahmad Al Faqi Al Mahdi</i> s'est tenu les 22-24 août 2016. Le 27 septembre 2016 il a été déclaré coupable hors de tout doute raisonnable et condamné à neuf ans de détention - <i>Rép. centrafricaine article 70</i> : le 19 octobre 2016, l'affaire <i>Le Procureur contre Jean-Pierre Bemba Gombo, Aimé Kilolo Musamba, Jean-Jacques Mangenda Kabongo, Fidèle Babala Wandu et Narcisse Arido</i> a donné lieu à un verdict de culpabilité. Les accusés ont été inculpés pour infraction contre l'administration de la justice, notamment subornation de témoins dans l'affaire <i>Bemba</i> - <i>Côte d'Ivoire 1</i> : l'affaire <i>Le Procureur contre Laurent Gbagbo and Charles Blé Goudé</i> s'est ouverte le 28 janvier 2016 - <i>RDC 6</i> : l'affaire <i>Le Procureur contre Bosco Ntaganda</i>, ouverte le 2 septembre 2015, s'est poursuivie en 2016 - <i>Ouganda</i> : Le procès dans l'affaire <i>Le Procureur contre Dominic Ongwen</i> s'est ouvert le 6 décembre 2016 devant une chambre de première instance IX - <i>Kenya 2</i> : le 5 avril 2016, la chambre de première instance V (A) a décidé de clore l'affaire contre <i>William Samoei Ruto et Joshua Arap Sang</i> - Le Bureau a poursuivi ses activités d'enquête liées à CIV 2 (anti-Gbagbo), Rép. centrafricaine IIa (Séléka), Rép. centrafricaine IIb (anti-balaka), et Ouganda (Ongwen). En outre, des activités d'enquêtes ont été menées en soutien aux procès en cours et en relation avec d'autres affaires existantes (par ex. Libye, Darfour, Mali, RDC, etc.) - <i>Burundi</i> : Le 25 avril 2016, le Procureur a annoncé l'ouverture d'un examen préliminaire concernant la situation au Burundi. Le PE se concentre sur les assassinats, les réclusions, les actes de torture, les viols et autres formes de violence sexuelle, ainsi que sur des cas de disparition forcée présumées commises depuis avril 2015 au Burundi - Lancement par le Bureau du Procureur de la politique concernant les enfants, le 16 novembre 2016 - Le Bureau a publié son Rapport annuel sur les activités d'examen préliminaire le 12 novembre 2016. Le Bureau a également reçu 593 nouvelles communications liées à l'article 15 du Statut de Rome, dont 410 ne relevaient manifestement pas de la compétence de la Cour ; 42 étaient sans lien avec la situation actuelle et justifiaient une analyse plus approfondie ; 98 étaient liées à une situation faisant déjà l'objet d'une analyse ; et 43 étaient liées à une enquête ou à des poursuites - <i>Géorgie</i> : Le 27 janvier 2016, la chambre préliminaire I a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête <i>proprio motu</i> concernant la situation en Géorgie. La chambre a noté que les déclarations directes ou indirectes de 6 335 victimes sur cette question, reçues le 4 décembre 2015, « plaident de façon accablante en faveur de l'ouverture d'une enquête ». La Cour a alerté le Comité de la nécessité de ressources supplémentaires en février 2016 et a soumis une notification officielle au Fonds en cas d'imprévu en

Exercice financier	Budget approuvé (en millions d'euros)	Exécution du budget	Hypothèses	Réalisations
				septembre 2016
2017	144,6	99,4 %	<ul style="list-style-type: none"> - Mener des enquêtes actives dans six pays en situation - Suite de l'ensemble des affaires en cours – enquêtes restantes, mandats d'arrêt en attente - Trois procès - Enquêtes préliminaires dans dix situations 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Rép. centrafricaine, article 70</i> : Le 19 octobre 2016, l'affaire <i>Le Procureur contre Jean-Pierre Bemba Gombo, Aimé Kilolo Musamba, Jean-Jacques Mangenda Kabongo, Fidèle Babala Wandu et Narcisse Aido</i> a abouti à un verdict de culpabilité. Les accusés ont été inculpés d'infraction contre l'administration de la justice, notamment subornation de témoins dans l'affaire <i>Bemba</i>. La détermination de la peine a été énoncée le 22 mars 2017. Les procédures d'appel sont en cours concernant à la fois le jugement et le verdict - <i>Côte d'Ivoire 1</i> : l'affaire <i>Le Procureur contre Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé</i> s'est ouverte le 28 janvier 2016. L'accusation a présenté ses preuves tout au long de l'année 2017. Les services en salle d'audience, fournis par le Greffe, ont été requis pour garantir que les 160 journées d'audience prévues en 2017 puissent se dérouler dans l'une des salles d'audience opérationnelle, parallèlement aux procédures des affaires <i>Ongwen</i> et <i>Ntaganda</i>. La présentation des preuves de l'accusation et la comparution des témoins devraient avoir lieu au début de l'année 2018, et l'affaire entrera ensuite dans la phase de défense, prévue pour durer tout au long de l'année 2018 - <i>RDC 6</i> : l'affaire <i>Le Procureur contre Bosco Ntaganda</i>, s'est ouverte le 2 septembre 2015 et s'est poursuivie en 2016. La présentation des preuves par le Bureau du Procureur s'est achevée le 29 mars 2017. La présentation des preuves par la défense s'est ouverte le 29 mai 2017 - <i>Ouganda</i> : Le procès dans l'affaire <i>Le Procureur contre Dominic Ongwen</i> s'est ouvert le 6 décembre 2016 devant la chambre de première instance IX. En tant qu'ex-commandant présumé de la brigade Sinia de l'Armée de résistance du Seigneur (ARS), Dominic Ongwen est accusé de 70 chefs d'accusation pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité liés à des attaques contre la population civile. Il est en outre présumé que depuis au moins le 1^{er} juillet 2002 jusqu'au 31 décembre 2005, Dominic Ongwen, Joseph Kony et les autres commandants de la brigade Sinia ont pris part à un projet commun d'enlèvement de femmes et de jeunes filles dans le nord de l'Ouganda où celles-ci ont été contraintes au mariage, utilisées comme esclaves sexuelles, torturées, violées et utilisées comme femmes de ménage ; ils sont aussi présumés avoir enrôlé des enfants de moins de 15 ans dans l'ARS afin qu'ils participent activement aux hostilités. L'Accusation a commencé la présentation des preuves le 16 janvier 2017. L'affaire du Procureur se poursuivra au cours de l'année 2018, et sera suivi par la phase de défense - <i>Libye</i> : Le 24 avril 2017, la chambre de première instance I a accepté la requête de l'accusation de lever les scellés sur le mandat d'arrêt de M. Al-Tuhamy Mohamed Khaled et a ordonné de la reclasser comme publique. Ce mandat d'arrêt avait été émis par la chambre de première instance I le 18 avril 2013, suite à une demande déposée par le Bureau du Procureur le 27 mars 2013 présumant la culpabilité pour crimes contre l'humanité, détention, torture, atrocités, persécution ; pour crimes de guerre, torture, cruautés, outrages à la dignité de la personne. M. Al-Tuhamy est actuellement en fuite. Le Bureau du Procureur a continué à collecter et analyser avec soin les preuves afin de déterminer si une demande de nouveaux mandats d'arrêt répondait aux prescriptions légales. Le Bureau évalue également la possibilité d'étendre les enquêtes à de nouveaux crimes, tels que ceux mis en relief dans son rapport au Conseil de Sécurité des Nations-Unies en mai 2017. Le 15 août 2017, un mandat d'arrêt contre M. Mahmoud Mustafa Busayf Al-Werfalli, commandant de la brigade Al-Saiqa a été émis par la chambre de première instance I. M. Al-Werfalli est présumé avoir commis directement ou avoir ordonné l'assassinat, au titre de crimes de guerre, dans le cadre de sept événements,

<i>Exercice financier</i>	<i>Budget approuvé (en millions d'euros)</i>	<i>Exécution du budget</i>	<i>Hypothèses</i>	<i>Réalisations</i>
				<p>impliquant 33 personnes, et qui se sont déroulés du 3 juin 2016 – ou antérieurement – au 17 juillet 2016 – ou aux environs de cette date – à Benghazi ou dans les régions limitrophes, en Libye</p> <p>- <i>Burundi</i> : Le 25 octobre 2017, la chambre de première instance III a rédigé une version publique de sa décision autorisant le Procureur à ouvrir une enquête concernant les crimes relevant de la compétence de la Cour supposés avoir été commis au Burundi ou par des ressortissants du Burundi en-dehors des frontières du pays du 26 avril 2015 au 26 octobre 2017. Le Procureur est autorisé à étendre ses enquêtes aux crimes commis avant le 26 avril 2015 ou après le 26 octobre 2017 sous réserve de conformité à certaines prescriptions légales. La décision a d'abord été émise sous scellé le 25 octobre 2017. La chambre a donné son accord, à titre exceptionnel, après avoir exigé du Procureur qu'il fournisse des informations complémentaires, pour conduire aux procédures d'autorisation sous scellé et avec la participation du Procureur seul, de manière à limiter les risques concernant la vie ou le bien-être des victimes et des témoins potentiels. Il a été en outre accordé au Procureur, exceptionnellement, une période limitée à dix jours pour informer de l'ouverture de l'enquête les États exerçant généralement leur compétence sur les crimes présumés afin qu'ils se préparent et mettent en œuvre des mesures de protection pour les victimes et les éventuels témoins et réduisent les risques potentiels. La chambre préliminaire III a considéré que le matériel de soutien présenté par le Procureur, notamment les communications des victimes soumises au Procureur, offrait une base raisonnable pour procéder à une enquête pour crimes contre l'humanité, notamment : (a) assassinat et tentative d'assassinat ; (b) détention ou grave privation de liberté ; (c) torture ; (d) viol ; (e) disparition forcée et (f) persécution présumée commise au Burundi, et dans certains cas hors des frontières du pays par des ressortissants du Burundi, depuis au moins le 26 avril 2015</p> <p>- Le Bureau a poursuivi ses activités d'enquête liée à CIV 2 (anti-Gbagbo), Rép. centrafricaine IIa (Séléka), Rép. centrafricaine IIb (anti-balaka), SUD (Darfour) et Géorgie. En outre, des enquêtes ont été menées en soutien à des procès en cours ou en lien avec d'autres affaires existantes</p> <p>- Le Bureau a publié son Rapport annuel sur les activités d'examen préliminaire le 4 décembre 2017</p> <p>- Le Bureau a également reçu 488 nouvelles communications liées à l'article 15 du Statut de Rome, dont 308 ne relevaient manifestement pas de la compétence de la Cour ; 54 étaient sans lien avec la situation et justifiaient une analyse plus approfondie ; 66 étaient liées à une situation faisant déjà l'objet d'une analyse ; et 60 étaient liées à une enquête ou à des poursuites</p>
2018	147,4	96,8 %	<ul style="list-style-type: none"> - Mener des enquêtes actives dans six pays en situation - Suite de l'ensemble des affaires en cours – enquêtes restantes, mandats d'arrêt en attente - Trois procès - Enquêtes préliminaires dans dix situations 	<p>- <i>Rép. centrafricaine, article 70</i>: Le 19 octobre 2016, l'affaire <i>Le Procureur contre Jean-Pierre Bemba Gombo, Aimé Kilolo Musamba, Jean-Jacques Mangenda Kabongo, Fidèle Babala Wandu et Narcisse Arido</i> s'est conclu par un verdict de culpabilité. Les accusés ont été inculpés d'infraction contre l'administration de la justice, notamment subornation de témoins dans l'affaire <i>Bemba</i>. La détermination de la peine a été annoncée le 22 mars 2017. Les procédures d'appels ont suivi au cours de l'année 2018. Le 17 septembre 2018 de nouvelles condamnations ont été prononcées à l'encontre de MM. Bemba, Mangenda et Kilolo. Condamnations et acquittements concernant l'ensemble des cinq accusés sont désormais définitives. Les peines d'emprisonnement ont été purgées</p> <p>- <i>Rép. centrafricaine</i> : Le 8 juin 2018, la chambre d'appel de la Cour pénale internationale a décidé, à la majorité, d'acquitter Jean-Pierre Bemba Gombo des charges de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité qui pesaient sur lui</p>

Exercice financier	Budget approuvé (en millions d'euros)	Exécution du budget	Hypothèses	Réalizations
				<ul style="list-style-type: none"> - <i>CIV 1</i>: L'affaire <i>Le Procureur contre Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé</i> s'est ouverte le 28 janvier 2016. La présentation de la requête du Bureau du Procureur a pris fin le 19 janvier 2018. Le 23 juillet 2018, la défense de Laurent Gbagbo a déposé une requête pour acquittement et libération immédiate. Des audiences judiciaires ont eu lieu en octobre et novembre 2018, durant lesquelles l'accusation, les représentants légaux des victimes et les deux équipes de défense ont présenté leurs arguments concernant cette requête. La chambre décidera de la conduite à venir des procédures en temps utile - <i>RDC 6</i>: L'affaire <i>Le Procureur contre Bosco Ntaganda</i> a été ouverte le 2 septembre 2015 et s'est poursuivie au cours de l'année 2016. La présentation des preuves par le Bureau du Procureur s'est achevée le 29 mars 2017. La présentation des preuves par la défense a commencé le 29 mai 2017. Les déclarations de clôture ont eu lieu les 28-30 août 2018. La chambre de première instance VI délibérera et annoncera sa décision en temps utile - <i>Ouganda</i>: Le procès de l'affaire <i>Le Procureur contre Dominic Ongwen</i> s'est ouvert le 6 décembre 2016 devant la chambre de première instance IX. L'accusation a initié sa présentation des preuves le 16 janvier 2017. Elle a poursuivi cette présentation, et les représentants légaux des victimes ont également appelé les témoins à comparaître devant la chambre. Le procès a repris le 18 septembre 2018 avec les déclarations d'ouverture de la défense et la défense a procédé à la présentation de ses preuves le 1^{er} octobre 2018 - <i>Libye</i>: Le 15 août 2017, un mandat d'arrêt contre M. Mahmoud Mustafa Busayf Al-Werfalli, commandant de la brigade Al-Saiqa, a été prononcé par la chambre de première instance I. M. Al-Werfalli est présumé avoir directement commis ou donné ordre de commettre des assassinats relevant du crime de guerre dans le cadre de sept événements, impliquant 33 personnes, et qui se seraient déroulés du 3 juin 2016 – ou antérieurement – au 17 juillet 2016 – ou aux environs de cette date – à Benghazi ou dans les régions limitrophes, en Libye. Un second mandat d'arrêt concernant le même suspect a été lancé le 4 juillet 2018 en lien avec huit événements au cours desquels 10 autres personnes sont présumées avoir été exécutées devant la mosquée Baya'at al-Radwan le 24 janvier 2018 - <i>Burundi</i>: Le 25 octobre 2017, la chambre préliminaire III a rédigé une version publique de sa décision autorisant le Procureur à ouvrir une enquête concernant des crimes relevant des compétences de la Cour présumés commis au Burundi ou par des ressortissants du Burundi en-dehors du pays du 26 avril 2015 au 26 octobre 2017. En 2018, le Bureau du Procureur a effectivement ouvert ses enquêtes concernant les crimes présumés commis dans la situation que traverse le Burundi. Il a mené plusieurs missions dans un certain nombre de pays, et a commencé à construire les réseaux de coopération nécessaire dans la région afin de faciliter son enquête
				<ul style="list-style-type: none"> - Même si le retrait du Burundi du Statut a pris effet le 27 octobre 2017, celui-ci reste dans l'obligation de coopérer avec la Cour. Néanmoins, ce fait entraîne un certain nombre de difficultés pratiques concernant les enquêtes. Dans ce contexte, le Bureau du Procureur s'est concentré sur la mise en œuvre rapide de besoins opérationnels dans des domaines tels que la sécurité et autres soutiens opérationnels, protection des témoins, connaissances linguistiques - <i>Rép. centrafricaine lib</i>: Concernant l'enquête Rép.centrafricaine IIb, un premier mandat d'arrêt à l'encontre de M. Alfred Yekatom a été émis le 11 novembre 2018 et rendu public le 17 novembre 2018. Il a été livré à la Cour le 17 novembre et a comparu devant

<i>Exercice financier</i>	<i>Budget approuvé (en millions d'euros)</i>	<i>Exécution du budget</i>	<i>Hypothèses</i>	<i>Réalisations</i>
				<p>PTC II le 23 novembre. M. Yekatom est détenu par la Cour. Un second mandat d'arrêt a été émis à l'encontre de M. Patrice-Édouard Ngaïssona. Le suspect a été arrêté en France le 12 décembre 2018. Des mesures officielles avec les autorités françaises ont été prises pour assurer le transfert du suspect à la Cour</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Mali</i> : Concernant la situation au Mali, un mandat d'arrêt a été émis le 27 mars 2018 à l'encontre de M. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud (Al Hassan), membre présumé d'Ansar Eddine et chef <i>de facto</i> de la police islamique. Le suspect a été livré à la Cour le 31 mars 2018 et il est détenu par la Cour. L'audience de confirmation des charges était prévue pour le 6 mai 2019. M. Al Hassan est suspecté de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre commis à Tombouctou entre avril 2012 et janvier 2013 - Le Bureau a poursuivi ses activités d'enquêtes concernant CIV 2 (anti-Gbagbo), CAR IIa (Séléka), CAR IIb (anti-balaka), SUD (Darfour) et la Géorgie. En outre, d'autres activités d'enquêtes ont été menées en soutien à des procès en cours et concernant d'autres affaires existantes - Le Bureau a ouvert trois examens préliminaires pendant la période considérée ; au <i>Venezuela</i>, concernant les crimes présumés commis dans le pays depuis au moins avril 2017 dans le cadre de manifestations et de troubles politiques ; aux <i>Philippines</i>, concernant les crimes présumés dans le pays depuis le 1^{er} juillet 2016 en lien avec la campagne gouvernementale « guerre à la drogue » ; et dans l'affaire <i>Bangladesh/Myanmar</i> concernant la déportation présumée du peuple Rohingya du Myanmar au Bangladesh, un État Partie au Statut de Rome. Deux situations faisant déjà l'objet d'un examen préliminaire par le Bureau ont été déférées au Procureur. Il s'agit de la situation en <i>Palestine</i> (référé par l'État de Palestine le 22 mai 2018) et de la situation au <i>Venezuela</i> (référé par un groupe de six États Parties le 27 septembre 2018). Le Bureau du Procureur a procédé à la clôture de l'examen préliminaire concernant le <i>Gabon</i> en procédant à un examen des faits et à une analyse juridique approfondie de l'information disponible. Le Rapport annuel des activités d'examen préliminaire a été publié le 5 décembre 2018 - Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018, le Bureau a reçu 692 communications liées à l'article 15 du Statut de Rome, dont 481 ne relevaient manifestement pas de la compétence de la Cour ; 14 nécessitaient une analyse plus approfondie ; 161 étaient liées à une situation faisant déjà l'objet d'une analyse ; et 36 étaient liées à une enquête ou à des poursuites. En outre, le Bureau a reçu 5 513 éléments liés à des communications existantes. Le Bureau a reçu un total de 13 385 communications liées à l'article 15 depuis juillet 2002
2019	148,1	98,3 %	<ul style="list-style-type: none"> - Mener des enquêtes actives dans huit pays en situation - Suite de l'ensemble des affaires en cours – enquêtes restantes, mandats d'arrêt en attente - Trois procès - Enquêtes préliminaires pour neuf situations 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>CIV 1</i> : L'affaire <i>Le Procureur contre Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé</i> a été ouverte le 28 janvier 2016. Le 15 janvier 2019, la chambre de première instance I a acquitté à la majorité M. Laurent Gbagbo et M. Charles Blé Goudé de toutes les accusations de crimes contre l'humanité présumés commis en Côte d'Ivoire en 2010 et 2011. Le 1^{er} février 2019, la chambre des appels a fixé les conditions imposées à M. Gbagbo et M. Blé Goudé concernant leur mise en liberté dans un État les acceptant sur son territoire, acceptant et en étant capable d'appliquer les conditions émises par la chambre. MM. Gbagbo et Blé Goudé ne sont plus détenus au centre de détention de la Cour au titre de mesure provisoire en attendant leur libération conditionnelle. - Le 16 juillet 2019, la chambre de première instance I a présenté par écrit l'ensemble des raisons justifiant l'acquittement de M. Laurent Gbagbo et de M. Charles Blé Goudé. Le Procureur a fait appel le 15 octobre 2019 - <i>RDC 6</i> : L'affaire <i>Le Procureur contre Bosco Ntaganda</i> a

Exercice financier	Budget approuvé (en millions d'euros)	Exécution du budget	Hypothèses	Réalizations
				<p>été ouverte le 2 septembre 2015. Le 8 juillet 2019, la chambre de première instance VI a déclaré coupable Bosco Ntaganda hors de tout doute raisonnable de 18 crimes de guerre et crimes contre l'humanité, commis à Ituri, en RDC, en 2002 et 2003. Le 7 novembre 2019, Bosco Ntaganda a été condamné à un total de 30 années d'emprisonnement</p> <p>- <i>Ouganda</i> : Le procès dans l'affaire <i>Le Procureur contre Dominic Ongwen</i> s'est ouvert le 6 décembre 2016 devant la chambre de première instance IX. L'accusation et la défense ont mené à terme la présentation de leurs preuves. Les représentants légaux des victimes ont également appelé les témoins à comparaître devant la chambre. Le 12 décembre 2019, le juge président a déclaré la clôture de la soumission des preuves concernant cette affaire</p> <p>- <i>Libye</i> : Comme les rapports du Procureur au Conseil de Sécurité des Nations-Unies du 8 mai 2019 et du 6 novembre 2019 l'ont souligné, le Bureau du Procureur a continué à faire avancer les enquêtes liées aux nouvelles affaires potentielles ou existantes, et a fait appel au soutien de l'État pour assurer l'exécution des mandats d'arrêt en souffrance. Le Bureau du Procureur a également poursuivi sa stratégie de coopération avec un certain nombre d'États et d'organisations en faveur d'un soutien aux enquêtes et aux poursuites sur le plan national contre la traite et le trafic des êtres humains dans toute la Libye</p> <p>- <i>Burundi</i> : Le 25 octobre 2017, la chambre préliminaire III a rédigé une version publique de ses décisions autorisant le Procureur à ouvrir une enquête concernant les crimes relevant de la compétence de la Cour et présumés avoir été commis au Burundi ou par des ressortissants du Burundi en-dehors des frontières du pays, entre le 26 avril 2015 et le 26 octobre 2017. En 2019, le Bureau du Procureur a conduit de nombreuses missions en rapport avec les enquêtes sur les crimes présumés commis au Burundi, ainsi que des missions ayant pour but d'édifier et de maintenir des réseaux de coopération pertinents. Les ressources supplémentaires limitées dans le budget approuvé 2019, et la nécessité par conséquent de procéder à des redéploiements internes parmi les situations et affaires existantes, ont eu un impact négatif sur le rythme des activités dans la situation du Burundi</p> <p>- <i>Rép. centrafricaine Iib</i> : En lien avec l'enquête <i>Rép. centrafricaine Iib</i>, un premier mandat d'arrêt à l'encontre de M. Alfred Yekatom a été émis le 11 novembre 2018 et rendu public le 17 novembre 2018. Il a été remis à la Cour le 17 novembre et a comparu devant la PTC II le 23 novembre. Un second mandat d'arrêt a été émis à l'encontre de M. Patrice-Édouard Ngaïssona. Il a été arrêté et transféré à la Cour le 23 janvier 2019. Sa comparution initiale devant la chambre préliminaire II a eu lieu le 25 janvier 2019. Le 20 février 2019, la chambre préliminaire II a relié l'affaire Yekatom et l'affaire Ngaïssona. L'audience de confirmation des charges s'est tenu entre le 19 et le 25 septembre et le 11 octobre 2019. Le 11 décembre 2019, la chambre de première instance II a partiellement confirmé les accusations de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité retenues par le Procureur à l'encontre d'Alfred Yekatom et de Patrice-Édouard Ngaïssona et les a déféré devant la justice. La rédaction publique de la décision concernant la confirmation des charges a été publiée le 20 décembre 2019. M. Yekatom et M. Ngaïssona sont en détention à la Cour.</p> <p>- <i>Mali</i> : Dans la situation du Mali, un mandat d'arrêt a été émis le 27 mars 2018 à l'encontre de M. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud (Al Hassan), membre présumé d'Ansar Eddine et chef <i>de facto</i> de la police islamique. Le suspect a été remis à la Cour le 31 mars 2018 et se trouve en détention à la Cour. L'audience de confirmation des charges s'est tenue du 8 au</p>

<i>Exercice financier</i>	<i>Budget approuvé (en millions d'euros)</i>	<i>Exécution du budget</i>	<i>Hypothèses</i>	<i>Réalisations</i>
				<p>17 juillet 2019. Le 30 septembre 2019, la chambre préliminaire I a émis une décision confidentielle confirmant les accusations de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité retenues par le Procureur à l'encontre de M. Al Hassan et elle l'a déféré devant la justice. Le 12 décembre 2019, une conférence de mise en état a été convoquée par la chambre de première instance X pour préparer le calendrier du procès. Le procès s'ouvrira le 14 juillet 2020 et la présentation des preuves par l'accusation commencera le 25 août 2020</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Bureau a poursuivi ses activités d'enquête concernant CIV 2 (anti-Gbagbo), CAR IIa (Séléka), SUD (Darfour) et la Géorgie. En outre, les activités d'enquête ont été menées pour appuyer les procès préliminaires et les procès en première instance en cours, et en lien avec d'autres affaires existantes - <i>Bangladesh/Myanmar</i> : Le 14 novembre 2019, suite à l'autorisation de la chambre préliminaire III, le Bureau a ouvert une enquête concernant les crimes présumés relevant de la juridiction de la Cour et commis dans la situation Bangladesh/Myanmar. La décision de la chambre préliminaire III a été émise en se fondant sur la demande d'autorisation d'enquête, conformément à l'article 15 du Statut de Rome, déposée le 4 juillet 2019 - <i>Afghanistan</i> : Le 12 avril 2019, la chambre préliminaire II a rejeté la requête du Procureur de procéder à une enquête sur la situation dans la République islamique d'Afghanistan. Le Procureur a fait appel de la décision le 30 septembre 2019 et présenté ses arguments dans une audience en appel organisée par la chambre d'appel entre le 4 et le 6 décembre 2019 - <i>Palestine</i> : le Procureur a conclu l'examen préliminaire en constatant que tous les critères prévus par le Statut de Rome en faveur d'une ouverture d'enquête étaient réunis. Étant donné les questions juridiques et factuelles liées au territoire dans le cadre duquel l'enquête peut être menée, l'accusation a déposé une « Requête, conformément à l'article 19(3) pour une ordonnance concernant la compétence territoriale de la Cour en Palestine » auprès de la chambre préliminaire I le 20 décembre 2019 - Le Rapport annuel sur les activités d'examen préliminaire a été publié le 5 décembre 2019 - Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019, le Bureau a reçu 814 communications liées à l'article 15 du Statut de Rome, dont 602 ne relevaient manifestement pas de la compétence de la Cour ; 64 justifiaient une analyse plus approfondie ; 119 étaient liées à une situation faisant déjà l'objet d'un examen ; et 29 étaient liées à une enquête ou à des poursuites. En outre, le Bureau a reçu 5 842 éléments liés à des communications existantes. Le Bureau a reçu un total de 14 094 communications liées à l'article 15 depuis juillet 2002. - Le Bureau a poursuivi ses examens préliminaires de situations concernant la Colombie, la Guinée, l'Irak/le Royaume-Uni, le Nigéria, la Palestine, les Philippines, l'Ukraine et le Venezuela.

Annexe XIV : Engagements non acquittés

Tableau 1: Engagements non acquittés au 31 décembre 2019 – Chiffres préliminaires non vérifiés (en milliers d'euros)

Grand Programme/Programme	Commandes en cours		Voyages ouverts		Total, engagements non acquittés
	Nombre de commandes	Montant des commandes	Nombre de voyages	Montant des voyages	
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]=[2]+[4]
<i>Grand Programme I</i>					
Branche Judiciaire	8	72,1	11	25,0	97,1
Présidence	4	10,7	3	8,9	19,6
Chambres	4	61,4	8	16,1	77,5
<i>Grand Programme II</i>					
Bureau du Procureur	20	215,7	108	313,3	529,0
Le Procureur	9	35,3	12	44,7	80,0
Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	1	18,9	13	41,3	60,2
Division des enquêtes	6	130,3	70	176,3	306,6
Division des poursuites	4	31,2	13	51,0	82,2
<i>Grand Programme III</i>					
Greffe	275	2 319,8	208	472,1	2 791,9
Cabinet du greffier	7	26,2	3	6,5	32,6
Division des services de gestion	54	552,2	8	25,7	577,9
Division des services judiciaires	90	1 364,2	90	246,4	1 610,6
Division des opérations extérieures	124	377,3	107	193,5	570,8
<i>Grand Programme IV</i>					
Secrétariat de l'Assemblée des États parties	40	155,1	22	58,7	213,8
<i>Grand Programme V</i>					
Locaux	2	316,2	-	-	316,2
<i>Grand Programme VI</i>					
Secrétariat du Fonds au profit des victimes	12	51,6	17	35,4	87,0
<i>Grand Programme VII-5</i>					
Mécanisme de contrôle indépendant	1	0,1	2	7,7	7,8
<i>Grand Programme VII-6</i>					
Bureau de l'audit interne	-	-	1	0,5	0,5
Cour totale	358	3 130,6	369	912,7	4 043,4

Tableau 2: Engagements non acquittés au 31 décembre 2019 - Chiffres préliminaires non vérifiés (en milliers d'euros)

Grand Programme/Programme	Commandes en cours		Voyages ouverts		Total, Engagements non acquittés au 31 décembre 2019	Economies, Débours en 2019	Engagements non acquittés en 2018
	au 31 décembre 2019		au 31 décembre 2019				
	Nombre de commandes	Montant des commandes	Nombre de voyages	Montant des voyages			
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]=[2]+[4]	[6]	[7]=[5]-[6]
<i>Grand Programme I</i>							
Branche Judiciaire	14	21,7	14	56,1	77,8	51,0	26,8
Présidence	9	6,4	3	7,6	14,1	6,5	7,6
Chambres	4	14,7	10	43,9	58,6	40,7	17,9
Bureaux de liaison	1	0,5	1	4,6	5,1	3,8	1,4
<i>Grand Programme II</i>							
Bureau du Procureur	34	138,7	219	488,4	627,1	501,6	125,5
Le Procureur	22	92,0	22	57,2	149,2	117,2	32,0
Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	1	4,4	14	29,4	33,8	24,7	9,2
Division des enquêtes	10	27,6	123	311,0	338,6	268,8	69,8
Division des poursuites	1	14,7	60	90,7	105,4	90,8	14,6
<i>Grand Programme III</i>							
Greffe	395	4 095,0	239	621,1	4 716,1	3 793,5	922,7
Cabinet du greffier	7	21,6	3	11,3	32,9	10,4	22,5

<i>Grand Programme/Programme</i>	<i>Commandes en cours</i>		<i>Voyages ouverts</i>		<i>Total, Engagements non acquittés au 31 décembre 2019</i>	<i>Débours en 2019</i>	<i>Economies, Engagements non acquittés en 2018</i>
	<i>au 31 décembre 2019</i>	<i>au 31 décembre 2019</i>	<i>au 31 décembre 2019</i>	<i>au 31 décembre 2019</i>			
	<i>Nombre de commandes</i>	<i>Montant des commandes</i>	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Montant des voyages</i>			
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]=[2]+[4]	[6]	[7]=[5]-[6]
<i>Division des services de gestion</i>	80	994,0	8	36,6	1 030,6	909,3	121,3
<i>Division des services judiciaires</i>	128	2 015,9	88	194,8	2 210,7	1 676,0	534,7
<i>Division des opérations extérieures</i>	180	1 063,4	140	378,4	1 441,9	1 197,7	244,1
<i>Grand Programme IV</i>							-
<i>Secrétariat de l'Assemblée des États parties</i>	57	91,0	20	56,8	147,9	81,1	66,8
<i>Grand Programme V</i>							-
<i>Locaux provisoires</i>	1	405,8	-	-	405,8	405,8	-
<i>Grand Programme VI</i>							-
<i>Secrétariat du Fonds au profit des victimes</i>	20	48,6	17	31,0	79,6	33,5	46,1
<i>Grand Programme VII-5</i>							-
<i>Mécanisme de contrôle indépendant</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Grand Programme VII-6</i>							-
<i>Bureau de l'audit interne</i>	1	0,1	-	-	0,1	-	0,1
Cour totale	522	4 800,9	509	1 253,4	6 054,3	4 866,3	1 188,0

Note: En ce qui concerne la demande du Comité de fournir une mise à jour sur le décaissement de toutes les commandes d'achat et des voyages ouverts en 2018 à sa trente-quatrième session, il convient de noter qu'il n'y avait pas de commande d'achat non réglés ou de voyages ouverts en 2018 à la fin de 2019. Sur un total de 6,1 millions d'euros d'obligations non réglées en fin de 2018, 4,9 millions d'euros ont été dépensés en 2019 et 1,2 million d'euros représentaient une économie, qui sera prise en compte lors du calcul de l'excédent de trésorerie de 2018.

Annexe XV : Décisions judiciaires ayant des incidences financières significatives en 2019

<i>Décision judiciaire</i>	<i>Incidence financière</i>	<i>Commentaires</i>
<i>Le Procureur c. Alfred Yekatom et Patrice-Edouard Ngaissona</i>		
<i>ICC-01/14-01/18-205</i>	€52 720	Assistant de terrain chargé d'établir des contrats de services juridiques
<i>Décision sur la représentation légale des victimes</i>	€21 100	Dépenses de missions de rencontre de clients
<i>En date du 23 mai 2019</i>		
Total	€73 820	

**Annexe XVI : Exécution du budget 2019 par sous-programme,
programme et grand programme et par poste
budgétaire (montants en milliers d'euros)**

Tableau 1: ICC

<i>La Cour</i>	<i>Budget approuvé 2019</i>	<i>Dépenses réelles 2019</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Salaire des juges	5 662,1	5 575,1	87,0	98,5
Administrateurs	60 752,2	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	25 356,6	Nd	Nd	Nd
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>86 108,8</i>	<i>88 755,9</i>	<i>(2 647,1)</i>	<i>103,1</i>
Assistance temporaire générale	17 126,6	17 108,7	17,9	99,9
Assistance temporaire pour les réunions	978,7	355,3	623,4	36,3
Heures supplémentaires	299,3	248,4	50,9	83,0
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>18 404,6</i>	<i>17 712,4</i>	<i>692,2</i>	<i>96,2</i>
Voyage	6 152,5	5 082,9	1 069,6	82,6
Hospitalité	29,0	18,9	10,1	65,1
Services contractuels	4 002,9	2 300,4	1 702,5	57,5
Formation	1 000,7	686,8	313,9	68,6
Consultants	667,5	891,6	(224,1)	133,6
Avocat de la défense	3 487,8	3 446,0	41,8	98,8
Avocat des victimes	1 101,3	1 199,1	(97,8)	108,9
Frais généraux de fonctionnement	14 857,3	13 760,8	1 096,5	92,6
Fournitures et matériel	1 175,5	946,2	229,3	80,5
Meubles et équipement	1 900,0	1 712,9	187,1	90,2
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>34 374,5</i>	<i>30 045,6</i>	<i>4 328,9</i>	<i>87,4</i>
Total	144 550,0	142 089,1	2 460,9	98,3
Prêt à l'État hôte	3 585,1	3 585,1	(0,0)	100,0
Total, y compris le prêt de l'État hôte	148 135,1	145 674,2	2 460,9	98,3

Tableau 1: Grand Programme – Branche Judiciaire

<i>Branche Judiciaire</i>	<i>Budget approuvé 2019</i>	<i>Dépenses réelles 2019</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
<i>Salaire des juges</i>	5 662,1	5 575,1	87,0	98,5
Administrateurs	4 399,2	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	846,7	nd	nd	Nd
Dépenses de personnel	5 245,9	4 649,0	596,9	88,6
Assistance temporaire générale	1 070,8	1 224,1	(153,3)	114,3
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	0,0	(0,0)	-
Autres dépenses de personnel	1 070,8	1 224,1	(153,3)	114,3
Voyage	90,8	118,9	(28,1)	131,0
Hospitalité	11,0	7,9	3,1	72,2
Services contractuels	-	5,3	(5,3)	-
Formation	22,0	12,2	9,8	55,5
Consultants	5,0	-	5,0	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	128,8	144,4	(15,6)	112,1
Total	12 107,6	11 592,6	515,0	95,7

Tableau 2: Grand Programme I – 1100

<i>La Présidence</i>	<i>Budget approuvé 2019</i>	<i>Dépenses réelles 2019</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
<i>Salaire des juges</i>	28,0	15,5	12,5	55,4
Administrateurs	823,8	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	292,3	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	1 116,1	918,1	198,0	82,3
Assistance temporaire générale	-	5,9	(5,9)	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	-	5,9	(5,9)	-
Voyage	90,8	118,9	(28,1)	131,0
Hospitalité	10,0	7,4	2,6	74,4
Services contractuels	-	4,2	(4,2)	-
Formation	6,0	-	6,0	-
Consultants	5,0	-	5,0	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	111,8	130,5	(18,7)	116,7
Total	1 255,9	1 070,0	185,9	85,2

Table 3: Grand Programme I – 1200

<i>Chambres</i>	<i>Budget approuvé 2019</i>	<i>Dépenses réelles 2019</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
<i>Salaire des juges</i>	5 634,1	5 559,6	74,5	98,7
Administrateurs	3 575,4	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	554,4	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	4 129,8	3 730,9	398,9	90,3
Assistance temporaire générale	1 070,8	1 218,3	(147,5)	113,8
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	0,0	(0,0)	-
Autres dépenses de personnel	1 070,8	1 218,3	(147,5)	113,8
Voyage	-	-	-	-
Hospitalité	1,0	0,5	0,5	50,0
Services contractuels	-	1,1	(1,1)	-
Formation	16,0	12,2	3,8	76,3
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	17,0	13,8	3,2	81,4
Total	10 851,7	10 522,6	329,1	97,0

Table 4: Bureau du Procureur

<i>Bureau du Procureur</i>	<i>Budget approuvé 2019</i>	<i>Dépenses réelles 2019</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	26 358,7	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	5 167,7	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	31 526,4	32 351,8	(825,4)	102,6
Assistance temporaire générale	10 193,0	9 936,4	256,6	97,5
Assistance temporaire pour les réunions	-	1,1	(1,1)	-
Heures supplémentaires	-	0,1	(0,1)	-
Autres dépenses de personnel	10 193,0	9 937,6	255,4	97,5
Voyage	3 228,6	2 755,4	473,2	85,3
Hospitalité	5,0	2,1	2,9	41,7
Services contractuels	579,5	51,3	528,2	8,8
Formation	290,0	164,8	125,2	56,8
Consultants	70,0	69,3	0,7	99,0
Frais généraux de fonctionnement	640,0	898,3	(258,3)	140,4
Fournitures et matériel	90,0	64,2	25,8	71,4
Meubles et équipement	180,0	152,1	27,9	84,5
Dépenses hors personnel	5 083,1	4 157,5	925,6	81,8
Total	46 802,5	46 446,9	355,6	99,2

Tableau 5: Grand Programme II – 2100

<i>Le Procureur</i>	<i>Budget approuvé 2019</i>	<i>Dépenses réelles 2019</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	3 961,7	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	2 564,4	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	6 526,1	6 157,3	368,8	94,3
Assistance temporaire générale	3 275,6	2 915 1	360,5	89,0
Assistance temporaire pour les réunions	-	1,1	(1,1)	-
Heures supplémentaires	-	0,0	(0,0)	-
Autres dépenses de personnel	3 275,6	2 916,3	359,3	89,0
Voyage	606,1	492,3	113,8	81,2
Hospitalité	5,0	2,1	2,9	41,7
Services contractuels	579,5	14,3	565,2	2,5
Formation	290,0	30,2	259,8	10,4
Consultants	70,0	0,0	70,0	0,1
Frais généraux de fonctionnement	10,0	9,1	0,9	91,3
Fournitures et matériel	90,0	64,2	25,8	71,4
Meubles et équipement	180,0	152,1	27,9	84,5
Dépenses hors personnel	1 830,6	764,3	1 066,3	41,8
Total	11 632,3	9 837,8	1 794,5	84,6

Tableau 6: Grand Programme II – 2110

<i>Cabinet du Procureur / Section des Avis Juridiques</i>	<i>Budget approuvé 2019</i>	<i>Dépenses réelles 2019</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	1 426,1	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	283,0	Nd	nd	Nd
Dépenses de personnel	1 709,1	1 523,9	185,2	89,2
Assistance temporaire générale	119 8	114,0	5,8	95,2
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	119,8	114,0	5,8	95,2
Voyage	184,5	112,2	72,3	60,8
Hospitalité	5,0	2,1	2,9	41,7
Services contractuels	30,0	2,0	28,0	6,5
Formation	290,0	8,9	281,1	3,1
Consultants	70,0	0,0	70,0	0,1
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	579,5	125,2	454,3	21,6
Total	2 408,4	1 763,1	645,3	73,2

Tableau 7: Grand Programme II -2120

<i>Section des Services</i>	<i>Budget approuvé 2019</i>	<i>Dépenses réelles 2019</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	1,465,1	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	872,3	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	2 337,4	2 385,3	(47,9)	102,0
Assistance temporaire générale	2 054,2	1 839,0	215,2	89,5
Assistance temporaire pour les réunions	-	1,1	(1,1)	-
Heures supplémentaires	-	0,0	(0,0)	-
Autres dépenses de personnel	2 054,2	1 840,1	214,1	89,6
Voyage	414,6	371,1	43,5	89,5
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	549,5	-	549,5	-
Formation	-	9,6	(9,6)	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	10,0	9,1	0,9	91,3
Fournitures et matériel	30,0	32,3	(2,3)	107,6
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	1 004,1	422,1	582,0	42,0
Total	5 395,7	4 647,5	748,2	86,1

Tableau 8: Grand Programme II – 2160

<i>Section de l'information, de la connaissance et de la gestion des preuves</i>	<i>Budget approuvé 2019</i>	<i>Dépenses réelles 2019</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	1 070,5	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	1 409,1	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	2 479,6	2 248,1	231,5	90,7
Assistance temporaire générale	1 101,6	962,1	139,5	87,3
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	0,0	(0,0)	-
Autres dépenses de personnel	1 101,6	962,1	139,5	87,3
Voyage	7,0	8,9	(1,9)	127,6
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	12,4	(12,4)	-
Formation	-	11,7	(11,7)	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	60,0	32,0	28,0	53,3
Meubles et équipement	180,0	152,1	27,9	84,5
Dépenses hors personnel	247,0	217,0	30,0	87,9
Total	3 828,2	3 427,2	401,0	89,5

Tableau 9: Grand Programme II – 2200

<i>Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération</i>	<i>Budget approuvé 2019</i>	<i>Dépenses réelles 2019</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	2 798,0	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	335,5	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	3 133,5	2 981,0	152,5	95,1
Assistance temporaire générale	419,3	663,7	(244,4)	158,3
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	419,3	663,7	(244,4)	158,3
Voyage	441,9	238,0	203,9	53,9
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	7,7	(7,7)	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	441,9	245,8	196,1	55,6
Total	3 994,7	3 890,4	104,3	97,4

Tableau 10: Grand Programme II – 2300

<i>Division des Enquêtes</i>	<i>Budget approuvé 2019</i>	<i>Dépenses réelles 2019</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	10 644,4	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	1 731,0	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	12 375,4	13 829,0	(1 453,6)	111,7
Assistance temporaire générale	4 709,0	4 455,0	254,0	94,6
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	0,1	(0,1)	-
Autres dépenses de personnel	4 709,0	4 455,0	254,0	94,6
Voyage	1 809,0	1 819,1	(10,1)	100,6
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	30,0	(30,0)	-
Formation	-	85,0	(85,0)	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	630,0	889,2	(259,2)	141,1
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	2 439,0	2 823,4	(384,4)	115,8
Total	19 523,4	21 107,4	(1 584,0)	108,1

Tableau 11: Grand Programme 2400

<i>Division des Poursuites</i>	<i>Budget approuvé 2019</i>	<i>Dépenses réelles 2019</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	8 954,6	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	536,8	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	9 491,4	9 384,5	106,9	98,9
Assistance temporaire générale	1 789,1	1 902,6	(113,5)	106,3
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	1 789,1	1 902,6	(113,5)	106,3
Voyage	371,6	206,0	165,6	55,4
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	6,9	(6,9)	-
Formation	-	41,9	(41,9)	-
Consultants	-	69,3	(69,3)	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	371,6	324,0	47,6	87,2
Total	11 652,1	11 611,2	40,9	99,6

Tableau 12: Grand Programme III – Greffe

<i>Greffe</i>	<i>Budget approuvé 2019</i>	<i>Dépenses réelles 2019</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	27 547,0	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	18 708,6	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	46 255,6	48 525,7	(2 270,1)	104,9
Assistance temporaire générale	3 759,2	3 968,1	(208,9)	105,6
Assistance temporaire pour les réunions	811,6	204,9	606,7	25,2
Heures supplémentaires	261,3	226,4	34,9	86,7
Autres dépenses de personnel	4 832,1	4 399,4	432,7	91,0
Voyage	2 020,5	1 499,2	521,3	74,2
Hospitalité	5,0	3,0	2,0	59,8
Services contractuels	2 707,7	1 657,0	1 050,7	61,2
Formation	610,0	463,0	147,0	75,9
Consultants	467,5	748,5	(281,0)	160,1
Avocat de la défense	3 487,8	3 446,0	41,8	98,8
Avocat des victimes	1 101,3	1 199,1	(97,8)	108,9
Frais généraux de fonctionnement	12 385,9	11 056,6	1 329,3	89,3
Fournitures et matériel	1 067,8	877,1	190,7	82,1
Meubles et équipement	1 710,0	1 560,3	149,7	91,2
Dépenses hors personnel	25 563,5	22 509,8	3 053,7	88,1
Total	76 651,2	75 435,0	1 216,2	98,4

Tableau 13: Grand Programme III – 3100

<i>Bureau du Greffier</i>	<i>Budget approuvé 2019</i>	<i>Dépenses réelles 2019</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	1 475,3	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	145,5	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	1 620,8	1 567,3	53,5	96,7
Assistance temporaire générale	-	136,9	(136,9)	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	-	136,9	(136,9)	-
Voyage	47,6	53,1	(5,5)	111,5
Hospitalité	4,0	3,0	1,0	74,7
Services contractuels	-	5,0	(5,0)	-
Formation	8,0	-	8,0	-
Consultants	40,0	213,6	(173,6)	533,9
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	0,6	(0,6)	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	99,6	275,2	(175,6)	276,3
Total	1 720,4	1 979,4	(259,0)	115,1

Table 14: Grand Programme III – 3110

<i>Cabinet du Greffier</i>	<i>Budget approuvé 2019</i>	<i>Dépenses réelles 2019</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	695,0	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	79,9	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	774,9	734,1	40,8	94,7
Assistance temporaire générale	-	71,4	(71,4)	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	-	71,4	(71,4)	-
Voyage	34,9	40,8	(5,9)	117,0
Hospitalité	4,0	3,0	1,0	74,7
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	213,6	(213,6)	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	38,9	257,4	(218,5)	661,6
Total	813,8	1 062,8	(249,0)	130,6

Tableau 15: Grand Programme III – 3130

<i>Section des avis juridiques</i>	<i>Budget approuvé 2019</i>	<i>Dépenses réelles 2019</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	780,3	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	65,6	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	845,9	833,2	12,7	98,5
Assistance temporaire générale	-	65,6	(65,6)	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	-	65,6	(65,6)	-
Voyage	12,7	12,3	0,4	96,6
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	5,0	(5,0)	-
Formation	8,0	-	8,0	-
Consultants	40,0	-	40,0	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	0,6	(0,6)	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	60,7	17,8	42,9	29,4
Total	906,6	916,6	(10,0)	101,1

Tableau 16: Grand Programme III – 3200

<i>Direction des services de gestion</i>	<i>Budget approuvé 2019</i>	<i>Dépenses réelles 2019</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	3 806,8	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	9 325,6	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	13 132,4	13 611,0	(478,6)	103,6
Assistance temporaire générale	617,5	602,5	15,0	97,6
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	243,3	205,2	38,1	84,3
Autres dépenses de personnel	860,8	807,7	53,1	93,8
Voyage	192,2	143,1	49,1	74,5
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	515,7	248,4	267,3	48,2
Formation	363,3	229,2	134,1	63,1
Consultants	42,0	144,7	(102,7)	344,5
Frais généraux de fonctionnement	3 071,4	2 851,0	220,4	92,8
Fournitures et matériel	291,7	155,6	136,1	53,3
Meubles et équipement	378,5	123,5	255,0	32,6
Dépenses hors personnel	4 854,8	3 895,5	959,3	80,2
Total	18 848,0	18 314,2	533,8	97,2

Tableau 17: Grand Programme III – 3210

<i>Bureau du Directeur, Direction des services de gestion</i>	<i>Budget approuvé 2019</i>	<i>Dépenses réelles 2019</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	735,8	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	393,6	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	1 129,4	1 420,8	(291,4)	125,8
Assistance temporaire générale	131,5	189,1	(57,6)	143,8
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	131,5	189,1	(57,6)	143,8
Voyage	6,6	5,3	1,3	80,9
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	285,1	123,9	161,2	43,4
Formation	17,1	3,6	13,5	21,1
Consultants	8,0	43,5	(35,5)	544,3
Frais généraux de fonctionnement	345,6	319,3	26,3	92,4
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	662,4	495,6	166,8	74,8
Total	1 923,3	2 105,5	(182,2)	109,5

Tableau 18: Grand Programme III – 3220

<i>Section des ressources humaines</i>	<i>Budget approuvé 2019</i>	<i>Dépenses réelles 2019</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	1 056,2	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	1 063,9	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	2 120,1	2 192,8	(72,7)	103,4
Assistance temporaire générale	119,8	256,8	(137,0)	214,3
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	119,8	256,8	(137,0)	214,3
Voyage	10,2	18,2	(8,0)	178,6
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	9,3	1,0	8,3	10,8
Formation	204,0	117,1	86,9	57,4
Consultants	34,0	89,1	(55,1)	261,9
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	257,5	225,4	32,1	87,5
Total	2 497,4	2 675,0	(177,6)	107,1

Tableau 19: Grand Programme III – 3230

Section du Budget	Budget	Dépenses	Ecart	Taux
	approuvé 2019	réelles 2019		d'exécution en %
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	368,2	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	196,8	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	565,0	592,3	(27,3)	104,8
Assistance temporaire générale	-	15,7	(15,7)	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	1,5	0,8	0,7	55,8
Autres dépenses de personnel	1,5	16,5	(15,0)	1 102,4
Voyage	2,5	-	2,5	-
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	5,3	2,0	3,3	37,7
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	7,8	2,0	5,8	25,6
Total	574,3	610,8	(36,5)	106,4

Tableau 20: Grand Programme III – 3240

Section des Finances	Budget	Dépenses	Ecart	Taux
	approuvé 2019	réelles 2019		d'exécution en %
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	453,9	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	918,4	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	1 372,3	1 487,7	(115,4)	108,4
Assistance temporaire générale	-	44,6	(44,6)	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	5,0	5,3	(0,3)	106,6
Autres dépenses de personnel	5,0	50,0	(45,0)	999,1
Voyage	4,8	2,9	1,9	59,5
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	37,3	32,3	5,0	86,5
Formation	8,0	6,6	1,4	82,5
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	70,0	70,2	(0,2)	100,3
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	120,1	111,9	8,2	93,2
Total	1 497,4	1 649,5	(152,1)	110,2

Tableau 21: Grand Programme III – 3250

<i>Section des services généraux</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	2019	2019		en %
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	783,3	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	2 601,3	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	3 384,6	3 272,8	111,8	96,7
Assistance temporaire générale	57,5	90,4	(32,9)	157,1
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	100,0	99,8	0,2	99,8
Autres dépenses de personnel	157,5	190,2	(32,7)	120,7
Voyage	33,6	35,2	(1,6)	104,7
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	141,0	55,5	85,5	39,3
Formation	16,5	9,7	6,8	58,5
Consultants	-	12,1	(12,1)	-
Frais généraux de fonctionnement	2 543,0	2 344,6	198,4	92,2
Fournitures et matériel	228,0	117,7	110,3	51,6
Meubles et équipement	378,5	118,4	260,1	31,3
Dépenses hors personnel	3 340,6	2 693,0	647,6	80,6
Total	6 882,7	6 156,0	726,7	89,4

Tableau 22: Grand Programme III – 3290

<i>Section de la sécurité</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	2019	2019		en %
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	409,4	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	4 151,6	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	4 561,0	4 644,6	(83,6)	101,8
Assistance temporaire générale	308,7	6,0	302,7	1,9
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	136,8	99,2	37,6	72,5
Autres dépenses de personnel	445,5	105,2	340,3	23,6
Voyage	134,5	81,5	53,0	60,6
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	43,0	35,8	7,2	83,3
Formation	112,4	90,2	22,2	80,3
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	112,8	116,9	(4,1)	103,6
Fournitures et matériel	63,7	38,0	25,7	59,6
Meubles et équipement	-	5,1	(5,1)	-
Dépenses hors personnel	466,4	367,6	98,8	78,8
Total	5 472,9	5 117,4	355,5	93,5

Tableau 23: Grand Programme III – 3300

<i>Direction des services judiciaires</i>	<i>Budget approuvé 2019</i>	<i>Dépenses réelles 2019</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	11 932,9	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	5 047,0	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	16 979,9	18 078,2	(1 098,3)	106,5
Assistance temporaire générale	1,434,1	1 411,6	22,5	98,4
Assistance temporaire pour les réunions	705,2	196,2	509,0	27,8
Heures supplémentaires	15,0	13,3	1,7	89,0
Autres dépenses de personnel	2 154,3	1 621,2	533,1	75,3
Voyage	365,5	235,1	130,4	64,3
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	1 022,7	432,1	590,6	42,3
Formation	91,5	115,7	(24,2)	126,4
Consultants	385,5	366,9	18,6	95,2
Avocat de la défense	3 487,8	3 446,0	41,8	98,8
Avocat des victimes	1 101,3	1 199,1	(97,8)	108,9
Frais généraux de fonctionnement	6 124,9	5 926,8	198,1	96,8
Fournitures et matériel	353,5	381,5	(28,0)	107,9
Meubles et équipement	1 306,0	1 362,3	(56,3)	104,3
Dépenses hors personnel	14 238,7	13 465,5	773,2	94,6
Total	33 372,9	33 164,8	208,1	99,4

Tableau 24: Grand Programme III – 3310

<i>Bureau du Directeur, Direction des services judiciaires</i>	<i>Budget approuvé 2019</i>	<i>Dépenses réelles 2019</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	368,2	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	65,6	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	433,8	493,6	(59,8)	113,8
Assistance temporaire générale	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-
Voyage	4,8	-	4,8	-
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	1,4	(1,4)	-
Formation	4,1	-	4,1	-
Consultants	5,0	3,8	1,2	76,5
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	13,9	5,2	8,7	37,4
Total	447,7	498,8	(51,1)	111,4

Tableau 25: Grand Programme III – 3320

<i>Section de l'administration Judiciaire</i>	<i>Budget approuvé 2019</i>	<i>Dépenses réelles 2019</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	1 429,6	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	1 162,3	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	2 591,9	2 783,8	(191,9)	107,4
Assistance temporaire générale	388,8	76,8	312,0	19,7
Assistance temporaire pour les réunions	72,9	-	72,9	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	461,7	76,8	384,9	16,6
Voyage	16,4	18,1	(1,7)	110,2
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	3,9	(3,9)	-
Formation	5,9	1,0	4,9	16,4
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	13,8	6,7	7,1	48,5
Meubles et équipement	-	0,7	(0,7)	-
Dépenses hors personnel	36,1	30,4	5,7	84,1
Total	3 089,7	2 891,0	198,7	93,6

Tableau 26: Grand Programme III – 3325

<i>Section des services de gestion de l'information</i>	<i>Budget approuvé 2019</i>	<i>Dépenses réelles 2019</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	2 066,8	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	2 361,6	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	4 428,4	4 838,2	(409,8)	109,3
Assistance temporaire générale	72,9	160,3	(87,4)	219,9
Assistance temporaire pour les réunions	10,0	-	10,0	-
Heures supplémentaires	15,0	12,6	2,4	84,2
Autres dépenses de personnel	97,9	172,9	(75,0)	176,6
Voyage	21,8	25,1	(3,3)	115,1
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	837,0	365,9	471,1	43,7
Formation	58,8	106,4	(47,6)	180,9
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	4 051,9	4 005,0	46,9	98,8
Fournitures et matériel	322,0	360,7	(38,7)	112,0
Meubles et équipement	1 306,0	1 359,7	(53,7)	104,1
Dépenses hors personnel	6 597,5	6 222,8	374,7	94,3
Total	11 123,8	11 233,9	(110,1)	101,0

Tableau 27: Grand Programme III – 3330

<i>Section de la détention</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	2019	2019		en %
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	307,3	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	131,2	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	438,5	444,5	(6,0)	101,4
Assistance temporaire générale	-	29,5	(29,5)	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	0,7	(0,7)	-
Autres dépenses de personnel	-	30,2	(30,2)	-
Voyage	3,8	3,9	(0,1)	102,0
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	16,8	-	16,8	-
Consultants	6,0	-	6,0	-
Frais généraux de fonctionnement	2 062,0	1 889,0	173,0	91,6
Fournitures et matériel	7,5	2,0	5,5	27,0
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	2 096,1	1 894,9	201,2	90,4
Total	2 534,6	2 369,6	165,0	93,5

Tableau 28: Grand Programme III – 3340

<i>Section des services</i> <i>Linguistiques</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	2019	2019		en %
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	4 596,1	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	539,1	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	5 135,2	5 573,7	(438,5)	108,5
Assistance temporaire générale	582,5	582,7	(0,2)	100,0
Assistance temporaire pour les réunions	622,3	196,2	426,1	31,5
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	1 204,8	778,9	425,9	64,7
Voyage	135,8	92,6	43,2	68,2
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	103,7	22,2	81,5	21,4
Formation	-	8,3	(8,3)	-
Consultants	12,0	-	12,0	-
Frais généraux de fonctionnement	-	0,8	(0,8)	-
Fournitures et matériel	8,2	6,5	1,7	78,8
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	259,7	130,3	129,4	50,2
Total	6 599,7	6 483,0	116,7	98,2

Tableau 29: Grand Programme III – 3360

<i>Section de la participation des victimes</i> <i>et des réparations</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	2019	2019		en %

	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	986,1	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	393,6	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	1 379,7	1 291,7	88,0	93,6
Assistance temporaire générale	171,5	314,4	(142,9)	183,3
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	171,5	314,4	(142,9)	183,3
Voyage	37,8	27,6	10,2	72,9
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	32,0	0,6	31,4	1,8
Formation	5,3	-	5,3	-
Consultants	5,0	50,1	(45,1)	1 002,9
Frais généraux de fonctionnement	-	8,8	(8,8)	-
Fournitures et matériel	2,0	5,2	(3,2)	260,7
Meubles et équipement	-	1,4	(1,4)	-
Dépenses hors personnel	82,1	93,7	(11,6)	114,1
Total	1 633,3	1 699,7	(66,4)	104,1

Tableau 30: Grand Programme III – 3370

Bureau du conseil public pour la défense	Budget approuvé 2019	Dépenses réelles 2019	Ecart	Taux d'exécution en %
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	456,9	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	65,6	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	522,5	561,9	(39,4)	107,5
Assistance temporaire générale	119,8	101,7	18,1	84,9
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	119,8	101,7	18,1	84,9
Voyage	4,3	6,8	(2,5)	158,8
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	1,3	(1,3)	-
Formation	0,6	0,0	0,6	0,0
Consultants	20,0	-	20,0	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	0,4	(0,4)	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	24,9	8,5	16,4	34,3
Total	667,2	672,2	(5,0)	100,7

Tableau 31: Grand Programme III – 3380

<i>Bureau du conseil public pour les victimes</i>	<i>Budget approuvé 2019</i>	<i>Dépenses réelles 2019</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	1 176,3	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	65,6	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	1 241,9	1 244,3	(2,4)	100,2
Assistance temporaire générale	98,6	146,2	(47,6)	148,3
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	98,6	146,2	(47,6)	148,3
Voyage	117,2	49,7	67,5	42,4
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	50,0	36,8	13,2	73,7
Formation	-	-	-	-
Consultants	337,5	312,9	24,6	92,7
Frais généraux de fonctionnement	11,0	22,4	(11,4)	203,9
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	515,7	421,8	93,9	81,8
Total	1 856,2	1 812,4	43,8	97,6

Tableau 32: Grand Programme III – 3390

<i>Section d'appui aux conseils</i>	<i>Budget approuvé 2019</i>	<i>Dépenses réelles 2019</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	545,6	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	262,4	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	808,0	846,4	(38,4)	104,8
Assistance temporaire générale	-	0,1	(0,1)	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	-	0,1	(0,1)	-
Voyage	23,6	11,4	12,2	48,3
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Avocat de la défense	3 487,8	3 446,0	41,8	98,8
Avocat des victimes	1 101,3	1 199,1	(97,8)	108,9
Frais généraux de fonctionnement	-	0,8	(0,8)	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	0,5	(0,5)	-
Dépenses hors personnel	4 612,7	4 657,8	(45,1)	101,0
Total	5 420,7	5 504,3	(83,6)	101,5

Tableau 33: Grand Programme III – 3800

<i>Direction des opérations extérieures</i>	<i>Budget approuvé 2019</i>	<i>Dépenses réelles 2019</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	10 332,0	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	4 190,5	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	14 522,5	15 269,3	(746,8)	105,1
Assistance temporaire générale	1 707,6	1 817,0	(109,4)	106,4
Assistance temporaire pour les réunions	106,4	8,7	97,7	8,2
Heures supplémentaires	3,0	7,9	(4,9)	262,9
Autres dépenses de personnel	1 817,0	1 833,6	(16,6)	100,9
Voyage	1 415,2	1 067,9	347,3	75,5
Hospitalité	1,0	-	1,0	-
Services contractuels	1 169,3	971,5	197,8	83,1
Formation	147,2	118,1	29,1	80,3
Consultants	-	23,3	(23,3)	-
Frais généraux de fonctionnement	3 189,6	2 278,8	910,8	71,4
Fournitures et matériel	422,6	339,4	83,2	80,3
Meubles et équipement	25,5	74,5	(49,0)	292,0
Dépenses hors personnel	6 370,4	4 873,6	1 496,8	76,5
Total	22 709,9	21 976,5	733,4	96,8

Tableau 34: Grand Programme III – 3810

<i>Bureau du Directeur, Direction des opérations extérieures</i>	<i>Budget approuvé 2019</i>	<i>Dépenses réelles 2019</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	279,5	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	65,6	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	345,1	414,7	(69,6)	120,2
Assistance temporaire générale	-	67,3	(67,3)	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	-	67,3	(67,3)	-
Voyage	86,6	37,1	49,5	42,9
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	1,7	(1,7)	-
Formation	-	1,7	(1,7)	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	1,0	(1,0)	-
Fournitures et matériel	-	0,4	(0,4)	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	86,6	41,9	44,7	48,4
Total	431,7	524,0	(92,3)	121,4

Tableau 35: Grand Programme III – 3820

<i>Section de l'appui aux relations extérieures</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2019</i>	<i>2019</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	1 829,1	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	459,2	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	2 288,3	2 328,4	(40,1)	101,8
Assistance temporaire générale	-	164,0	(164,0)	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	-	164,0	(164,0)	-
Voyage	60,5	48,0	12,5	79,3
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	13,0	12,1	0,9	92,8
Formation	18,6	8,6	10,0	46,5
Consultants	-	18,1	(18,1)	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	25,0	10,9	14,1	43,6
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	117,1	97,7	19,4	83,4
Total	2 405,4	2 590,1	(184,7)	107,7

Tableau 36: Grand Programme III – 3830

<i>Section de l'aide aux victimes et aux témoins</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2019</i>	<i>2019</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	3 359,7	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	1 426,4	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	4 786,1	5 310,7	(524,6)	111,0
Assistance temporaire générale	820,1	805,7	14,4	98,2
Assistance temporaire pour les réunions	106,4	8,7	97,7	8,2
Heures supplémentaires	-	0,4	(0,4)	-
Autres dépenses de personnel	926,5	814,8	111,7	87,9
Voyage	763,2	612,7	150,5	80,3
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	38,7	(38,7)	-
Formation	28,7	28,7	0,0	99,9
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	1 815,4	1 287,4	528,0	70,9
Fournitures et matériel	4,5	21,6	(17,1)	479,5
Meubles et équipement	-	11,7	(11,7)	-
Dépenses hors personnel	2 611,8	2 000,8	611,0	76,6
Total	8 324,4	8 126,2	198,2	97,6

Tableau 37: Grand Programme III – 3840

<i>Section de l'information et de la sensibilisation</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2019</i>	<i>2019</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	1 176,3	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	984,0	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	2 160,3	1 899,9	260,4	87,9
Assistance temporaire générale	-	131,4	(131,4)	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	-	131,4	(131,4)	-
Voyage	42,6	29,6	13,0	69,6
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	178,0	125,0	53,0	70,3
Formation	15,5	36,4	(20,9)	235,0
Consultants	-	5,2	(5,2)	-
Frais généraux de fonctionnement	25,0	13,5	11,5	53,9
Fournitures et matériel	6,0	14,9	(8,9)	247,6
Meubles et équipement	4,0	13,9	(9,9)	348,3
Dépenses hors personnel	271,1	238,6	32,5	88,0
Total	2 431,4	2 269,9	161,5	93,4

Tableau 38: Grand Programme III – 3850

<i>Bureaux extérieurs</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2019</i>	<i>2019</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	3 687,4	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	1 255,3	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	4 942,7	5 315,7	(373,0)	107,5
Assistance temporaire générale	887,5	648,5	239,0	73,1
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	3,0	7,5	(4,5)	251,0
Autres dépenses de personnel	890,5	656,0	234,5	73,7
Voyage	462,3	340,4	121,9	73,6
Hospitalité	1,0	-	1,0	-
Services contractuels	978,3	794,0	184,3	81,2
Formation	84,4	42,7	41,7	50,6
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	1 349,2	976,9	372,3	72,4
Fournitures et matériel	387,1	291,7	95,4	75,4
Meubles et équipement	21,5	48,8	(27,3)	227,0
Dépenses hors personnel	3 283,8	2 494,6	789,2	76,0
Total	9 117,0	8 466,2	650,8	92,9

Tableau 39: Grand Programme IV - Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties

<i>Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2019</i>	<i>2019</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	647,7	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	356,6	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	1 004,3	1 237,8	(233,5)	123,3
Assistance temporaire générale	566,3	609,2	(42,9)	107,6
Assistance temporaire pour les réunions	167,1	149,3	17,8	89,3
Heures supplémentaires	38,0	21,7	16,3	57,2
Autres dépenses de personnel	771,4	780,2	(8,8)	101,1
Voyage	438,9	320,0	118,9	72,9
Hospitalité	7,0	5,8	1,2	83,0
Services contractuels	568,7	447,8	120,9	78,7
Formation	7,3	3,3	4,0	45,1
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	24,4	5,2	19,2	21,4
Fournitures et matériel	14,7	2,8	11,9	19,0
Meubles et équipement	5,0	-	5,0	-
Dépenses hors personnel	1 066,0	784,9	281,1	73,6
Total	2 841,7	2 803,0	38,7	98,6

Tableau 40: Grand Programme IV – 4100

<i>Conférences</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2019</i>	<i>2019</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	-	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	-	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	-	(15,8)	15,8	-
Assistance temporaire générale	327,2	380,1	(52,9)	116,2
Assistance temporaire pour les réunions	107,1	90,8	16,3	84,8
Heures supplémentaires	20,0	8,3	11,7	41,5
Autres dépenses de personnel	454,3	479,2	(24,9)	105,5
Voyage	-	7,0	(7,0)	-
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	413,0	344,0	69,0	83,3
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	11,0	5,2	5,8	47,5
Fournitures et matériel	10,0	2,8	7,2	27,9
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	434,0	358,9	75,1	82,7
Total	888,3	822,3	66,0	92,6

Tableau 41: Grand Programme IV – 4200

<i>Secrétariat de l'Assemblée</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	2019	2019		en %
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	498,1	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	276,7	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	774,8	964,4	(189,6)	124,5
Assistance temporaire générale	-	0,2	(0,2)	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	18,0	12,9	5,1	71,9
Autres dépenses de personnel	18,0	13,1	4,9	72,8
Voyage	16,0	47,6	(31,6)	297,7
Hospitalité	1,0	-	1,0	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	2,9	-	2,9	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	4,7	-	4,7	-
Meubles et équipement	5,0	-	5,0	-
Dépenses hors personnel	29,6	47,6	(18,0)	160,9
Total	822,4	1 025,1	(202,7)	124,6

Tableau 42: Grand Programme IV – 4400

<i>Bureau du Président de l'Assemblée</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	2019	2019		en %
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	-	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	-	nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	-	(0,0)	0,0	-
Assistance temporaire générale	109,3	141,5	(32,2)	129,4
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	109,3	141,5	(32,2)	129,4
Voyage	115,4	51,0	64,4	44,2
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	12,0	-	12,0	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	127,4	51,0	76,4	40,1
Total	236,7	192,4	44,3	81,3

Tableau 43: Grand Programme IV – 4500

<i>Comité du budget et des finances</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	2019	2019		en %
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	149,6	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	79,9	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	229,5	289,3	(59,8)	126,1
Assistance temporaire générale	129,8	87,5	42,3	67,4
Assistance temporaire pour les réunions	60,0	58,5	1,5	97,5
Heures supplémentaires	-	0,5	(0,5)	-
Autres dépenses de personnel	189,8	146,5	43,3	77,2
Voyage	307,5	214,4	93,1	69,7
Hospitalité	6,0	5,8	0,2	96,8
Services contractuels	143,7	103,8	39,9	72,2
Formation	4,4	3,3	1,1	74,8
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	13,4	-	13,4	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	475,0	327,3	147,7	68,9
Total	894,3	763,1	131,2	85,3

Tableau 44: Grand Programme V – Locaux

<i>Locaux</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	2019	2019		en %
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	-	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	-	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	-	-	-	-
Assistance temporaire générale	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-
Voyage	-	-	-	-
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	1 800,0	1 800,0	-	100,0
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	1 800,0	1 800,0	-	100,0
Total	1 800,0	1 800,0	-	100,0

Tableau 45: Grand Programme VI - Secrétariat du Fonds au Profit des Victimes

<i>Secrétariat du Fonds au Profit des Victimes</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2019</i>	<i>2019</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	935,6	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	131,2	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	1 066,8	947,2	119,6	88,8
Assistance temporaire générale	1 417,5	1 269,4	148,1	89,5
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	0,1	(0,1)	-
Autres dépenses de personnel	1 417,5	1 269,5	148,0	89,6
Voyage	352,8	366,7	(13,9)	103,9
Hospitalité	1,0	0,0	1,0	4,5
Services contractuels	147,0	138,0	9,0	93,9
Formation	32,2	12,0	20,2	37,3
Consultants	105,0	67,6	37,4	64,4
Frais généraux de fonctionnement	5,0	0,7	4,3	13,6
Fournitures et matériel	3,0	2,0	1,0	66,6
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	646,0	587,0	59,0	90,9
Total	3 130,3	2 803,8	326,5	89,6

Tableau 46: Grand Programme VII-2 – Prêt consenti par l'Etat hôte

<i>Prêt consenti par l'Etat hôte</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2019</i>	<i>2019</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	-	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	-	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	-	-	-	-
Assistance temporaire générale	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-
Voyage	-	-	-	-
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	-	-	-	-
Total	-	-	-	-
Prêt de l'État hôte	3 585,1	3 585,1	(0,0)	100,0
Total, y compris le prêt de l'État hôte	3 585,1	3 585,1	(0,0)	100,0

Tableau 47: Grand Programme VII-5 – Mécanisme de Contrôle Indépendant

<i>Mécanisme de contrôle indépendant</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	2019	2019		en %
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	409,1	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	72,9	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	482,0	497,3	(15,3)	103,2
Assistance temporaire générale	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-
Voyage	10,6	12,6	(2,0)	118,4
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	1,1	(1,1)	-
Formation	11,5	3,8	7,7	33,0
Consultants	20,0	6,3	13,7	31,3
Frais généraux de fonctionnement	2,0	-	2,0	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	5,0	0,6	4,4	11,7
Dépenses hors personnel	49,1	24,3	24,8	49,4
Total	531,1	521,6	9,5	98,2

Tableau 48: Grand Programme VII-6 – Bureau de l'Audit Interne

<i>Bureau de l'audit interne</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	2019	2019		en %
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	454,9	Nd	Nd	Nd
Personnel des services généraux	72,9	Nd	Nd	Nd
Dépenses de personnel	527,8	547,0	(19,2)	103,6
Assistance temporaire générale	119,8	101,5	18,3	84,8
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	119,8	101,5	18,3	84,8
Voyage	10,3	10,1	0,2	97,9
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	27,7	27,6	0,1	99,7
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
Dépenses hors personnel	38,0	37,7	0,3	99,2
Total	685,6	686,3	(0,7)	100,1